DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 14127 – 5 F

VENDREDI 29 JUIN 1990

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

Terrorisme et communisme

PENDANT des années, les dirigeants des pays de l'Est ont repoussé avec indignation toute accusation de collusion ou de complicité avec des terroristes internationaux. La débâcle du totalitarisme aidant, des bribes de vérité montent enfin à la surface. Et elles indiquent clairement que ces protestations d'innocence n'étaient, une fois de plus, que mensonges.

Les premières révélations sont venues, la semaine dernière, de RDA, où, en quelques jours, huit anciens membres de la bande à Baader, qui défraya par ses assassinats la chronique des années 70 et 80, ont été arrêtés. Les nouvelles et éphémères autorités est-allemandes avaient accepté que soient affichées sur leur territoire les photos des principaux terroristes recherchés par les services criminels de l'Allemagne de l'Ouest. Les résultats ne se firent pas attendre et le filet se referma sur plusieurs « gros poissons » qui filaient des jours heureux sous de fausses identités aimablement fournies il y a plusieurs années par la Stasi.

LA police politique est-allemande, fort active dans plusieurs pays du tiers-monde où elle dispensait ses conseils et son grand savoir aux despotes locaux, aurait également protégé certains terroristes libyens, ceux notamment qui seraient à l'origine de l'attentat commis en avril 1986 contre une discothèque de Berlin-Ouest fréquentée par des soldats américains qui fit trois morts.

Un autre aperçu des implications est-européennes dans le terrorisme international a été fourni mercredi par le ministre hongrois de l'intérieur, M. Balazs Horvath, qui a rendu publique une lettre envoyée en 1980 par le célèbre terroriste vénézuélien Ilich Ramirez Sanchez, alias Carlos, à Janos Kadar pour le remercier d'avoir laissé ses « combattants circuler librement » sur le territoire hongrois. Selon la même source, ce sont de trente à trente-cinq terroristes de tout poil qui ont utilisé Budapest comme « camp de base » pour leurs opérations pendant les années 1979-1981. Ils y ont d'ailleurs abandonné une centaine de kilos d'explosifs et une trentaine de missiles qui viennent d'être découverts. Prié en 1982 de quitter la Hongrie, qui voulait adhérer à Interpol, Carlos aurait alors trouvé refuge d'abord auprès de la Securitate roumaine puis en RDA, l'URSS ayant refusé de l'accueillir mais étant, bien entendu, au courant de toutes ces pérégrinations.

D'AUTRES révélations vont sans doute suivre. Le président de la Tchécoslovaquie, Vaclav Havel, ne s'est-il pas déjà excusé publiquement pour le mauvais usage que ses prédécesseurs ont fait du fameux Semtex, un explosif produit localement et dont plusieurs groupes terroristes ont été abondamment dotés ?

Il y a peu de chances, en revanche, pour que le voile se lève rapidement sur les agissements des services roumains, bulgares et soviétiques. Les secrets sont encore bien gardés à Bucarest, Sofia et Moscou par ceux qui prétendent réformer le communisme. On peut comprendre pourquoi, maintenant qu'on dispose de quelques lumières sur l'étendue des complicités.

M 0147 - 629 0- 5,00 F



La bataille autour de la date du congrès

Nouvel échec de M. Gorbatchev face aux conservateurs du PC

Sauf improbable coup de théatre, vendredi 29 juin, à la réunion plénière du comité central, le congrès du Parti communiste de l'URSS s'ouvrira lundi 2 juillet, c'est à dire à la date prévue. Le front uni qui s'était formé entre gorbatchéviens et réformateurs radicaux a ainsi échoué à faire reporter l'ouverture des débats. C'est une importante victoire pour les conservateurs, qui vont pouvoir exploiter leur succès d'il y a dix jours au congrès constitutif du PC russe pour essayer de marquer de nouveaux points devant le congrès du PC soviétique.

MOSCOU

de notre correspondant

La victoire des conservateurs ne signifie pas que M. Gorbatchev soit personnellement en danger. Même les plus enragés des nostalgiques de l'ordre stalinien sont en effet conscients que ni le parti ni l'Union soviétique ne pourraient se permettre d'évincer un dirigeant qui incarne un changement auquel le monde et les trois quarts des Soviétiques sont attachés. Non seulement M. Gorbatchev conservera ainsi, en tout état de cause, ses fonctions présidentielles mais il y a toute chance aussi qu'il reste à la tête du parti.

Le problème qui risque en revanche de se poser est que, sortant du congrès avec une direction agressivement conservatrice, M. Gorbatchev soit plus que jamais limité dans sa marge de manœuvre, que le ralentissement des réformes qui s'ensuivrait n'accroisse la désorganisation du pays et qu'on aille de cette manière vers une aggravation des tensions nationales et socio-politiques. Le premier danger suscité par ces succès répétés de l'appareil conservateur est à cet égard ... l'effondrement du parti au sein duquel une vraie victoire des néo-staliniens provoquerait, à coup sûr, une sérieuse hémorragie de militants.

BERNARD GUETTA

Lire la suite page 4

Les conclusions des experts réunis par M. Arpaillange

Le rapport Delmas-Marty propose de bouleverser la procédure pénale

Le rapport de la commission chargée de proposer une réforme de la procédure pénale a été rendu public jeudi 28 juin. Cette commission, qui avait été mise en place il y a deux ans par le garde des sceaux, M. Pierre Arpaillange, était présidée par Mme Mireille Delmas-Marty. Après deux réformes de l'instruction – celle de M. Robert Badinter et celle de M. Albin Chalandon – qui ne sont jamais entrées en vigueur, les propositions des experts indépendants, si elles étaient appliquées, aboutiraient à un bouleversement des procédures pénales.

Réformer l'ensemble de la procédure pénale, de la garde à vue jusqu'au procès, rééquilibrer les droits de la défense par rapport à l'accusation, mieux indemniser les victimes et dissocier les deux fonctions jusqu'ici réunies dans les pouvoirs du juge d'instruction, l'enquête et le pouvoir juridictionnel : c'est le pari de la commission présidée par Mme Mireille Delmas-Marty.

Au terme de deux ans de recherches et d'un travail préparatoire considérable, le projet de réforme propose une véritable révolution des structures et des mentalités.

Très novateur, ce texte est rendu public au plus mauvais moment du point de vue tactique : une semaine après la grève des magistrats. Même si le rapport précise qu'il n'est pas question de considérer les juges d'instruction – « *ces juges blessés* » – *comme responsables des dysfonctionnements* de l'institution, les membres de la commission s'attaquent à un ensemble de traditions qui, en principe, ne satisfont personne mais auxquelles il n'est pas sûr que les intéressés renonceront aisément.

Lire page 9 - section B
l'article d'AGATHE LOGEART

Les nouveaux opposants africains

Les dirigeants des partis maintenant autorisés ou tolérés se veulent rassurants à l'égard de Paris

Lors de la récente conférence franco-africaine de La Baule, les responsables d'une quarantaine d'organisations d'une quinzaine de pays du continent noir ont tenté d'attirer l'attention des médias en organisant un « forum » de l'opposition, une espèce de « contre-sommet ». Idée intéressante, mais il serait hâtif d'en conclure que les présidents en place, obligés de s'acclimater à l'air du temps, vont devoir composer avec des forces homogènes et organisées. Non seulement les nouveaux partis d'opposition n'ont pas de programme dépassant les frontières – comme en avait le Rassemblement démocratique africain (RDA), dont les différentes sections nationales étaient cimentées par le combat pour l'indépendance à la fin des années 50 – mais encore ils ont bien du mal à sortir d'un cadre régional, c'est-à-dire tribal.

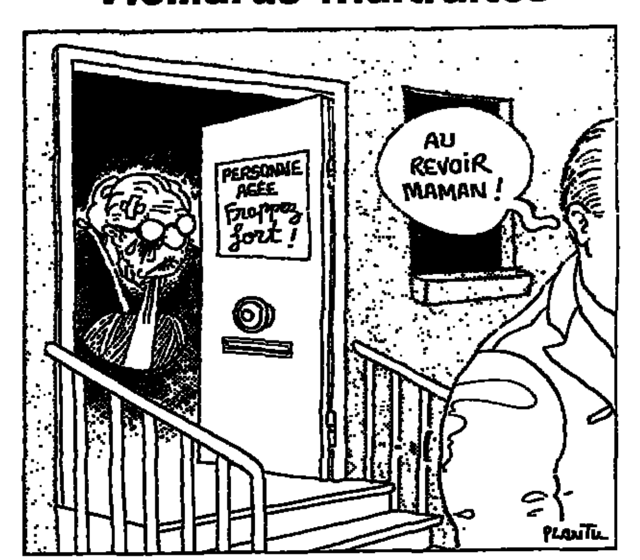
Sous le vernis idéologique, les clivages traditionnels se repéraient dans les groupuscules d'opposants en exil à l'époque récente de la toute-puissance des partis uniques. Aujourd'hui, la partie se déplace vers l'intérieur, les intellectuels expatriés sont supplantés par des responsables étudiants et syndicaux au langage moins abstrait, plus proche des réalités quotidiennes. Ils appartiennent au monde citadin, celui des salariés, longtemps privilégiés par rapport aux paysans, mais maintenant frappés par les programmes d'austérité.

La faillite du marxisme a contribué à ce gommage des redondances idéologiques, encore que, déja légaux ou en voie de reconnaissance officielle, des partis « révolutionnaires » existent un peu partout.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Lire la suite page 5

Vieillards maltraités



Lire l'article de MARC AMBROISE-RENDU page 11 - section B

Moderniser la Cour des comptes

Dans un entretien au « Monde », M. Chandernagor souhaite que la juridiction qu'il préside puisse intervenir au coup par coup tout au long de l'année

Le premier président de la Cour des comptes, M. André Chandernagor, devait remettre, jeudi 28 juin, au président de la République et au Parlement le rapport annuel de sa juridiction. A cette occasion il nous a expliqué comment il souhaitait moderniser les rapports entre sa juridiction, le Parlement et l'opinion. Il voudrait en particulier que la Cour puisse intervenir au coup par coup tout au long de l'année.

« La mission et les fonctions de la Cour des comptes ne sont-elles pas à revoir ?

– La Cour des comptes a déjà beaucoup évolué, notamment lors des nationalisations de 1982 qui ont considérablement augmenté le nombre des entreprises publiques, qu'elle avait reçu mission de contrôler depuis 1976. Lorsque je suis arrivé, en 1983, la grande question était la suivante : comment réussir le contrôle de ces entreprises nationales ? Ce n'était plus seulement un contrôle de régularité qu'il nous fallait faire, mais aussi un contrôle de gestion pour des organismes dont certains se situaient dans le secteur concurrentiel.

» Il a donc fallu former les magistrats à la comptabilité privée et à l'audit de gestion par des stages dans des compagnies d'audit ou chez les experts-comptables. Ça s'est très bien passé.

» Cette transformation du rôle de la Cour quant au contrôle des entreprises s'est accompagnée d'une réforme importante des structures administratives de notre pays, avec les lois de décentralisation. Dès lors, nous avons cessé d'être le contrôleur, en premier et unique ressort, des collectivités territoriales. Ce fut en effet une chance à saisir pour la juridiction que la décentralisation s'accompagne de la création des chambres régionales des comptes et que celles-ci reçoivent compétence, en premier ressort, pour contrôler les collectivités locales, leurs établissements publics, leurs sociétés d'économie mixte et leurs associations subventionnées.

Propos recueillis par
FRANÇOIS GROSRICHARD et DIDIER POURQUERY

Lire page 19 - section C

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 6 DH ; Tunisie, 650 m. ; Allemagne, 2,20 DM ; Autriche, 22 SCH ; Belgique, 33 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 8 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 12 KRD ; Espagne, 175 PTA ; G.-B., 70 p. ; Grèce, 180 DR ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L ; Luxembourg, 33 FL ; Norvège, 13 KRN ; Pays-Bas, 2,50 FL ; Portugal, 150 ESC ; Sénégal, 375 F CFA ; Suède, 14 KRS ; Suisse, 1,70 FS ; USA (NY), 1,75 $; USA (others), 2 $.

DÉBATS

Identités

La nation en bascule

par Alfred Grosser

QUELS retournements ! En 1962, l'Algérie, en accédant à l'indépendance, semblait avoir le choix entre divers types de solidarités : la maghrébine, l'africaine, l'arabe, l'islamique. Il n'y eut pas d'hésitation : l'Etat-nation se détacha comme principe de référence et d'organisation, même si ce fut en sous-privilégiant, au nom de l'unité nationale, la spécificité berbère.

Pendant ce temps, à l'Est, le modèle soviétique s'imposait par la contrainte. Au-dedans de chaque pays, le Parti communiste était supposé éliminer les spécificités, les mémoires, les revendications nationalitaires. A l'intérieur de l'URSS, où notamment les Ukrainiens n'avaient pas le droit de se souvenir des millions de morts imposées par Staline. En Yougoslavie, où les Slovènes étaient supposés absorbés dans la nation yougoslave, malgré le fédéralisme affiché, et où les Serbes orthodoxes ne pouvaient guère évoquer les massacres subis par les Croates catholiques de Pavelic. A l'extérieur de l'Union soviétique, chaque pays « socialiste » était contraint de donner la priorité à l'appartenance transnationale au camp soumis à la volonté de la puissance par définition modèle. La constitution de la RDA proclamait solennellement cette priorité.

De son côté, l'Europe occidentale hésitait. Rassemblement de nations contre la menace ? Jeux nationaux particuliers au nom de spécificités diverses, notamment la volonté de se mettre à l'écart de la primauté du puissant protecteur d'outre-Atlantique ? L'Allemagne occidentale avait fait un choix fort net lors de sa transformation en Etat : celui-ci n'a pas été fondé sur l'idée de nation, mais sur celle de liberté.

Est-ce que tout est changé aujourd'hui ? En Algérie, les premières élections-choix ont abouti à la victoire de l'idée islamique à la fois sur celle de l'Etat laïc et sur celle de la nation dont l'Etat serait l'expression et l'instrument. La Yougoslavie est au bord de l'éclatement et d'affrontements sanglants internationalitaires. En Hongrie, en Roumanie, plus encore en URSS, se mêlent inextricablement fiertés nationales, sursauts libérateurs et haines anciennes aux conséquences destructrices.

Sur le modèle communautaire

N'est-il pas regrettable et dangereux de confondre les deux phénomènes ? C'est pourtant ce que semble faire constamment Jean-Paul II, sans doute parce qu'en lui se mêlent le sens chrétien du prochain, défini par sa seule altérité d'être humain, et la passion nationale polonaise. Dans l'important discours qu'il a prononcé à Prague le 21 avril, le pape a fait comme si le sens de la liberté et l'identité nationale se superposaient, se confondaient inéluctablement. Or si la liberté, c'est aussi la liberté des autres groupes, notamment nationaux, la liberté et la justice pour ces groupes, la liberté aussi pour les groupes sociaux rassemblés dans la nation, cette coïncidence ne va vraiment pas de soi !

En Europe occidentale, un nouveau problème est apparu et un ancien prend plus d'acuité. Le nouveau, c'est celui de l'Allemagne, en train de devenir tout entière occidentale. En toute légitimité, puisque la division au nom de la liberté n'a été acceptée en 1949 que parce que seize millions de compatriotes n'étaient pas libres ; le jour où ils le deviennent, la séparation ne fait plus sens. Mais avec des risques. Celui de la priorité accordée à la nation, non pour l'autoglorification ou pour la domination, mais dans l'égocentrisme donnant notamment une priorité absolue au développement de l'ancienne RDA au détriment des autres pays jusqu'ici opprimés par l'URSS. Celui aussi d'une *nouvelle* accentuation de l'idée de nation-ethnie. Non pour oublier le passé : au contraire, la belle déclaration initiale de la première Chambre du peuple librement élue en RDA fait de l'unification la jonction d'une Allemagne qui accepte enfin la mémoire avec celle dont la prise en charge de la mémoire a été rééffectuée par tous les présidents et chanceliers successifs. Mais pour donner par exemple la priorité aux descendants ignorant l'allemand de Russes germanophones, par rapport aux enfants germanophones, nés en République fédérale, de travailleurs turcs.

Il est vrai que la théorie allemande de la nationalité a toujours été celle-là – et par là fort semblable aux conceptions de la plupart des pays d'Europe, – alors que la conception française est depuis longtemps plus ouverte, en partie parce que la France est depuis longtemps pays d'immigration et non d'émigration.

Aujourd'hui, la montée d'un islam revendiquant la confusion entre religion et politique crée un problème nouveau pour l'entrée dans la nation française, au moment même où se pose de façon bien plus aiguë que naguère la question du modèle national à proposer au voisin allemand. Spécificités nationales maintenues au sein d'une Europe communautaire ou nations juxtaposées dans une Europe élargie au sein de laquelle les nations coopéraient sans former une communauté ?

Est-il permis de souhaiter que le débat s'engage et s'amplifie sans esprit de chapelle politique, ni électoralisme à courte vue ? Et qu'il prenne en compte deux réalités.

D'une part que le tissu économique, social, juridique de l'Europe communautaire est déjà beaucoup plus dense qu'on veut bien le dire.

D'autre part, que nombre de Tchèques, de Hongrois, de Polonais qui vivent dans la hantise d'explosions nationalistes ou nationalitaires en Europe de l'Est souhaitent ardemment pouvoir continuer à se référer au modèle de la Communauté, cas exemplaire de nationalismes surmontés, d'affrontements nationaux écartés.

TRAIT LIBRE

USSR

MIKHAILANGELO

© 1990 MACNELLY Chicago Tribune

BIBLIOGRAPHIE

Le Sauvy du siècle

VOICI le plus étrange des Sauvy. Un livre qu'on peut déguster par un bout ou par l'autre, parce que l'auteur a maintenant l'âge de jeter les plans aux orties, de préférer la carte au menu, de laisser vagabonder sa plume au gré des souvenirs, et même de laisser la chronologie à la porte.

Ces *Légendes du siècle* (Alfred Sauvy avait deux ans à l'ouverture du vingtième) ont une allégresse que l'auteur n'avait jamais heureusement *tout* à fait cachée dans ses ouvrages les plus sérieux. Il lui a plu d'habiller du mot « Légendes » ces réflexions, ces anecdotes ou ces rappels de faits significatifs parce qu'un homme peut infliger malgré lui à l'histoire qu'il a vécue des effets déformants et aussi parce que la « légende » que l'on place sous une photo ou un dessin a pour but de les mettre « en situation ».

Guerre et peur

Armé de ce bouclier contre les grincheux, Sauvy peut butiner à sa guise. Sur sa vie, il n'est pas prolixe, pensant qu'il n'intéresserait personne, « *n'ayant ni tué Henri IV, ni provoqué aucun désastre d'une intensité suffisante* ». De petites touches pittoresques ou émues pourtant sur son père viticulteur, son village catalan, un regard sévère sur l'enseignement des langues étrangères : « *Familier (de la langue germanique) à neuf ans, je l'ignorais à seize, après sept ans d'études* ».

Qu'elle est forte la tendance à embellir l'avenir comme le passé ! Dénicheur de vieux bouquins, Sauvy a retrouvé celui du docteur Mollin (1869) sur *Paris en l'an 2000*. Pour lui, la *société nouvelle* était fondée uniquement sur la Science, le Travail et l'Equité, assurant à tous ses membres le bonheur moral et matériel ! Et Alfred Sauvy, lui, a connu la « Belle Epoque » des taudis, des asiles de nuit et des soupes populaires. Ils n'ont pas disparu mais gageons que nos petits-enfants auront plutôt tendance à regarder les apports des techniques nouvelles dans les foyers que la crise du logement sur laquelle notre auteur insiste aussi.

En bon démographe, il s'interroge sur les risques de l'eugénisme, du fait des progrès scientifiques, rappelant qu'au siècle dernier déjà, ou au début du nôtre, d'éminents professeurs préconisaient la sélection artificielle. Sur la guerre, un *leitmotiv* : elle naît toujours de la *peur*. Sauvy démontre l'inexorable cascade de craintes après Sarajevo, et notamment celle d'être en retard sur la mobilisation du voisin. C'est évidemment la peur de la guerre qui entraîna la capitulation de Munich.

Sur quelques hommes qui ont compté dans sa vie, Alfred Sauvy ne brosse pas de portraits mais relate des petites histoires vécues qui situent le personnage, qu'il s'agisse d'Henri Laugier, de Jean Monnet ou des amis très chers comme Tristan Bernard ou Jacques Tati. De quoi parle-t-il encore ? Du surréalisme, du sport, de la « *tragique drôle de guerre* », de la santé, etc. Avec, en prime finale, quelques aphorismes.

Voilà donc cette « pochette-surprise » confectionnée avec la collaboration d'Anita Hirsch, qui, depuis de nombreuses années, assiste l'infatigable bonhomme. Cette fois, il a voulu survoler le siècle avec un clin d'œil. Pour son plaisir et pour le nôtre.

PIERRE DROUIN

► *Légendes du siècle*, d'Alfred Sauvy. Avec la collaboration d'Anita Hirsch. Ed. Economica, 172 p., 98 F.

AU COURRIER DU Monde

Le chant des Allemands

Dans votre numéro du 20 juin, l'article sur les « symboles allemands » comprend une erreur, elle-même symbolique. Evoquant l'hymne national, votre correspondant à Bonn estime que l'Allemagne unifiée adoptera vraisemblablement la troisième strophe du « *poème de Hoffmann von Fallersleben*, le Deutschlandlied *faussement dénommé* Deutschland über alles ».

En réalité, ce poème s'intitule non pas *Deutschlandlied* (chant de l'Allemagne) mais *das Lied der Deutschen* (le chant des Allemands). Cette correction, qui va d'ailleurs dans le sens de l'opinion exprimée par votre correspondant, illustre, me semble-t-il, une nouvelle fois l'opinion à laquelle se référait volontiers André Siegfried : « *L'Angleterre est une île, l'Allemagne est un peuple, la France est une nation.* » Le titre exact de l'hymne national allemand confirme qu'il se veut le chant d'un peuple et non celui d'une terre.

PIERRE LÉONARD
Paris

Le Front national et la vérité

Vous avez publié le 9 juin, sous la plume de Jean-Yves Le Gallou, un article intitulé « Racisme. Une loi liberticide », qui est une critique acerbe et fort pernicieuse de la loi de 1972. On est toujours étonné de la facilité avec laquelle les dirigeants politiques du Front national se voient ouvrir les colonnes de la presse pour y déverser des conceptions d'un autre âge.

L'auteur utilise à titre d'exemple un procès intenté par le comité du MRAP de Montpellier sans hésiter à en déformer le contenu. Nous lisons en effet : « *Il s'est pourtant trouvé un tribunal à Montpellier pour condamner une vieille dame catholique qui avait passé une petite annonce pour recruter une dame de compagnie, elle aussi catholique.* » L'auteur de l'article fait référence à une condamnation du tribunal correctionnel de Montpellier, prononcée contre une dame le 10 septembre 1986, à une amende de 1 000 francs avec sursis et au franc symbolique envers le MRAP pour avoir publié dans *Top Hebdo* l'annonce suivante : « *Particulier loue chambre meublée, accès cuisine, bains, literie, parking, à personne française, salariée ou étudiant religion chrétienne...* »

La personne a été poursuivie au titre de l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881, qui punit « *la discrimination à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée* ».

La décision de justice a été tout à fait mesurée et adaptée aux circonstances (assortie d'un sursis en ce qui concerne l'amende). En revanche, il est tout à fait symptomatique de voir des dirigeants du Front national déformer considérablement la réalité des faits : il ne s'agissait pas seulement de demander une *locataire* (et non une « *dame de compagnie* ») d'une religion déterminée, mais également d'une nationalité déterminée.

CLAUDE JURQUET
secrétaire du comité du MRAP de Montpellier

Enfance

Travailleurs sociaux écartelés

par Philippe Chaillou

DEPUIS quelque temps, les poursuites pénales contre des travailleurs sociaux qui n'auraient pas dénoncé à la justice la situation d'enfants victimes de mauvais traitements se multiplient.

En France, comme dans la plupart des pays européens, l'enfant bénéficie d'une double protection : la protection administrative et la protection judiciaire. La recrudescence des procès contre des professionnels est le signe de la difficulté à délimiter concrètement le domaine d'intervention de l'une et de l'autre.

Deux questions se posent aux femmes et aux hommes de terrain qui sont confrontés à des mauvais traitements sur des enfants. D'abord, quels faits signaler à la justice ? Le problème ne se pose pas pour les situations les plus graves mais dans celles où existe un doute. Dans ces cas-là, saisir systématiquement la justice n'est pas nécessairement la solution. Ensuite, quand signaler ? La réponse est encore plus délicate car le souci premier, dans ce domaine, est, bien entendu, de ne pas ajouter aux violences déjà subies par l'enfant. La finalité de l'intervention est de tenter de ramener la paix dans une famille et non pas de la mettre à feu et à sang. Ici, la précipitation peut être redoutable de conséquences. Dans l'urgence, les services de police ou de gendarmerie, qui n'y sont pas préparés, peuvent se retrouver seuls à décider, sous contrôle du parquet, de l'avenir d'un enfant mais aussi d'une famille.

Le législateur a compris cette difficulté puisqu'il a ménagé deux temps avant l'intervention de la justice : celui de l'évaluation et celui de l'intervention des services de l'aide sociale à l'enfance. Ces temps nécessaires ne sont pourtant pas toujours respectés. La menace de poursuites pénales qui pèse sur les travailleurs sociaux ainsi que la médiatisation parfois malsaine du problème des enfants battus n'y sont sans doute pas étrangères.

Les poursuites pénales contre les travailleurs sociaux contiennent en germe le risque que ceux-ci, devenus soudain trop soucieux de leur responsabilité pénale, ne deviennent plus que de simples courroies de transmission des situations qui leur sont soumises. Que fera alors la justice de tous ces cas ?

Du silence à la suspicion

Aujourd'hui, la pression médiatique est telle que l'on est bien près de passer d'un excès à l'autre : du silence complice au risque de suspicion généralisée. La responsabilité de ceux qui soufflent ainsi sur le feu de l'enfance en danger en avançant, avant qu'aucune évaluation sérieuse ait été effectuée, les chiffres les plus fantaisistes (d'abord 50 000, puis 100 000, maintenant 150 000 enfants battus par an), est grande. Ce sont pourtant les mêmes qui, jetant bas le masque de leur propre violence, se révèlent, lors des procès contre les professionnels, les plus redoutables procureurs.

L'articulation entre protection administrative et protection judiciaire de l'enfance est chose fragile. Chacun des dispositifs doit garder son identité. Mais, pour prendre un terme mécanique, le joint entre les deux systèmes de protection doit rester souple. S'il devient trop rigide, on risque de tomber dans la stéréotypie des comportements et de casser ce bel outil.

Il ne faut pas mésestimer l'énorme pression sociale qui, par le biais des mauvais traitements à enfants, peut s'exercer sur les familles, et particulièrement les plus défavorisées. Certaines en viennent à saisir elles-mêmes le juge pour être délivrées d'un service qu'elles estiment les persécuter. Est-il sain que le travail social se réalise dans la crainte « *d'être mis au juge* » et que les enfants deviennent ainsi des otages entre les services sociaux et les parents ?

Il faut aujourd'hui se confronter au nécessaire respect de la vie privée des familles et à la non moins nécessaire protection des enfants. Etant entendu qu'il y a grand risque pour le devenir d'une société de suspecter *a priori* la manière dont les parents peuvent élever leurs enfants.

► **Philippe Chaillou est premier juge des enfants au tribunal de grande instance de Paris.**

Le Monde

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : **André Fontaine, directeur de la publication**

Anciens directeurs : **Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)**

Directeur de la rédaction : **Daniel Vernet**

Administrateurs délégués : **Antoine Griset, Nelly Pierret**

Rédacteurs en chef : **Bruno Frappat, Jacques Amalric, Jean-Marie Colombani, Robert Solé**

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE, 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99 ; Telex 206 806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10 ; Telex 261311 F MONDSIR

BIBLIOGRAPHIE

Le Sauvy du siècle

Guerre et peur

...availleurs sociaux écartelé

Le Monde

Un entretien avec le président américain

Le principe d'une aide économique à l'URSS « nous pose des problèmes »

déclare M. George Bush

M. Bush a confiance en l'Allemagne, il est profondément persuadé que ce serait une *« immense erreur »* que de la singulariser, et son objectif majeur à l'heure présente est d'obtenir que l'URSS accepte que l'Allemagne unie devienne membre à part entière de l'OTAN. Mais pour cela, il faut *« rassurer »* M. Gorbatchev – une tâche qui lui revient plus particulièrement à lui, président des Etats-Unis. Et c'est précisément pour cela que M. Bush estime nécessaire de modifier les priorités de l'alliance atlantique, lui donner un caractère plus *« politique »*.

C'est autour de ces quelques convictions, de ces quelques priorités, que s'organisent la pensée politique et l'action du président Bush, du moins si l'on juge par l'entretien qu'il a accordé, à veille des sommets de l'OTAN et des sept grands pays industrialisés, à un groupe de journalistes européens.

WASHINGTON

de notre correspondant

Si bien disposé qu'il puisse être à l'égard de M. Kohl, le président Bush ne semble toujours pas très convaincu du bien-fondé de la dernière initiative du chancelier fédéral, soutenu en l'occurrence par M. Mitterrand : apporter une aide financière à l'URSS.

M. Bush se refuse à avoir une vue *« cynique »* des choses, et donc à considérer que M. Kohl souhaite *« acheter »* de cette manière l'unification allemande. Il pense plutôt que le chancelier, comme il le lui a dit, est *« sincèrement intéressé à la poursuite de la réforme et au bien-être économique de la population soviétique »*.

Il pense aussi qu'une telle aide ne peut se fonder sur le désir de *« sauver »* M. Gorbatchev : *« Vous connaissez notre position, nous soutenons la perestroïka (...), et nous pensons que Gorbatchev a fait un bon travail. Mais c'est aux Soviétiques de décider. »*

Reste le principe même de l'aide, à laquelle le chancelier Kohl souhaite de toute évidence que les Etats-Unis participent. *« Cela nous pose des problèmes »*, explique M. Bush. Des problèmes *« légaux »* d'abord tant que de vieilles dettes, datant de la période révolutionnaire, n'ont pas été apurées, et *« des problèmes politiques » : « Il est difficile pour des Américains de comprendre pourquoi les cinq milliards* [de dollars] *qui vont chaque année à Cuba ne peuvent être utilisés pour aider la population soviétique. Vous avez là Cuba, isolé, tout seul, qui nage furieusement contre le courant de la liberté et de la démocratie ; si vous voulez économiser cinq milliards, c'est un bon moyen de commencer »*.

M. Bush ne cite que cet exemple, mais il y en a de toute évidence beaucoup d'autres (l'Afghanistan, par exemple), sans compter les énormes ressources que Moscou continue de consacrer à son appareil militaire. Ce sont autant d'obstacles politiques majeurs, et il est douteux que le monde politique américain soit disposé à franchir le pas accompli par MM. Kohl et Mitterrand : *« J'ai essayé d'être franc avec Helmut Kohl pour ce qui concerne les obstacles que nous devons surmonter avant de pouvoir être des partenaires à part entière dans de telles entreprises. »*

Pas de proposition spectaculaire sur l'OTAN

Mais si M. Bush reste clairement réticent, il ne rejette pas l'idée de but en blanc, et il souhaite en parler lors du prochain sommet économique de Houston. C'est déjà une évolution considérable et un signe de l'importance qu'on accorde ici aux requêtes allemandes. Il y a quelques mois encore, l'administration présentait comme tout à fait exclue une quelconque aide à l'URSS, aussi bien pour des raisons pratiques (l'énormité des besoins de l'économie soviétique) que pour des raisons de principe (l'URSS doit d'abord se réformer).

Avant d'aller à Houston, M. Bush doit aller à Londres pour participer au sommet de l'OTAN. Les alliés y évoqueront entre autres les questions liées à l'adaptation aux circonstances nouvelles de leur doctrine de défense, en particulier le concept de *« défense flexible »*. Mais M. Bush ne s'attend pas à de grandes surprises : *« Je n'ai pas derrière la tête l'idée d'aller là-bas* [à Londres] *avec une quelconque proposition spectaculaire. »* Il s'agira plutôt d'un *« affinement »* de la doctrine.

L'objectif majeur de M. Bush est plus vaste. S'il estime que l'alliance doit garder son caractère *« défensif »*, il souhaite que l'on insiste désormais sur son aspect *« politique »*. Le président américain ne précise toujours pas vraiment ce qu'il entend par là (*« Nous continuons à réfléchir, de ce côté de l'Atlantique (...) et nous pensons que les autres font de même. »*) Mais au moins le but poursuivi est parfaitement clair. Il s'agit de modifier le caractère de l'OTAN pour apaiser *« les craintes qui continuent de se manifester en URSS »*.

M. Bush évoque aussi les autres structures qui existent actuellement en Europe : la CSCE, qui devrait *« jouer un rôle utile pour le dialogue, et éliminer certains problèmes qui se poseront inévitablement »*, et aussi la Communauté européenne, *« où nous promettons d'être actifs, non en tant que membre, mais en nous y intéressant activement »*. *« Mais réellement*, ajoute M. Bush, *je crois que notre objectif principal est l'OTAN, et le fait que j'aide, avec d'autres dirigeants, à convaincre M. Gorbatchev qu'il n'a rien à craindre d'une Allemagne unifiée qui y participerait pleinement. »*

A plusieurs reprises, M. Bush reviendra sur ce qu'il estime être sa responsabilité *« particulière »* (*« disproportionnée »*), son *« travail »* : rassurer le numéro un soviétique.

Pour sa part, le président américain semble n'éprouver aucune crainte : *« Je n'ai pas voulu qu'on singularise l'Allemagne ou qu'on la traite comme différente, parce que je pense que ce serait une énorme erreur. » (...) « J'ai dit à quiconque voulait bien m'écouter que l'Allemagne avait mérité son statut de démocratie (...) et à coup sûr de participant à part entière à cette alliance qui a maintenu la paix. Je sais qu'il y a eu des sentiments douloureux* [« heartburn »] *en Pologne et en URSS à ce propos. Mais mon point de vue, c'est que quarante ans ont passé. »*

Le risque de l'isolationnisme

M. Bush ne redoute-t-il pas au moins qu'un retrait des troupes soviétiques d'Allemagne, après la réunification, n'entraîne à terme un retrait des troupes américaines d'Europe, d'autant qu'une tendance à l'isolationnisme se développe aux Etats Unis?

Il répond qu'il faut d'abord conclure l'accord CFE sur la réduction des forces conventionnelles en Europe, *« où il y a effectivement un certain parallélisme »* puisqu'il s'agit de fixer des plafonds égaux (*lire ci-dessous*). Mais au-delà, M. Bush ne veut pas entendre parler de *« parallélisme »*. *« Nous sommes là-bas*, insiste-t-il, *parce que, au moins à ce moment de l'Histoire, nous y sommes désirés. »* C'est pourquoi les processus de retrait américain et soviétique doivent *« être découplés après la conclusion de l'accord CFE »*, *« faute de quoi on encouragerait les pressions isolationnistes aux Etats-Unis (...) qui pour l'heure sont contrôlables »*.

Il y a bien dans ces propos la trace d'une certaine préoccupation. Mais M. Bush pense que *« l'opinion publique allemande soutiendra les Etats-unis »*. L'idée qu'il pourrait en être autrement, que l'Allemagne, une fois satisfait son désir de réunification, pourrait prendre ses distances lui traverse-t-elle l'esprit ? En tous cas, il n'en souffle mot, et fait, de toute évidence, le pari inverse.

« Frustration » à propos du Proche-Orient

Interrogé sur le Proche-Orient et la situation dans les territoires occupés, M. Bush admet éprouver *« une certaine frustration »*. Mais comme on lui demande comment les Etats-Unis, qui viennent de suspendre leur dialogue avec l'OLP, peuvent espérer avoir une politique efficace tant qu'ils refusent même d'envisager d'exercer la moindre pression sur Israël, sa réponse est sans surprise : *« Je sais que certains considèrent que si seulement on faisait pression sur Israël, tout irait bien. Je n'ai jamais accepté ce point de vue parce que je pense qu'il n'est pas réaliste. Cela ne marcherait pas. (...) Israël est un ami, un ami important. Et parfois vous n'êtes pas d'accord avec vos amis sur la manière de procéder. »*

Le président américain en reste donc à son idée, qui est de remettre sur les rails *« le plan dit Shamir, qui est devenu le plan Moubarak, qui est devenu le plan Baker »*. Que ce plan ait apparemment été enterré par M. Shamir lui-même ne le décourage pas, même s'il se dit *« déçu »*. Et il attend toujours la réponse à la lettre qu'il a adressée il y a une dizaine de jours au premier ministre israélien, et où il l'interroge sur ses intentions.

L'entretien s'achève, mais M. Bush à quelque chose à ajouter : *« Je voudrais simplement dire que c'est une époque fascinante pour être président des Etats-Unis, et avoir à s'attaquer à tous ces problèmes que nous venons d'évoquer, ces changements dans le monde. »* Celui à qui l'on a tant reproché naguère – et encore maintenant – de n'avoir aucune vision, de se contenter de réagir aux événements, veut clairement laisser une autre impression, celle d'un homme qui mesure l'ampleur de sa tâche, et les responsabilités mondiales de son pays. Il évoque d'un mot ses préoccupations à propos du *« sous-continent »* [indien], de la zone Pacifique, *« l'intérêt vital qu'il porte à l'Amérique du Sud »* (un peu plus tard dans la journée, il devait annoncer un plan destiné à soulager la dette des pays latino-américains et à favoriser leurs échanges avec les Etats-Unis).

Il souhaiterait *« qu'on dispose d'un peu plus de ressources, parce qu'il y a des hommes qui souffrent »*. *« Mais ayant dit tout cela, je trouve magnifique que nous essayions de nous occuper de liberté et de démocratie au lieu de nous soucier de savoir comment dépenser plus d'argent en armes pour nous protéger de la destruction militaire. » « Je ne suis pas naïf, les choses peuvent mal tourner en chemin, mais je suis très optimiste sur le mouvement inexorable vers la liberté et la démocratie. »* Idéalisme, optimisme, enthousiasme pour un monde *« fascinant »*, sens du devoir, mais dons limités pour le lyrisme : c'est le Bush que l'on connaît le mieux.

Le président prend congé, et comme on lui fait remarquer qu'on ne l'a même pas interrogé sur le sujet qui s'étale à la une de toute la presse américaine, l'augmentation des impôts (*« taxes »*), il répond, facétieux : *« Vous avez dit Texas ? »*

Et il s'éloigne sur la pointe des pieds, levant très haut ses grandes jambes, comme s'il marchait sur des oeufs. Cela, c'est l'autre Bush, espiègle, le visage illuminé d'un sourire de jeune homme tout heureux d'être devenu président des Etats-Unis.

JAN KRAUZE

Les négociations de Vienne sur le désarmement conventionnel en Europe

Un accord est intervenu sur les chars

Les seize pays de l'OTAN et les sept membres du pacte de Varsovie participant aux négociations de Vienne sur le désarmement conventionnel en Europe (CFE) se sont mis d'accord mercredi 27 juin en groupe de travail sur les définitions et les listes des chars et véhicules blindés de combat.

A la suite de certaines modifications *« linguistiques »*, a-t-on précisé de sources occidentales, la délégation soviétique a abandonné ses réserves concernant la proposition présentée le 14 juin à Vienne par la France et la Pologne sur un plafond et des définitions pour les chars et véhicules blindés de combat (*le Monde* du 16 juin). Cette proposition prévoit de limiter de l'Atlantique à l'Oural à 20 000 de chaque côté le nombre de chars déployés par les deux alliances et à 30 000 le nombre de véhicules blindés de combat.

Les négociations de Vienne portent sur la réduction des armements dans six catégories. En plus des chars et véhicules blindés de combat, il s'agit des effectifs stationnés, des avions de combat, des hélicoptères de combat et de l'artillerie. Pour cette dernière catégorie, la définition a été fixée l'année dernière.

En ce qui concerne les effectifs, les Occidentaux estiment officiellement que la question est réglée depuis l'accord d'Ottawa limitant à 195 000 les troupes soviétiques et américaines stationnées en Europe centrale. Les Soviétiques toutefois demandent qu'il soit traité aussi des effectifs des armées nationales, et en particulier de ceux de la future Allemagne unie.

Restent l'épineux problème des hélicoptères et surtout de l'aviation. Pour cette dernière, l'URSS ne veut pas inclure certains de ses appareils d'interception et les avions de l'aéronavale stationnés à terre.

L'actuelle 7e session des CFE se terminera le 9 août. – *(AFP)*.

ASIE

AFGHANISTAN : l'impasse politique

L'influence de Moscou et de Washington tend à diminuer

A l'occasion du premier congrès, en vingt-cinq ans, du PPDA (Parti populaire démocratique afghan), qui s'est ouvert mercredi 27 juin à Kaboul, le président Najibullah a reconnu que son propre parti s'était rendu coupable de tortures, ajoutant qu'il devait se réformer pour survivre.

NEW-DELHI

de notre correspondant en Asie du Sud

L'évolution de la situation afghane ne profite à personne. Le président Najibullah, qui multiplie les manifestations de bonne volonté pour tenter de s'assurer des soutiens internationaux et engager un début de dialogue avec quelques chefs de l'opposition armée, croit que le temps joue en sa faveur. Il ne fait, au contraire, qu'augmenter les préventions à son égard. Il est avant tout l'homme qui, selon le porte-parole du Département d'Etat américain, est responsable de *« violations massives des droits de l'homme »* lorsqu'il était chef du Khad, les services secrets afghans.

Les partis politiques de Peschawar ne cherchent même plus à entretenir la fiction d'un « gouvernement en exil » : leurs divisions prennent parfois la forme d'affrontements armés, et le schisme est maintenant profond entre fondamentalistes extrémistes, comme M. Gulbuddin Hekmatyar, et traditionalistes royalistes, comme Pir Ahmed Gaylani. Leur projet de réunir une Choura (grande Assemblée), pourtant activement soutenu par les Américains et les militaires pakistanais, ne semble plus à l'ordre du jour.

A Peschawar, « capitale » des réfugiés afghans au Pakistan, les relations entre certains groupes de moudjahidins et représentants des organisations humanitaires internationales se sont nettement tendues depuis quelques mois. Le climat anti-occidental s'est renforcé : le siège de l'une de ces organisations, Shelter Now International, à été mis à sac par des « groupes » appartenant au parti de Gulbuddin Hekmatyar, le Hezb-i-Islami. Dans les camps, il est facile de convaincre les réfugiés que les Occidentaux, de mèche avec les Soviétiques, veulent empêcher l'arrivée au pouvoir à Kaboul d'un régime islamiste, ce qui n'est d'ailleurs pas tout à fait faux.

Américains et Soviétiques n'ont pas pu, lors de la récente rencontre Bush-Gorbatchev, se mettre d'accord sur une solution politique au conflit. D'accord, ils le sont sur l'essentiel (des élections libres, supervisées par les Nations unies, éventuellement un arrêt concomitant des livraisons d'armes), mais non sur le préalable à tout règlement : Washington insiste pour que le chef de l'Etat afghan abandonne ses fonctions avant les élections, alors que Moscou s'y refuse.

Une noria d'avions quotidienne

outre, l'influence des deux grandes puissances auprès de leurs protégés respectifs se réduit. M. Yuri Gankovsky, directeur des études afghanes à l'Institut oriental de Moscou, et que cite le journal britannique *The Independent*, le dit sans ambages : *« Les Soviétiques et les Américains ne sont plus comme avant maîtres des événements et des gens en Afghanistan. Notre influence à Kaboul a décliné considérablement et Najibullah a bien plus de liberté pour manœuvrer que précédemment »*. Même si les Soviétiques en rajoutent (*« Nous ne pouvons pas obliger Najibullah à quitter le pouvoir »*, disent-ils), il semble bien que la longévité politique du président afghan a renforcé son autorité.

Son indépendance est, certes, relative : le régime ne tient sur le plan militaire que grâce à la noria quotidienne d'avions qui convoient armes et munitions. On compterait, selon l'AFP, jusqu'à quarante ou quarante-cinq rotations par jour. Le soutien logistique soviétique ne faiblit donc pas, mais le régime de Kaboul n'en tire pourtant aucun avantage militaire décisif. Le président Najibullah est allé très loin sur le terrain des concessions (multipartisme politique, libéralisation économique, nouvelle Constitution, etc.), sans s'attirer la moindre réponse positive de ses adversaires.

Les Etats-Unis, pour leur part, ont rejeté la proposition d'un cessez-le-feu, estimant que celui-ci *« ne peut être effectif tant que le régime prosoviétique de Najibullah est au pouvoir »*. L'influence des Etats-Unis auprès des moudjahidins se délite en raison de la diminution de leur aide militaire et aussi parce que les désaccords entre eux favorisent les extrémistes. Washington souhaitait opérer un rééquilibrage dans les livraisons d'armes au profit des « modérés », c'est-à-dire au détriment de Gulbuddin Hekmatyar, mais celui-ci reste l'allié le plus fidèle – et donc choyé – des militaires et des services secrets pakistanais.

Le Pakistan, de son côté, en proie à une grave crise (conflit de pouvoirs à la tête de l'Etat, tension avec l'Inde, crise du Sind), est bien incapable de promouvoir une quelconque solution de la crise afghane. Bref, un an et quatre mois après le départ des troupes soviétiques, l'impasse semble totale.

LAURENT ZECCHINI

□ **CHINE : le chef de l'Etat hospitalisé.** – M. Yang Shangkun, âgé de quatre-vingt-trois ans, qui est à la fois président de la République et l'homme fort des militaires, a subi une appendicectomie, undi 25 juin. Il a dû se faire remplacer par le vice-président Wang Zhen, son cadet d'un an à la santé très fragile, pour recevoir successivement une décoration remise par des parlementaires péruviens et le chef de l'Etat tchadien, M. Hissène Habré, en visite officielle à Pékin. L'agence Chine nouvelle a affirmé, mercredi, que l'état de santé de M. Yang Shangkun était satisfaisant. – *(AFP, Reuter.)*

EUROPE

L'union économique et sociale de la RDA avec la RFA et la préparation du deuxième traité d'Etat

Attention au choc !

BERLIN-EST

de notre envoyé spécial

Serrez les ceintures et attention au choc ! Personne ne pourra se plaindre, en Allemagne de l'Est, de n'avoir pas été suffisamment prévenu des turbulences à prévoir lors de l'atterrissage, lundi 2 juillet, du mark lourd. Le président ouest-allemand, M. Richard von Weizsacker, les évêques protestants et catholiques des deux Allemagnes, les hommes politiques de tous bords... pas un qui n'y soit allé de son couplet cette semaine pour préparer les esprits, mobiliser les énergies et... se rassurer soi-même.

Tout ou presque a été dit sur les risques pour l'économie est-allemande de ne pas supporter la cure qu'on lui impose brutalement, avec la hantise d'un chômage massif, la crainte des Allemands de l'Est d'être condamnés à mendier pendant longtemps leur subsistance dans la main de ces « Bundies » repus qui rechignent tant à partager.

Un plongeon dans l'eau ? *« On n'y saute peut-être pas, mais on y entre. Au début, l'eau ne sera pas trop profonde, mais il se peut qu'elle le devienne en hiver et, d'ici là, il faut apprendre à nager »*, explique le ministre est-allemand des finances, M. Walter Romberg, qui joua déjà – sous le gouvernement de transition (communiste) de M. Hans Modrow – un rôle-clé dans les rapports avec la RFA. Entré en décembre dans les rangs du Parti social-démocrate après avoir longtemps milité au sein de l'Eglise évangélique, ce spécialiste des questions de désarmement n'a pas toujours été un interlocuteur commode pour les conservateurs de Bonn qu'il ne porte pas précisément dans son cœur.

Ses rapports avec M. Theo Waigel, le ministre ouest-allemand des finances, ont été souvent tendus. Personnellement, il aurait préféré une transition plus en douceur qui aurait permis à la RDA de mieux se préparer à l'unification et de ne pas avoir à céder autant. *« Nous avons acquis notre souveraineté le 9 octobre dernier, et nous en redonnons déjà une partie le 1er juillet »*, regrette-t-il. Mais les électeurs en ont ainsi décidé le 18 mars lors des premières élections libres de RDA, et M. Walter Romberg est trop démocrate pour remettre en cause ce choix. Il estime qu'avec la marge de manœuvre qui lui était impartie, le gouvernement de coalition de M. de Maizière ne repart pas sans rien, et lui aussi a voté pour la ratification du traité d'Etat.

Les premiers salaires en marks lourds

Ce qui va se passer maintenant ? D'abord, relève-t-il, la mise en place de l'union économique et monétaire signifie très concrètement que la Bundesbank va transférer, lundi 2 juillet, 25 milliards de deutschemarks à ses nouvelles antennes en RDA. L'argent s'écoulera ensuite vers les banques, les centres de paiement, les municipalités, etc. Une fois le changement de monnaie opéré sur les comptes des particuliers et des entreprises, ce qui devrait être fait une semaine plus tard, le principal problème sera de s'assurer que ces sociétés auront la trésorerie nécessaire pour faire face à leurs charges, notamment pour verser les premiers salaires en DM.

Selon M. Romberg, les sommes prévues à cet effet se montent, pour les trois premiers mois à venir, à un milliard de deutschemarks pour les artisans et les petits entrepreneurs et à 10 milliards de DM pour les grandes entreprises. Ces fonds devraient être fournis par un consortium de banques occidentales et garantis par un holding auquel a été remis l'ensemble des propriétés de l'Etat est-allemand, avec pour tâche de les assainir et, dans la mesure du possible, de les privatiser.

L'hiver sera difficile

Ils seront donnés en priorité aux entreprises qui ont une chance de surmonter la période difficile et de survivre. *« Toutes ne recevront pas d'argent*, souligne M. Romberg. *Il y a des entreprises qui, nous devons le reconnaître, ne sont pas viables et qui vont se retrouver très prochainement en faillite. »*

Les prévisions du gouvernement de Berlin-Est en matière de chômage sont de 435 000 chômeurs en moyenne pour le second semestre de l'année. D'autres prévisions sont nettement moins optimistes. *« En juillet ou en septembre*, estime M. Romberg, *nous ne devrions pas avoir une situation trop difficile. Le problème est de savoir si nous saurons utiliser ce temps pour passer ensuite le cap des mois d'hiver. Cela suppose que nous parvenions à réaliser rapidement le changement radical de structures économiques. »*

Interrogé sur les risques de voir la situation échapper à tout contrôle, le ministre des finances souligne qu'on se trouve toujours en présence d'un processus en perpétuelle accélération, *« qui a des conséquences négatives désastreuses et détruit beaucoup de possibilités »*. Il regrette le manque de temps dont ont souffert disposé aussi bien le gouvernement, le Parlement, que la société toute entière, et estime qu'un des grands points d'interrogation pour l'avenir est la capacité de la RDA à générer les hommes pouvant s'adapter suffisamment vite aux nouvelles conditions. S'il pense que les petites entreprises devraient arriver sans trop de mal à suivre le train de la nouveauté, il sera difficile, en revanche, de changer rapidement les mentalités dans les grandes entreprises.

Le ministre est optimiste sur un point : la RDA peut avoir *« très vite des entreprises hautement performantes »* et il estime que la meilleure chance pour cette partie de l'Allemagne d'éviter *« un chômage massif »* est de continuer à exporter vers les autres pays de l'Est. Regrettant le manque d'empressement des pays occidentaux, comme la France, à investir en RDA, M. Romberg a indiqué que le holding public est-allemand allait établir la liste de toutes les entreprises offrant des possibilités de coopération ou de prise de participation pour des sociétés étrangères. Il a aussi précisé qu'il était également envisagé d'avoir, dans le conseil d'adminisration de ce holding, qui doit jouer un rôle essentiel de restructuration de l'économie est-allemande, non seulement des Allemands de l'Ouest, mais également des Français.

HENRI DE BRESSON

Controverses sur la future capitale de l'Allemagne

Après l'adoption du traité d'Etat instituant l'union monétaire, économique et sociale entre la RFA et la RDA, les deux gouvernements négocient à présent les clauses d'un second traité réglant les problèmes juridiques et constitutionnels liés à la fusion des deux pays.

BONN

de notre correspondant

La question du siège de la future capitale de l'Allemagne unie reste une pomme de discorde entre les partisans d'un déménagement aussi rapide que possible à Berlin et ceux d'un maintien des principaux organes constitutionnels à Bonn.

Le bourgmestre de Berlin-Ouest, M. Walter Momper, et son collègue de Berlin-Est, M. Tino Schwierzina, tous deux SPD, ont vigoureusement plaidé pour que ce problème soit tranché dans le deuxième traité d'Etat. Cette position est partagée par l'ensemble du gouvernement et de l'opinion publique en RDA.

Cette attitude a suscité une vive réplique de M. Wolfgang Clement, ministre en Rhénanie du Nord-Westphalie, lui aussi social-démocrate, qui a menacé de faire échouer le traité devant le Bundesrat s'il en était ainsi.

« La sympathie » du chancelier Kohl

Le chancelier Kohl, tout en faisant connaître sa *« sympathie »* pour Berlin, a cependant choisi de temporiser, renvoyant la décision sur le siège de la capitale au futur Parlement de l'Allemagne unifiée.

En tout état de cause, dans l'hypothèse la plus favorable pour Berlin, le transfert du gouvernement et du Parlement ne pourrait s'effectuer qu'à échéance de deux ou trois ans.

En tout cas pas avant que l'on soit parvenu à un accord sur le retrait des troupes soviétiques des environs immédiats de la capitale. Cela laisse tout le temps nécessaire aux Lander pour faire valoir leurs exigences quant aux sièges des diverses institutions fédérales...

Quel mode de scrutin ?

Autre sujet de controverse : le mode d'élection du futur Parlement panallemand, et les modalités pratiques de l' « adhésion » de la RDA à la RFA. M. Wolfgang Schauble, le ministre de l'intérieur ouest-allemand, est partisan du maintien des systèmes en vigueur dans chacun des deux pays – qui prévoient une barre de 5 % pour être représenté au parlement en RFA et de 3 % en RDA. Cette solution avantagerait les partis ne se présentant que sur le territoire de la RDA, comme le PDS (ex-communiste) et la DSU, extension est-allemande de la CSU bavaroise.

Mais le projet se heurte à l'opposition irréductible du SPD, qui exige qu'un mode de scrutin unique, avec la clause des 5 %, soit appliqué sur l'ensemble du territoire. Les sociaux-démocrates, rejoints sur ce point par le FDP (libéral), accusent le ministre de l'intérieur de *« manipuler »* les futures élections panallemandes pour masquer la perte d'influence des Bavarois dans un Parlement uni et exposer le SPD à la concurrence, sur sa gauche, d'un PDS qui aurait alors des députés.

LUC ROSENZWEIG

URSS

Nouvel échec de M. Gorbatchev face aux conservateurs

Suite de la première page

Un tel effondrement du parti signifierait à son tour la disparition du seul appareil de pouvoir dont dispose aujourd'hui l'URSS. Tout deviendrait alors formidablement plus difficile. Non seulement il serait encore plus compliqué d'introduire les réformes mais il n'y aurait plus de vrai moyen de gérer leur application et les conflits qu'elles suscitent. On se rapprocherait, en bref, du scénario qui hante les Soviétiques et que M. Gorbatchev s'acharne à éviter depuis cinq ans – celui du dérapage dans la violence.

Est-ce à dire, pour autant, que ce dérapage est d'ores et déjà devenu inéluctable ? Loin de là, et précisément parce qu'en fait personne n'en veut aujourd'hui en URSS. Plus que tout autre, ce pays est payé pour savoir ce qu'est l'horreur de la violence politique. On n'en veut pas et c'est, fondamentalement, ce qui explique qu'en dehors de la provocation de Tbilissi, au printemps 1989, et des affrontements interethniques, les cinq premières années de la perestroïka aient été fondamentalement pacifiques.

Non seulement il y eut, à l'échelle de ces changements, très peu de sang, mais l'esprit de compromis a toujours su triompher. Une nouvelle génération de conservateurs est en passe de reprendre ce complet contrôle de l'appareil qu'avaient perdu les vieux brejneviens. Le succès va au succès et son ivresse peut être grande. Le moment est, en ce sens, grave pour la politique de M. Gorbatchev mais ces conservateurs savent bien aussi qu'ils ne représentent plus que peu de chose dans le pays, qu'il serait bien périlleux de vouloir entraîner l'armée dans une aventure, qu'on ne supprimerait pas si facilement les Parlements librement élus, que l'URSS ne peut plus se passer d'aide étrangère – bref qu'il faut réfléchir à deux fois avant de pousser l'avantage.

Des formulations très travaillées

Le feront-ils ? Vraisemblablement oui, mais s'il faudra attendre la fin du congrès pour évaluer l'ampleur des dégâts, on devrait avoir, dès vendredi, une précieuse indication de tendances. Le comité central, où dominent les conservateurs, doit en effet examiner les projets de plate-forme politique et de nouveaux statuts du parti préparés par le secrétaire à l'idéologie, M. Medvedev. Hier cela n'aurait été qu'une formalité. L'approbation aurait été certaine.



Formation d'une « alliance »

Cela n'est plus le cas aujourd'hui et d'autant moins que non seulement ces textes ont été élaborés à un moment où les conservateurs n'avaient pas encore repris du poil de la bête mais qu'ils ont été amendés aussi pour tenir compte des vœux des réformateurs « radicaux ». Les formulations ont été si bien travaillées par M. Medvedev que rien ne pourrait être pris pour une provocation pour les conservateurs mais la tendance n'en est, très nettement, pas moins au changement. Si l'on n'abandonne pas, contrairement aux souhaits des radicaux, le communisme, il ne devient plus ainsi qu'une *« perspective »*. Le courant *« conservateur et dogmatique »* est condamné avec autant de force que ceux qui *« rejettent le choix socialiste »*.

Le parti déclare n'être plus aujourd'hui qu'un parti comme les autres qui ne peut prétendre au pouvoir qu'à travers sa victoire électorale et, s'il faut *« prévenir sa scission en fractions »*, les militants se voient cependant reconnaître le droit d'exprimer *« leurs points de vue dans des plates-formes »*. Le passage au marché, la redéfinition de l'union sur la base d'un *« nouveau traité »*, sont enfin partie intégrante de ce programme qui propose également la formation d'une *« alliance »* à tous les mouvements *« progressistes »* et pose pour objectif d'effacer l'*« éclatement du mouvement socialiste »*. En clair, il s'agit là d'une offre de rapprochement avec la social-démocratie européenne.

Quant au projet de statuts, il reconnaît l'autonomie des partis républicains qui n'élaborent plus leur programme que « sur la base » de celui du PCUS et affirment surtout la prééminence sur le parti de l'appareil d'Etat et des assemblées parlementaires. Seule consolation pour les conservateurs qui en avaient fait un cheval de bataille ; les organisations du parti dans l'armée et les forces de sécurité ne sont pas interdites.

C'est une concession importante, une garantie pour eux et une menace pour la démocratie mais l'acceptation de ces projets de programme et de statuts marquerait aussi une autolimitation des ambitions des conservateurs. Réponse d'ici le week-end et le congrès, en tout état de cause, sera agité.

BERNARD GUETTA

TCHÉCOSLOVAQUIE

Le nouveau gouvernement de M. Marian Calfa a prêté serment

Le nouveau gouvernement tchécoslovaque, dirigé par le premier ministre sortant, M. Marian Calfa (quarante-quatre ans) et dominé par les mouvements du président Vaclav Havel, a prêté serment mercredi 27 juin. Auparavant, la nouvelle Assemblée fédérale, réunie en session constitutive, a réélu M. Alexander Dubcek, soixante-neuf ans, l'ex-leader du « printemps de Prague », à la présidence du Parlement. Celui-ci doit réélire M. Vaclav Havel à la tête de l'Etat le 5 juillet.

La nouvelle équipe gouvernementale, qui a prêté serment lors d'une cérémonie télévisée en direct du Château de la présidence à Prague, comprend seize membres (contre vingt-trois dans le cabinet sortant), dont les principaux ténors du mouvement présidentiel et sept nouveaux venus. Trois portefeuilles (industrie, agriculture et énergie) ont notamment été réunis en un superministère de l'économie, attribué à un partisan de réformes radicales, M. Vladimir Dlouhy, trente-six ans, chargé du plan dans le gouvernement sortant.

La coordination des affaires économiques reste entre les mains du vice-premier ministre sortant, M. Vaclav Valès, soixante-huit ans, alors que M. Valtr Komarek, un partisan de changements en douceur, déjà mis sur la touche en avril, quitte le gouvernement. Cependant, le plus ardent défenseur de réformes économiques rapides, M. Vaclav Klaus (quarante-neuf ans), maintenu au ministère des finances, n'aura sans doute pas, estiment les observateurs, une marge de manœuvre aussi large qu'il le souhaitait.

Forte représentation slovaque

Au ministère de l'intérieur, M. Jan Langos, un ex-dissident catholique slovaque de quarante-trois ans, remplace Richard Sacher : ce dernier, membre du Parti populaire tchèque passé à l'opposition, avait été critiqué pour sa complaisance face à l'ancien appareil policier.

Sur les seize ministres, six sont sans affiliation (et autant sont par ailleurs d'anciens membres du Parti communiste). La « majorité présidentielle » détient neuf portefeuilles : six pour le Forum civique et trois pour son homologue slovaque, Public contre la violence. Les deux mouvements avaient obtenu la majorité absolue lors des élections des 8 et 9 juin, mais pas celle des trois cinquièmes nécessaire à l'adoption des lois constitutionnelles.

Le président Havel avait finalement obtenu l'accord du Mouvement chrétien-démocrate de Slovaquie pour entrer dans une coalition. Celui-ci y obtient un seul poste, mais de poids : M. Jozef Miklosko devient vice-premier ministre en charge des affaires religieuses et culturelles, de l'éducation et des nationalités. En tout, six Slovaques, dont M. Calfa, participent au gouvernement pour respecter l'équilibre entre la nation tchèque qui constitue les deux tiers de la population et la nation slovaque.

Un quatrième poste de vice-premier ministre, chargé des affaires législatives, a été créé et donné au nouveau procureur général tchèque, Pavel Rychetsky, quarante-six ans, un signataire de la Charte 77.

Le vice-premier ministre M. Jiri Dienstbier, cinquante-trois ans, homme de confiance du président, reste chef de la diplomatie et le général Miroslav Vacek, un ex-communiste, demeure à la tête de la défense. Le ministre sortant de l'industrie, M. Slavomir Stracar, cinquante-cinq ans, patron des groupes d'Etat qui seront démonopolisés et privatisés et qui a été à ce titre l'interlocuteur des investisseurs étrangers, est nommé ministre du commerce extérieur. On relève enfin la création d'un ministère de l'environnement, attribué à M. Josef Vavrousek, militant écologiste sous le régime communiste. – *(AFP, UPI.)*

La composition du cabinet fédéral

Premier ministre : M. Marian Calfa, sortant (Public contre la violence).

Vice-premier ministre, chargé des affaires étrangères : M. Jiri Dienstbier, sortant (Forum civique).

Vice-premier ministre, chargé des questions économiques : M. Vaclav Valès, sortant (Forum civique).

Vice-premier ministre, chargé des affaires législatives : M. Pavel Rychetsky (Forum civique).

Vice-premier ministre chargé des affaires religieuses et culturelles, de l'éducation et des nationalités : M. Jozef Miklosko (Mouvement chrétien-démocrate slovaque).

Défense : M. Miroslav Vacek, sortant (sans affiliation).

Intérieur : M. Jan Langos (Public contre la violence).

Finances : M. Vaclav Klaus sortant, (Forum civique).

Economie : M. Vladimir Dlouhy sortant, (Forum civique).

Planification : M. Pavel Hoff mann (Public contre la violence).

Travail et affaires sociales : M. Petr Miller, sortant (Forum civique).

Commerce extérieur : M. Slavomir Stracar (Public contre la violence).

Transports : M. Jiri Nezval (Forum civique).

Postes et Télécommunications : M. Theodor Petrik (sans affiliation).

Consommation : Mme Kvestoslava Korinkova, sortante (sans affiliation).

Environnement : M. Josef Vavrousek (Forum civique).

□ **HONGRIE : référendum le 29 juillet et élections locales le 30 septembre.** – La coalition chrétienne-démocrate au pouvoir à Budapest devra affronter deux campagnes électorales au cours des trois prochains mois : un référendum sur le mode d'élection du président de la République aura lieu le 29 juillet et les élections locales se dérouleront le 30 septembre, a annoncé mercredi 27 juin le chef de l'Etat par intérim, M. Arpad Goncz. Les élections locales, qui doivent mettre fin au pouvoir des anciennes directions toujours en place à la base, étaient prévues, mais ont été avancées de deux semaines, comme le souhaitait le premier ministre, M. Jozsef Antall, dont le parti (Forum démocratique) est en crise et craint la désaffection de ses partisans. – *(AFP.)*

... préparation du deuxième traité d'Etat

Controverses sur la future capitale de l'Allemagne

TCHÉCOSLOVAQUIE

Le nouveau gouvernement de M. Marian Calfa a prêté serment

... omposition du cabinet fédéral

AFRIQUE

LIBÉRIA

Les pressions se multiplient pour obtenir la démission du président Doe

Pour la deuxième fois de la semaine, une partie de la population de Monrovia est descendue dans les rues, mercredi 27 juin, pour demander le départ du président Samuel Doe. Les soldats ont tiré en l'air avant que la foule ne consente à se disperser et renonce à porter sa pétition aux députés. Il ne semble pas y avoir eu de victime. La veille, plusieurs milliers de personnes avaient déjà manifesté, à l'appel du Conseil national des Eglises pour réclamer la fin des tueries.

Ces manifestations ont lieu alors que les rebelles du Front national patriotique du Liberia (NPFL) occupent le campus universitaire de Fendell, à une vingtaine de kilomètres au nord de Monrovia, et ne laissent ouverte qu'une route à l'ouest, vers la Sierra Leone.

Les Eglises chrétiennes et les partis d'opposition poussent au départ du président Doe. Ils affirment que le bilan d'une demi-année de guerre civile est déjà bien élevé (plusieurs milliers de morts) et ils redoutent que la bataille de Monrovia soit très sanglante.

Le président Doe multiplie les gestes de bonne volonté. Il a ainsi fait libérer quelque cent cinquante soldats Gio et Mano (les deux ethnies en dissidence), dont les familles redoutaient qu'ils aient été massacrés ou qu'ils servent d'otages. Il a aussi accepté l'exécution d'un soldat coupable du meurtre d'un civil. Ces décisions sont trop récentes pour avoir modifié les projets de plusieurs chefs d'Etat de la région qui tentent de désamorcer le conflit. Le président sierra-léonais, M. Joseph Momoh, a ainsi proposé, mardi, à ses pairs guinéen, nigérian et togolais une démarche commune auprès du président Doe pour le convaincre de partir. Le Nigeria a déjà fait savoir qu'il était prêt à accueillir M. Doe, et le Togo qu'il accepterait de participer à une médiation internationale. Ces quatre pays sont membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui s'apprêtent à prendre le relais si les responsables du Conseil national des Eglises du Liberia échouent dans leur tentative de médiation.

Quant aux Etats-Unis, poursuivant leurs initiatives pour tenter d'arrêter le conflit, ils ont, à plusieurs reprises, suggéré le départ du président Doe. Leur ambassadeur désigné auprès du Liberia a suivi, à Freetown, capitale de la Sierra Leone, les pourparlers – aujourd'hui suspendus – entre les gouvernementaux et les rebelles. Une force navale américaine continue de croiser au large des côtes libériennes. – *(AFP.)*

SOUDAN : selon Amnesty International

La torture est largement pratiquée dans des centres de détention secrets

Dans un rapport, publié jeudi 28 juin à Londres, Amnesty International affirme qu'un an environ après l'arrivée au pouvoir des militaires à Khartoum, les opposants au régime soudanais continuent d'être arrêtés et sont très souvent torturés dans des centres de détention secrets. Selon l'organisation de défense des droits de l'homme, une soixantaine de prisonniers ont été suppliciés au cours des six derniers mois et un détenu au moins – un médecin – a été mortellement blessé.

Amnesty International note que les forces gouvernementales et les milices continuent à assassiner des civils dans le sud du pays. En octobre et novembre derniers, quarante-deux personnes originaires du sud ont « disparu » alors qu'elles étaient détenues à Khartoum, tandis que deux cents opposants présumés étaient arrêtés en février dans la ville de Juba. Amnesty International évalue à environ deux cents le nombre total de prisonniers politiques détenus dans les prisons soudanaises. Africa Watch, une autre organisation humanitaire, évalue ce total à près de mille cinq cents.

Par ailleurs, une publication clandestine soudanaise spécialisée dans la défense des détenus note que la plupart des personnes récemment arrêtées dont de nombreux cadres politiques ainsi que des dirigeants syndicaux sont détenus au quartier général de la sécurité, à Khartoum, dans des conditions particulièrement éprouvantes.

Amnesty International et la publication soudanaise attirent également l'attention sur le centre de Shella, dans le désert au sud de Facher, capitale de la province de Darfour, où sont incarcérés d'ordinaire les criminels de droit commun et les malades mentaux. Soixante et onze prisonniers politiques – pour la plupart des intellectuels que l'on souhaite briser – souffrent surtout du manque d'eau potable (il leur arrive souvent de passer une journée entière sans pouvoir boire une goutte d'eau) et de l'absence totale de médicaments.

Les nouveaux opposants africains

Suite de la première page

Ces partis révolutionnaires existent notamment au Sénégal, au Niger, au Bénin et au Burkina où le président Campaoré doit en tenir compte malgré sa politique de « rectification ». Mais, dans leurs composantes les plus crédibles, les oppositions africaines sont dirigées par des hommes qui tiennent un discours « responsable » à l'intention de la France. Connaissant son rôle sur le continent, ils ont de plus en plus tendance à vouloir la rassurer, à mesure qu'ils estiment se rapprocher de l'heure de la relève.

Malgré son âge, Me Abdoulaye Wade, chef du Parti démocratique sénégalais (PDS), légalisé depuis 1974, est un peu le modèle des nouveaux opposants africains. Dans un pays où le multipartisme existe depuis longtemps, il est allé jusqu'au bout de la logique contestataire en se présentant contre M. Diouf à l'élection présidentielle, et il s'en est fallu de peu qu'il s'empare légalement du pouvoir. Or ce sexagénaire marié à une Française a eu des contacts avec Paris tout au long de sa longue carrière. M. Jacques Foccart le rencontrait quand il était aux affaires. Des hommes politiques de droite ou du centre lui parlent lors des rencontres internationales entre chefs de partis se réclamant du libéralisme. Me Wade présente le PDS comme un *« parti libéral d'inspiration travailliste »* ; tout en critiquant la politique de M. Diouf, *« dictée par le FMI »*, il se dit prêt à tenir compte des réalités économiques.

Appel aux « leaders d'opinion en Europe »

Bien avant les mutations en cours, Me Wade jugeait scandaleuse la façon dont Paris s'accommodait des partis uniques en Afrique et parlait de *« racisme inconscient »*. Mais il ne ferait sans doute rien de nature à changer radicalement les relations avec la France. Pour un présidentiable comme lui, la tentation de composer avec les islamistes, déja puissants au Sénégal, est forte. Pourtant, il ne paraît pas disposé à gagner à n'importe quel prix leurs bonnes grâces.

Beaucoup plus jeune que Me Wade, mais considéré à Abidjan comme le principal opposant, M. Laurent Gbagbo, chef du Front populaire ivoirien (FPI), a fait parler de lui bien avant que M. Houphouët-Boigny se résigne au multipartisme. Cet universitaire avait passé plusieurs années d'exil en France avant de rentrer au pays en 1988 pour un dialogue tumultueux avec le chef de l'Etat. Il a envoyé, voici quelques mois, *« aux responsables de partis et aux leaders d'opinion en Europe »* un manifeste appelant à *« une transition pacifique vers la démocratie »*.

M. Gbagbo est accusé par ses adversaires de vivre dans un *« monde abstrait »* construit avec les syndicalistes de l'enseignement supérieur qui le soutiennent activement. De l'intellectuel, il a la capacité d'utiliser les idées en vogue – *« le dégel Est-Ouest, les transitions démocratiques en cours en Amérique latine et en Europe de l'Est, peuvent nous aider »*, – mais son programme, pour être vague, paraît mesuré : *« Fédération africaine, économie de marché, social-démocratie orientée à gauche »*.

Même son de cloche chez Me Pierre-Louis Agondjo-Okawé, président du Parti gabonais du progrès (PGP), qui a joué un grand rôle lors des troubles de mai à Libreville et à Port-Gentil. Alors qu'un contingent militaire français était envoyé dans ces villes, Me Agondjo se défendait de vouloir mettre à la porte coopérants et hommes d'affaires : *« Je parle correctement votre langue, me semble-t-il. Pourquoi voulez-vous que je ne recherche pas le dialogue avec Paris ? »*

Conscient de sa réputation de porte-parole d'une seule ethnie – celle des Miénés, – le PGP s'efforce, non sans mal, de tenir un discours de portée nationale. Le propos est parfois confus, mais l'origine sociale des chefs les dispose peu à la révolution. Joseph Rendjambe, dont la mort suspecte fut à l'origine des troubles, était le demi-frère d'un ministre et dirigeait une société d'investissement. M. Saturnin Nan Nguema, autre responsable, fut directeur adjoint d'Elf-Gabon, ce qui a conduit certains à évoquer un complot des pétroliers contre M. Bongo.

Même puissant dans certaines régions, le PGP n'est qu'un numéro parmi la quinzaine de formations d'opposition qui ont vu le jour au Gabon ; il existe même deux tendances parmi les « écologistes ». Situation analogue en Côte-d'Ivoire, où les groupuscules se multiplient.

Obligés de renoncer à leur vieil argument « multipartisme égale réveil du tribalisme », les présidents africains n'ont pas dit leur dernier mot. La multiplication des courants d'opposition ne permettra pas aux anciens partis uniques de garder tous leurs privilèges, mais elle peut sauver la mise aux chefs d'Etat qui sauront se mettre « au-dessus de la mêlée ».

Déjà, au Gabon, le président Bongo a élargi le gouvernement à plusieurs opposants convaincu de la réalité de l' « ouverture ». Le Mouvement de redressement national (MORENA), qui pendant longtemps s'était posé en formation de rechange dans les sphères parisiennes, s'est déja scindé en deux. Dérisoire spectacle que celui de ces formations qui, à peine la liberté acquise, se divisent en tendances « fondamentale », « originelle » et autres...

Intégrisme noir ?

Les groupuscules gauchistes n'offrant plus que des caricatures tropicales des utopies mortes ailleurs, l'avenir paraît s'ouvrir à des opposants peu enclins aux changements radicaux en matière de développement et de coopération, avec la promesse de comportements plus vertueux, des engagements à la lutte contre la corruption et l'enrichissement personnel.

A moins, bien sûr, que l'Afrique produise un jour un courant spécifique, empruntant moins aux modèles français. A cet égard, la victoire des islamistes algériens peut avoir des conséquences inattendues. Sans doute ne faut-il pas prendre très au sérieux un « Parti intégriste musulman » clandestin au Niger. Mais, dans ce pays et dans d'autres pays de l'islam noir, au Sénégal par exemple, la sensibilité religieuse pourrait un jour constituer une force cohérente, sinon rassurante pour la France.

A l'opposé, dans des pays très christianisés – tel le Zaïre, où les évêques viennent d'appeler *« au respect des aspirations légitimes du peuple, spécialement en ce qui concerne l'instauration d'un système politique beaucoup plus démocratique »*, – l'Eglise pourrait jouer un rôle grandissant, par militants interposés.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

□ **ALGÉRIE : création d'un mouvement syndical islamique.** – Une organisation syndicale islamique, le Mouvement syndical islamique des travailleurs algériens (MSITA), le premier du genre en Algérie, vient d'être créé à Tlemcen, dans l'ouest du pays. Ce mouvement, ouvert à l'ensemble des travailleurs des secteurs public et privé, se présente comme *« un syndicat national basé sur les principes de la charia* (loi islamique) *et la choura* (concertation) » – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Ombre saoudienne sur le nouveau Yémen

L'unification du Nord et du Sud, récemment proclamée, représente un danger pour le régime de Ryad, qui a les moyens de déstabiliser le pouvoir à Sanaa

SANAA

de notre envoyé spécial

Pour le voyageur qui arrive du Sud, la capitale de la nouvelle République yéménite a l'aspect d'un véritable eldorado. Les magasins regorgent de marchandises de toutes provenances et, à certaines heures de la journée, les principales artères de la ville sont embouteillées par le flot incessant des voitures. En l'espace d'une dizaine d'années, la communauté yéménite de Sanaa est devenue une société de consommation presque comparable à celles que l'on découvre dans les autres pays de la péninsule arabique.

Depuis la révolution de 1962, qui mit fin à l'imamat, la superficie de Sanaa a décuplé et les faubourgs viennent se heurter aux contreforts de la montagne entourant la ville, qui compte désormais plus de 500 000 habitants.

Paradoxalement, si les habitants de la capitale semblent riches, exception faite d'un sous-prolétariat envahissant et misérable, l'Etat est pauvre et ses caisses demeurent désespérément vides. Ce qui fait la richesse de Sanaa et du reste du pays, c'est l'économie parallèle qui est fondée sur la contrebande des devises et des marchandises en provenance de l'Arabie saoudite, des Emirats arabes unis et de Djibouti.

L'administration centrale étant rongée par le laxisme et la corruption, tout indique que l'une des raisons majeures qui ont poussé le président Ali Abdallah Saleh à rechercher l'unité avec le Sud est de tirer avantage de l'expérience d'Aden, où, malgré les déconvenues du socialisme, a toujours existé un véritable Etat et des cadres compétents dont l'arrivée à Sanaa est bienvenue (*le Monde* du 13 juin).

Persistance du tribalisme

Autre souci majeur pour le président Saleh : la persistance du tribalisme. Au Nord dominent les tribus de la confédération des Hached, des Bakil et du Khawlan, financées depuis des décennies par l'Arabie saoudite et qui vivent de la contrebande, privant ainsi l'Etat de rentrées indispensables au développement de l'économie sur une base moderne. Au cours des deux ou trois dernières années, les forces armées ont tenté à plusieurs reprises de ramener l'ordre.

En vain, le président Saleh a constaté que les militaires nord-yéménites étaient d'abord fidèles à leurs tribus, ensuite à la religion islamique et en dernier lieu à l'Etat. Jouant sur les deux tableaux, les cheikhs du Nord continuent de recevoir, par mois, entre 400 000 et 2 millions de ryals (1) du gouvernement de Sanaa ou de l'Arabie saoudite, ou encore, pour les plus débrouillards, des deux à la fois. Malgré leurs déclarations de loyauté à l'égard de la nouvelle république unifiée, ils ne peuvent être pour l'unité, qui fera d'eux des citoyens ordinaires.

Les tribus du Nord et les Frères musulmans

Ont-ils, comme la presse l'a annoncé il y a deux mois, fomenté des troubles dans la région de Saada en vue de torpiller l'unité ? Rien n'est venu de source militaire ou diplomatique étayer cette information. Mais les mises en garde répétées que le président Saleh a adressées à la même époque à ceux qui *« essaient de planter des épines sur la voie de l'unité »* indiquent qu'il existe une certaine opposition qui n'ose se déclarer ouvertement de la part des tribus du Nord, alliées pour la circonstance aux Frères musulmans.

On peut donc penser que l'un des motifs du président Saleh pour précipiter l'unité (elle ne devait être proclamée que fin 1990) a été sa volonté d'obtenir le concours des militaires sud-yéménites, plus disciplinés et mieux entraînés, pour mettre un terme à la rébellion larvée des cheikhs du Nord, qui constituent presque un Etat dans l'Etat.

Enfin, on prête au président Saleh le souhait de prendre ses distances à l'égard d'un *lobby* politico-militaire pro-saoudien, dont il était devenu le prisonnier, en créant dans la nouvelle république unifiée, avec le concours des cadres du Parti socialiste yéménite du Sud, un régime *« démocratique »* à mi-chemin entre le socialisme qui prévalait dans le Sud et le capitalisme à caractère féodal du Nord.

Il y a deux ans déjà, le président Saleh avait fait montre d'indépendance à l'égard de l'Arabie saoudite et assuré ses arrières en adhérant au Conseil de coopération arabe, qui regroupe l'Egypte, l'Irak et la Jordanie. Mais, fin politicien, il n'a pas pour autant compromis ses relations de bon voisinage avec Riyad. Le roi Fahd d'Arabie saoudite vient d'ailleurs de réaffirmer à plusieurs reprises *« son soutien sans limites »* à la république yéménite unifiée.

Mais, son frère Sultan, le tout puissant ministre de la défense qui est officiellement chargé des relations avec Sanaa, n'a jamais dissimulé son hostilité à l'idée d'un Yémen unifié de près de treize millions d'habitants à la frontière de l'Arabie saoudite, alors que le royaume wahabite compte à peine sept millions de sujets.

La politique du gouvernement de Riyad a toujours été d'entretenir de bonnes relations avec les dirigeants de Sanaa, à condition qu'ils dépendent de ses largesses. Les Saoudiens ont toujours voulu que le Yémen du Nord puisse être suffisamment fort pour résister à l'influence communiste du Yémen du Sud, mais pas assez indépendant pour s'unir avec lui. Au cœur même du différend entre les deux pays est le problème des trois provinces méridionales de l'Arabie saoudite, le Jizane, l'Assir et le Najrane, dont certaines portions, fort riches en pétrole, furent cédées par l'imam du Yémen au roi Abdel Aziz par un traité signé à Taëf en 1934.

Une sorte d'Alsace-Lorraine

En 1974, après la fin de l'imamat, le Yémen a refusé de ratifier ce document, estimant que ces territoires, considérés comme une sorte d'Asace-Lorraine, lui appartenaient de droit. Depuis, le malaise s'est installé entre les deux pays, et cela explique qu'au grand dam des Saoudiens les Yéménites n'aient jamais exprimé leur gratitude pour l'assistance financière fournie par Riyad pour les aider à boucler leur budget. Ils considèrent que cette aide, provenant des richesses pétrolières de territoires annexés par l'Arabie saoudite, leur est normalement due.

Il est donc logique d'imaginer que Riyad fera tout son possible pour qu'échoue l'unité entre les deux Yémens, dans sa forme actuelle, c'est-à-dire « démocratique ». Les Saoudiens possèdent, à cet égard, de solides atouts, le principal étant l'existence des tribus du Nord, qui leur sont financièrement attachées. Ils craignent également que ce qui reste de l'idéologie socialiste du Sud ne marque la nouvelle république unifiée, et constitue ainsi une grave menace pour le régime de Riyad.

Cette crainte explique l'aide fournie par les Saoudiens à ceux des Frères musulmans du Nord qui sont hostiles à la nouvelle Constitution yéménite sous le prétexte qu'elle n'est pas suffisamment islamique. Le cheikh Abdel Mejid el Zandani, qui réside d'habitude en Arabie saoudite et représente la frange extrémiste de la confrérie, possède une influence considérable auprès des tribus du Nord. Il a déjà, voilà quelques mois, pratiquement déclaré la guerre sainte au *« groupuscule d'athées » au sein du « parti communiste »* du Sud et appelé au boycottage du référendum populaire sur le projet de Constitution, qui, selon lui, est contraire à la charia (législation islamique).

La période intérimaire de trente mois précédant les élections générales – qui préciseront la forme définitive du nouveau régime de Sanaa ainsi que son orientation politique – risque donc d'être particulièrement délicate et lourde de menaces. Sur le plan extérieur, il ne fait pas de doute que l'Arabie saoudite poursuivra son aide aux tribus du Nord pour tenter de déstabiliser la nouvelle république.

Sur le plan intérieur, le Congrès général du peuple (le parti unique du président Saleh) et le Parti yéménite socialiste d'Aden, officiellement alliés, se livreront à une lutte serrée pour tenter d'étendre leur influence à tout le Yémen. Dans les milieux nationalistes et de gauche, à Sanaa, on redoute cependant que les deux grandes formations politiques finissent par s'entendre aux dépens des petits partis, qui viennent d'être « tolérés », afin de monopoliser le pouvoir et faire de la « démocratie » tant attendue un vain mot.

JEAN GUEYRAS

(1) Un riyal vaut 0,59 F.

La lucrative culture du qat

SANAA

de notre envoyé spécial

L'une des dernières et plus significatives mesures prises par le régime socialiste du Yémen du Sud avant de disparaître a été de lever les restrictions en vigueur depuis 1976 sur la culture et la consommation du qat, un arbuste, *cathae edilis*, qui est cultivé sur les hauts plateaux du Yémen. Les habitants du Sud pourront ainsi mastiquer les feuilles du qat qui a des propriétés intermédiaires entre la cocaïne et l'opium, tous les jours de la semaine et non seulement les jeudis et vendredis.

Cette restriction avait été imposée par le régime socialiste du Sud afin de faire perdre peu à peu aux habitants une habitude jugée nocive sur le double plan individuel et social. C'est ainsi que dans le Nord la culture du qat a supplanté dans les villages des montagnes les cultures traditionnelles, dont celle du café, le fameux moka, qui fut autrefois la source principale de devises étrangères.

Tous les après-midi, la plupart des Yéménites du Nord mastiquent et conservent en grosse chique dans la bouche les feuilles de qat, partout où ils se trouvent, dans les ministères, comme dans les administrations ou au cours de séances traditionnelles dans les *magaless*, sorte de salons réservés aux réunions privées ou familiales, où l'on discute de mille et une choses.

Les défenseurs du qat font valoir que la culture extensive de cet arbuste n'a pas que des aspects négatifs et qu'elle a permis le maintien de la population rurale dans les villages, limitant ainsi l'exode des paysans vers les centres urbains, et canalisant vers la campagne l'argent des villes. Les aspects nocifs de la consommation du qat sont cependant évidents. Elle provoque constipation, insomnie, gastrite et à la longue ses effets sur l'organisme sont désastreux.

Plus grave encore, la consommation du qat favorise la corruption, les consommateurs ayant recours à tous les moyens pour pouvoir se procurer l'argent nécessaire à l'achat des précieuses feuilles qui constitue souvent plus du tiers du salaire mensuel.

L'annonce de la levée des restrictions dans le Sud a soulevé un tollé de protestations, notamment dans les provinces du Hadramaout et de Mehra où la culture et la consommation du qat étaient jusqu'à présent totalement interdites. Le souci de rentabilité – la culture du qat est fort lucrative – semble avoir gagné le Sud.

J. G.

□ **ISRAËL : un soldat condamné pour s'être exhibé nu.** – Un soldat israélien qui s'était exhibé nu sur le toit d'une maison du village palestinien d'Abou Dhis, près de Jérusalem, a été condamné à vingt-huit jours de prison ferme, a-t-on appris, jeudi 28 juin, de source militaire. Deux autres militaires qui paradaient également dans le plus simple appareil ont été sévèrement blâmés mercredi par un tribunal militaire. Selon les résidents de la maison, *« outre leur comportement obscène »*, les soldats se baignaient dans les réservoirs d'eau potable placés sur le toit. – *(AFP.)*

POLITIQUE

Après la création de l'Union pour la France

Le bonheur des députés de l'opposition pacifiée

L'intergroupe de l'opposition UDF-UDC-RPR, à l'Assemblée nationale, a pris acte avec satisfaction, mercredi 27 juin, de la création de la confédération de l'opposition (l'Union pour la France) et de l'organisation de primaires pour la prochaine élection présidentielle. Mais des divergences se font déjà jour, notamment dans la perspective des prochaines législatives. La réunion de l'intergroupe a donné lieu à quelques accrochages, dont le plus vif a mis aux prises M. Chirac et M. Léotard. Ce dernier estime que la confédération doit être une étape et non « un arrangement tactique » mis au point par des états-majors.

Les députés de base étaient sans conteste les plus heureux à la sortie de la réunion de l'intergroupe. Eux, qui ont si souvent l'impression que leurs efforts sur le terrain sont ruinés en quelques minutes par les guerres fratricides de leurs chefs, affichaient un large sourire. Miraculeusement, le Comité de coordination de l'opposition (CCO), tenaillé par la Force unie (Mme Michèle Barzach, MM. François Léotard et Michel Noir) et le courant Pasqua-Séguin, avait accouché la veille d'une confédération et de primaires « à la française » (*le Monde* du 28 juin).

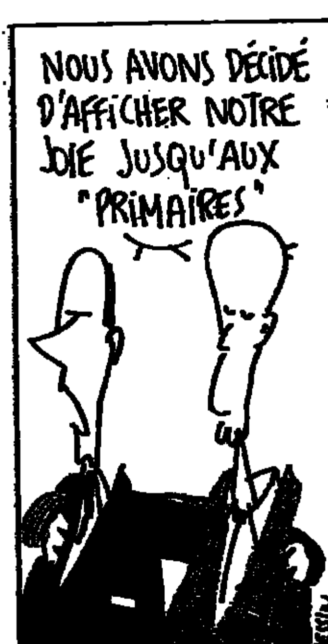
Un de ces obscurs élus n'a pu retenir un cri du cœur qui provoqua l'hilarité générale : « *Faites taire vos divergences*, a-t-il lancé à l'adresse des « *chefs* », *laissez-nous encore deux ou trois jours pour jouir de ce grand moment...* » Ce fut, en effet, un grand moment salué par tous, ou presque. Car, une fois de plus, la participation à l'intergroupe a été à l'image de la participation électorale lors d'une cantonale partielle : faible. Seul le tiers des effectifs de la droite et du centre était présent. « *C'est curieux pour une réunion aussi importante* », fit remarquer M. Edouard Balladur, avec un détachement souverain.

Devant les députés, MM. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, et François Bayrou, délégué général de l'UDF, ont présenté officiellement le bébé Confédération. MM. Pierre Méhaignerie et Charles Millon sont intervenus pour souhaiter que, la question des structures étant réglée, l'opposition s'empresse de travailler sur ses idées et son projet. M. François Léotard a réitéré ses critiques. Hors de la fusion, point de salut, estime l'animateur de la Force unie qui, la veille, avait, point par point, dénoncé la faible complexion du bébé Confédération, inapte selon lui à donner un souffle nouveau à l'opposition.

M. Chirac : « Soyons épanouis »

Le président du PR a souhaité que l'on sorte des accords d'appareils pour donner un véritable souffle démocratique à une future formation de l'opposition. Juste avant la réunion de l'intergroupe, les partisans de la Force unie s'étaient retrouvés pour « cadrer » leur position. La vigueur de la contestation léotardienne provoquera, y compris dans les rangs PR, quelques remous. En parrain attentif, M. Jacques Chirac a, pour reprendre l'expression d'un participant, « *mouché* » son ancien ministre de la culture : « *Il vaut mieux se mordre la langue avant de dire quelque chose qui n'est pas tout à fait essentiel. Avant tout, la politique est l'art du possible. Elle impose aux hommes politiques le sens des responsabilités et la maîtrise de leur langage. La fusion est irréaliste, il faut voir les choses avec pragmatisme.* » La charge a été ovationnée par l'assistance.

Au passage, M. Chirac rendra également hommage à l'apport de M. Valéry Giscard d'Estaing dans la conception de l'article 7 de la charte de la confédération : « *L'union pour la France n'apportera son soutien qu'à des candidats qui défendent ses valeurs politiques et morales.* » « *C'est aux autres de se déterminer par rapport à la confédération et non l'inverse !* », dira encore M. Chirac. « *Soyons épanouis, heureux. Et n'allons pas raconter n'importe quoi à la sortie... Nous devons entrer dans un système de convivialité* », ajoutera-t-il, en provoquant, malgré lui, une vague de rires, car au moment où il parlait de convivialité, il venait d'arracher le fil trop court d'un micro récalcitrant. « *Tout un symbole...* », commentera un député UDF à l'esprit mal tourné. C'est justement pour manquement à la convivialité que le secrétaire général du RPR, M. Alain Juppé, s'est fait reprocher par M. Méhaignerie d'avoir le *matin même, sur RMC,* parlé de « *rééquilibrage* » au profit du RPR lors des prochaines législatives. Les propos de M. Juppé ont été jugés particulièrement mal venus au lendemain de la création de l'UPF. « *Ne parlons plus de rééquilibrage* », a demandé M. Méhaignerie approuvé par le président du groupe RPR, M. Bernard Pons. A la sortie, M. Philippe Séguin, animateur d'un des principaux courants du RPR avec Charles Pasqua, s'est déclaré « *très satisfait et très heureux* » tout en précisant : « *C'est comme pour l'alliance atlantique. Nous sommes pour l'alliance, mais nous sommes contre le commandement intégré...* » Le porte-parole du PR, M. Ladislas Poniatowski, résumait ainsi un sentiment général : « *Nous avons franchi une étape importante. Mais pour nous, c'est comme le Tour de France qui en compte vingt-trois. Avant les Champs-Elysées, nous aurons bien d'autres étapes à gagner...* »



« *C'est une étape* », a également convenu M. Léotard, peu décidé à désarmer, même si le soir même sur Antenne 2, il a mis un peu d'eau dans son vin.

M. Léotard : « La démocratie, sinon rien »

« *Si on en reste là, cela devient un arrangement tactique entre des hommes qui probablement cachent quelque chose. (...) Il faut aller plus loin, il faut une confédération démocratique. Je ne demande qu'une seule chose : la démocratie, sinon rien.* » Le président du Parti républicain a néanmoins considéré que l'accord intervenu sur les primaires « *est une décision formidablement positive* » et a souhaité « *que la gauche en fasse autant* ». Dans un entretien publié jeudi 28 juin par *le Figaro*, M. Léotard affirme, enfin, que l'UDF que préside M. Giscard d'Estaing n'a, « *dans la logique de la confédération* », plus de « *raison d'être* ». Le secrétariat général du Parti républicain a approuvé mercredi la position de son président François Léotard.

Invité de la Cinq, M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR a affirmé, pour sa part, mercredi soir, que la décision de l'Union pour la France d'organiser des primaires dans l'opposition pour l'élection présidentielle « *n'est pas un accord de papier* » mais « *une volonté politique forte* ». Pour les futures législatives, il pense qu'il y aura « *sans doute la plupart du temps un candidat unique* » et « *peut-être, de temps en temps, une pluralité de candidatures* ». Sur ce point sensible, le président du CDS, M. Méhaignerie, a expliqué qu'il accepterait « *à la limite 10 % à 15 % de candidatures multiples dans l'opposition aux prochaines élections législatives, à condition qu'elles soient équilibrées* » : « *Sortir de l'équilibre actuel n'est pas acceptable et ne sera pas accepté. L'esprit de l'accord, c'est aussi l'équilibre des deux grandes familles. Si on veut en sortir, gare !* ». Quant à l'ancien premier ministre, M. Raymond Barre, il a affirmé mercredi qu'il trouvait « *très bien* » la création par l'opposition de l'Union pour la France : « *Cela réjouira l'électeur moyen.* » « *On jugera l'arbre à ses fruits*, a-t-il dit. *Les longs efforts sont toujours récompensés...* »

PIERRE SERVENT

Garden-party chez le premier ministre

« A Matignon, il pleut toujours »

Ce fut monstre. Sous l'orage, le métro faisait des bulles. A l'air libre, les voitures officielles patinaient. « *Enfin ! la démocratie...* », s'esclaffaient les passants en regardant les berlines des ministres et des parlementaires engluées dans les embouteillages, le gyrophare en détresse.

Rue de Varenne, à l'hôtel Matignon, Michel Rocard et son épouse recevaient. Une petite garden-party de rien du tout, quelques milliers de personnes sifflant force champagne pour saluer la hausse mensuelle de 105 francs du SMIC après quelques mois de tergiversations au plus haut niveau de l'Etat.

« *A Matignon, il pleut toujours. Il pleuvait déjà l'année dernière,* commente Paul Quilès, l'œil tendre et le sourire rasoir. *A l'Elysée jamais. Il fait toujours beau.* » Et le ministre de l'espace, expert en météorologie savante, s'évanouit. « *Que veux-tu,* soupire Henri Emmanuelli, grand vizir du PS, faussement philosophe, *ça prouve que les premiers ministres ne font pas la pluie et le beau temps* ». « *Oui, mais c'est bon pour les barrages* », sourit Michel Rocard.

Fin de l'intermède. Le bal commence. A peine débarqué de son bathyscaphe, le commandant Cousteau coupe à pleine brasse dans le marigot mondain. Dans sa tenue saharienne bleu pétrole, il tranche. « *L'homme le plus célèbre de France* », lance Hervé Bourges, l'ancien patron de TF 1.

Le premier ministre, pas jaloux, s'incline : « *Ah ! oui ! là, il faut s'aligner, dans les sondages.* »

Cousteau-Rocard : ce sera l'aparté le plus long. A cet instant apparaissent Laurent Fabius, princier, le regard ailleurs, Pierre Bérégovoy, cigarillo aux lèvres – paix à ses chaussettes, M. Joxe, – Lionel Jospin, la lunette bleutée et lointaine, Jean Auroux, accessible, trop accessible (« *Tu ne me remets pas,* le harponne un militant. *Je suis roannais ! On a déjeuné ensemble il y a deux ans* »), Catherine Tasca, qui bise son premier ministre, et Pierre Arpaillange, éternel et malheureux garde des sceaux en sursis.

« Bonne éducation »

Plus loin, des bataillons de sénateurs – le président Poher en tête – et de députés écrasent consciencieusement la pelouse du parc. Les temps de boycottage sont loin ! On reconnaît Jean-Pierre Fourcade, Jean François-Poncet, Pierre Méhaignerie, Roger Chinaud, Bernard Stasi et André Rossinot, qui bénit les lieux : « *Ça reste un lieu de bonne éducation.* » Dieu ! que Matignon est consensuel en cette journée du Parlement.

Et que les médias sont ingrats ! « *Un petit déjeuner* », implore Christian Bonnet, qui fut jadis premier flic de France, à Catherine Nay. « *Non* », répond notre consoeur d'un œil vitrifié. « *Jeudi* », suggère l'ex-ministre à poigne. « *Bernique !* », cingle la journaliste, qui passe à d'autres zakouski.

Claude Hagège, le linguiste le plus populaire de France, happe les bons et méchants mots. Mgr Lustiger se tient à bonne distance des buffets, l'oreille attentive, le regard concentré. Michèle Cotta pétrit avec de bons gros baisers les joues de Françoise Giroud en se plaignant de ses talons. Gare au dérapage sur le gazon...

Roland Castro, l'« architecte-urbaniste du président », cherche à « boucler » le financement de son ex-futur hebdo, *Légende du siècle*. « *Les dernières 100 briques (en centimes) ; c'est tout, croix de bois, croix de fer, si je mens...* »

« *Ca manque un peu d'artistes, tout de même* », murmure un ingrat en panne d'une Adjani, d'un Depardieu ou d'un « grand » romancier.

« *T'exagères,* répond son vis-à-vis, avec un grand geste du bras. *Regarde, y'en a beaucoup !* »

LAURENT GREILSAMER

M. Chirac appelle l'UPF à « passer à l'offensive »

LES SABLES D'OLONNE

de notre envoyé spécial

M. Jacques Chirac a participé, mercredi 27 juin, à un dîner-débat réunissant un millier de convives au casino des Sables-d'Olonne. Le président du RPR, entouré notamment de M. Philippe de Villiers, député UDF et président du conseil général de Vendée, de M. Philippe Mestre, député UDF, et de M. Jacques Oudin, sénateur RPR, a loué les vertus de l'opposition fraîchement rassemblée. « *Il fallait trouver le moyen d'avoir un candidat unique. Il fallait trouver une plus grande cohésion* », a-t-il dit. « *Il ne s'agit pas d'une révolution institutionnelle* », a ajouté M. Chirac, en définissant l'UPF comme une « *structure d'amitié, de respect des uns et des autres, de convivialité* », qu'il a appelée à « *passer à l'offensive* ». M. Chirac a dénoncé l'« *idée peu réaliste de la fusion des partis* » et il a fustigé ceux qui font la fine bouche devant cette nouvelle structure en affirmant que « *chacun doit tourner sa langue dans sa bouche avant de faire des déclarations au profit de sa propre image médiatique* ». Il visait ainsi M. François Léotard.

Avant lui, M. de Villiers avait indiqué que « *certains beaux esprits ont voulu désaccorder les violons en nourrissant le rêve secret de réunir un quarteron de sociaux-démocrates de droite* ». L'ancien secrétaire d'Etat de M. Chirac entre 1986 et 1988 avait désigné M. Mitterrand comme un « *adversaire exclusif* » de l'opposition, car son passage à l'Elysée est, selon lui, une « *présidence de déclassement par rapport au géant allemand, d'injustices et d'implosion de la France, car les socialistes sont en train de faire de notre pays une passoire planétaire, un entonnoir bigarré* ».

Le président du RPR s'en est également pris au président de la République : « *M. Mitterrand a joué avec l'extrême droite, il a culpabilisé les Français. Il a créé une situation malsaine et dangereuse, il a ignoré les exigences morales de la politique.* » M. Chirac a vigoureusement attaqué l'extrême droite, réaffirmant que « *le FN n'a pas de projet* », qu'il « *n'est pas un parti de gouvernement* » et que « *les excès de son chef sont extraordinairement inquiétants pour la paix civile, l'unité nationale et les valeurs qui sont les nôtres* ».

Assurant que le dirigeant d'extrême droite, au cours du congrès de son parti à Nice, à la fin du mois de mars, avait « *fait huer le nom du général de Gaulle comme jamais* » et qu'il avait « *fait ovationner debout un nazi* » [M. Franz Schönhuber, chef des Républicains allemands], M. Chirac a conclu : « *Jean-Marie Le Pen ne peut en aucun cas être considéré comme quelqu'un ayant une idée de l'honneur et de la grandeur de la France* ».

OLIVIER BIFFAUD

Après avoir soutenu un socialiste dissident à Vierzon

M. Lalonde est rappelé à l'ordre par le PS

Le chemin de l'organisation d'une majorité présidentielle pluraliste est semé d'embûches. Quel degré d'autonomie les socialistes sont-ils prêts à laisser à leurs partenaires ? Quel rôle entendent tenir ces partenaires dans la préparation des échéances électorales ?

L'élection municipale de Vierzon (Cher), dont le second tour a eu lieu dimanche 24 juin, est révélatrice des différentes réponses données à ces deux questions. M. Pierre Mauroy a dénoncé vivement les « *incartades* » de M. Brice Lalonde, à qui il reproche d'être allé soutenir à Vierzon la liste de M. Jean Rousseau, socialiste dissident, face à celle d'union de la gauche conduite par le PC et qui avait reçu l'aval du PS.

Le premier secrétaire du PS a souhaité, lors du traditionnel petit déjeuner des « *éléphants* » socialistes, mardi 26 juin, que M. Michel Rocard adresse à son secrétaire d'Etat à l'environnement un « *rappel à l'ordre sévère* ». Il a écrit en ce sens au premier ministre.

M. Lalonde avait été dissuadé par le cabinet du premier ministre de se rendre avant le premier tour à Vierzon. Après ce premier tour du 17 juin, à l'issue duquel la liste qui avait ses faveurs avait manqué la victoire de quinze voix, M. Lalonde avait pris la décision d'« *aider les gens qui travaillent* » avec lui. M. Lalonde explique son soutien à cette liste par le fait que M. Rousseau et M. Albizzati – chef de file de la liste d'opposition en mars 1989 et qui, en juin 1990, faisait cause commune avec les socialistes dissidents – avaient soutenu les décisions du gouvernement sur l'aménagement de la Loire, à la différence des communistes dans le précédent conseil municipal. Il a donc effectué le voyage de Vierzon, jeudi 21 juin.

Cette élection municipale partielle était l'occasion pour M. Lalonde (qui vient de lancer Génération écologie) de montrer que les voix écologistes recueillies par les Verts (qui au second tour se sont désistés pour la liste d'union de la gauche) se reportent sur des personnalités telles que M. Rousseau et non sur une liste à forte dominante communiste. Que le PS « *rouspète* » ne l'étonne guère mais, dit-il, « *il faut qu'il comprenne qu'il n'est pas à lui tout seul toute la majorité présidentielle* ».

M. Mauroy : « clarté et loyauté »

M. Mauroy, dans l'éditorial de l'hebdomadaire socialiste *Vendredi*, daté du 29 juin, juge que le PS « *est aujourd'hui la force prépondérante de la majorité présidentielle* [et] *de la gauche* », mais qu'« *il ne peut pas pour autant prétendre représenter à lui seul ni l'une ni l'autre* ». La vocation du PS est de « *rassembler* », à commencer par la gauche, affirme-t-il avant d'estimer qu' « *il ne saurait être question d'une quelconque alliance avec la droite pour battre le Parti communiste* ».

S'adressant directement à M. Lalonde, le maire de Lille écrit : « *Non, monsieur le ministre, il ne faut pas troubler la clarté de l'orientation politique et de la stratégie électorale du PS et du gouvernement.* [...] *Il ne faut pas laisser croire que tous les moyens – et notamment le reniement d'un engagement – peuvent être utilisés pour remporter une élection.* [...] *Le PS ne peut accepter, avec les membres d'un gouvernement qu'il soutient, des relations autres que claires, loyales et sans équivoque.* »

France unie, qu'anime M. Jean-Pierre Soisson, et dont l'objectif est d'organiser le deuxième pôle non socialiste de la majorité présidentielle, s'était gardée d'intervenir à Vierzon. En revanche, l'une de ses composantes, l'Association des démocrates, avait publié un communiqué de soutien à la liste de M. Rousseau.

Pour M. Lalonde, « *la démonstration doit être faite que le PS n'est pas toute la majorité présidentielle* ». Et, ajoute-t-il, « *j'ai la faiblesse de penser que des ministres travaillant à l'élargissement de la majorité présidentielle* » ne peuvent qu'être compris... par le président de la République.

M. Lalonde n'en est pas à son coup d'essai. Le 19 avril dernier, il s'était rendu à Cahors pour soutenir les écologistes de la liste Alternative lors du scrutin destiné à assurer la succession de M. Maurice Faure. Le même jour, M. Rocard était allé soutenir, dans la même ville, une autre liste, celle de M. Bernard Charles (MRG). A cette occasion, M. Lalonde avait déclaré que la vie politique française est « *nulle* » et qu'il se rendait au Parlement « *parce qu'il paraît qu'il faut qu'on y aille* ».

ANNE CHAUSSEBOURG

□ **M. Montdargent et les « reconstructeurs ».** – M. Robert Montdargent, député (PCF) du Val-d'Oise, maire d'Argenteuil, nous a indiqué, à la suite du licenciement de M. Claude James, ancien rédacteur en chef des publications municipales (*le Monde* du 27 juin), que, à ses yeux, l'appartenance de ce dernier à l'opposition « reconstructrice » au sein du PCF – M. James préside l'association ARIAS 95 – « *n'était en rien un obstacle à une collaboration professionnelle fructueuse* ».

« A Matignon, il pleut toujours »

Lalonde est rappelé à l'ordre par le PS

POLITIQUE

A l'Assemblée nationale

La réforme des postes et télécommunications est définitivement adoptée

L'Assemblée nationale a adopté définitivement, mercredi 27 juin, la réforme des postes et télécommunications. Elle a également examiné en deuxième lecture la réforme de la taxe d'habitation ainsi que le projet de loi sur le travail précaire.

• **Réforme des postes et télécommunications** : par 285 voix contre 30 sur 575 votants, les députés ont adopté en dernière lecture, mercredi 27 juin, le projet de loi relatif à l'organisation du service public de la Poste et des télécommunications, présenté au nom du gouvernement par M. Paul Quilès. Les députés ont rétabli le texte adopté en nouvelle lecture par l'Assemblée, en adoptant quelques amendements de précision du gouvernement. Notamment que, parmi ses missions de service public, la Poste devait assurer le transport et la distribution de la presse *« bénéficiant du régime spécifique prévu par le code des postes et télécommunications »*. Seul le PS a voté pour, rejoint par trois députés UDC, MM. Raymond Barre, Bruno Durieux et Gérard Vignoble. L'UDF et le RPR se sont abstenus, le groupe communiste a voté contre.

• **Enseignement français à l'étranger** : les députés ont adopté définivement, mercredi 27 juin, le projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, dans la version issue de l'Assemblée en nouvelle lecture. Le PS et l'UDC ont voté pour, le RPR a voté contre, les groupes UDF et PC n'ont pas participé au vote.

• **Réforme de la taxe d'habitation** : les députés ont adopté en deuxième lecture le projet de loi modifiant les bases des impôts directs locaux et instituant, à compter du 1er janvier 1992, une taxe départementale sur le revenu, en remplacement de la taxe d'habitation. Cette réforme, introduite par un amendement du groupe socialiste en première lecture, avait été supprimée par les sénateurs. Les députés l'ont rétablie, en précisant que les règles de publication des informations concernant le montant de la cotisation acquittée par chaque redevable, seraient identiques à celles retenues pour l'impôt sur le revenu. Chaque commune devra établir une liste des personnes assujetties à la taxe départementale. La direction des services fiscaux tiendra cette liste à la disposition des redevables de la taxe départementale qui relèvent de sa compétence territoriale, et l'administration pourra en prescrire l'affichage.

Les députés ont également repris à leur compte l'amendement introduit par le Sénat, relatif à l'institution d'une taxe sur les activités agricoles, assise sur la valeur ajoutée des exploitations, et au remplacement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties par une taxe sur la propriété agricole . Cet amendement dispose que le gouvernement devra présenter avant le 30 septembre 1992 (au lieu de 1991, comme l'avaient indiqué les sénateurs), des simulations sur les modalités et les conséquences, pour les contribuables et les collectivités locales, d'une telle réforme.

Seul le PS a voté pour, le PC s'est abstenu, l'UDF a voté contre, l'UDC et le RPR, qui n'étaient pas représentés dans l'hémicycle, n'ont pas participé au vote.

• **Travail précaire** : les députés ont adopté, en deuxième lecture, dans la nuit du mercredi 27 au jeudi 28 juin, le projet de loi relatif à l'adaptation du régime des contrats précaires, présenté au nom du gouvernement, par M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ils ont rétabli le texte issu de la première lecture par l'Assemblée. A l'occasion de ce débat, M. Soisson a indiqué que la proposition de loi d'origine socialiste sur le conseiller du salarié, adoptée par l'Assemblée, serait soumise au Sénat dès le début de la session budgétaire, à l'automne 1990.

Le ministre du travail et de l'emploi a également présenté aux députés les derniers chiffres relatifs au chômage et à l'emploi précaire. M. Soisson a observé que le nombre de personnes sans emploi avait légèrement diminué en mai : 1 100 chômeurs de moins, soit un total de 49 400 chômeurs en moins en un an (2 % environ); 82 000 emplois ont été créés au premier trimestre de l'année 1990. Les entrées au chômage consécutives à un licenciement économique ont diminué de 15,8 % en un an, et celles liées à la fin d'un contrat à durée déterminée, ont connu une baisse de 12,7 %.

• **Rectification de vote sur le projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme** : à la suite d'erreurs dans le maniement des clés, le groupe UDC a tenu à faire rectifier le vote de plusieurs de ses membres sur le projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, adopté en première lecture dans la nuit du 26 au 27 juin (*le Monde* du 28 juin) : 26 députés UDC au lieu de 29 avaient souhaité voter pour, 11 députés au lieu de 7 avaient choisi l'abstention, et 3 députés au lieu de 4 voulaient voter contre. MM. Raymond Barre et Bruno Durieux, comptabilisés parmi les votes « contre » ont fait savoir qu'ils voulaient se prononcer « pour », alors que M. François Rochebloine, comptabilisé parmi les voix « pour » voulait voter « contre ».

P. S.

Au Palais du Luxembourg

L'objectif « fédéraliste » assigné à la Communauté européenne divise les sénateurs

Les sénateurs ont entendu, mercredi 27 juin, une déclaration gouvernementale de M. Roland Dumas sur l'Europe. Cette déclaration a été suivie d'un débat de plus de sept heures au cours duquel des lignes de clivage originales ont été esquissées entre les différents groupes politiques, en particulier au sein de la majorité sénatoriale.

Survenant huit jours après la signature de l'accord de Schengen et au lendemain du sommet de Dublin, le débat organisé au Sénat sur la politique européenne du gouvernement ne pouvait pas mieux tomber. M. Roland Dumas, dans son discours préliminaire, en a profité pour revenir sur *« la vocation fédérale de l'Europe des Douze »*. *« Parvenir à une communauté unique, à finalité fédérale, qui soit dotée d'institutions communes agissant chacune dans son domaine de compétences et dans le plein respect de l'équilibre des pouvoirs et du rôle des Etats, tel est l'objectif »*, a ajouté le ministre des affaires étrangères. D'autre part,

évoquant l'idée d'une « confédération » de toute l'Europe émise par le président de la République le 31 décembre 1989, M. Dumas a déclaré : *« Les peuples d'Europe centrale et orientale, en accomplissant leur révolution, se sont donné une vocation fondatrice. Cet acte fondateur passe par la création d'une entité juridique nouvelle à laquelle tous les Etats européens auront vocation à adhérer. »*

Le discours pro-fédéral du gouvernement à propos de la Communauté des Douze a été diversement apprécié par les sénateurs, exception faite du groupe socialiste qui a approuvé sans nuances, par la voix de M. Claude Estier, la déclaration de M. Dumas.

M. Jean François-Poncet (Rass. dém., Lot-et-Garonne) a adhéré sans réserves *« aux solutions neuves et équilibrées d'inspiration fédérale »*. M. Guy Cabanel (Rép. et Ind., Isère) a, lui aussi, dressé un bilan positif du sommet de Dublin.

Les sénateurs des groupes RPR et communiste, ont, en revanche, condamné sans ambages toute esquisse de *« supranationalité »*. M. Emmanuel Hamel (RPR, Rhône), a particulièrement séduit – une fois n'est pas coutume – les sénateurs communistes en dénonçant avec virulence les *« diktats de Bruxelles »* et en s'emportant contre l'idée de fédération qui implique *« que les souverainetés nationales disparaîtront, que la politique étrangère de la France ne sera plus décidée librement par elle mais par d'autres qu'elle »*.

M. Jean Lecanuet, président de la commission sénatoriale des affaires étrangères, s'est voulu mordant à l'égard du gouvernement. Après avoir daubé sur le débat *« prématuré »* ouvert à propos de la réduction de l'effort militaire français, M. Lecanuet a estimé que, *« à force de laisser du temps au temps au fil des jours et des ans, nous nous abandonnons au destin »*.

L'attitude de la Communauté européenne devant les événements en Europe de l'Est, et particulièrement en Roumanie, a été enfin longuement évoquée. Répondant à M. Xavier de Villepin (Union cent., Français établis hors de France), M. Dumas a affirmé *« qu'un pays qui ne respecterait pas les règles de l'Etat de droit ne pourrait prétendre aux aides »* de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

GILLES PARIS

□ **Rectificatif.** – Dans l'entretien avec M. Pierre Joxe, à propos de ses projets pour la Corse (*le Monde* du 28 juin), le ministre de l'intérieur soulignait que le dernier comité interministériel consacré à la Corse l'avait chargé d'entreprendre sa démarche *« actuelle »* (et non *« culturelle »*, comme il a été écrit par erreur). D'autre part, M. François Giacobbi n'est pas l'un des *« sénateurs MRG de Haute-Corse »*, mais l'unique sénateur MRG de ce département.







POLITIQUE

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 27 juin à l'Elysée sous la présidence de M. Mitterrand. Au terme de ses travaux, un communiqué a été publié dont voici les principaux extraits :

- **Renouvellement des conseils généraux et régionaux** (*le Monde* du 27 juin)
- **Relèvement du salaire minimum de croissance** (*le Monde* du 28 juin)
- **Les échanges industriels de la France**

La production comme les exportations industrielles sont à leur niveau le plus élevé. Nos ventes à l'étranger augmentent en moyenne de 9 % par an depuis deux ans, et la France a regagné des parts de marché, consolidant ainsi sa place de quatrième exportateur mondial. En particulier, l'industrie nationale renforce ses positions dans les pays industrialisés dans lesquels sont faites 78 % de nos ventes, contre 70 % il y a dix ans. Cependant, nos échanges industriels présentent un déficit préoccupant, bien qu'il soit dû en partie, à travers des achats de biens d'équipement, à la reprise de la croissance qui entraîne une hausse des importations. La politique menée depuis deux ans doit être renforcée pour ramener à l'équilibre le solde des échanges industriels. A cet effet, la lutte contre la hausse des prix, l'encouragement des investissements, les grands programmes technologiques et la promotion d'une offre de produits industriels de qualité seront accentués. Cette politique s'accompagnera d'un soutien accru aux petites et moyennes entreprises.

- **Politique de coopération**

Les pays, essentiellement de l'Afrique subsaharienne, avec lesquels la France entretient des liens privilégiés de coopération, connaissent une grave crise. Cette crise est due à la fois à l'effondrement des cours des matières premières, au poids du remboursement de la dette et à des facteurs internes, tels que la priorité insuffisante donnée au développement agricole et rural, le manque de compétitivité et le morcellement des marchés, qui contrarient les plans d'ajustement et retardent la reprise du développement. Au cours de la seizième conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique, qui vient de se tenir à La Baule, le président de la République a dégagé des principes d'action.

En 1991, l'aide publique au développement marquera, après 1990, un nouveau progrès.

La France poursuivra en faveur des pays d'Afrique noire son action visant à alléger le poids de leur dette.

Les pays les moins avancés ne recevront plus de la France que des dons, sauf pour des projets assurant leur équilibre financier. Le taux des prêts relevant de l'aide publique, pour les pays à revenu intermédiaire, est diminué de moitié et ramené à 5 %.

La France soutiendra d'autant plus les pays dans leurs programmes de développement qu'ils feront des efforts dans le sens d'une gestion plus rigoureuse et d'une évolution vers la démocratie.

Mesures d'ordre individuel

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

- Sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget,

– M. Bernard Candiard, administrateur civil, est nommé directeur, chef du service de la communication et des relations avec le public ;

– M. Jacques Campet, conseiller-maître à la Cour des comptes, est nommé membre de la Cour de discipline budgétaire et financière.

- Sur proposition du ministre de la défense,

– M. Pierre Chiquet est nommé président du conseil d'administration de la société GIAT industries.

- Sur proposition du ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat,

– M. Philippe Cattiaux est nommé directeur du commerce intérieur.

M. Rocard : « Nous sommes sortis de l'austérité »

Dans un entretien publié par *le Nouvel Observateur* du 28 juin, M. Michel Rocard évoque sa politique sociale. Le premier ministre affirme notamment : *« On est sorti de la rigueur. Je n'hésite pas à le dire. Nous maintenons le sérieux, mais nous sommes sortis de l'austérité. »*

Interrogé sur son action sur les bas salaires, le premier ministre reconnaît que *« par rapport à ce que les gens espèrent, nous sommes toujours à moins 10 % de leurs attentes »*. Au sujet de la réforme du financement de la Sécurité sociale, le premier ministre précise que le gouvernement prépare une *« cotisation sociale généralisée »* dont le produit sera versé au régime général.

M. Rocard regrette que *« pour qu'une réforme soit perçue comme telle, il faut qu'elle fasse l'objet d'une loi et d'un conflit. S'il manque un de ces paramètres, elle passe quasiment inaperçue »*. Le premier ministre continue : *« Je ne veux pas de mesures dites de gauche qui font peur à la droite pendant quelques jours mais qui font mal à la gauche pendant beaucoup plus longtemps »*.

Collectivités locales

La chambre des comptes de Haute-Normandie critique l'augmentation des frais de fonctionnement du conseil régional

ROUEN

de notre correspondant

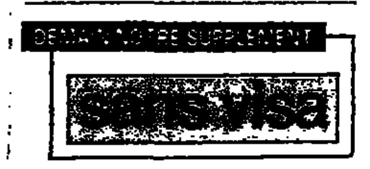
La chambre régionale des comptes de Haute-Normandie vient d'écrire à M. Roger Fosse, président RPR du conseil régional, pour lui signaler diverses *« irrégularités »* dans le fonctionnement de cette assemblée de 1983 à 1987. Les contrôleurs des comptes des collectivités locales contestent particulièrement un certain nombre de dépenses de fonctionnement. Ainsi ils s'étonnent que le montant total des indemnités versées au conseillers régionaux soit passé de 0,4 million de francs en 1982 à 6 millions en 1987.

A la présidence du conseil, on explique que chaque conseiller perçoit actuellement, en moyenne, 7 000 de francs par mois, M. Fossé bénéficiant lui d'une indemnité de 20 000 francs.

La chambre des comptes constate également que les dépenses de restaurant insuffisamment justifiées ont atteint 995 685 francs en 1985 contre 185 440 francs en 1983. Elle note aussi des *« manquements aux règles posées par le code des marchés publics »* lors d'une campagne d'information dans les semaines précédant le scrutin de mars 1986.

Ce marché exécuté avant le vote du budget avait été confié, sans appel d'offre, à la société parisienne *Image et Stratégie*, dirigée par M. Thierry Saussez et qui travaille en général pour des collectivités dirigées par des membres du RPR.

ÉTIENNE BANZET



Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10

Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. André Fontaine, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
André Fontaine, président
Françoise Huguet, directeur général
Philippe Dupuis, directeur commercial
Micheline Oerlemans, directeur du développement
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1)45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F
Téléfax 45-55-04-70 - Société filiale du journal *le Monde* et Régie Presse SA

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 347
ISSN :0395-2037

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-22-20-20.

ABONNEMENTS

PP.Paris RP

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX. Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMBOURG	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	400 F	572 F	790 F
6 mois	780 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 400 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, **RENVOYER CE BULLETIN** Accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus
ou par **MINITEL : 36-15 LEMONDE** code d'accès ABO
SERVICE A DOMICILE :
Pour tous renseignements : (1) 49-60-34-70

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ________________ Prénom : ________________
Adresse : ________________
________________ Code postal : ________________
Localité : ________________ Pays : ________________

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie

011 MQN01

SOCIÉTÉ/CULTURE

Le rapport Delmas-Marty sur la réforme de la procédure pénale

Après deux ans de recherche et un travail préparatoire considérable, la commission Delmas-Marty devait rendre public jeudi 28 juin son rapport sur la réforme de la procédure pénale, en présence du garde des sceaux, M. Pierre Arpaillange. Une semaine après le mouvement de grève des magistrats ce texte propose un bouleversement complet du système.

Le risque du sacrilège

par Agathe Logeart

DE l'*« audace »* certes, mais pas d' *« aventurisme »* : les rédacteurs du rapport de la commission « Justice pénale et droits de l'homme », présidée par Mme Mireille Delmas-Marty, professeur à l'université Paris-XI, définissent ainsi l'esprit de leur texte. Ce qu'ils proposent est, estiment-ils, non seulement nécessaire à un Etat qui voudrait être un Etat de droit, mais aussi urgent au regard des exigences européennes et, enfin, parfaitement réalisable.

Les rapporteurs entendent ménager autant que possible la susceptibilité des magistrats, qui ne cachent plus leur exaspération et en ont assez d'être l'objet d'incessantes mises en cause. Malgré le souci d'apaisement manifesté par la commission, la description faite de l'actuel système pénal français est bien alarmante et les changements proposés sont radicaux. Il ne s'agit pas ici de proposer un « rapiéçage », mais une *réécriture complète du code* de procédure pénale et d'inciter un bouleversement des mentalités.

Pressions politiques

Après une réforme de la détention provisoire décevante, après un rapport préliminaire (*le Monde* du 7 novembre 1989) déjà plus ambitieux, la commission n'a cessé d'aller *crescendo*. Kamikazes des libertés, ses membres se font les défenseurs d'une réforme que l'on peut percevoir comme révolutionnaire, voire « sacrilège », sans se soucier du climat incertain et des réticences déjà affichées du monde judiciaire (1). Leur projet forme un tout qu'ils ne veulent pas voir dépecé. Il ne s'agit pas, comme on a pu le dire, de supprimer en tant que tel le juge d'instruction, mais de définir la ligne de partage entre le *magistrat qui enquête et celui qui* juge. Les deux fonctions, estime la commission, sont *« incompatibles »*. Le juge doit être *« un arbitre neutre »*. Or dans le système actuel *« la logique même des investigations lui impose de bâtir des hypothèses sur la culpabilité des uns et l'innocence des autres »*.

Bien souvent, par le biais de commissions rogatoires insuffisamment contrôlées, le juge délègue d'ailleurs son pouvoir d'enquête à la police. Il y a *« confusion des rôles »*, au détriment des libertés individuelles, dont les garanties apparaissent par ailleurs bien fragiles. La marge de *manœuvre de la défense est estimée* trop étroite, les pressions politiques trop présentes.

La police judiciaire n'est pas suffisamment contrôlée, le parquet n'est, en rien, empêché d'entraver la bonne marche des enquêtes, les conditions de garde à vue sont douteuses, les écoutes téléphoniques comme les perquisitions mériteraient quelques garde-fous. La religion de l'aveu par rapport à celle des preuves réelles est encore trop enracinée dans les esprits et la détention provisoire reste un moyen de pression sur les inculpés qui s'obstinent à ne pas vouloir coopérer. *Les victimes ne sont pas* indemnisées comme elles le devraient, pas plus que ceux qui ont été abusivement arrêtés ou détenus.

Bref, si l'on veut pouvoir se regarder en face, il faudra bien se décider un jour à changer tout cela. Mais comment ?

(1) Un avis dissident annexé au rapport a été rédigé par M. André Braunschweig, qui soutient le projet de collégialité de l'instruction tel qu'il avait été mis au point lorsque M. Robert Badinter était garde des sceaux.

Une complète redistribution des pouvoirs et des droits

Les suggestions de la commission Delmas-Marty ne ressemblent en rien aux précédentes réformes de l'instruction : pas plus à celle qu'avait fait adopter M. Robert Badinter *qu'à celle votée sous M. Albin Chalandon*. Ni l'une ni l'autre n'étaient entrées en vigueur. La démarche, ici, est plus globale et touche à toutes les phases, y compris policière, de la procédure.

● **Modifier le rôle et le statut du ministère public.** – Dans le code actuel, le juge d'instruction, juge du siège « indépendant » et inamovible, dispose à la fois de pouvoirs d'enquête et de pouvoirs juridictionnels, comme celui de placer en détention. La commission propose que les pouvoirs d'enquête soient réservés au parquet placé sous le contrôle du juge.

Ce serait au ministère public de notifier l'accusation – le terme d'inculpation disparaît – à la personne mise en cause, de l'entendre après *convocation de son avocat ainsi que* d'entendre les témoins. Le parquet est dans l'obligation de faire vite : sous peine de nullité, il ne peut différer la notification de l'accusation qui ouvre le droit de celui qu'on soupçonne à être défendu et à avoir accès à son dossier.

C'en serait ainsi pratiquement terminé des enquêtes préliminaires, trop commodes et trop longues. Une durée légale d'enquête – que le juge peut prolonger – est fixée à six mois (en 1980, dernier chiffre connu, la durée moyenne d'instruction était de neuf mois). Mais il n'est pas envisageable de confier l'enquête au parquet en conservant à ce dernier son statut actuel de *« subordination au pouvoir politique »* .

La commission, tout bien considéré, ne pense pas qu'il soit possible de faire du parquetier un magistrat complètement indépendant (ce qui rendrait indispensable une réforme peu probable de la Constitution). Comment conduirait-on dans ce cas une politique pénale dont il est tout de même difficile de faire l'économie ?

La rupture complète avec l'exécutif étant écartée, des garanties statutaires solides doivent être aménagées, qui permettraient enfin, espère la commission, d'en finir avec les pressions politiques. Les consignes du pouvoir ne pourraient être que des consignes de portée générale transmises par écrit et qui seraient obligatoirement rendues publiques. Les parquetiers pourraient refuser de reprendre à leur compte des consignes qu'ils désapprouveraient. L'opportunité des poursuites – pouvoir régalien – est maintenue, mais sous conditions. En cas de conflit, le *procureur général* près la Cour de cassation aurait un pouvoir de contrôle.

« L'obligation de conformisme » des magistrats du parquet devrait être remplacée par *« une liberté de conscience »*. Leur *« devoir d'obéissance »* ne devrait plus les contraindre à obéir *« à des consignes se fondant sur des questions de personnes »*. Un organe indépendant du ministre devrait contrôler non seulement les sanctions disciplinaires mais aussi les mutations *« non sollicitées »*.

● **Le juge des libertés.** – Ayant obligatoirement rang de vice-président, ce juge doit être le seul qui puisse autoriser les mesures *« portant atteinte aux droits fondamentaux de la personne »*. Il lui revient de prolonger la garde à vue en s'entretenant directement avec l'accusé, d'autoriser le mandat de dépôt, le contrôle judiciaire, les écoutes téléphoniques ou les perquisitions...



S'il *« constate l'inaction du ministère public ou des entraves à la bonne marche de l'enquête »* (ce qui tend à accréditer l'idée que cela peut arriver dans le système actuel), il peut demander son dessaisissement à la chambre d'accusation. C'est lui qui contrôle les mesures administratives prises au titre de la police des étrangers ou de celle des aliénés.

En matière de détention provisoire demandée par le parquet, le juge doit déterminer sa durée, celle-ci devant être « proportionnée » à la peine encourue et ne pouvant servir de *« peine anticipée »*. Dans ce cas, le parquet doit expliquer les raisons de sa demande en exposant des motifs précis : la notion d'ordre public en matière correctionnelle doit inévitablement être supprimée. Le placement en détention provisoire doit être public et motivé. La chambre d'accusation, dont les pouvoirs doivent être renforcés, est l'instance d'appel des décisions du juge.

● **Défense et accusation à égalité.** – Les avocats en ont assez du fameux *« défaut de menuiserie »*, qui, dans l'architecture bien symbolique des palais de justice, place l'accusation sur une estrade et les laisse un cran en dessous dans le prétoire. La défense doit avoir, dès l'ouverture de l'enquête et au cours de l'audience, de nouvelles prérogatives.

Toute personne retenue en garde à vue doit pouvoir s'entretenir confidentiellement avec un avocat (*pendant une heure maximum* de vive voix et trente minutes par téléphone) qui lui donne connaissance de ses droits parmi lesquels – la précision n'est pas jugée inutile – celui de se taire. L'avocat n'a pas, à ce stade, accès au dossier et n'assiste pas à l'interrogatoire par l'officier de police judiciaire.

Au cours de l'enquête judiciaire, la défense peut demander tous les actes d'investigation qu'elle estime nécessaires, choisir contradictoirement les experts, soulever des nullités (sans s'en remettre au bon vouloir du juge d'instruction comme c'est le cas aujourd'hui). L'avocat doit avoir un accès permanent au dossier (et non quarante-huit heures avant la comparution de son client) et se faire remettre copie des pièces au moment de son choix. Il doit pouvoir interroger directement un accusé et demander la convocation des témoins.

Ce bond en avant des droits de la défense implique, notamment, pour ce qui est de la garde à vue, que, comme l'avait proposé la commission Bouchet au Conseil d'Etat (*le Monde* du 19 mai), il n'y ait pas de *« défense à deux vitesses »* et de *« service minimal aux plus démunis »*. Des permanences pénales doivent être organisées et les ordres établir une déontologie précise autour de ces nouvelles prérogatives.

Innovation de taille, la commission introduit dans son schéma le système du *« plaider coupable »*. Le système actuel est *« peu favorable à la présomption d'innocence »* : qu'un accusé reconnaisse ou non les faits importe peu. La reconnaissance formelle des faits sous le contrôle du juge en présence de l'avocat doit permettre d'en finir, espère la commission, avec la contestation d'aveux d'origine douteuse. L'aveu ne doit pas entraîner de marchandage sur la peine (contrairement au *plea-bargaining* américain). A tout moment de la procédure, l'accusé doit pouvoir se rétracter.

● **Un contrôle réel de la police judiciaire par les juges.** – La commission ne retient pas la proposition, lancée autrefois par M. Pierre Arpaillange (il s'agirait, selon elle, d'*« un séisme administratif »*), de placer la police judiciaire sous la tutelle du ministère de la justice et non plus sous celle du ministre de l'intérieur. En revanche, son contrôle doit être véritable et non formel.

Le juge, comme le procureur général et le président de la chambre d'accusation, doit pouvoir demander l'ouverture d'une enquête sur un officier de police judiciaire. Le parquet – c'est le cas aujourd'hui, mais là encore il s'agit d'une disposition de pure forme – doit peser sur l'avancement de ces officiers de police. Un corps unique d'inspection de la PJ, siégeant place Vendôme, serait constitué et composé de policiers, mais aussi de magistrats et de gendarmes. Quand une mesure d'urgence est prise par la police judiciaire, le procès-verbal doit être transmis dans les douze heures au juge, qui le valide ou l'annule par *voie d'ordonnance susceptible d'appel*.

● **Presse : l'impossible secret.** – Mais la commission ne s'en tient pas là. Alors que plusieurs membres ont rudement bataillé pour restreindre le droit des journalistes de publier des informations sur des affaires judiciaires (certains exaspérés par les intrusions de la presse au cœur des dossiers d'instruction voulaient lui interdire purement et simplement d'évoquer les affaires en cours), la commission a fini par conclure qu'il était vain d'imposer *« un impossible secret »* à des médias qu'on aurait tort de considérer comme *« l'ennemi naturel de l'institution judiciaire »*.

Inquiète pourtant d'atteintes répétées à la présomption d'innocence et de « révélations » trop souvent fragmentaires, la commission n'a pu que rappeler aux éventuelles victimes qu'elles pouvaient toujours saisir les tribunaux.

En revanche, la commission a sévèrement condamné ce qu'elle appelle *« de modernes jeux du cirque »*, visant ainsi deux projets d'émissions télévisées (l'un a depuis été abandonné) qui s'apparentent à l'appel à témoins et à l'appel à juger.

Ag. L.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

L'ex-CRS Burgos devant la cour d'assises de Paris

Témoins malgré tout

Jugé depuis le 26 juin devant la cour d'assises de Paris pour *« coups et violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*, Gilles Burgos soutient la thèse d'une légitime défense subjective. Mais à l'issue de la seconde journée de débats, les dépositions des témoins ne correspondent pas aux affirmations de l'ancien CRS qui a tué Loïc Lefèvre, vingt-huit ans, peintre carrossier, alors que celui-ci tentait d'échapper à un contrôle rue de Mogador, le 5 juillet 1986.

« Il a tiré ! Il l'a buté. » Ce cri lancé dans la nuit par une prostituée, M. Jean-Luc Daniel ne l'oubliera jamais. Quatre ans après, devant la cour d'assises de Paris, il raconte comment, en rentrant chez lui vers une heure du matin le 5 juillet 1986, il a vu une 2 CV poursuivie par un car de CRS, rue de Mogador, à Paris. Mais surtout, il traduit le climat qui a régné quelques minutes après : *« Il y avait une ambiance très bizarre, beaucoup de voitures de police, les policiers chassaient les gens, ils étaient nerveux, la main sur l'étui du revolver »*.

Jérôme Oudin est encore plus choqué, car il a vu Gilles Burgos courir derrière Loïc Lefèvre qui vient de sortir de la 2 CV par la capote ouverte. *« Il avait son fusil braqué sur lui. Ils ont tourné l'angle de la rue de la Victoire. Quelques instants après, j'ai entendu deux coups de feu... »* A cette évocation, Jérôme Oudin se crispe à la barre des témoins et, malgré ses efforts, laisse échapper un sanglot. Il refuse la chaise que le président lui propose, et poursuit : *« J'ai vu le CRS revenir, il paraissait décontracté. J'étais soulagé. Je croyais qu'il avait tiré en l'air. En regardant dans la rue, j'ai vu un corps. »* Son frère Nicolas confirme ce témoignage en précisant : *« Le CRS avait le fusil à l'horizontale. »* Et les frères Oudin sont d'accord sur la distance qui séparait le CRS du fuyard, environ un ou deux mètres vers la fin de la course.

M. Max Dantes, lui, a entendu quelque chose qui ressemble à des sommations, mais il est encore plus précis. Il a vu les deux hommes s'engager rue de la Victoire, puis le fuyard a disparu entre deux voitures. *« Alors, le CRS s'est arrêté, et j'ai entendu deux détonations. »* M. Claude Amon a vu toute la scène dans la rue de la Victoire : *« Le fuyard tournait le dos. Il n'a pas pivoté. Le CRS a tiré deux coups l'un derrière l'autre, les jambes légèrement fléchies. L'homme qui fuyait n'a eu aucun geste. »*

Assis dans le box, Gilles Burgos, le visage figé, semble écouter attentivement. Se rend-il compte que ces témoignages détruisent sa version selon laquelle il aurait couru loin derrière Loïc Lefèvre, tenant son fusil verticalement devant lui avant de tirer sur un homme qui aurait eu un mouvement de *« rotation »* et un geste de la main vers son blouson ? Ce n'est pas certain, car le psychiatre s'est montré très réservé sur ses facultés d'élaboration. Toutefois, son avocat, Mᵉ Henri-René Garaud, ne montre aucune inquiétude. Il écoute le président qui fait remarquer à M. Amon que son témoignage est en contradiction avec les résultats de l'autopsie. En effet, la trajectoire de la balle qui a traversé le thorax de Loïc Lefèvre semble indiquer qu'il se tenait presque de profil lors de l'impact.

Enquête de personnalité

Un sixième témoin vient donner aux jurés une description extrêmement complète des faits. Il s'agit de M. Pierre Chabot, un ancien militaire, qui ne cache pas ses sympathies pour le mouvement Légitime défense. Ostensiblement, il a fait dépasser de sa poche un exemplaire de *National Hebdo*, organe du Front national. Il est catégorique : dans sa voiture, bloquée par les automobilistes qui ralentissent pour regarder les prostituées, il a vu le CRS tenter de donner un coup de crosse au fuyard. *« Ce geste l'a déséquilibré : il s'est mis en position de tir* in extremis, *et j'ai entendu les coups de feu. »* Mais l'instant du tir lui a échappé, car il a été contraint de regarder devant lui pour ne pas percuter une voiture. M. Chabot a nettement vu Burgos revenir : *« Il avait l'air d'un type pris de boisson. Il était tout rouge. Ou bien comme quelqu'un qui vient de faire une grosse connerie. »*

La scène a eu beaucoup d'autres témoins, dont la prostituée qui a crié, celle qui a parlé aux frères Oudin, avec cet homme à l'accent étranger. Mais témoigner dans cette affaire demandait un certain courage. M. Amon a entendu les policiers très énervés dire aux prostituées : *« On se reverra. Dans la semaine, ça va chier pour vous. »* C'était presque exact, car elles ont été *« appelées à témoigner »* selon une procédure généralement appliquée à l'interpellation des malfaiteurs.

Quant aux témoins qui ont défilé à l'audience, le magistrat instructeur a eu la délicatesse de les soumettre à une enquête de personnalité. Ils ont donc dû répondre aux questions des policiers sur leurs opinions politiques ou leurs rapports avec leurs voisins. Comment s'étonner alors que ceux qui étaient familiers des milieux de la presse aient préféré se confier d'abord aux journaux plutôt que se précipiter au commissariat le plus proche ? Malgré cette précaution, M. Dantes garde un mauvais souvenir de cette époque où il a reçu des menaces par téléphone.

MAURICE PEYROT

Au Tribunal de Paris

Hommes-volcan et lave verbale

Les scientifiques sont des hommes comme les autres. Comme les profanes, ils sont capables de haine, de rancœur et de petites jalousies à longue durée. Voici la conclusion essentielle de l'intéressante leçon de volcanologie dispensée, mercredi 27 juin, devant la 17ᵉ chambre du Tribunal de Paris présidée par M. Alain Lacabarats, par MM. Claude Allègre et Haroun Tazieff, le premier poursuivant le second pour diffamation.

De M. Tazieff, on n'a jamais su ce qu'il fallait admirer davantage, de sa science des éruptions ou de son aptitude, selon le mot de son avocat Me Yves Baudelot, au *« parler vrai »*. Un *« parler vrai »* qui récemment, dans une interview accordée au mensuel *Penthouse*, lui faisait accuser M. Allègre, aujourd'hui conseiller spécial de M. Lionel Jospin, ministre de l'Education nationale, de *« s'être littéralement vendu, lors de l'éruption de la Soufrière de Guadeloupe en 1976 (...) au premier ministre de l'époque Jacques Chirac et au président Giscard d'Estaing pour produire des chiffres mensongers »*. Evoquant, toujours à propos de M. Allègre, *« son célèbre ancêtre Lissenko, le généticien qui avait l'oreille de Staline et qui a fait envoyer tous ses collègues et rivaux en camps de concentration »*, M. Tazieff concluait en assurant que *« les Américains l'appellent Claude the Fraud (Claude la Fraude) »*.

Cette haine, proprement volcanique, entre les deux hommes, est née en 1976 sur les versants de la Soufrière, qui émit au cours de l'été des signaux inquiétants. Dépêché sur place, M. Tazieff, alors chef du service volcanologie de l'Institut de physique du globe (IPG), que dirigeait M. Allègre, conclut, en quelques heures, que les risques d'éruption étaient nuls . Puis, méprisant l'ordre de M. Allègre de rester sur place pour rassurer les populations, il s'envola vers l'Equateur où se trouvait un autre volcan, en activité celui-là.

L'étudiante et les « verres frais »

En son absence, une étudiante qui se trouvait là en vacances, mit ses compétences – limitées – au service de la préfecture affolée, et crut détecter, dans les échantillons prélevés sur le volcan, des « verres frais », substances annonciatrices d'un risque sérieux d'éruption. A tort, comme devaient l'indiquer bientôt des contre-expertises dans des laboratoires étrangers. Dans un climat de panique générale, soixante dix-mille personnes furent pourtant déplacées d'office et parquées loin du volcan dans des conditions précaires.

Appelé d'urgence de Paris, M. Allègre, de longues semaines durant, couvrit alors sciemment de son autorité cet alarmisme infondé. Pour quelles raisons ? M. Allègre n'ayant pas cru devoir s'en expliquer clairement devant le tribunal, force est de laisser la parole aux témoins cités par M. Tazieff. *« L'état d'urgence est plus favorable à l'obtention de crédits de recherche »*, aurait cyniquement affirmé M. Allègre à M. François Le Guern, ingénieur au CNRS, qui vint le raconter à la barre.

« Je n'ai pas pu résister à l'envie d'emmerder ce vieux con », aurait encore assuré M. Allègre, parlant de M. Tazieff, à M. Ivan Heskens, professeur à l'Université libre de Bruxelles, qui vint, lui aussi, en faire état devant le tribunal. Bon gré mal gré, il fallut pourtant admettre que *« ce vieux con »* avait raison. Après avoir tergiversé plus d'un mois, M. Allègre finit par convenir que les *« verres frais »* n'avaient existé que dans l'imagination de l'étudiante, et les soixante-dix mille réfugiés purent enfin regagner leurs pénates. Quatorze ans après, la Soufrière dort toujours.

Scientifiquement classée, l'affaire ne resta pourtant pas sans suites disciplinaires. Sous couvert de la suppression du service volcanologie, M. Allègre, quelques mois plus tard, parvint à évincer de l'IPG son subordonné qui l'était si peu . Eviction elle-même ensuite annulée par le tribunal administratif. Depuis lors, d'interview en interview, M. Tazieff poursuit M. Allègre de jets périodiques de lave ardente, que n'ont attiédie ni l'âge, ni la reconnaissance officielle – M. Tazieff a été ministre entre-temps.

Avocat de M. Claude Allègre, Mᵉ Francis Terquem démontra sans grand mal le caractère excessif des accusations de M. Tazieff. Mais *« Haroun Tazieff est un homme bouillant. Peut-on lui demander autant de modération qu'à d'autres »*, s'interrogea le substitut Claude Pernollet ? Voilà toute la question.

Jugement le 11 juillet .

DANIEL SCHNEIDERMANN

Aux assises du Calvados

Réclusion criminelle à perpétuité pour les auteurs de trois attentats racistes

La cour d'assises du Calvados a condamné, mercredi 27 juin, à Caen, Christophe Arcini, vingt-neuf ans, et Michel Lajoye, vingt-quatre ans, à la réclusion criminelle à perpétuité assortie de peines de sûreté incompressibles de dix-huit ans pour trois attentats racistes ayant fait un mort et plusieurs blessés (*le Monde* du 27 juin). Auteur d'un attentat commis en 1987 au Petit-Quevilly (Seine-Maritime), Christophe Arcini avait abattu un épicier marocain le 5 juin 1987 à Caen. Michel Lajoye avait participé à un attentat à la bombe, commandité par Arcini, dans un bar maghrébin de la banlieue de Rouen, en novembre 1987.

Avant le verdict, Michel Lajoye a tenu un discours nationaliste où la *« défense de la race blanche »* côtoyait *« la lutte contre l'occupation juive de la France »*. Sa défense avait fait citer comme témoins des responsables notoires de mouvements d'extrême droite tandis que l'avocat d'Arcini le présentait comme *« un honnête homme qui a eu le courage démentiel de tuer en croyant sauver ses compatriotes »*, après avoir été choqué par les attentats terroristes parisiens de 1986.

Mais l'avocat général Yves Bot avait prévenu les jurés : *« Les actes que vous allez juger sont des actes de terrorisme (...), leurs auteurs ont tenté de dresser l'une contre l'autre les communautés juive et arabe, en revendiquant leurs crimes au nom d'une organisation sioniste imaginaire. »*

FAITS DIVERS

Trois Van Gogh volés aux Pays-Bas

Trois tableaux de Van Gogh ont été volés dans la nuit du mercredi 27 au jeudi 28 juin dans le Musée Noordbrabants de Den-Bosch, a annoncé la radio hollandaise.

Les voleurs auraient pénétré dans le musée par une fenêtre qui a été brisée. Le système d'alarme n'a pas fonctionné, et la police a été avertie par un voisin qui a entendu un bruit de verre cassé. La police, qui se refusait dans l'immédiat à donner des précisions, devait tenir une conférence de presse jeudi matin.

CATASTROPHES

Le tremblement de terre en Iran

L'islam sort victorieux de l'épreuve

Alors que les équipes de sauveteurs étrangers s'apprêtent à quitter l'Iran, des secouristes français ont dégagé vivants, mercredi 27 juin, six jours après le drame, dans un village de la province de Gilan, une femme et son enfant de douze ans, coincés sous les décombres de leur maison. Le bilan du séisme du 21 juin oscille toujours entre 40 000 et 50 000 morts et 500 000 sans-abri.

ROUDBAR

de notre envoyée spéciale

Repliée sur ses ruines, Roudbar était déjà retournée mercredi à sa solitude. On finissait de photographier puis d'enterrer les derniers corps non identifiés, ceux que nulle famille ne viendrait plus réclamer. Le vent, l'interminable souffle des montagnes de l'Elbourz, emportait la poussière. Les réfugiés avaient accroché leur tente à quelques restes de brique, comme pour signifier qu'ils attendraient là, et seulement là, que soit reconstruite leur vie. La plupart des sauveteurs iraniens étaient partis, dans leurs ambulances climatisées. Le détachement français de la sécurite civile repliait son bloc opératoire. La route qui longe le barrage de Mandjil, seule construction ayant survécu au désastre, était étrangement calme.

Une semaine après le tremblement de terre du 21 juin, il ne restait à Roudbar que décombres esseulés et pasdarans. Le couvercle semblait déjà retombé. Car les « gardiens de la révolution » étaient plus présents que jamais. Des enfants de seize ans contrôlaient les accès et fouillaient les voitures. Officiellement pour faire échec aux voleurs profitant du tremblement de terre, aux pillards de débris. Un « tribunal de campagne » se mettait en place. Comme s'il restait autre chose à emporter de Roudbar qu'une brique, une moitié de portemanteau et une grande tristesse de devoir abandonner l'Iran à cet isolement et à cette justice-là.

Une aubaine diplomatique

« On a fait un entrisme formidable », se réjouissait-on du côté français. Certes on n'avait jamais vu autant d'étrangers sur la route de Mandjil. Quatre cents médecins et spécialistes des catastrophes, français, britanniques, japonais, espagnols. Certes, on s'était mutuellement congratulés. Et pendant que le ministre des affaires étrangères Ali Akbar Velayati remerciait Bernard Kouchner pour *« la promptitude de l'aide française »*, le lieutenant-colonel Hernandez remettait la médaille de son unité de Brignoles au colonel Madani, responsable d'une unité aéroportée de l'armée iranienne. Certes la radio de Téhéran a diffusé une interview du colonel Maunoury. Et l'on a vu le Falcon-900 du secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, avec chêne et rameau d'olivier de la République française sur l'aéroport de Racht.

Les Occidentaux avaient toutes raisons de se réjouir. Les médecins français, ne fût-ce qu'en soignant crises cardiaques ou morsures de serpent, avaient montré ce que l'ambassadeur Christian Graeff appelle *« le meilleur visage de la France »*. Et souvent, on les remercia. Comme ces deux femmes, venues visiter des blessés à l'hôpital, tchador fermé, et qui, oubliant toute prudence, leur demandèrent : *« Est-ce que vous ne pouvez pas arranger les relations avec les Etats-Unis ? »* Les Français n'étaient que médecins, ils firent une promesse davantage à leur portée : *« Dire là-bas que les Iraniens ne sont pas méchants. »*

Mèches rebelles

Jamais catastrophe n'avait été aussi politique. Quarante mille morts mais une aubaine diplomatique. Il ne fallait pas cependant s'aventurer trop loin. Du côté par exemple de la province de Zandjan – nullement dévastée, soit dit en passant, puisqu'on y rencontre, à 60 kilomètres de Roudbar, des vieux n'ayant été *« qu'un peu secoués »* par le tremblement de terre. Dans le village de Sorkheh Dizaj, les visiteurs étaient rapidement éconduits par un responsable ne parvenant même pas à concevoir comment ils avaient pu arriver en pleine montagne iranienne.

Il n'était donc pas question de vérifier si le Croissant-Rouge, dans cette région azérie et turcophone, se trouvait effectivement un peu démuni, seuls quelques Soviétiques étaient arrivés en camion de leur République d'Azerbaïdjan.

Il ne fallait pas non plus montrer trop de relâchement dans la tenue. Le foulard, thermomètre politique ultra-sensible, était déjà redescendu sur le front, en deux jours. Comme il y a un mois au moment de la grande reprise en main du premier anniversaire de la mort de Khomeiny, quand les pasdarans faisaient de nouveau descendre les femmes de voiture pour vérifier leurs tchadors et menaçaient les propriétaires de restaurant de fermeture s'ils acceptaient l'indécence. Le tremblement de terre, l'acceptation de l'aide étrangère aux dépens des « durs » du régime qui n'en voulaient pas, ont encouragé quelques mèches à se libérer.

Cet appel d'air fut de courte durée. Mardi 16 juin, les Iraniennes, qui mesurent l'ouverture à l'aune d'un trait de maquillage où d'un collant blanc sous un tchador, avaient de nouveau remarqué la présence des milices islamiques, à Téhéran comme à Roudbar. Les étrangères mal recouvertes étaient prises à partie et l'ex-Intercontinental leur refusait l'entrée.

Certains bénévoles francais commençaient à trouver encombrantes leurs camarades femmes. Si l'Occident n'envoyait que des hommes... *« Les mollahs ont perdu la guerre. Il y a eu un tremblement de terre. Cela fait beaucoup de défaites pour Dieu »*, croyait pouvoir affirmer un visiteur étranger de haut rang. Comme pour démentir toute interprétation hâtive, les « durs » – majoritaires au parlement – firent encore mercredi entendre leur voix. L'enthousiasme occidental à aider les victimes, donnant un coup de pouce au président Hachemi Rafsandjani, ne leur a évidemment pas échappé. Ils y voient *« complot »*, *« larmes de crocodile »* et intolérable remise en cause du khomeinisme *« piétinant le sang des martyrs de la révolution »*. Pour calmer la polémique, le « guide » Ali Kamenei parla longuement mercredi à la télévision. Une sorte de synthèse. Quelques mots de remerciements mais l'affirmation en même temps d'une démonstration de force de l'islam. L'efficacité des secours iraniens, selon l'ayatollah, a constitué *« une leçon pour les nations étangères »*.

Mais l'urgence, ce mercredi, était passée. Les étrangers partaient. Rester devenait un enjeu. Rester à Roudbar, bien qu'il n'y ait plus que quelques accouchements à assurer et qu'on y soit *« poliment poussé vers la sortie »*, comme dit un secouriste. Rester à Téhéran, à l'image des Médecins du monde, qui y ont opéré deux malades, en compagnie d'une équipe iranienne ayant obtenu des blouses neuves pour la première fois depuis dix ans. Rester avec des équipes de vaccination pour enfants, comme le proposait M. Kouchner, à la place du détachement de la sécurité civile. En quittant Roudbar et ses pasdarans, rien n'indiquait cependant si ces offres de coopération seraient acceptées.

CORINE LESNES

ÉDUCATION

M. Paul Rollin recteur de l'académie d'Aix-Marseille

M. Paul Rollin, chargé de mission au cabinet du ministre de l'éducation nationale, a été nommé, lors du conseil des ministres du 27 juin, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, en remplacement de M. Charles Zorghibe.

[Né le 22 janvier 1932 à Bordeaux, docteur d'Etat en sciences naturelles, M. Paul Rollin a été successivement assistant (1955), maître de conférence (1964) et professeur (1969) à la faculté des sciences de Rouen. Président de l'université de Rouen (1976-1981), il est nommé recteur de l'académie de Rennes (1981-1984), puis chargé de mission au cabinet de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'éducation nationale (1984-1985). Recteur de l'académie de Versailles entre 1985 et 1987, il était, depuis mai 1988, chargé de mission auprès de Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale.]

CATASTROPHES

Le tremblement de terre en Iran

L'islam sort victorieux de l'épreuve

Alors que les équipes de sauveteurs étrangers s'apprêtent à quitter l'Iran, des secouristes français ont dégagé vivants, mercredi 27 juin, six jours après le drame, dans un village de la province de Gilan, une femme et son enfant de douze ans coincés sous les décombres de leur maison. Le bilan du séisme du 21 juin oscille toujours entre 40 000 et 50 000 morts et 500 000 sans-abri.

ROUDBAR

ÉDUCATION

M. Paul Rollin recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Les grands-parents martyrs

Un gériatre dénonce les sévices infligés aux personnes âgées : près de 20 % d'entre elles subiraient des agressions psychologiques au sein de leur propre famille

En décembre 1989, les médecins de garde de l'hôpital d'Orsay (Essonne) recevaient un octogénaire à demi comateux et présentant les traces d'un traumatisme crânien. Atteint de la maladie d'Alzheimer, cet ancien directeur d'une grande société aéronautique avait été placé quelques jours plus tôt dans une maison de cure privée qui, par contrat, lui garantissait une garde permanente.

Enquête faite, le vieux monsieur, sans doute un peu agité, avait été rudoyé par un simple veilleur de nuit, qui l'avait bourré de tranquillisants pour s'en débarrasser. La famille a porté plainte auprès de la direction des affaires sociales du département.

Des affaires tout aussi scandaleuses, les professionnels qui travaillent dans le secteur des personnes âgées pourraient en citer bien d'autres. Pourtant, ils respectent la loi du silence. Quelqu'un vient de la violer, et pas n'importe qui : le professeur Robert Hugonot, chef du service de gérontologie clinique au centre hospitalier universitaire de Grenoble, mardi 26 juin, dans la communication qu'il a faite devant l'Académie de médecine à Paris. *« Près de 20 % des personnes âgées subissent des sévices psychologiques au sein de leur propre famille, 2 à 5 % sont même victimes de violences physiques*, écrit le professeur Hugonot. *En institution, les chiffres correspondants ne sont pas connus, mais toute la gamme des sévices peut se rencontrer. »*

Ces déclarations ont provoqué un émoi considérable dans les milieux spécialisés. Elles ont également suscité la publication, mercredi 27 juin, d'un communiqué apaisant du ministère chargé des personnes âgées.

Ces chiffres résultent d'enquêtes *« sérieuses et concordantes »* menées en Suède, en Norvège, en Finlande, aux Etats-Unis et au Canada. Sont-ils transposables en France ? *« Oui*, affirme le gériatre. *Compte tenu de ce que nous savons, il n'y a, hélas ! aucune raison pour que les faits relevés dans les pays étrangers que j'ai cités ne se retrouvent pas chez nous, même s'ils sont très difficiles à déceler. »*

Selon le médecin grenoblois, les agressions que subissent les anciens de la part de leurs proches sont de plusieurs natures. Les praticiens constatent que certains de leurs clients ont subi des violences physiques allant de la simple contusion aux fractures, en passant par les privations d'aliments et même les sévices sexuels.

Insultes et enfermement

Mais les cas les plus fréquents sont ceux de sévices moraux. Ceux-ci peuvent être d'abord psychologiques, comme les insultes et l'enfermement. On connaît des exemples d'exploitation financière et de spoliation de biens. Parmi les sévices médicaux, le professeur Hugonot range la privation de soins et l'abus de neuroleptiques. Il y a enfin les simples négligences, comme la privation de soins d'hygiène.

Que se passe-t-il dans les hospices et maisons de retraite ? *« Le mur du silence est souvent infranchissable*, reconnaît le praticien de Grenoble. *La réalité des faits est délicate à établir car il faut se méfier des troubles psychiques avec sentiments de persécution fréquents chez les gens âgés. Cependant, les affaires défrayant la chronique médiatique sont assez fréquentes pour que le phénomène ne soit pas mis en doute. Les sévices sont alors le fait de soignants ou de personnels de service parfois excédés par des vieillards odieux, parfois même agissant par charité, celle-ci allant jusqu'à abréger les jours d'un grabataire. »*

Ces révélations n'étonneront donc pas tous ceux que leur profession met en contact avec des personnes âgées, que celles-ci soient en famille ou dans un établissement. La population « à risque », si l'on peut dire, est celle des gens du quatrième âge, ceux que le poids des ans prive d'une part de leur autonomie. Ils sont en France au nombre d'un million et demi, dont deux cent mille sont confinés par leur infirmité dans un lit ou sur un fauteuil. Sept cent mille ne sortent plus et six cent mille ont besoin d'assistance pour se déplacer.

Parmi ces personnes dites dépendantes, deux cent cinquante mille au moins sont atteintes par la terrible maladie d'Alzheimer, jusqu'ici inguérissable. Ces malades sont le cauchemar des familles et des personnels soignants, qui ne peuvent les quitter un seul instant sauf à les attacher sur un siège. A partir de quand cette contention devient-elle un sévice ?

A la communication fracassante du professeur Hugonot, M. Théo Braun, ministre des personnes âgées, a répondu par un communiqué qui ne nie pas les faits, qui reconnaît même qu'il y a des *« situations scandaleuses »*, mais s'efforce d'être rassurant. Il salue *« l'action méconnue et pourtant si importante des familles »* et souligne *« le dévouement de la très grande majorité des personnels travaillant dans les institutions »*.

Il rappelle qu'une loi du 10 juillet 1989 a réglementé d'une manière assez stricte les conditions dans lesquelles les familles d'accueil – on en compte plusieurs milliers – peuvent recevoir des personnes âgées. Enfin, il invite ceux qui auraient connaissance de violences dans tel ou tel établissement *« à prévenir les préfets, qui disposent de moyens pour intervenir immédiatement »*.

Sanctions contre des institutions

Cette réponse est-elle à la hauteur du problème soulevé par le professeur Hugonot ? On peut en douter. Il faudrait d'abord établir les faits, autrement dit savoir si les Français du troisième et surtout du quatrième âge sont aussi maltraités que leurs contemporains nordiques ou américains.

Une première indication a été donnée par l'enquête menée en 1988 par deux inspecteurs généraux des affaires sociales, à la demande même des services de M. Théo Braun. MM. Bono et Serniclay ont réalisé une sorte de sondage sur la situation des gens âgés dans neuf départements français. Ils y ont inspecté soixante-dix-sept institutions et familles d'accueil hébergeant des anciens. Après leur passage, trente d'entre elles ont dû être soit rappelées à l'ordre, soit carrément fermées ou rayées des listes (*le Monde* du 13 juin 1989).

Près de 40 % des lieux d'accueil n'offriraient donc pas à leurs hôtes âgés des conditions convenables. Pour en savoir davantage, le professeur Hugonot a décidé de lancer plusieurs enquêtes sur les sévices subis par les vieillards dans leurs familles et dans les établissements spécialisés. Des investigations utilisant les mêmes méthodes – notamment l'enquête par téléphone, qui a donné de bons résultats en Suède – seront menées parallèlement par d'autres équipes, en Norvège et en Suisse.

Après avoir entendu le médecin grenoblois, l'Académie de médecine elle-même a immédiatement constitué une commission *ad hoc*. En liaison avec le ministère de la santé et celui de la justice, elle a pour mission de proposer des mesures tendant à prévenir les mauvais traitements. Le professeur Hugonot a déjà quelques idées sur la question.

« D'abord, explique-t-il, *il faut que l'on parle ouvertement de ce sujet jusqu'ici à demi tabou. Alors, les langues se délieront. Mes confrères qui reçoivent en consultation des gens âgés portant des traces suspectes ou se plaignant de sévices moraux doivent s'en ouvrir aux familles. Certaines n'ont même pas conscience de ce qu'elles font subir à leurs anciens. Ceux qui visitent des institutions doivent également raconter ce qu'ils voient. »*

Pour que les personnes âgées elles-mêmes puissent se confier, le professeur Hugonot suggère qu'on leur ouvre des lieux d'écoute et des « téléphones verts », comme on l'a fait pour les femmes battues (*le Monde* du 31 mars 1989). Le Canada, la Belgique et la Grande-Bretagne ont expérimenté ce procédé avec succès, semble-t-il. *« Il faut aussi aider les communes à ouvrir les centres d'accueil de jour pour personnes âgées*, ajoute le médecin grenoblois. *Cela permet de soulager les familles, qui se montrent dès lors moins intolérantes à l'égard de leurs anciens. »*

En Grèce, ces sortes de haltes garderies pour retraités sont monnaie courante (*le Monde* du 13 novembre 1988). Un accueil de jour installé dans un ancien magasin et ouvert tous les jours de la semaine fonctionne déjà à Grenoble. Le professeur Hugonot ne se contente pas de dénoncer une situation scandaleuse. Il montre le chemin pour y remédier.

MARC AMBROISE-RENDU

SPORTS

TENNIS : les Internationaux de Grande-Bretagne

Le gazon convient à Guy Forget

Le joueur allemand Boris Becker a rassuré ses supporters en éliminant assez facilement, mercredi 27 juin à Wimbledon, l'Australien Wally Masur, un spécialiste de la terre battue. Hésitant dans le premier set, remporté au tie-break par Masur, le tenant du titre a progressivement retrouvé son service pour s'imposer en quatre sets.

Guy Forget a connu la même progression – début serré et envol irrésistible – face à un autre Allemand de l'Ouest, Eric Jelen. Le gaucher marseillais a impressionné par la puissance de son service qui lui a permis de réaliser dix-neuf aces. Au tour suivant, Guy Forget doit affronter un autre Allemand, Michael Stich, classé quatre-vingtième joueur mondial.

Le public des Internationaux de Grande-Bretagne a également assité aux adieux d'Hana Mandlikova, sortie en deux sets par l'Américaine Ann Henrickson. *« Je me sens soulagée et triste »*, a dit la joueuse, naturalisée australienne, qui avait décidé d'arrêter la compétition après Wimbledon. *« Je me sens libre parce que je n'aurai plus jamais à être aussi nerveuse et à m'entraîner aussi dur. »*

Principaux résultats

Simple messieurs (2e tour)

Forget (Fra.,n°11) b. Jelen (RFA) 7-6,6-7,6-1,6-2 ; Aguilera (Esp) b. Ferreira (Afs) 6-3, 7-6 (7/2), 7-5 ; Wheaton (E-U) b. Annacone (E-U) 6-4, 1-6, 6-4, 6-7 (7/3), 6-4 ; Volkov (URS) b. Van Rensburg (Afs) 7-5, 6-4, 7-6 (8/6) ; Gilbert (E-U/N.7) b. Visser (Afs) 5-7, 6-3, 6-2, 6-2 ; Becker (RFA/N.2) b. Masur (Aus) 6-7 (5/7), 6-2, 6-3, 6-2 ; Svensson (Suè.,n°10) b. Washington (E-U) 6-3,6-3,6-4 ; Ivanisevic (You) b. Delaitre (Fra) 6-2, 6-0, 4-6, 6-7 (5/7), 6-3 ; Cash (Aus) b. Anderson (Aus) 6-2, 6-3, 7-6 (8/6).

Simples dames (2e tour)

Capriati (E-U, n°12) b. Halard (Fra) 6-2 7-6 (7-2) ; Graf (RFA/n°1) b. McGrath (E-U) 6-3, 6-0 ; Seles (You/n°3) b. Benjamin (E-U) 6-3, 7-5 ; Dechaume (Fra) b. Provis (Aus) 3-6,6-3,6-2 ; Henricksson (E-U) b. Mandlikova (Aus) 6-3,6-3.

RELIGIONS

□ **M. Farid Gabteni, fondateur de La voix de l'islam, reconnaît ne pas avoir été enlevé.** – M. Gabteni, fondateur en France de l'association intégriste La voix de l'islam, a reconnu, lors de son audition par M. Robert Tchalian, juge d'instruction à Evry (Essonne), que sa disparition et celle de son épouse Lamia, le 26 janvier 1990, *« n'étaient pas consécutive à un enlèvement »*, contrairement aux affirmations de ses proches à l'époque. Le magistrat avait entendu M. Farid Gabteni pendant plusieurs heures vendredi 22 juin à titre de témoin. C'est également à ce titre que M. Farid Gabteni avait été placé en garde à vue depuis mercredi soir, aussitôt après son interpellation à l'aéroport d'Orly, à son arrivée de Tunisie, où il s'était marié religieusement. – *(AFP.)*

□ **Le septième voyage du pape en Afrique en septembre.** – Jean-Paul II effectuera du 1er au 10 septembre son septième voyage sur le continent africain. Le pape se rendra successivement en Tanzanie, au Burundi, au Rwanda et à Yamoussoukro, en Côte-d'Ivoire, où il consacrera la basilique qu'a fait construire le président ivoirien Félix Houphouët-Boigny. – *(Reuter.)*

CULTURE

ARCHITECTURE

Les trois unités de Valode et Pistre

Des entrepôts Lainé de Bordeaux au siège de la CFDT à Paris : deux architectes réinventent le dialogue avec les maîtres d'ouvrage

C'est jeudi 28 juin que devaient être inaugurés les aménagements du Musée d'arts contemporains de la ville de Bordeaux dans ces entrepôts Lainé qui sont devenus l'un des hauts lieux culturels de la ville. Architectes : Valode et Pistre. Toujours eux, ceux-là même qui avaient, on s'en souvient peut-être, si adroitement réussi les premiers aménagements des grandes nefs de ces mêmes entrepôts il y a douze ans. C'était leur première commande publique, leur première commande de prestige. Depuis, ils ont su s'imposer, c'est-à-dire imposer l'image de professionnels exceptionnellement consciencieux, pour qui le dialogue avec le maître d'ouvrage représente la première clé de leur travail.

L'architecture de Denis Valode et Jean Pistre est pourtant inhabituellement austère pour des entreprises qu'on imagine tentées par les signes ou les fantaisies des modes contemporaines. Chez eux, pas de colonnes, pas de ces inutiles arcatures de métal pour faire joli, pas de gros « machins » destinés par leur brutalité à surprendre et à s'imposer aux revues professionnelles. Non, tout est discret dans leur travail, tout est lisse, tout est proche de l'essentiel, presque minimaliste comme si seul le bon fonctionnement de l'édifice projeté importait et que la forme, selon de bons vieux grands principes, devait suivre.

Pas de frime, mais il faut croire que cela marche. Leurs clients leur sont fidèles, comme l'Union laitière Pyrénées-Aquitaine-Charente (ULPAC), pour laquelle, partant de programmes pas spécialement grisants (le traitement du lait, sa conversion en fromage ou en beurre), ils ont réalisé la belle usine de Villefranche-de-Lauragais, près de Toulouse. Un bâtiment de 12000 mètres carrés, rouge, plat, qui colle au paysage comme s'il devait le brouter, qui offre au visiteur une aménité d'étable ancestrale, et à l'usager une modernité de laboratoire high-tech. Leur capacité à gérer des programmes complexes s'est confirmé dans le bâtiment de Thomson à Conflans : des bureaux, des laboratoires, une usine, une atmosphère de secret à la Hergé, type *Objectif Lune*, mais aussi une obligation d'hospitalité et d'accueil résolue par un vaste espace commun couvert de toiles tendues. Cette technique, dont ils doivent la maîtrise à Peter Rice et dont ils ont repris le principe pour un autre repère de professeurs Tournesol, le Centre de recherche du groupe Bull à Paris, n'aurait été d'aucune utilité pour la dernière de leurs réalisations, le siège des fédérations professionnelles de la CFDT, avenue Simon-Bolivar, le long des Buttes-Chaumont. Ici pas de problème de juxtaposition des fonctions (usine, bureaux, laboratoire, etc.), mais en revanche des problèmes excessivement sophistiqués de cohabitation entre tendances unies par un même idéal, pas nécessairement par une communauté de stratégies.

Façade, espace fonction

De même que le théâtre a ses trois unité, une architecture, que l'on dira classique, a les siennes, également au nombre de trois : unité de façade, unité d'espace, unité de fonction. Le dernier point était, pour Valode et Pistre, le plus simple à régler : il s'agit de bureaux et de tous ces lieux de réunions ou de rencontres que les mystères bureaucratiques engendrent naturellement. L'unité d'espace était infiniment moins simple. Le bâtiment est sur un coin de terrain escarpé, typique du quartier, et il fallait y décliner des volumes peu ou prou dispersés qui laissent pourtant percevoir une exigence de continuité, d'homogénéité. Le problème se compliquait à l'intérieur par la fragmentation en zones des volumes, des étages : une zone accessible à tous, avec une réserve en devanture pour les réunions de presse ; une zone accessible aux gens de la « maison » ; enfin, une zone strictement réservée où se juxtaposent sans croisements possibles les domaines secrets de chaque fédération.



Le bâtiment conçu par Denis Valode et Jean Pistre, en bordure du parc des Buttes-Chaumont, à Paris.

Un tel programme aurait dû aboutir à la plus franche opacité. Il semble cependant que Valode et Pistre soient tombés sur un interlocuteur, à la CFDT, qui a compris quel parti on pouvait tirer des possibilités, voire des nuances de l'architecture pour ouvrir, ou rouvrir, des zones de dialogue. Le bâtiment certes donne à chacun l'opacité qu'il souhaitait, préserve toutes les exigences de refuge, mais en même temps il impose une clarté, des obliques, des jeux de transparence qui ne peuvent que favoriser la sociabilité. Pas de cette transparence tous azimuts qui non seulement déshabille les bâtiments pour laisser les occupants nus aux regards, mais les transforme en écorchés, comme s'il fallait montrer ses tripes pour être reconnu. Plutôt des fragments de transparence qui suggèrent des circulations, invitent au voyage.

Unité de façade, enfin. Celle-ci offre un beau souci de régularité et de simplicité qui l'inscrit comme un élément original de l'avenue Simon-Bolivar. Le bâtiment faisant un angle avec la rue des Dunes, Valode et Pistre ont imaginé une sorte de décrochement qu'ils appellent *l'éclair*. Pour les architectes dont le vocabulaire est ordinairement marqué par la discrétion, cet éclair constitue bien sûr un événement considérable. Mais ce n'est pas seulement là que réside l'intelligence de l'immeuble. C'est dans l'acceptation simultanée des règles simples de la ville, face à l'un des plus beaux parcs de Paris, et de l'immense complexité des relations humaines lorsqu'il faut les traduire en mètres carrés de plancher. Il y a ainsi quelques catégories d'architectes : les frimeurs, les artistes, les techniciens, les bêtes à concours, les intellectuels... Valode et Pistre sont d'une sorte rare, celle des architectes de dialogue.

FRÉDÉRIC EDELMANN

ARTS

Un inventaire tabou

Pour la première fois, un répertoire fait l'inventaire des tableaux et dessins volés dans les musées français. Réalisé par l'Office central pour la répression des vols d'œuvres et d'objets d'art (OCRVOA) et le bureau des collections à la direction des Musées de France, ce document, qui recense 200 œuvres volées entre 1979 et 1989, provoque une certaine émotion dans le monde des musées où le vol d'œuvres d'art est considéré comme un sujet tabou. Il révèle que le nombre des tableaux volés dans les réserves des musées – *« donc, par définition, avec l'aide d'une complicité intérieure »* – (57,5 %) est plus élevé que dans les salles d'exposition (40 %).

Destiné à tous les professionnels du marché de l'art (marchands, commissaires-priseurs, experts) et au service des douanes, ce catalogue propose également de nombreuses statistiques, sur les lieux et les circonstances des vols, sur la répartition des tableaux volés par époque (le dix-neuvième siècle domine à 50,5 %) ... Peu d'œuvres ont été volées dans le nord de la France (2 %), beaucoup plus dans le Sud (26 %) et dans la région parisienne (34,5 %), qui est, il est vrai, dotée d'un plus grand nombre de musées.

□ **Suspension d'une vente à Drouot-Montaigne.** – La dispersion de la bibliothèque du marquis du Bourg-de-Bozas, qui devait se faire à Drouot-Montaigne, le 27 juin à 21 heures et le 28 juin à 14 h 15 (voir *le Monde* du 27 juin), a été suspendue à la suite d'une dissension entre les héritiers.

□ **137 millions de francs pour un Picasso chez Christie's.** – Un tableau de Picasso peint en 1901 a été adjugé 13,7 millions de livres (environ 137 millions de francs), lundi 25 juin, chez Christie's à Londres. L'œuvre, des enfants jouant près du bassin des Tuileries à Paris, était estimée 5 millions de livres. L'acheteur, un collectionneur européen, est resté anonyme. Mais la journée du mardi 26 a été difficile pour les firmes anglo-saxonnes. Pour Sotheby's en particulier, qui n'est parvenu à vendre que 30 de ses 70 œuvres impressionnistes ou modernes. En revanche, la société japonaise Aska International (qui détient 6,43 % des actions de Christie's) se constitue un véritable musée impressionniste. Elle avait acheté en décembre une *Maternité* de Picasso et plusieurs œuvres impressionnistes. Elle vient d'acquérir – chez Christie's – deux Renoir, *les Baigneuses* (39 millions de francs) et un *Portrait de Jeanne Samary* (12 millions de francs), ainsi que deux Gustave Caillebotte, *Bord de Seine à Argenteuil* (7,7 millions de francs) et *Petit Bras de la Seine* (plus de 2,5 millions de francs).

CINÉMA

Einstein Junior

Ou la relativité du comique

Il se trouve, mais un jeune cinéaste australien n'est pas obligé de le savoir, que la France est depuis longtemps consciente du potentiel comique de la vie d'Albert Einstein. La magnifique biographie en plusieurs tomes dessinée à la main par Goossens (éditions Fluide glacial) a fait le tour du sujet.

Pendant ce temps, aux antipodes, un jeune homme au pseudonyme swiftien, Yahoo Serious, décidait de donner une version marsupiale de la vie du grand homme. Il le fait naître dans une ferme de Tasmanie où il invente d'un même mouvement la bière à bulles et la fission nucléaire avant de partir pour Sydney et y séduire Marie Curie.

Yahoo Serious est un comique doué. Pas tellement pour l'écriture (il vient trop tard, à la remorque des Monty Python, du dessinateur Harvey Kurtzman et de tous les grands délirants anglo-saxons), plutôt pour les cascades, les pirouettes exécutées avec une élégance impeccable. Mais Yahoo Serious est le Harold Lloyd de la génération vidéoclip. Au bout de méandres plus ou moins distrayants, on découvre la vraie raison d'être du film : après avoir inventé le genre, le jeune Einstein interprète Rock'n'roll Music de Chuck Berry devant une foule de Tasmaniens en délire.

Tout ces efforts, ce gag d'anthologie (la tarte aux chatons vivants), ces sublimes paysages australiens, (on n'est quand même pas allé jusqu'au scénario qui tient debout ou à une réalisation cohérente) pour satisfaire le fantasme narcissique d'un jeune homme qui voudrait bien être une rock star.

T. S.

La passionnée

Le film de Gianfranco Mingozzi « Ma mère... mon amour » raconte les glissements progressifs vers la folie

Ma mère... mon amour, le titre français du film de Gianfranco Mingozzi peut – ou veut – faire croire à une histoire d'inceste. Le titre italien *L'Appassionata* méritait une traduction plus juste. A Bologne, dans les années 50, une femme mûre, Gilberta, donne des leçons de piano et loue une chambre à Toni, un étudiant italo-américain. Il a vingt-trois ans, devient l'ami de son fils, Enzo, seize ans. Mais Gilberta se prend de passion pour Toni. Il fait d'elle sa maîtresse. Enzo cherche à protéger sa mère de cet amour destructeur. Car, bien sûr, Toni quitte Gilberta pour une fille de son âge.

Avec Mingozzi, on ne sait jamais où l'on est. On l'a pris pour un auteur (*la Vita in gioco*, « l'Ecran magique »). Il a réalisé une tragédie politique, *les Trois Derniers Jours*, donné dans le porno soft avec *les Exploits d'un jeune Don Juan*, et dans la comédie érotique avec *la Femme de mes amours*. *L'Appassionata*, qui date de 1980, relève de sa veine la plus intimiste. Dans l'atmosphère confinée, étrange, d'un appartement suggérant un passé bourgeois cossu, une femme rivée à son piano semble vivre en équilibre instable entre un présent médiocre et des souvenirs – parfois sa voix devient celle d'une fillette.

Le véritable adulte, c'est Enzo. Tout ce que l'amour filial le plus dévoué peut supporter et accepter, est remarquablement traduit par le jeune comédien, Federico Provvedi. Nicolas Farron, Toni, n'a d'importance que dans la mesure où sa beauté et sa sensualité l'ont amené à séduire Gilberta, à déchaîner la maladie mentale qui couvait chez elle. Par une mise en scène de huis clos successifs, Mingozzi nous entraîne dans les glissements progressifs de la folie, à travers le regard d'Enzo.

Le film est oppressant, douloureux, émouvant. Gênant aussi, par la manière dont le cinéaste a poussé au bout d'elle-même son interprète, Piera Degli Esposti, romancière, auteur de *l'Histoire de Pierra*, dont Marco Ferreri avait, en 1982, réalisé l'adaptation. Une histoire autobiographique où déjà il s'agissait de folie et de passion.

JACQUES SICLIER

L'amour vaincra

« La Servante écarlate » de Volker Schlöndorff est une fable moraliste

Dans un avenir très proche, la plupart des femmes seront stériles. Les autres serviront à la reproduction. On les parquera dans des sortes de pensionnats victoriens, entre prison et couvent, en attendant qu'un couple réclame une mère porteuse. La servante-maîtresse se fera engrosser par le mari, en présence de l'épouse, selon un rite qui n'a rien d'émoustillant. L'épouse y veille.

L'épouse, c'est Faye Dunaway, qui n'a jamais respiré la générosité, et moins qu'ailleurs dans *la Servante écarlate*, de Volker Schlöndorff, dont les films ne sont pas renommés pour leur sensualité torride. Le propos, on s'en doute, n'est pas là. Il s'agit d'une parabole sur les désastres qui vont s'abattre sur l'humanité si elle se laisse entraîner vers les faux bonheurs, la jouissance égoïste du pouvoir et de la richesse, c'est-à-dire les tares de l'américanisation.

Emporté par l'horreur que lui inspire ce monde, dont il ne semble pourtant ne pas pouvoir se détacher, Volker Schlöndorff assène sa leçon pendant cent minutes, au bout de quoi nous apprenons que seul l'amour peut vaincre. En effet, la servante rencontre son prince charmant, chauffeur du patron, Robert Duvall, pas même inquiétant – un comble – tant il traîne un désarroi bougon. Il éprouve une petite tendresse pour la servante, l'emmène dans un bordel où elle retrouve une ex-pensionnaire, révoltée, et à présent réduite à se promener en porte-jarretelles pour distraire la nomenklatura, et à se droguer pour supporter tout ça.

Des images tirées à quatre épingles, d'une froideur voulue. Des comédiens de tempérament coincés par une mise en scène terriblement démonstrative. Un scénariste, Harold Pinter, dont on s'acharne en vain à reconnaître les ambiguïtés. Que s'est-il donc passé ?

COLETTE GODARD

CINÉMA

Einstein Junior

La passionnée

L'amour vaincra

CULTURE

MUSIQUES

Les MANCA sans Berio

Boycottage inattendu du musicien italien, qui s'est désisté quarante-huit heures seulement avant son concert niçois

NICE

de notre envoyée spéciale.

C'est ce qui s'appelle jouer de malchance. Ou plutôt, être puni par où l'on n'avait pas péché. Cette année, le sort s'est acharné sur les MANCA (Musiques actuelles Nice-Côte d'Azur), un festival au profil bien marqué, que fréquentent volontiers les compositeurs contemporains aventureux et auquel, cette année, Luciano Berio avait promis sa contribution.

Mais voilà que les MANCA, pour avoir voulu faire coïncider en bons camarades leur programmation avec l'ouverture du Musée d'art moderne et d'art contemporain, se sont trouvé prises dans une polémique qui les dépassait (*le Monde* du 20 juin) ; inclus plus ou moins dans le boycottage du musée organisé par de nombreux plasticiens (dont Arman) et par le gratin des critiques d'art, puis par le ministre Jack Lang lui-même, pour sanctionner les propos antisémites de Jacques Médecin, le festival fut interdit de journalistes et d'AFP à sa conférence de presse parisienne, oublié par les critiques spécialisés (à deux exceptions près), et finalement poignardé, au moment où ses organisateurs s'y attendaient le moins, par son hôte d'honneur, Luciano Berio.

Venant d'un Italien de cette génération, nourri au biberon antifasciste, le ralliement au boycottage anti-médeciniste n'est pas une surprise. Ce qui trouble, c'est sa manifestation tardive. Car enfin : 7 avril, coup d'éclat d'Arman ; début mai : ralliement de treize artistes internationaux ; mi-mai : ukase de l'Association internationale des critiques d'art ; 11 juin : Jack Lang s'oppose au prêt d'un dizaine d'œuvres au *musée de Nice* et annonce qu'il en « séchera » l'inauguration. Berio avait le temps de se retourner, de ne pas accepter la médaille que lui a remise début juin la municipalité, et de ne pas attendre le 21 juin, date de l'inauguration du musée, pour retirer des MANCA ses deux *œuvres* qui devaient y être données le 23, empêchant ainsi les organisateurs de prévoir un programme de remplacement.

Boycottage spontané ou suggéré *in extremis* par Paris ? Boycottage particulièrement mal ressenti là-bas en tout cas. *Car Berio était* invité aux MANCA pour la « recréation » après remixage de deux oeuvres anciennes, L'*Omaggio* à Joyce et *Visage*. Ce remixage a été effectué, en plusieurs semaines de travail, par un technicien du studio italien de Berio, Tempo Reale, et, pour les finitions, par Berio lui-même. Cela, dans les locaux du CIRM, le Centre international de recherches musicales niçois, dont le responsable est Michel Redolfi, également patron des MANCA. Le 21 juin, *ce dernier recevait* un coup de téléphone de Berio, le sommant, sans explication, de lui expédier de toute urgence le double de ses deux bandes remixées. Puis l'Italien fit savoir par dépêche d'agence qu'il annulait sa participation et celle de Tempo Reale, *sans en informer Michel Redolfi* directement : la politique, soit. Mais sans oublier la matérielle...

Reste qu'on voit, qu'on entend aux MANCA des choses inhabituelles. Peu de concerts *in vitro* (le festival ne durait que quatre jours) ; des sculptures sonores, des œuvres « environnementielles », de la vidéo musicale expérimentale. Ainsi cette année, sous le soleil du cloître de Cimiez, un mobile sonore tournoyant et pétaradant de Pascal Dusapin. Les faux-vrais oiseaux de Michel Redolfi, de douces rumeurs amazoniennes, *toute une végétation pour l'oreille* sortant de 200 haut-parleurs plantés en terre : un paysage musical avec fondus-enchaînés, un voyage mental proposé aux visiteurs d'un parc floral futuriste (le parc Phoenix) dont les Japonais, malgré le vombrissement des biréacteurs décollant tout près, ont aussitôt été jaloux.

ANNE REY

L'irrésistible Manon roumaine

Un retour bien accueilli à l'Opéra-Comique

La *Manon* de Massenet n'a pas raté son retour au berceau de sa naissance, où elle n'avait pas réapparu depuis son centenaire, en juin 1984. Et ce, grâce à une merveilleuse cantatrice roumaine, Leontina Vaduva, enjôleuse, caressante, irrésistible, quelque peu perverse et carnassière aussi, avec une voix apparemment fragile mais étourdissante de santé et de fantaisie dans ses vocalises du Cours-la-Reine ; dans son miroir, ne retrouve-t-elle pas le visage d'Ileana Cotrubas, à laquelle son timbre et sa technique font si souvent penser ?

Elle joue sans trop de peine de son chevalier Des Grieux (Christian Papis), un grand jeune homme tout neuf, voix solide et un peu raide, qu'on aimerait détourner de cette passion fatale, tant il paraît naïf ! Mais, comme l'immense comte Des Grieux de Jean-Philippe Courtis, avec sa superbe voix caverneuse et sa prononciation magistrale, n'a pas su lui faire *« épouser quelque brave fille »* ...

La mise en scène de Christiane Issartel est solide et mouvementée, *bien remplie d'anecdotes et de jeux* divers, parfois un peu lourds ou grivois, mais pleine d'entrain, et la jeune troupe y prend un plaisir évident, notamment les trois charmantes maîtresses (Anne Constantin, Marie-Ange Todorovitch et Doris Lamprecht) de Guillot (très drôle composition de Rémy Corazza) et le Brétigny, toujours élégant et bien chantant, de Jean-François Gardeil.

Deux Lescaut, fort différents mais excellents, se partageaient la première : Malcolm Walker, spirituel et bondissant, fut remplacé, à la suite d'un malaise, par le solide Marc Barrard, plus grave et inquiétant.

Conçus pour la production originelle du Théâtre de Metz, les décors et costumes de Jean-Noël Lavesvre sont assez somptueux et parfois surchargés, en particulier l'appartement *« des plus simples »* des deux amants, qui conviendrait mieux à la Maréchale du *Chevalier à la rose*. Les *danses du Cours-la-Reine sont de* fort mauvais goût.

Un ensemble de jeunes musiciens, qui s'intitule pompeusement « Orchestre symphonique de l'Europe » (pourquoi pas « de la planète Mars » ?), fait de son mieux, sans expérience de la scène, mais la parti*tion brillante et raffinée de Masse*net paraît un peu gros grain, malgré les efforts de Patrick Fournillier qui dirige à grands gestes, avec précision, et une ferveur communicative, cette représentation très honorable par ailleurs.

JACQUES LONCHAMPT

▶ Salle Favart. 29 et 30 juin, 1er, 3, 4, 6 et 7 juillet, à 19 h 30 ; 1er et 8 juillet, à 17 heures. Danièle Streiff chantera le rôle de Manon les 30 juin et 7 juillet. Tél. : 42-86-88-83.

▶ L'Avant-Scène Opéra a publié *un numéro spécial sur Manon* avec, en particulier, une analyse musicale et littéraire de Gérard Condé (n° 80, 194 p., 80 F).

La SACEM reconnaît les droits des auteurs boliviens de la « Lambada »

Les frères boliviens Gonzalo et Ulises Hermosa, auteurs de *la Lambada*, ont gagné . Le compositeur français Olivier Lorsac vient en effet de voir annuler par la SACEM le bulletin de déclaration du tube de l'été 1989, la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique ayant considéré que le titre avait été indûment déposé sous son nom. « *M. Lorsac ne touchera pas un centime de cette œuvre* », a déclaré le 26 juin à Paris, Jean-Loup Tournier, directeur général de la SACEM, en *précisant* que le conseil d'administration de la SACEM, réuni en assemblée générale le 12 juin, avait prononcé un blâme à l'encontre d'Olivier Lamotte d'Incamps, dit Olivier Lorsac.

« Il s'agit d'une mesure extrêmement rare, qui n'a pas été prise depuis trente ans par la SACEM », a commenté Jean-Loup Tournier. Il a par ailleurs précisé qu'un accord entre avocats, producteurs de disques et éditeurs de *la Lambada* avait été signé. Il n'a pas été en mesure de préciser les modalités de cet accord conclu entre BM Productions (la société d'Olivier Lorsac et Jean Karakos) et CBS d'une part et l'éditeur musical EMI/SBK qui représente les frères Heromosa.

L'annonce de ce règlement survient presque un an jour pour jour après le lancement – le 21 juin, jour de la Fête de la musique en France – de *la Lambada*, considérée comme le « coup » de show-business le plus profitable réalisé en Europe ces dix dernières années.

EN BREF

□ **François-Xavier Bilger nommé à l'Opéra d'Avignon.** – Le chef d'origine mulhousienne François-Xavier Bilger a été nommé directeur artistique de l'Orchestre lyrique de la région Avignon-Provence, plus précisément attaché à l'Opéra d'Avignon. Agé de quarante-trois ans, François-Xavier Bilger était chef associé à l'Orchestre philharmonique des Pays de Loire depuis 1978. Il succède à Ogan D'Narc et prendra ses fonctions le 1er décembre 1990.

□ RECTIFICATIFS. – A la suite de l'information parue dans *le Monde* du 28 juin, la direction du théâtre au ministère de la culture précise que M. Christian Schiaretti n'est pas nommé à la direction du Centre dramatique de Reims, mais qu'une étude *lui* a bien été demandée sur la situation du centre.

– Une erreur s'est glissée dans le 27e palmarès du Syndicat de la critique dramatique et musicale publié dans *le Monde* du 27 juin. La personnalité *musicale distinguée* cette année est le chef d'orchestre belge Philippe Herreweghe.

COMMUNICATION

Dénonçant les entraves à la liberté de la presse en Roumanie

Le directeur de « Romania libera » lance un appel aux journaux étrangers

M. Bacanu, le directeur de *Romania libera*, le principal quotidien indépendant de Roumanie, est à Paris pour dénoncer les menaces pesant sur la presse de son pays.

Il a quarante-neuf ans, le cheveu noir, la moustache épaisse, l'œil pétillant et marron. D'un sac en plastique, il a extrait une épaisse chemise remplie de feuilles manuscrites. L'écriture est serrée, régulière : dans un pays où la machine à écrire est rare, mieux vaut écrire lisiblement.

Mais Petre Mihai Bacanu n'est pas venu à Paris pour livrer ses dossiers. Il a abandonné quelques jours la rédaction de *Romania libera* – principal quotidien indépendant de Roumanie dont il préside le conseil d'ad*ministration* – pour appeler solennellement les patrons de journaux du monde entier à manifester leur solidarité à l'égard de leurs confrères roumains dont la liberté est de nouveau bafouée.

Les 15, 16 et 18 juin, *Romania libera* a, pour la première fois de son histoire, été empêché de paraître. Des ouvriers du syndicat des imprimeries et des mineurs avaient envahi les locaux du journal, tabassant les employés, saccageant le bureau du rédacteur en chef et recherchant jusqu'à leur domicile les journalistes et leur directeur *« pour les tuer »*.

Depuis, une sorte de terreur règne dans les milieux de la presse où les menaces de mort, les lettres anonymes, les mesures d'intimidation sont venues renforcer un dispositif visant à écarter depuis le mois de décembre toute voix dissidente.

« Sans la liberté de la presse, jamais la Roumanie ne connaîtra la paix sociale ni la démocratie, a déclaré M. Bacanu mercredi 27 juin. *Et si M. Iliescu et son équipe ne veulent pas de journalistes libres, c'est qu'ils n'ont nullement l'intention de restaurer la démocratie. »* M. Bacanu est fier, pourtant, de son journal, traditionnellement un des plus libéraux de Roumanie et dont il voudrait faire un exemple d'indépendance. C'est ce rêve – inapplicable en pleine dictature – qui l'avait incité, en 1988, à préparer la sortie d'un journal clandestin. Cela lui a valu près d'une année d'emprisonnement : jusqu'au 22 décembre 1989, date de sa sortie de prison.

« Un monstre entre les mains du Front »

Réintégré dans la rédaction dE *Romania libera* où les journalistes l'ont élu à leur tête, il a décidé de faire un journal libre. *Le 1er avril, Romania libera* se proclamait *« privé »*. *« Le patron étant mort*, expliqua-t-il plus tard à un enquêteur du gouvernement, *les orphelins devaient bien s'organiser en utilisant leurs crayons et leur cerveau... »* L'ironie n'a pas plu. Pas plus que l'astuce qui a consisté à partager la rédaction en six groupes (six sociétés) de vingt personnes puis à les réassocier, cela afin de respecter le texte de la loi sur les privatisations à défaut d'en respecter l'esprit.

De trois cent mille, le tirage est vite passé à un million et demi d'exemplaires ; il pourrait atteindre aisément trois millions mais le gouvernement l'a réduit à 800 000 *« pour laisser l'imprimerie éditer la presse partisane »*.

Irrité des insolences et de la résolution de la rédaction, le Front a donc multiplié les obstacles, aidé par le puissant syndicat des imprimeurs *« un monstre qui travaille comme au temps de Gutenberg et qui est entre les mains du Front »* : retards, menaces, rumeurs, refus d'autorisation officielle pour disposer de voitures, et, pis, peut-être, sabotage de la distribution. Le journal ne parvient par exemple jamais dans certaines parties du pays, notamment dans le grand bassin charbonnier de Valea-Jiului, malgré son chargement dans le train adéquat...

« La rédaction tient bon, dit M. Bucanu. *Elle compte quatre ex-prisonniers politiques et une dizaine d'anciens persécutés pour délit d'opinion ! Rien ne nous fera fléchir. Nous voulons faire notre métier, pas de l'opposition. »* Pour l'instant, le seul espoir de M. Bacanu réside dans l'achat d'une rotative, afin d'échapper à l'imprimerie d'Etat. En achetant des espaces publicitaires dans son journal, les publications étrangères lui donneraient, dit-il, un fameux coup de main.

ANNICK COJEAN

En demandant à l'Etat un effort de 2 milliards de francs

Le groupe de travail du PS souhaite une diminution de la publicité sur A 2 et FR 3

Le groupe de travail socialiste qui étudie depuis plus d'un mois la crise de l'audiovisuel public ne souhaite pas la suppression de la publicité sur Antenne 2 et FR 3. Les parlementaires comme MM. Max Gallo et Christian Pierret qui avaient lancé la campagne contre la publicité n'ont pas eu gain de cause. Le rapport présenté le 28 juin par Mme Frédérique Bredin au bureau exécutif *du PS estime qu'une telle mesure* marginaliserait l'audiovisuel public et le ferait trop dépendre des caprices budgétaires de l'Etat.

Le groupe de travail propose en revanche de limiter la part des ressources publicitaires à 30 % du budget d'A 2 (contre 47 % actuellement) pour soustraire la chaîne aux pressions de la logique commerciale. Une baisse qui aurait aussi un impact sur l'image de la télévision publique auprès des spectateurs puisque le rapport suggère de combattre la pollution de l'antenne par les spots en réduisant leur présence de douze à huit minutes par heure, chaque écran ne devant pas dépasser quatre minutes.

Mais comment compenser cette perte de recettes – 420 millions de francs pour A 2 et 165 millions pour FR 3 – alors que les deux chaînes réclament déjà 1 milliard de francs supplémentaire pour combler leur *déficit, faire face à l'inflation du* coût des programmes et soutenir la concurrence avec les télévisions privées ? Le groupe de travail ne méconnaît pas ces besoins. Le rapport de Mme Bredin porte un regard très critique sur l'état de l'audiovisuel public, regrette le manque d'hommes de programmes à la tête des chaînes, reproche au Conseil supérieur de l'audiovisuel de ne pas jouer suffisamment les arbitres et estime que la réforme instituant une présidence unique d'A 2 et FR 3, mal appliquée, se révèle un handicap.

Mais le groupe de travail socia*liste stigmatise tout autant l'inconsé*quence de l'Etat, qui ne semble guère disposé à faire un effort budgétaire à la mesure des enjeux. Le rapport de Mme Bredin rappelle la baisse de la redevance et la suppression de la taxe sur les magnétoscopes sous la cohabitation en 1987, mais aussi la non-compensation, depuis 1983, des exonérations de redevance touchant près de quatre millions de foyers. Soit, au total, un déficit de recettes de plus de 3 milliards de francs par la seule responsabilité de l'Etat.

Le groupe de travail socialiste évalue à 2,1 milliards de francs l'effort budgétaire nécessaire pour relancer l'audiovisuel public. Il suggère d'augmenter la redevance de 10 %, de baisser le taux de TVA sur cette redevance au même niveau que celui de la presse écrite (2,1 %), d'augmenter la taxe sur les recettes publicitaires de l'audiovisuel pour mieux alimenter le compte de soutien aux programmes, sans oublier la rebudgétisation de Radio-France internationale et le remboursement progressif des exonérations.

Parallèlement, le rapport propose de réduire les distorsions de la concurrence entre la puissance économique de TF 1 et l'audiovisuel public. Les fédérations sportives, souvent subventionnées par l'Etat, seraient invitées à mieux répartir les droits de retransmission des grands matchs entre les chaînes. Les films et téléfilms recevant des aides publiques pourraient être proposés prioritairement aux chaînes publiques.

Enfin, le groupe socialiste souhaite une redéfinition plus précise des objectifs d'Antenne 2 et FR 3 vis-à-vis de la création et de l'innovation. Il demande aussi un réseau hertzien pour la chaîne musicale et pour la SEPT ainsi que la création, dans les matinées de FR 3, d'une véritable télévision éducative financée par le ministère de l'éducation nationale. Autant de propositions que le bureau exécutif du PS examinera puis transmettra au gouvernement avant les ultimes arbitrages budgétaires.

JEAN-FRANCOIS LACAN

Nouvelles rumeurs autour de la composition du capital de Gallimard

Alors que deux des héritiers Gallimard, Françoise et Christian, cherchent à se défaire des quelque 12,5 % d'actions qu'ils détiennent chacun dans la célèbre maison d'édition, les rumeurs vont bon train sur le tour de table qui doit les remplacer. *Libération* du 28 juin annonce ainsi l'entrée prochaine de M. Jérôme Seydoux, PDG du groupe Chargeurs, de l'éditeur italien Laterza et d'un groupe des Amis de la NRF en cours de constitution.

Si la direction de Gallimard reconnaît que la formation de ce groupe est effectivement à l'étude, elle dément toute intervention de Laterza, éditeur prestigieux d'essais mais maison d'édition de petite taille sortant tout juste d'une grave crise, et déjà liée au Seuil par des accords.

Quant à l'entrée de M. Jérôme Seydoux, il ne s'agit encore que d'*« une rumeur »*, estime M. Antoine Gallimard, PDG de la maison, dont il détient 33,5 % du capital. *« Je ne refuse pas de parler avec M. Seydoux, mais je n'ai pas encore bouclé mon tour de table »*, nous a-t-il indiqué. *« Je n'ai jamais caché que ma faveur allait à des investisseurs institutionnels, ce qui n'empêche pas de regarder aussi du côté des personnes privées »*, ajoute-t-il.

A la direction de la BNP, qui a été chargée par Françoise et Christian Gallimard de reclasser leurs actions, on indique que les acheteurs éventuels ne seront pas choisis avant le 10 juillet. IL faut auparavant que le conseil d'administration de la maison d'édition approuve l'entrée de la BNP dans le capital après la vente des actions d'Isabelle Gallimard et des deux autres héritiers. M. Bernard Gaucher Piola, directeur des agences parisiennes de la BNP, précise que M. Seydoux n'est pas le seul candidat et que de nombreux investisseurs institutionnels et quelques groupes de communication sont intéressés. Pour préserver l'indépendance de la société, M. Gaucher Piola étudie la constitution d'une *« société des amis de la NRF »* regroupant des petits actionnaires sur le même modèle que la Société des lecteurs du *Monde*.

Jo. S.

AGENDA

EXPOSITIONS

JEUDI 28 JUIN

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Place Georges-Pompidou (42-77-12-33).
T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h. sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

39-40. L'ANNÉE TRAGIQUE.
Grand foyer. Jusqu'au 3 septembre.

MARINA ABRAMOVIC & ULAY. Galeries contemporaines. Jusqu'au 19 août.

COLLECTIONS DU CABINET D'ART GRAPHIQUE. 2e volet : 1940-1964. Salle d'art graphique (4e étage). Jusqu'au 23 septembre.

LES CONCOURS D'ARCHITECTURES PUBLIQUES. Forum. Jusqu'au 27 août.

RAYMOND HAINS. Galeries contemporaines. Jusqu'au 19 août.

IMAGE, IMAGES. Atelier des enfants. Jusqu'au 1er septembre.

METRO-ART. Art et architecture des métropoles. Galerie du forum. Jusqu'au 2 juillet.

NOUVEAU DESIGN A LONDRES. Galerie des brèves Cci. Jusqu'au 27 août.

JEAN-LUC PARANT. Musée national d'art moderne. Jusqu'au 10 juillet.

EDOUARD PIGNON. Musée d'Art moderne. Jusqu'au 16 juillet.

ALVARO SIZA. Galerie des dessins d'architecture. Jusqu'au 3 septembre.

TERRE ÉLUE - TERRE RÊVÉE. Else Lasker-Schüler. Mania Cho'Hat. Galerie de la BPI, 2e étage. Jusqu'au 3 septembre.

ANDY WARHOL, RÉTROSPECTIVE. Grande galerie, 5e étage. Jusqu'au 10 septembre.

Palais du Louvre

Entrée par la pyramide (40-20-53-17). T.l.j. sf mar. de 12 h à 21 h 45.

ACQUISITIONS RÉCENTES DU MUSÉE. Hall Napoléon. Entrée : 27 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 23 juillet.

LE GUERCHIN EN FRANCE. Pavillon de Flore. Entrée : 27 F (ticket d'entrée au musée). Jusqu'au 12 novembre.

HOUEL : VOYAGE EN SICILE. Hall Napoléon. Entrée : 27 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 16 juillet.

LES NOUVELLES ACQUISITIONS DU DÉPARTEMENT DES ARTS GRAPHIQUES (1984-1989). Pavillon de Flore. Entrée : 27 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 27 août.

POLYPTYQUES OU LE TABLEAU MULTIPLE DU MOYEN AGE AU XXe SIÈCLE. Hall Napoléon. Entrée : 25 F, possibilité de billets couplés avec le ticket d'entrée au musée. Jusqu'au 23 juillet.

SCULPTURES FRANÇAISES NÉO-CLASSIQUES DU MUSÉE DU LOUVRE (1760-1830). Galerie et salle Mollien. Entrée ; 27 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 31 décembre.

Grand Palais

Av W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

ART PRÉCOLOMBIEN DU MEXIQUE. Galeries nationales (42-89-54-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 33 F. Jusqu'au 30 juillet.

JACQUES-HENRI LARTIGUE. Rivages - cent photographies en noir et blanc, huit autochromes. Galeries nationales (42-56-37-11). T.l.j. sf mar. et mer. de 12 h à 19 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 19 août.

JOSEPH WRIGHT OF DERBY. (42-89-54-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 23 juillet.

CENTRES CULTURELS

EXTRAITS DE LA COLLECTION DU MUSÉE DE L'ÉLYSÉE. Un musée pour la photographie, Lausanne. Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-38-38). T.l.j. sf lun. et mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 6 juillet.

BAYA, CHAIBIA, FAHRELNISSA, TROIS FEMMES PEINTRES. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 13 h à 20 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 26 août.

VINCENT BIOULÈS. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 17, quai Malaquais (42-60-34-57). T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 14 juillet.

BÉNIN, TRÉSOR ROYAL. Collection du Museum für Völkerkunde, Vienne. Fondation Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Visites guidées jeudi à 15 h. *Entrée : 15 F (entrée libre le mercredi).* Jusqu'au 23 septembre.

LES COMPAGNONS DU DEVOIR : LA GRANDE ÉCOLE DES MÉTIERS. Espace AGF Richelieu, 87, rue de Richelieu (42-44-16-43). T.l.j. sf sam. et dim. de 8 h 30 à 18 h. Jusqu'au 27 juillet.

DESSINS VÉNITIENS DES COLLECTIONS DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, chapelle des Petits-Augustins - 14, rue Bonaparte (42-60-34-57). T.l.j. de 13 h à 19 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 15 juillet.

LÉON GISCHIA. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à 19 h. Jusqu'au 7 juillet.

NEMOURS. Centre national des Arts plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). T.l.j. sf mar. de 11 h à 18 h. Entrée ; 10 F. Jusqu'au 30 juillet.

OUKIVA TRENE SEBOT. Par Jandu Bufé, livres en jargons, livres illustrés. Fondation Jean Dubuffet, 137, rue de Sèvres (47-34-12-63). T.l.j. sf sam. et dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 6 juillet.

ERNESTINE RUBEN. Espace photographique de Paris, Nouveau Forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, Grande Galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 7 F. Jusqu'au 15 juillet.

SUR LES PAS DE PALISSY. Le Louvre des antiquaires, 2, pl. du Palais-Royal (42-97-27-00). T.l.j. sauf lun. de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 7 juillet.

THE MARKET STREET GROUP. Group d'artistes contemporains de San Diego, Californie. Fondation Mona Bismarck, 34, avenue de New York (47-23-38-88). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 7 juillet.

TIRE LA LANGUE, OU LES IRRÉGULIERS DU LANGAGE. Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, Beaunord, 125-127, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 août.

LES TUILERIES AU XVIIIe SIÈCLE. Mairie du 1er arrondissement, 4, place du Louvre. T.l.j. de 11 h 30 à 18 h. Entrée libre. Du 28 juin au 16 septembre.

VIENNE 1815-1848. Un nouvel art de vivre à l'époque de Biedermeier. Château et trianon de Bagatelle, domaine de Bagatelle, bois de Boulogne (45-01-20-10). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 30 F, entrée du parc : 5 F. Jusqu'au 15 août.

MUSÉES

ANIMAUX ET PAYSANS. Musée Bouchard, 25, rue de l'Yvette (46-47-63-46). Mer. et sam. de 14 h à 19 h. Fermé les quinze derniers jours de chaque trimestre (15 au 30 juin). Entrée : 20 F. Jusqu'au 8 septembre.

LES ANNÉES V.I.A. Valorisation de l'innovation dans l'ameublement. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 26 août.

L'ART DU PAYSAGE DE AU HONIEN. Musée Cernuschi, 7, av. Vélasquez (45-63-50-75). T.l.j. sf lun. et les 14 juillet et 15 août de 10 h à 17 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 septembre.

L'ART PREND L'AIR. Cerfs-volants d'artistes. Grande Halle de la Villette, 211, av. Jean-Jaurès (42-40-27-28). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 1er juillet.

BANG & OLUFSEN. Design et technologie. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 2 septembre.

GLEN BAXTER. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 4 août.

BRONZES ANTIQUES. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h, jeu. jusqu'à 22 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au *1er juillet.*

COULEURS DE LA VIE. Bibliothèque Nationale, galeries Mansart, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). T.l.j. de 12 h à 18 h, mercredi jusqu'à 20 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 15 octobre.

EDWARD S. CURTIS, IMAGES DE L'OUEST AMÉRICAIN. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 10 septembre.

DES ARTISTES A LA COUPOLE, MONTPARNASSE 1918-1940. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 30 septembre.

JAMES ENSOR. Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill (42-65-12-73). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Visites-conférences les jeudis et samedis à 14 h 30 (22 F). Entrée : 28 F. Jusqu'au 22 juillet.

FRÈRE CASTIGLIONE, 1688-1766, PEINTRE DE L'EMPEREUR DE CHINE. Musée national des Arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 16 F. Jusqu'au 16 juillet.

GO WEST. Photographies de l'Ouest américain à la fin du XIXe siècle. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson *(47-23-36-53). T.l.j. sf* mar. de 10 h à 17 h. Entrée : 25 F (comprenant l'ensemble des expositions). Jusqu'au 15 septembre.

HOMMAGE AUX TILLEULS ET A RODIN PAR FRANÇOIS MORELLET. Musée Rodin, hôtel Biron, parc, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 30 septembre.

IMAGINAIRE POSTAL 1990. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 30 juillet.

JEUX DE MIROIR. Actualités d'hier et d'aujourd'hui. Bibliothèque Nationale, passage Colbert, galeries-vitrines, 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-26). T.l.j. sf dim. et fêtes de 9 h à 18 h 30. Jusqu'au 13 juillet.

ANDRÉ KERTESZ. Ma France. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (comprenant l'ensemble des expositions). Jusqu'au 20 août.

KIMSOU. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). T.l.j. de 11 h à 19 h, jeu. jusqu'à 22 h. Du 29 juin au 22 juillet.

MALI-MAAO BOGOLAN, ARTS GRAPHIQUES. Musée national des Arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (43-43-14-54). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30. Entrée : 23 F (13 F dim.). Jusqu'au 3 septembre.

JULES ET PAUL MARMOTTAN COLLECTIONNEURS PRESTIGIEUX AU MUSÉE MARMOTTAN. Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (42-24-07-02). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 1er octobre.

PARIS D'HOSPITALITÉ. Pavillon de l'Arsenal, 2e étage mezzanines Sud et Nord, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 9 septembre.

PARIS RACONTÉ PAR L'IMAGE D'ÉPINAL. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40, jeudi jusqu'à 22 h. Cycle de conf. : histoire générale de Paris le jeudi de 18 h 15 à 19 h 30. Entrée : 20 F. Jusqu'au 14 août.

FRANÇOIS ALEXANDRE PERNOT (1793-1865). Musée de la vie romantique - Maison Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 18 F. Jusqu'au 15 juillet.

PIÈCES D'ÉCHECS. Bibliothèque Nationale, cabinet des médailles et antiques, 58, rue de Richelieu (47-03-83-30). T.l.j. de 13 h à 17 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 septembre.

PLUMES & EN-TÊTES. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 22 septembre.

PRIX NIEPCE 1990, PHOTOGRAPHIES DE HUGUES DE WURSTEMBERGER. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 10 septembre.

LA PROPAGANDE SOUS VICHY *1940-1944.* *Musée d'histoire contemporaine,* hôtel des Invalides, cour d'honneur (45-55-30-11). T.l.j. sf lun. de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 17 h 30. Entrée : 16 F. Jusqu'au 21 juillet.

ROBES DU SOIR. Musée de la Mode et du Costume, Palais Galliera, 10, av. Pierre-1er-de-Serbie (47-20-85-23). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 28 octobre.

RODIN ET LA CARICATURE. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 septembre.

LE ROI GUSTAVE III ET LE THÉÂTRE AU XVIIIe SIÈCLE. Musée Jacquemart-André, 158, bd Haussmann (45-62-39-94). T.l.j. de 10 h à 18 h 30. Visite-conf. les mar. et jeu. à 12 h 30, sam. à 14 h 30. Rens. : 42.25.08.77. Entrée : 35 F. Jusqu'au 31 juillet.

ROUGEMONT - ESPACES PUBLICS ET ART DÉCORATIF. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 19 août.

SCULPTURES CONTEMPORAINES DU ZIMBABWE. Musée national des Arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (43-43-14-54). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 10 h à 18 h. Entrée : 23 F, 13 F (dim.). Jus*qu'au 30 juillet.*

LE THÉÂTRE DE LA MODE. Musée des Arts de la mode, pavillon de Marsan, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 9 septembre.

TREMPLIN POUR DES IMAGES No 8. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 10 septembre.

TROIS CONCOURS LANCÉS PAR LA VILLE DE PARIS. Pavillon de l'Arsenal, galeries d'actualité, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 31 août.

VOYAGES DANS LES MARCHES TIBÉTAINES. Musée de l'Homme, palais de Chaillot, place du Trocadéro *(45-53-70-60). T.l.j. sf mar. et fêtes de* 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 16 F (billet donnant droit à la visite du musée). Jusqu'au 1er octobre.

GALERIES

MARINA ABRAMOVIC. Galerie Charles Cartwright, 6, rue de Braque (48-04-86-86). Jusqu'au 13 juillet.

KAREL APPEL ET MICHÈLE DESTARAC. Galerie Ariel, 140, bd Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 12 juillet.

ARMAN. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 21 juillet.

AU TEMPS DES NABIS. Galerie Huguette Berès, 25, quai Voltaire (42-61-27-91). Jusqu'au 12 juillet.

LE BELVÉDÈRE MANDIARGUES. André-Pieyre de Mandiargues et l'art du XXe siècle. Galerie Artcurial, 9, av. *Matignon (42-99-16-16).* Jusqu'au 13 juillet.

MIKE BIDLO. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 21 juillet.

ANGELA BULLOCH. Galerie Claire Burrus, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 21 juillet.

CHRISTIAN DEBOUT. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 7 juillet.

MARK DION. Galerie Sylvana Lorenz, 13, rue Chapon (48-04-53-02). Jusqu'au 15 juillet.

JEAN DUPUY. Galerie Doval-Dunner, 7, rue des Trois-Frères (42-62-22-48). Jusqu'au 7 juillet. / Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 30 juin.

FIGURES ET LECTURES. Galerie Samia Saouma, 2, impasse des Bourdonnais (42-36-44-56). Jusqu'au 21 juillet.

PAOLO GIOLI. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 28 juillet.

THOMAS GLEB. L'Atelier Lambert, 62, rue La Boétie (45-63-51-52). Jusqu'au 13 juillet.

MICHEL HAAS. Galerie Di Meo, 5, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Jusqu'au 13 juillet.

RAYMOND HAINS. *Galerie de Paris,* 6, rue du Pont-de-Lodi (43-25-42-63). Jusqu'au 13 juillet.

ROGER HERMAN. Galerie Froment et Putman, 33, rue Charlot (42-76-03-50). Jusqu'au 20 juillet.

HOMMAGE A TORRES-GARCIA. Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger (42-96-37-96). Jusqu'au 20 juillet.

MASSIMO IOSA GHINI. Galerie Néotu, 25, rue du Renard (42-78-96-97). Jusqu'au 20 juillet.

HORST EGON KALINOWSKI. Galerie Albert Loeb, 12, rue des Beaux-Arts (46-33-06-87). Jusqu'au 13 juillet.

MARIE-JO LAFONTAINE. Galerie Montaigne, 36, avenue Montaigne (47-23-32-35). Jusqu'au 20 juillet.

JEAN-YVES LANGLOIS. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 7 juillet.

ANDRÉ LANSKOY. Peintures, les années Carré. Galerie Louis Carré, 10, av. de Messine (45-62-57-07). Jusqu'au 13 juillet.

MARIEN. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 10 juillet.

MAITRES IMPRESSIONNISTES ET MODERNES. Galerie Odermatt-Cazeau, 85 bis, rue du Faubourg-Saint-Honoré (42-66-92-58). Jusqu'au 27 juillet.

MINGQIS CHINOIS. Art d'Extrême-Orient. Galerie Jacques Barrère, 36, rue Mazarine (43-26-57-61). Jusqu'au 25 juillet.

MIRO, journal d'un graveur. Galerie Maeght Editeur, 36, av. Matignon (45-62-28-18). Jusqu'au 31 juillet.

JOAN MIRO, L'ATELIER DE LA GRAVURE. Galerie Lelong, 13-14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Du 28 juin au 30 septembre.

JOAN MITCHELL. Galerie Jean Fournier, 44, rue Quincampoix (42-77-32-31). Jusqu'au 14 juillet.

MONTYN. Galerie La Hune, 14, rue de *l'Abbaye (43-25-54-06).* Jusqu'au 13 juillet.

OKINAWA. Galerie Claude Lemand, 16, rue Littré (45-49-26-95). Jusqu'au 13 juillet.

EVELYN ORTLIEB. Ardoises. Galerie Jaquester, 153, rue Saint-Martin (45-08-51-25). Jusqu'au 7 juillet.

PAPUNYA. Galerie Baudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 16 juillet.

PARAVENTS D'ARTISTES. Galerie Leif Stahle, 37, rue de Charonne (48-07-24-78). Jusqu'au 28 juillet.

PERLIN. Galerie Caroline Corre, 14, rue Guénégaud (43-54-57-67). Jusqu'au 21 juillet.

PHOTO-CONSTRUCTION, UN SEMBLANT DE SCULPTURE. Rodolfo Fiorenza, Françoise Steiger, Monique Voiret. Galerie Alain Oudin, 47, rue Quincampoix (42-71-83-65). Du 3 juillet au 28 juillet.

FRANCIS PICABIA. *Galerie Didier* Imbert Fine Arts, 19, av. Matignon (45-62-10-40). Jusqu'au 12 juillet.

ROBERT POLIDORI. Galerie Urbi et Orbi, 48, rue de Turenne, 2e étage, escalier B (42-74-56-36). Du 2 juillet au 31 juillet.

POLYPTYQUES ET PARAVENTS. Renaissance du polyptyque chez les artistes contemporains. Galerie Bellier, 7, quai Voltaire (42-60-74-72). Jusqu'au 20 juillet.

QU'EST CE QUE LE MUSICALISME ? Galerie Drouart, 16, rue de la Grange-Batelière (47-70-52-90). Jusqu'au 20 juillet.

ROBERT RAUSCHENBERG. Galerie Fabien Boulakia, 20, rue Bonaparte (43-26-56-79). Jusqu'au 22 septembre.

MAN RAY, ASSEMBLAGES. Galerie Marion Meyer, 15, rue Guénégaud (46-33-04-38). Jusqu'au 31 juillet.

LARRY RIVERS. Dernières œuvres. Galerie Beaubourg, nouvel espace, 3, rue Pierre-au-Lard (48-04-34-40) Jusqu'au 30 juillet.

GEORGE RODGER. Picto Bastille, 53 bis, rue de la Roquette (47-00-28-28). Jusqu'au 31 août.

RÉTABLE FLAMAND DU XVe SIÈCLE. Reflets de l'art sacré. Galerie d'art Saint-Honoré, 267, rue Saint-Honoré *(42-60-15-03). Jusqu'au 15* septembre

RÉTROSPECTIVE ERTÉ. Galerie Da..., 5, rue Bonaparte (43-25-05-22). Jusqu'au 30 juillet.

RÉTROSPECTIVE PAUL KALLOS. Galerie Hanin-Nogera, 6, rue Bonaparte (43-25-16-49). Jusqu'au 20 juillet.

NIKI DE SAINT PHALLE. Tir... et autres révoltes. Galerie de France, 50-52, rue de la Verrerie (42-74-*38-00). Jusqu'au 28 juillet. / Tirs...* **et autres révoltes.** JGM Galerie, 8 bis, rue Jacques-Callot (43-26-12-05). Jusqu'au 28 juillet.

PETER SCHUYFF. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 15, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 18 juillet.

CHARLES SEMSER. Galerie de l'Odéon, 11, rue de l'Odéon (43-26-55-50). Jusqu'au 13 juillet.

SIX FOIS SIX. Sur papier lettriste. Galerie Michel Broomhead, 46, rue de *Seine (43-25-34-70). Jusqu'au 14 juillet.*

PHILIPPE SOUSSAN. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 28 juillet.

GIUSEPPE SPAGNULO. Galerie Daniel Templon, 1, impasse Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 21 juillet.

LEOPOLD SURVAGE. Galerie Laurent Teillet-Laurent de Puybaudet, 28, rue Mazarine (43-25-58-13). Jusqu'au 6 juillet.

TAL-COAT. Galerie Clivages, 5, rue Sainte-Anastase (42-72-40-02). Jusqu'au 13 juillet.

RICHARD TEXIER. Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 5 juillet.

YVETTE TROIPOUX, QUINZE ANS DE VERNISSAGES A LA GALERIE. Agathe Gaillard. Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du *Pont-Louis-Philippe* (42-77-38-24). Jusqu'au 13 juillet.

TRIPTYQUES. Galerie Gutharc Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 31 juillet.

JEAN-LOUIS VILA. Galerie Bernard Vidal, 10, rue du Trésor (47-05-09-82). Jusqu'au 13 juillet.

VINGT-CINQ ANS D'EXPOSITIONS, MAITRES FRANÇAIS XIXe-XXe SIÈCLE. Galerie Schmit, 396, rue Saint-Honoré (42-60-36-36). Jusqu'au 18 juillet.

PATRICK WEIDMANN. Galerie *Hadrien Thomas, 3, rue du Plâtre (42-76-03-10).* Jusqu'au 13 juillet.

PÉRIPHÉRIE

AUVERS-SUR-OISE. Autour du docteur Gachet. Musée Daubigny et office de tourisme, rue de la Sansonne (30-36-10-06). T.l.j. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 29 juillet.

BOULOGNE-BILLANCOURT. Voyage en musique, cent ans d'exotisme. Centre culturel de Boulogne-Billancourt, 22, rue de la Belle-Feuille (46-84-77-95). T.l.j. de 10 h à 21 h, dim. de 10 h à 12 h. Jusqu'au 13 juillet.

LA DÉFENSE. Cent ans d'art belge. Grande Arche, foyer, socle de l'Arche (47-08-13-33). T.l.j. sf lun. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 26 août. **César à La Défense.** Espace Art Défense - Art 4, 15, place de la Défense (49-00-15-96). Jusqu'au 5 septembre.

IVRY-SUR-SEINE. Situation(s) Ivry. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (46-70-15-71). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, dim. de 11 h à 17 h. Fermé le sam. et dim. pendant le mois d'août. Jusqu'au 23 septembre.

PONTOISE. Autour d'Otto Freundlich, œuvres du XXe siècle des collections du Musée. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 2 septembre. **Œuvres impressionnistes et post-impressionnistes des collections du musée.** Musée Pissarro de Pontoise, 4, rue Lemercier - 17, rue du Château (30-38-02-40). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 2 septembre.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 29 JUIN

« Le thé en l'hôtel de Rambouillet, ou la vie raffinée des femmes du Marais », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (I. Hauller).

« De Saint-Eustache à la rue Montorgueil », 14 h 30, métro Etienne-Marcel (Paris pittoresque et insolite).

« L'église royale du Val-de-Grâce et *ses bâtiments conventuels »,* 14 h 30, 277 *bis,* rue Saint-Jacques (Arts et caetera).

« Hôtels de la rue du Temple », 14 h 30, angle rue du Temple et rue de la Verrerie (M.-G. Leblanc).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Ascension exceptionnelle dans le clocher et les combles de l'église Saint-Germain-des-Prés », 14 h 45, métro Saint-Germain-des-Prés, *Lampe* de poche (M. Banassat).

« Gens de plume au Père-Lachaise », 14 h 45, porte principale, boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

« Le Jardin des Plantes ou Jardin du roi », 15 heures, entrée, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (Paris et son histoire).

« Sur les traces de l'enceinte de Philippe Auguste autour de la rue Mazarine », 15 heures, sortie métro Odéon, statue de Danton.

« Paradis et Enfer d'après les œuvres du Musée des monuments français », 15 heures, entrée du musée, place du Trocadéro (Monuments historiques).

« Le couvent des Carmes et le jardin des massacres de Septembre », *15 heures, 70, rue de Vaugirard* (D. Bouchard).

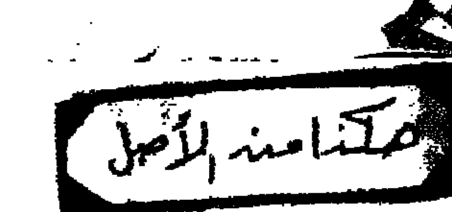
« Sur les pas de Bernard Palissy », 15 heures, caisse de l'exposition, Louvre des Antiquaires, place du Palais-Royal (Approche de l'art).

CONFÉRENCES

Brunoy, 9, rue de la République, 16 heures : « La sculpture des *années 80 », par P. Jusseaux (Foyer* familial).

21, boulevard Morland, 18 h 30 : « Construire sur le fer : à la conquête des sur-sols », avec J.-M. Duthilleul, D. Perrault et N. Starkman (Pavillon de l'Arsenal).

11 *bis,* rue Keppler, 20 h 15 : « Homme, connais-toi toi-même. De quoi s'agit-il ? » Entrée gratuite (Loge unie des théosophes).



AGENDA

CARNET DU Monde

Mariages

– Michel et Anne-Marie BARATTE,
Pierre et Hélène LESTERLIN,

sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Florence et Dominique,

qui aura lieu dans l'intimité le samedi 30 juin 1990.

Décès

– Le personnel, les élèves du lycée professionnel Edmond-Rostand et du CFA,
ont le regret de faire part du décès de

M. Jean-Jacques BAGOLE,
proviseur.

Levée du corps, 11, rue Cabanis, 75014 Paris, vendredi 29 juin, à 15 heures.
Obsèques religieuses, 65600 Séméac, samedi 30 juin, à 14 h 30.

...Mais je m'en vais, pardon, je ne peux faire attendre : vous voyez, le rayon de lune vient me prendre !

« N'est-ce pas que c'était un être exquis, un être merveilleux ? Un cœur profond, inconnu du profane, Une âme magnifique et charmante. »
Cyrano de Bergerac,
Edmond Rostand.

15, rue de l'Evangile,
75018 Paris.

– M. et Mme Jean-Baptiste Pascal,
ses enfants,
Xavier (†) Frédéric
et Vincent Pascal,
ses petits-fils,
M. et Mme Henri Izquierdo Pascal,
et leurs enfants,
M. et Mme Gaston Izquierdo Pascal,
et leurs enfants,
Ses neveux,
M. et Mme Guy Grollet et leurs enfants,
Ses cousins,
Marie-Louise Mauret, sa fidèle servante,
Les familles Queheillard, de Battisti, Revolat, de Masquard, Pressat, Gardelle,
Parents et amis,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Paule de BATTISTI,

le 26 juin 1990, à Pau.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le vendredi 29 juin, à 11 heures, en l'église de Sarran-Parleboscq (Landes),

suivie de l'inhumation au cimetière de Sarran, dans le caveau de famille.

14, rue Jules-Clarétie,
75116 Paris.
« Ribere »,
32250 Montréal-du-Gers.

– Le Centre technique des industries de la fonderie a la grande tristesse de faire part du décès de

Jean-Claude BERNARD,
ingénieur ESF,
chef de la division régionale Nord-Est.

et de Pierre CHEVALIER,
ingénieur AM et ESF,
chef de la division matériel
et installations,

victimes d'un accident de la circulation, le 22 juin 1990, au cours d'une mission d'assistance technique.

Les obsèques ont été célébrées le 25 juin 1990.

– Mme Ester Bloch,
son épouse,
M. et Mme Guy Bloch,
son fils et sa belle-fille,
Mme Eliane Baumfelder,
sa fille, ainsi que son gendre,
Mme Lydie Bloch,
sa fille,
Marouan, May, Waël Bloch,
Sarah et Hannon Baumfelder,
Laurent, Anne et Leïla Guilloteau,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

David BLOCH,
avocat honoraire
à la Cour de Paris,

survenu, le 24 juin 1990, à Créteil, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

L'incinération aura lieu, le mardi 3 juillet, à 10 h 15, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

Ni fleurs ni couronnes.
A l'initiative de chacun, des dons peuvent être adressés à des œuvres caritatives et/ou, médicales.

Ils associent à leur hommage la mémoire de

Sophie et Léon Bloch,
Khaya et Jacob Iagolnitzer,
ses parents de David et Ester Bloch,
les frères de David Bloch,
Jacques et Louis Bloch,

Morts sans sépulture.

La famille ne reçoit pas.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Reims.

M. et Mme Jacques Brion,
M. Claude Brion,
M. et Mme Daniel Brion,
ses enfants,
Ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
Les familles Poupart, de Ribeaupierre, Paillas,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri BRION,
professeur honoraire
au lycée Roosevelt,
vice-président honoraire de la FMR,
commandeur des Palmes académiques,
chevalier du Mérite social.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, rue de Verdun,
51100 Reims.

– Le président,
Les administrateurs,
La direction
Et l'ensemble du personnel de la société Sofica Industrie et du groupe Technibel,
ont le regret de faire part du décès de

M. Yves CUNY,

survenu le 25 juin 1990, dans sa cinquante-troisième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée, le 27 juin, en l'église Saint-Denis d'Estrée.

Les obsèques ont eu lieu le lendemain dans la plus stricte intimité.

– Il a plu a Dieu de rappeler à lui son fidèle serviteur,

le Père Michel GUINCHAT,

décédé à soixante-quinze ans, muni du sacrement des malades.

Une messe sera célébrée le vendredi 29 juin 1990, à 14 heures, à la maison des Petites Sœurs des pauvres, 49, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris.

La messe d'inhumation aura lieu le samedi 30 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Jean-de-Flers, dans l'Orne.

Une messe sera également célébrée le mardi 3 juillet, à 18 h 10, en l'église Saint-Louis-d'Antin, à Paris.

De la part de
Son Eminence le cardinal Lustiger, archevêque de Paris,
La communauté
des Petites Sœurs des pauvres
de Notre-Dame-des-Champs,
Mme Henri Vallée
et Sœur Marie-Thérèse Guinchat,
ses sœurs,
Et de sa nombreuse famille.

[Né le 18 février 1915, à Paris, Michel Guinchat est ordonné prêtre à Sées (Orne) en juin 1941. Tout d'abord membre de la congrégation des prêtres de Tinchebray, il est incardiné à Paris en 1961. Il est également aumonier national des Guides de France en 1959 et aumonier diocésair de l'enseignement technique en 1962. En 1967, i est nommé curé de Saint-Louis d'Antin et fait partie, en 1977, de l'équipe de *Jour du Seigneur*. Homme de communication, le Père Guinchat, collaborateur régulier du *Pèlerin-Magazine*, a surtout lié son nom à une action pastorale très soutenue dans le quartier des affaires Opéra-Lafayette.]

– Etienne Juillard a la peine de faire part du décès de son fils, le

docteur Denis JUILLARD,
radiologue à la clinique du Diaconat
de Mulhouse,

à l'âge de quarante-deux ans, des suites d'un cancer.

5, avenue Pillement,
83400 Hyères.

– Mme Georges Lambert,
M. Edouard Lambert,
Ses enfants, petits-enfants
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès

du professeur
Georges LAMBERT,
sous-directeur de laboratoire
au Collège de France,

survenu le 21 juin 1990, à Paris.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le jeudi 28 juin.

177 *bis*, boulevard Voltaire,
75011 Paris.

– M. et Mme Jean Le Bras,
ses parents,
Yvon, Hervé et Jean Le Bras,
Marif et Robert Sobol,
ses frères et sœur,
Ses neveux et nièces,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Alain LE BRAS,
artiste peintre,
professeur de dessin au lycée
des Bourdonnières, à Nantes,

survenu à Nantes, le 16 juin, dans sa quarante-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu le 21 juin, au cimetière La Bouteillerie, à Nantes.

Une exposition rétrospective de son œuvre aura lieu du 6 juillet au 1er septembre, au centre culturel de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor).

– M. et Mme Jean Maudet,
M. et Mme Pierre Maudet,
son père et son frère,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Bertrand MAUDET,
ancien élève de
Polytechnikum Zürich,

survenu, le 23 juin 1990, à Forgeneuve.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Javerlhac, Dordogne.

Forgeneuve,
Javerlhac,
24300 Nontron.

99, rue de Sèvres,
75006 Paris.

– Sa famille, ses alliés et amis,
ont le regret d'annoncer le décès de

Mme Georges MOUILLAUX,
née Henriette-Marthe AUREJAC,

survenu, le 26 juin 1990, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques auront lieu en l'église Notre-Dame-de-la-Compassion, place du Général-Kœnig, Paris-17e, le vendredi 29 juin, à 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– On nous prie d'annoncer le décès du peintre

Charles SAHUGUET,
croix de guerre,
médaille des blessés,

survenu le 19 juin 1990, à son domicile de Montréal-d'Aude, 11290.

– Mme Marc Klein
et sa famille,
Mme et M. A. David-Moës
et leur famille,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Mme Gabrielle SCHWARTZ,
née Moës,

survenu à la date du 11 juin 1990.

Les obsèques ont eu lieu à Gréoux-les-Bains, dans l'intimité.

30, rue de l'Université,
67000 Strasbourg.

– Mme Marciniak,
Mme Trolliet,
M. et Mme Pierre Trolliet,
Leurs fils Laurent et Maxime,
ont la douleur de faire part du décès de leur petit-fils, fils et frère,

Christophe TROLLIET,

survenu dans sa trentième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 29 juin 1990, en l'église de Collonges-Fort-l'Ecluse (Ain).

Prier pour lui.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– Le 7 juillet 1970, à quelques jours de ses vingt ans,

Jean-François COLLOWALD

est décédé à Bruxelles des suites d'un accident de moto.

Souvenez-vous aussi de sa mère,

Mme Paul COLLOWALD,

qui nous a quittés, le 9 janvier 1987 à Strasbourg, après une longue maladie.

Parents et amis seront affectueusement unis, à cette occasion, par la pensée et par la prière.

– Le 29 juin 1986 décédait le

professeur Pierre DUBOIS,
docteur ès sciences.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

– Il y a déjà quatre ans,

Alain ZERAH
quittait les siens.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu, apprécié et aimé.

Soutenances de thèses

– Université Paris-III, le vendredi 29 juin, à 14 heures, bibliothèque UFR Littérature générale et comparée, escalier C, deuxième étage, 17, rue de la Sorbonne, Mme Pascale Metzger : « Relations de pouvoir et transports collectifs à Salvador-Brésil ».

– Université Paris-III, vendredi 29 juin, à 14 heures, salle Bourjac, Mme Catherine Christophe, épouse Naugrette : « Les théâtres et la ville à Paris sous le Second Empire : une mutation organisée ».

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 28 juin et le dimanche 1er juillet à minuit.

Les orages seront de nouveau au programme cette fin de semaine. Ils seront localement violents et occasionneront des fortes chutes de pluie ainsi que de grêle.

Vendredi : orageux sur le Sud-Est.

Le matin les brumes et brouillards seront nombreux sur tout le pays.

En cours de journée, c'est sur le Nord-Pas-de-Calais qu'il fera le meilleur avec des nuages mais de belles éclaircies. Des Pyrénées centrales aux Alpes, des orages parfois violents se produiront l'après-midi. Sur tout le reste du pays, le ciel sera très nuageux.

Les températures minimales iront de 10 à 13 degrés sur la moitié nord et de 14 à 20 degrés sur la moitié sud.

Les températures maximales iront de 20 à 24 degrés de la Bretagne au Nord, et de 24 à 28 degrés ailleurs.

Samedi : toujours orageux sur une moitié sud-est.

Sur le Jura et les Alpes du Nord, des résidus orageux sont possibles le matin. Ailleurs, les brumes et brouillards seront nombreux. L'après-midi, des orages parfois violents éclateront des Pyrénées à l'Alsace et aux Alpes. Sur le pourtour méditerranéen, les éclaircies prédomineront.

Sur la Bretagne, le temps se couvrira avec des petites pluies. Ailleurs, le ciel sera le plus souvent très nuageux.

Les températures matinales iront de 12 à 14 degrés sur la moitié nord à 18 à 20 dans le Sud.

L'après-midi, le thermomètre montera jusqu'à 20-24 degrés sur le Nord, 24 à 28 dans le Sud, localement 30 degrés.

Les orages seront de nouveau au programme cette fin de semaine. Ils seront localement violents et occasionneront des chutes de fortes pluies ainsi que de grêle.

Dimanche 1er juillet : temps très perturbé.

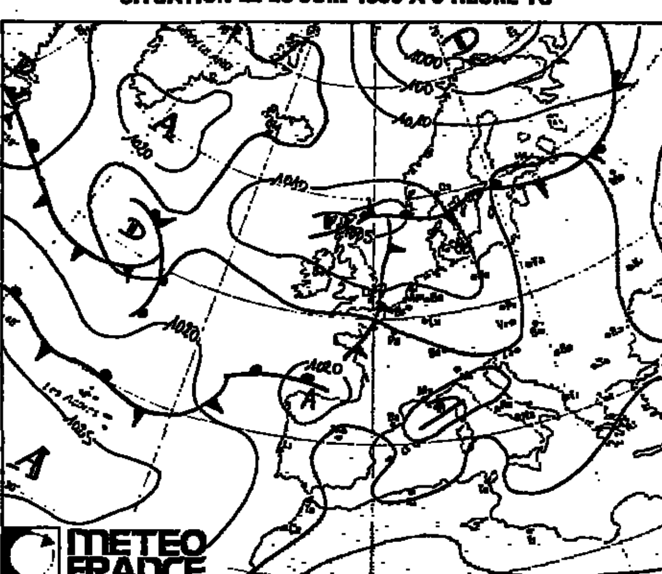
Le temps lourd et orageux se maintiendra le matin sur un grand morceau du Sud-Est. Seront concernées les régions s'étendant des Pyrénées orientales au sud-est du Massif Central, aux Alpes et au Nord-Est. (La Corse sera épargnée et connaîtra un temps chaud et bien ensoleillé). Les orages pourront être localement violents, en particulier sur le relief, et les précipitations associées seront intenses. Dans l'après-midi, les orages s'atténueront. De courtes éclaircies apparaîtront, mais les nuages resteront prédominants. Sur le Nord-Est de nouvelles averses orageuses se produiront en soirée.

Ailleurs, nuages et éclaircies se partageront le ciel. C'est vers le sud-ouest que les éclaircies seront les plus larges. Vers le nord elles seront de très courte durée et entrecoupées d'averses prenant un caractère orageux.

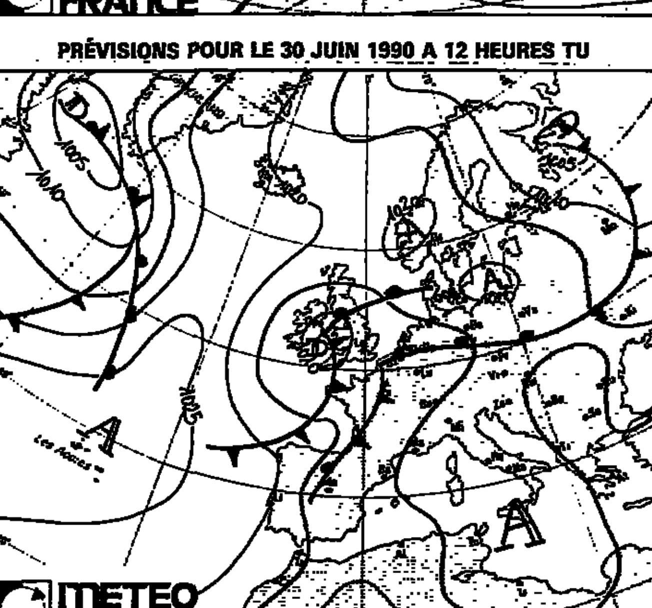
En Manche, le vent soufflera d'ouest à 55 km/h.

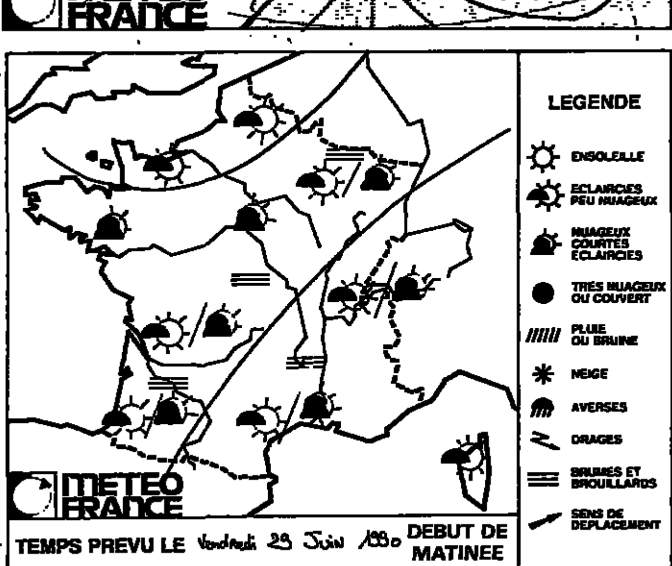
Les températures minimales seront en général comprises entre 13 et 16 degrés sur la moitié nord-ouest et entre 15 et 18 degrés sur la moitié sud-est, localement 20 degrés sur la Méditerranée. De l'Alsace à la Méditerranée on trouvera encore des températures maximales élevées, de l'ordre de 25 à 30 degrés, mais partout ailleurs elles chuteront : 18/20 degrés dans le Nord-Ouest, 20/22 degrés du Bassin parisien au Centre et au Bordelais, jusqu'à 23 à 25 degrés de la Champagne au Massif Central et aux Pyrénées.

SITUATION LE 28 JUIN 1990 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 30 JUIN 1990 A 12 HEURES TU





TEMPS PREVU LE Vendredi 29 Juin 1990 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 28-6-90
Valeurs extrêmes relevées entre le 27-6-90 à 6 heures TU et le 28-6-90 à 6 heures TU

FRANCE

AJACCIO	30	17	D
BIARRITZ	20	16	–
BORDEAUX	19	15	C
BOURGES	28	15	B
BREST	19	8	D
CAEN	21	10	D
CHERBOURG	19	9	N
CLERMONT-FER.	27	17	C
DIJON	28	17	O
GRENOBLE-St-M-H	29	17	A
LILLE	27	14	D
LIMOGES	23	14	B
LYON	30	17	C
MARSEILLE-MAR.	31	21	C
NANCY	27	18	C
NANTES	23	13	D
NICE	29	22	D
PARIS-MONTS	27	15	C
PAU	21	16	C
PERPIGNAN	31	19	O
RENNES	22	11	D
ST-ETIENNE	27	17	P
STRASBOURG	29	17	C
TOURS	26	13	C
TOULOUSE	23	18	C
POINTE-A-PITRE	32	26	C

ÉTRANGER

ALGER	29	20	N	LOS ANGELES	32	18	D
AMSTERDAM	25	15	C	LUXEMBOURG	24	15	B
ATHÈNES	31	24	D	MADRID	35	17	D
BANGKOK	29	27	C	MARRAKECH	38	16	D
BARCELONE	29	20	N	MEXICO	24	12	B
BELGRADE	27	14	C	MILAN	31	21	N
BERLIN	29	20	N	MONTRÉAL	27	13	C
BRUXELLES	26	14	N	MOSCOU	26	15	D
LE CAIRE	35	22	C	NAIROBI	27	16	D
COPENHAGUE	21	17	C	NEW-YORK	31	22	N
DAKAR	29	24	D	OSLO	21	11	C
DELHI	37	27	C	PALMA-DE-MAJ.	30	20	D
DJERBA	30	22	D	PÉKIN	32	19	D
GENÈVE	29	10	O	RIO-DE-JANEIRO	22	18	N
HONGKONG	32	28	N	ROME	30	18	B
ISTANBUL	26	18	D	SINGAPOUR	32	25	C
JÉRUSALEM	31	18	D	STOCKHOLM	24	15	O
LISBONNE	23	17	N	SYDNEY	12	8	D
LONDRES	25	11	N	TOKYO	25	18	C
				TUNIS	33	18	D
				VARSOVIE	27	13	D
				VENISE	28	19	D
				VIENNE	28	18	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

INTEMPÉRIES

Paris déluge

Un orage d'une violence extrême s'est abattu mercredi 27 juin après-midi sur Paris. Circulation des voitures et des métros interrompue, inondation de caves et de parkings, coupures d'électricité : les dégâts ont été spectaculaires. La moitié de la ville a été paralysée pendant plusieurs heures.

A minuit, mercredi, quatre arrondissements parisiens, les cinquième, onzième, douzième, dixneuvième et vingtième arrondissements étaient encore privés partiellement d'électricité. En fin d'après-midi, quelque 120 000 abonnés, dont cinq hôpitaux, avaient été victimes d'une coupure du courant électrique. Sur huit lignes de métro et sur la ligne B du RER, la circulation avait dû être interrompue.

C'est l'inondation du sous-sol des immeubles ainsi que celle du centre de contrôle du réseau de la RATP qui explique ces incidents. L'eau a envahi les locaux où se trouvent les transformateurs et les postes souterrains de distribution électrique, perturbant ou stoppant leur fonctionnement. L'orage a provoqué aussi de nombreuses et violentes décharges d'électricité, qui se sont conjuguées à l'action de l'eau pour endommager les installations et les appareils électriques.

Le rétablissement du courant devrait être total jeudi en fin de matinée.

En une heure et demi, les pompiers ont effectué 1 500 interventions à Paris et dans les trois départements de la petite couronne : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, c'est-à-dire deux fois plus que pendant toute une journée normale. Parmi les nombreux établissements publics atteints par le déluge, figure le Palais de justice où de véritables cataractes se sont déversées sur les verrières du hall des chambres correctionnelles.

Indemnisations

Si ces trombes d'eau d'une intensité exceptionnelle ne semblent pas avoir fait de victimes corporelles, les dégâts matériels sont importants. Ils seront indemnisés par les assurances sous certaines conditions. Lorsque le risque inondation est indiqué dans la garantie dégâts des eaux sur sa police multirisques-habitation, l'assuré peut espérer un remboursement des réparations. Il doit donc adresser sans attendre une déclaration à son assureur.

Si tel n'est pas le cas, il reste l'éventualité que l'orage de mercredi soit classé catastrophe naturelle par les pouvoirs publics comme l'avait été la tempête de février dernier. Les victimes disposeront alors de dix jours après la publication au *Journal Officiel* de ce classement, pour envoyer leur déclaration de sinistre. Enfin dans le cas d'un véhicule endommagé par la chute d'un arbre ou par l'eau, l'indemnisation est prévue dans les contrats qui portent la garantie dommages tous accidents ou force de la nature.

C. V.

AGENDA

ENVIRONNEMENT

Le bilan annuel des plages

La qualité des eaux de baignade s'est améliorée en 1989

A l'approche des vacances d'été, les ministères de la santé, de la mer et de l'environnement ont présenté, jeudi 28 juin, l'état sanitaire des eaux de baignades d'après des prélèvements effectués durant la saison balnéaire 1989. La qualité bactériologique des plages *s'est sensiblement améliorée* par rapport à l'année précédente pour les zones littorales comme pour l'eau douce. Ainsi, les « points noirs » du littoral – c'est à dire les eaux de mauvaise qualité classées en catégorie D – sont passés de quinze en 1988 à cinq en 1989.

Cette année, le pourcentage des zones de baignade conformes aux prescriptions de la directive européenne du 8 décembre 1975 a donc atteint des niveaux records avec 89,3 % des points contrôlés en eau de mer et 85,5 % de ceux surveillés en eau douce. Cette amélioration s'explique, en partie, par les travaux d'assainissement (réseaux de collecte et stations d'épuration) menés par les collectivités locales avec l'aide des pouvoirs publics.

Sur le littoral, 1 751 points de surveillance répartis sur 625 communes ont fait l'objet de près, 19 500 prélèvements. Les analyses ont porté principalement sur la recherche de coliformes totaux, de coliformes fécaux et de streptocoques fécaux. Les pollutions chimiques, d'origine industrielle ou agricole, ne sont pas prises en compte dans ces mesures. Au regard des résultats des analyses, les plages sont classées en catégorie A (eau de bonne qualité), B (qualité moyenne), C (eau pouvant être momentanément polluée) ou D (mauvaise qualité).

Cette année, cinq stations balnéaires seulement comptent une de leur plages en catégorie D. Le Centre-Plage à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), la plage de la ville à Saint-Valéry-sur-Somme (Somme), le poste de surveillance à Arromanches-les-Bains (Calvados), Ferrières à Martigues (Bouches-du-Rhône) et la plage du Tourist Hôtel à Saint-Pierre (Martinique) sont les seuls « points noirs » relevés sur le littoral. En revanche, 750 points de surveillance figurent en catégorie A.

Afficher publiquement les résultats

Une même station peut présenter des plages, à la fois, de bonne et de mauvaise qualité. Selon le code des communes, *les plages polluées sont interdites* à la baignade et signalées par des panneaux. En outre, les maires doivent afficher publiquement les résultats de l'ensemble des analyses effectuées.

En ce qui concerne l'eau douce, 1 620 communes ont fait l'objet de plus de 10 500 prélèvements au cours de la saison balnéaire 1989, dans des lacs, rivières, étangs, ou encore retenues artificielles. L'Aveyron, l'Ardèche, l'Hérault, la Dordogne, le Bas-Rhin, les Alpes-de-Haute-Provence, le Gard et la Corrèze figurent parmi les départements qui comptent le plus grand nombre de contrôles.

Seuls cinq points de surveillance, ayant fait l'objet d'au moins dix prélèvements, ont montré des eaux de mauvaise qualité dues principalement à des rejets polluants. Ainsi, le *pourcentage de points respectant* les normes européennes est passé de 78,2 % en 1988 à 86,3 % en 1989.

Le public peut, d'ores et déjà, *connaître l'état bactériologique* des eaux de baignade par minitel en composant le 3616 code IDEAL. Une mise à jour régulière sera effectuée durant l'été.

M. L.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5292

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I								■	
II									
III						■			
IV				■					
V			■						
VI		■					■		■
VII			■				■		
VIII			■						
IX				■		■		■	
X					■				
XI									

HORIZONTALEMENT

I. On le digère beaucoup plus difficilement que la friture. – II. Sujettes à l'ivresse. – III. On ne peut évidemment pas dire qu'elles ne font pas un pli. Qui risque de donner envie de rendre. – IV. Pronom. A son utilité pour une utilité. – V. Vincent, François, Paul et les autres. Montent à la tête ou descendent dans le trou. – VI. Ont le cœur dur comme un caillou. – VII. Article. Ouvrage fait en grande partie de perles. Pour celui qui ne *veut pas s'écarter de la ligne droite*. – VIII. Porte-clef. Sont communs aux girafes et aux sauterelles. – IX. Gémit parfois en travaillant. – X. A tendance à vomir. Voit passer de nombreux chalands. – XI. Etaient encore plus forts que des as.

VERTICALEMENT

1. Ennemies des soles et des *limandes*. – 2. *Il en prend de la graine* celui-là ! A donc eu droit à une réduction. – 3. Homme de jugement. Leur nombre va croissant. – 4. Manque souvent à son devoir. Touché par les rayonnements. Atteinte à la tête. – 5. Un adepte du vol. – 6. Poussé à l'action. Fut à l'origine d'une furie dans la curie. Au centre d'innombrables recherches. – 7. Certains lui doivent d'avoir la tête chaude. Fournit de l'essence. – 8. Sème la désolation dans les couvées. Réfléchi. – 9. A éventer délicatement. Grâce à elles, il en est qui enlèvent régulièrement le morceau.

Solution du problème n° 5291

Horizontalement

I. Révérence. – II. Economies. – III. Sou. Muet. – IV. Sutra. Roi. – V. Eté. Niais. – VI. Me. Ecu. Ne. – *VII. Vriller. – VIII. Lainée.* – IX. Auner. Fan. – X. Ne. Eues. – XI. Trousseau.

Verticalement

1. Ressemblant. – 2. Ecoute. Auer. – 3. *Voûte. Vin. – 4. En. Erne.* – 5. Romancières. – 6. Emu. Iule. Us. – 7. Niera. Fée. – 8. Cétoine. Asa. – 9. Es. Iseran.

GUY BROUTY

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mardi 26 juin 1990 :

DES ARRÊTÉS

– du 25 mai 1990 fixant le nombre maximum de places offertes en 1990 au concours spécial ouvrant accès aux grandes écoles d'ingénieurs ;

– du 18 juin 1990 fixant les taux annuels de la prime pédagogique instituée par le décret n° 90-49 du 12 janvier 1990 ;

– du 22 juin 1990 fixant les modalités d'inscription et portant publication des emplois offerts aux concours d'agrégation de l'enseignement supérieur ouverts par les arrêtés des 25 et 29 mai 1990 pour le recrutement de professeurs des universités en droit privé et sciences criminelles, en sciences économiques et en droit public, au titre de l'article 18 du décret n° 89-708 du 28 septembre 1989 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984.

∴

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 27 juin 1990 :

UNE LOI

– N° 90-509 du 25 juin 1990 modifiant le code des assurances et portant extension aux départements d'outre-mer du régime d'indemnisation des catastrophes *naturelles*.

UN ARRÊTÉ

– du 1er juin 1990 définissant les méthodes de contrôle prévues par le décret *n° 86-1103* du 2 octobre 1986 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants.

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans *le Monde radio-télévision* ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 28 juin

TF 1

20.40 **Variétés : Génération succès.**
22.35 **Magazine : Ex libris.** Expliquez-moi : Olivier de Kersauson (*Vieil Océan*), Kenneth White (*L'esprit nomade*), Jean-François Deniau (*L'empire nocturne*), Jacques Lacarrière (*Le bel aujourd'hui*), Michel Le Bris (animateur du festival de Saint-Malo), Loïck Peyron (*Le petit tour du monde illustré*) ; Extérieur livre : Hugo Pratt, François Bourgeon ; Hommages à Jack London, Robert-Louis Stevenson, Blaise Cendrars.
23.35 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
0.25 **Magazine : Spécial sports.** Club Mondiale 90.
0.40 **Journal, Météo et Bourse.**
1.00 **TF 1 nuit.**

A 2

20.40 **Magazine : Envoyé spécial.** Chicago ; Le sexe et l'inflation en Argentine ; Massacre à la tronçonneuse.
21.40 **Cinéma : Dupont Lajoie.** ■ Film français d'Yves Boisset (1974).
23.35 **Météo.**
23.40 **Magazine : Du côté de chez Fred.** Roland Petit.

FR 3

20.35 **Cinéma : La cage aux folles 2.** □ Film franco-italien d'Edouard Molinaro (1980).
22.20 **Magazine : Le bar de l'entracte.** De Pierre Tchernia.
22.40 **Journal et Météo.**
23.05 **Le bar de l'entracte** (suite).
23.40 ▶ **Cinéma : Partie de campagne.** ■■ Film français de Jean Renoir (1936).
0.20 **Sport : Golf.** Peugeot : Open de France à Chantilly.
0.50 **Musique : Carnet de notes.** Pièce pour deux guitares, d'Albeniz, par Irina Kircher et Alfonso Montes.

CANAL PLUS

20.30 **Cinéma : Le crime d'Antoine.** ■ Film français de Marc Rivière (1989).
21.50 **Flash d'informations.**
22.00 ***Cinéma : Après la guerre.*** ■ Film français de Jean-Loup Hubert (1988).
23.45 **Cinéma : Phantasm 2.** □ Film américain de Don Coscarelli (1988).
1.15 **Cinéma : Mignon est partie.** ■ Film franco-italien de Francesca Archibugi (1988).

LA 5

20.40 **Téléfilm : Un héros sans pitié.** De Nick Barwood
22.05 **Série : Deux flics à Miami.**
23.00 **Magazine : Désir.**
23.30 **Sport : Tennis.** Tournoi de Wimbledon : résumé de la journée.
0.00 **Journal de minuit.**

M 6

20.35 **Téléfilm : La prisonnière des Cheyennes.**
21.50 **Téléfilm : L'assassin du métro.** De Herschel Daugherty.
23.05 **Série : Espion modèle.**
0.00 **Six minutes d'informations.**
0.05 **Magazine : Charmes.**
0.30 **Musique : Boulevard des clips.**

LA SEPT

21.00 **Magazine : Mégamix.** De Martin Meissonnier.
22.00 **Documentaire : *Four American Composers*** (Meredith Monk). De Peter Greenaway.
23.00 **Documentaire : Béjart impressions.** De Thomas de Norre.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Dramatique.** Hommage à Kateb Yacine (dernière partie).
21.30 **Profils perdus.** Pierre et Hélène Lazareff (1re partie).
22.40 **Nuits magnétiques.** La vallée des camisards.
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.50 **Musique : Coda.** Duke Ellington et le cinéma.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné le 25 juin 1990 au Grand Auditorium) : Ouverture en sol mineur, de Bruckner ; Lulu, de Berg ; Symphonie n° 4 en mi bémol majeur de Bruckner, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski ; sol. : Valeria Esposito, soprano.
22.30 ***Studio 116.*** Le chapeau chinois.
23.07 **L'invité du soir.** Jacques Mercier, chef d'orchestre.

Vendredi 29 juin

TF 1

14.25 **Série : *Une occasion en or.*** Pavane pour violoncelle et corps, de Bruno Cantillon, avec Catherine Lachens.
15.25 **Série : Tribunal.**
15.50 **Variétés : La chance aux chansons.**
16.25 **Série : Vivement lundi.**
16.50 **Club Dorothée.** Docteur Slump.
17.10 **Série : 21 Jump Street.**
18.05 **Série : Hawaii, police d'Etat.**
18.50 **Avis de recherche.**
19.00 ***Feuilleton : Santa-Barbara.***
19.25 **Jeu : La roue de la fortune.**
19.55 **Divertissement : Pas folles, les bêtes !**
20.00 **Journal, Météo.**
20.35 **Variétés : Avis de recherche.** Les meilleurs moments de l'émission.
22.25 ▶ **Magazine : 52' sur la Une.** Condamnés à perpétuité, de Francine Buchi et Tony Comiti.
23.25 **Série : Tous en boîte.**
0.20 **Magazine : Spécial sports.** Club Mondiale 90.
0.45 **Journal, Météo et Bourse.**

A 2

14.05 **Série : Larry et Balki.**
14.30 **Série : Les cinq dernières minutes.**
16.05 **Jeu : En avant, Astérix !**
17.05 **Magazine : Giga.** Alf ; Throb.
18.10 **Série : L'homme qui tombe à pic.**
19.00 **Jeu : Des chiffres et des lettres.** Demi-finales de la Coupe des clubs, en direct d'Antibes.
19.25 **Jeu : Dessinez, c'est gagné !**
20.00 **Journal et Météo.**
20.40 **Variétés : Champs-Elysées.** Spécial Tour de France, en direct du Futuroscope de Poitiers. Avec Cock Robin, Demis Roussos, Frédéric Château, Philippe Lavil, La bande à Basile, Carlos, Rika Zaraï, Gilbert Bécaud, Richard Gotainer, Lova Moor, Isabelle Aubret, François Valéry, Anne, Jean-Marie Bigard, les Ballets Redha et Jeanine Anquetil, Eddy Merckx, Greg Le Mond, Stéphane Roche, Laurent Fignon, Bernard Hinault, Raphaël Geminiani, Pedro Delgado.
22.25 **Magazine : Plastic.** Sommaire : L'atelier portrait ; L'expo-musée ; *L'expo-galerie ; Le marché de l'art* ; La star-éditorialiste ; Livres d'art et revues ; Agenda des principales expositions et ventes.
23.35 **Journal et Météo.**
23.55 **Cinéma : Répulsion.** ■■ *Film britannique de Roman Polanski (1965).* Avec Catherine Deneuve, Yvonne Furneaux, John Fraser (v.o.).

FR 3

14.03 **Magazine : Carré vert.** Sur la route des templiers.
14.30 **Documentaire : Fernand Dupuy.** De Vincent Cubero.
15.03 **Série : Lady blue.**
16.05 **Magazine : Télé-Caroline.**
17.30 **Dessin animé : Tom Sawyer.**
17.55 **Dessin animé : Molierissimo.**
18.03 **Magazine : C'est pas juste.**
18.30 **Jeu : Questions pour un champion.**
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.10 à 19.30, le journal de la région.
20.05 **Jeux : La classe.**
20.35 **Magazine : Thalassa.** Gdansk, les chantiers de l'espoir, d'Isabelle Moeglin.
21.35 **Variétés : Tous pour un.** Emission présentée par Philippe Bouvard.
22.35 **Journal et Météo.**
23.00 **Soirée spéciale : Demain le Tour.** Emission présentée par Jacques Mailhot et Edwige de Mauroux, au Futuroscope de Poitiers. Avec les Forbans, Kassav', Gérard Lenormand, Navarro, un groupe gitan.
0.30 **Sport : Golf.** Peugeot Open de France à Chantilly.
1.00 **Musique : Carnet de notes.** Sueno, de Tarrega, par Alexandre Lagoya, guitare.

CANAL PLUS

15.09 **Pochettes surprises.**
15.30 **Cinéma : Le peuple singe.** ■■ Film franco-indonésien de Gérard Vienne (1984-1989).
16.50 **Documentaire : Les allumés...** Pilote de course togolais, de Patrice Flecher.
17.25 **Cabou cadin.** Marvin ; Babar.

En clair jusqu'à 20.30

18.15 **Dessins animés : Ça cartoon.**
18.30 **Top album.**
19.20 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Philippe Gildas et les Nuls.
20.15 **Sport : Athlétisme.** Les coulisses.
20.30 **Sport : Athlétisme.** Meeting BNP.
22.30 **Flash d'informations.**
22.35 **Documentaire : Les allumés...** *Bullfighters, la mort au bout des cornes*, d'Olivier Pighetti et Joakim Arlaud.
23.00 **Cinéma : L'union sacrée.** □ Film français d'Alexandre Arcady (1988). Avec Richard Berry, Patrick Bruel, Bruno *Cremer*.
1.00 **Cinéma : Blue velvet.** ■ Film américain de David Lynch (1986) (v.o.).

LA CINQ

15.10 **Sport : Tennis.** Tournoi de Wimbledon, en direct.
18.50 **Journal images.**
19.00 **Sport : Tennis** (suite).
19.45 **Journal.**
20.30 **Drôles d'histoires.**
20.40 **Téléfilm : Une étrange disparition.** *De Roger Young.*
22.20 **Série : L'inspecteur Derrick.**
23.20 **Sport : Tennis.** Tournoi de Wimbledon : résumé de la journée.
23.50 **La rançon** (rediff.).
0.00 **Journal de minuit.**
0.10 **La rançon** (suite).

M 6

13.55 **Série : Docteur Marcus Welby.**
14.45 **Série : Maîtres et valets.**
15.35 **Musique : Boulevard des Clips** (et à 0.45).
17.15 **Informations : M 6 info.**
17.20 **Série : L'homme de fer.**
18.10 **Série : Cher oncle Bill.**
18.35 **Feuilleton : Le jeune Fabre.**
18.55 **Série : Aline et Cathy.**
19.25 **Série : Dis donc papa.**
19.54 ***Six minutes d'informations.***
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.35 **Téléfilm : Celui qui ne pouvait pas mourir.** De Jackie Cooper.
22.05 **Série : Clair de lune.**
22.55 **Série : Les années coup de cœur.**
23.30 **Magazine : Avec ou sans rock.**
0.05 **Six minutes d'informations.**
0.10 ***Capital.***
0.15 **Sexy clip.**
2.00 **Rediffusions.**

LA SEPT

14.30 **Cours d'italien.**
15.00 **Téléfilm : La promenade au phare** (2e partie). De Colin Gregg.
16.05 **Téléfilm : Les chemins de Zouc.** De Claude Massot.
17.00 **Documentaire : La Carrese.** De Giorgio Di Nella (v.o.).
18.00 **Téléfilm : Mémoires d'un fleuve** (2e partie). De Judith Elek.
19.30 **Documentaire : Les instruments de musique et leur histoire** (4). De Gerhard Vogel, Rainer Aust et Michael Krey.
20.00 **Documentaire : Musée d'Orsay** (6). De Pierre Dumayet.
21.00 **Opéra : Ernani.** De Giuseppe Verdi.
23.30 ***Vidéo-danse : L'ascète de San Clemente et la vierge Marie.*** De Marc Guérini, sur une chorégraphie de Jean Gaudin.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Radio-archives.** La cité des voix.
21.30 **Musique : Black and blue.** Face à face.
22.40 **Nuits magnétiques.** La vallée des camisards.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 **Musique : Coda.** Duke Ellington et le cinéma.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (en direct de Stuttgart) : Symphonie n° 9 en ré majeur de Mahler, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. Gianluigi Gelmetti.
22.20 **Musique légère.** Suite SNCF, de Gabaye ; *Fantaisie sur « Il pleut bergère »*, de Genin ; Syrinx, de Debussy ; Deux pièces romantiques op. 75, de Dvorak.
23.07 **Le livre des mesianges.**
0.30 **Poissons d'or.**

Audience TV du 27 juin 1990 (BAROMÈTRE Le Monde / SOFRES NIELSEN)

Audience instantanée, France entière 1 point = 202 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	47,4	Santa Barbara 19,1	Chiffres... 4,9	Act. rég. 16,6	Nulle part 1,6	Ripôde 2,7	Cathy et Aline 2,6
19 h 45	49,9	Roue fortune 22,9	Dessinez 7,4	19-20 infos 10,5	Nulle part 4,7	Journal 2,6	Dis donc papa 2,1
20 h 16	60,3	Journal 25,1	Journal 13,5	La classe 9,1	Nulle part 3,1	Journal 5,2	Mme est servie 3,9
20 h 55	65,0	Sacrée vac... 23,5	Communic... 15,2	Marie Tudor 7,3	Cinémas... 4,2	Histoires... 9,3	Double vie 6,0
22 h 08	58,0	Sacrée vac... 24,3	Mariage... 13,2	Marie Tudor 6,2	Apportez... 2,2	Histoires... 6,0	Double vie 6,3
22 h 44	33,2	Pub 11,5	Carnets... 5,3	Marie Tudor 4,2	Apportez... 2,1	Débat 6,4	Culture pub 3,7

BILLET

Sir Leon tigre de papier ?

Sir Leon Brittan, le commissaire européen à la concurrence, si redouté en France, où il représente tout à la fois le libéralisme thatchérien et le juridisme bureaucratique bruxellois et où on l'accuse de se faire le serviteur des intérêts britanniques, ne serait-il, finalement, qu'un tigre de papier ?

En apparence Sir leon a été à la hauteur de sa réputation dans deux affaires déterminantes concernant les constructeurs automobiles Renault et Rover. Renault a été condamné le mois dernier à rembourser 6 milliards de francs d'aides qu'il a reçus du gouvernement français. Pénalité lourde, que l'on a interprété à Paris comme une attaque directe contre un groupe qui a le double défaut d'être et français et nationalisé.

Mercredi 27 juin, Sir Leon a demandé à British Aerospace (BA) de rembourser au gouvernement britannique 44,4 millions de livres, soit 430 millions de francs, pour avoir reçu des aides lors de son rachat du constructeur automobile Rover en 1988. Clémence suspecte. Ce montant signifie en effet que le prix de cession de Rover (nationalisé) à BA, soit 150 millions de livres, n'est pas considéré par la Commission comme volontairement sous-évalué par Mme Thatcher, alors que certains estimaient la valeur du constructeur automobile à 250 millions de livres ... et que Ford a même proposé de le payer 450 millions.

Il est facile de penser que le commissaire britannique a donc fait deux poids deux mesures.

La réalité est pourtant plus complexe. Dans le cas de Renault, Sir Leon a en fait accepté, plus ou moins en coulisse, que l'Etat français, sitôt remboursé, reverse les 6 milliards à Renault sous forme de dotations en capital. La sévérité n'a été que de facade. Dans le cas de Rover, Sir Leon est ouvertement laxiste, mais une pénalité plus forte eût donné raison au Parti travailliste, qui dénonce le bradage et les aides « cachées » versées à l'entreprise privée BA.

Le commissaire serait-il donc plus faible qu'on le dit ? Le fait est qu'il vient de céder par deux fois aux pressions des gouvernements en place. Pour les dossiers en cours concernant l'aéronautique (en France, le rachat d'UTA par Air France), il faudra s'en souvenir.

E. L. B.

Les concentrations dans le transport aérien

La Commission européenne conteste l'accord Sabena-KLM-British Airways

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

La Commission européenne a adressé, mercredi 27 juin, une « communication de griefs » à Sabena, KLM et British Airways, qui avaient conclu un accord d'association au début de l'année. Cette procédure a déjà été utilisée dans l'affaire du rachat d'UTA par Air France. M. Léon Brittan, commissaire chargé des affaires de concurrence, a toutefois fait une présentation plus neutre du dossier Sabena.

Le transporteur belge s'est constitué en une nouvelle compagnie en faisant entrer dans son capital les entreprises anglaise et néerlandaise (20 % chacune). L'objectif est de desservir toute l'Europe à partir de Zaventem, l'aéroport de Bruxelles. British Midland a porté plainte auprès de la commission. TEA, compagnie de charters belge qui souhaite ouvrir des lignes régulières, a saisi le tribunal de commerce de Bruxelles, et l'Office britannique de la concurrence a ouvert une enquête.

Dans ces conditions, M. Brittan explique en privé qu'il s'est trouvé dans l'obligation de « *faire quelque chose* ». Dans la lettre de griefs, il fait seulement référence aux ententes (article 85 du traité de Rome) et non pas, comme dans le cas d'Air France, à « *l'abus de position dominante* » (article 86). Or l'article 85 autorise les ententes si elles ont pour effet d'être avantageuses pour les usagers. M. Brittan n'a-t-il pas conclu sa conférence de presse en affirmant que « *l'accord entre SABENA, KLM et British Airways était un bon projet auquel il fallait donner une présentation acceptable* ».

En fait, la Commission de Bruxelles s'interroge sur l'opportunité pour Sabena d'avoir un ou deux partenaires. M. Brittan a fait valoir que la concurrence entre Zaventem et Schiphol, l'aéroport d'Amsterdam, risque d'être faussée si les compagnies belge et néerlandaise sont associées. Or, pour le transporteur belge, dans une situation peu brillante, KLM constitue un contrepoids face au géant britannique.

L'inconvénient de l'action de la commission ou plutôt de son indécision en raison de divergences internes, fait qu'aujourd'hui plusieurs dossiers sont en suspens. Outre l'affaire SABENA et celle d'Air France, à propos de laquelle M. Brittan a dit que « *les discussions se poursuivaient* », le rachat par KLM il y a deux ans de la petite compagnie néerlandaise Transavia est toujours à l'étude à Bruxelles.

MARCEL SCOTTO

Détente commerciale sur le continent américain

Les Etats-Unis proposent une zone de libre-échange interaméricaine

Le président américain M. George Bush a annoncé mercredi 27 juin une « initiative majeure » en direction de l'Amérique latine et des Caraïbes : allègement de la dette de 12 milliards de dollars, soit 67 milliards de francs, auprès de l'Etat américain, création d'une zone de libre-échange des Amériques et aide à l'investissement privé à hauteur de 100 millions de dollars (560 millions de francs) par an.

Le président Bush, parlant à la Maison Blanche devant un parterre de diplomates latino-américains et d'hommes d'affaires des Etats-Unis, a annoncé un « tournant » dans les relations interaméricaines : « *La prospérité dans notre hémisphère dépend du commerce, pas de l'assistance* », a-t-il dit, prédisant l'avènement d' « *un nouveau partenariat économique* ».

Son « *initiative pour les Amériques* » est lancée moins de quinze jours avant le sommet des pays riches à Houston. Alors que les pays d'Amérique latine, dans tous les forums régionaux, montrent leur volonté de renouer avec la croissance sur les bases d'une économie libéralisée, pourvu qu'une solution soit apportée au problème de la dette, les Etats-Unis se doivent de jouer « *un rôle constructif* ».

Il s'agit, a dit M. Bush de « *faire de notre continent le premier continent totalement libre de l'histoire* ». Les propositions du président reposent sur trois « piliers » : le commerce, l'investissement et la réduction de la dette. L'objectif « à long terme » est de créer une zone de libre-échange sur l'ensemble du Nouveau Monde, sur le modèle de celle qui existe entre les Etats-Unis et le Canada, et qui pourrait être bientôt étendue au Mexique.

M. Bush préconise la création d'un fonds pour l'investissement en Amérique latine administré par la Banque interaméricaine de développement, qui fournirait sous forme de dons 300 millions de dollars par an (dont 100 en provenance des Etats-Unis) pour des projets latino-américains.

Troisième point de l'initiative : la réduction de la dette officielle auprès des Etats-Unis. Celle-ci s'élève à 12 milliards de dollars sur une dette – officielle et commerciale – d'environ 430 milliards de dollars. Conçu comme un complément au plan Brady, qui ne concerne que la dette commerciale d'un petit nombre de pays, le projet de M. Bush pourrait s'appliquer « au cas par cas » à tous les pays qui adoptent des réformes économiques rigoureuses.

Le président américain a suggéré que les intérêts de la dette officielle des pays d'Amérique latine et des Caraïbes soient versés à un fonds pour l'environnement qui les réinvestirait dans les pays concernés. M. Bush n'a pas voulu donner de chiffre sur le montant total de la réduction de la dette, qui dépendra du vote du Congrès.

S. Gh.

Le Brésil renonce au protectionnisme industriel

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

Le gouvernement brésilien a décidé d'en finir avec près de quatre décennies de protectionnisme industriel. C'est le sens des mesures qui ont été annoncées le mardi 26 juin par le ministre de l'économie, Mme Zélia Cardoso de Melo : abaissement des barrières à l'importation, ouverture à la concurrence étrangère par la suppression des marchés réservés (comme l'informatique). Le ministre espère ainsi réduire les coûts de l'industrie pour contribuer à la lutte anti-inflationniste. Le protectionnisme a permis au pays de se doter d'un important parc industriel, le plus complet de toute l'Amérique latine. Actuellement, le Brésil satisfait, par sa production, environ 94 % de ses besoins : il dépend encore de l'extérieur pour une partie de son pétrole et pour les technologies de pointe.

Grâce à la protection du marché informatique, les entreprises fabriquant des mini et micro-ordinateurs se sont multipliées, permettant à certains secteurs, comme celui des banques, d'atteindre un haut degré d'informatisation.

Mais les inconvénients du système ont fini par faire oublier ses avantages : habitués à des marchés captifs, bien des industriels ne se sont pas modernisés et ils ont produit de plus en plus cher. Le Brésil est devenu la huitième puissance du monde occidental, a expliqué Mme Zélia Cardoso, mais au prix d'une inefficacité technique et d'une concentration des richesses grandissantes.

Le gouvernement Collor va demander au Congrès de réviser les lois sur l'informatique, très restrictives à l'égard des matériels et des programmes étrangers, et le code de la propriété industrielle pour permettre aux laboratoires pharmaceutiques étrangers de protéger leurs licences sur le marché brésilien. Protectionnisme et piratage étaient de constants sujets de friction avec le principal partenaire commercial, les Etats-Unis, qui ont promis de lever les sanctions commerciales contre le Brésil.

Autre nouveauté : la réduction immédiate des taxes à l'importation, notamment sur les textiles, l'objectif étant d'obtenir rapidement une baisse des prix des vêtements.

Les machines et les équipements qui ne sont pas fabriqués dans le pays seront désormais importés libres de taxes. Les industries bénéficiant de financements publics, qui devaient présenter des produits à 85 % brésiliens, verront désormais réduire cette exigence au taux de 70 %.

CHARLES VANHECKE

Création d'un pôle français du tourisme

Suez et le groupe Accor entrent au conseil d'administration des Wagons-lits

Le conseil d'administration des Wagons-lits, réuni mercredi 27 juin à Bruxelles, a entériné les changements de propriété et de pouvoirs intervenus au sein de la Compagnie.

Tandis que le quittent les représentants du groupe Bruxelles Lambert, y entrent notamment MM. Gérard Worms, de la Compagnie financière de Suez, Paul Dubrule et Gérard Pélisson, présidents du groupe hôtelier Accor, qui aura 25 % de la holding constituée avec la Société générale de Belgique, ainsi que M. Robert Zoladz, ancien président de la Générale de restauration, aujourd'hui chargé de la stratégie et du développement hôtelier chez Accor. M. Jean-Marc Simon, président de C3D, la holding « développement » de la Caisse des dépôts, remplace à la présidence M. Jean-Pierre de Launoit, tandis que M. Etienne Davignon succède à M. Gilbert Ancian à la présidence du comité permanent.

Dans la réorganisation, la Caisse des dépôts, premier actionnaire des Wagons-lits avec 28 %, et de plus en plus impliquée dans le tourisme même si elle n'y est opérateur qu'occasionnellement, a joué un rôle décisif.

M. Robert Lion, directeur général de la Caisse a toujours été obsédé par l'idée de constituer « *un pôle français* » dans le secteur du tourisme, où, selon lui, les entreprises françaises ne font pas le poids, et cela autour des Wagons-lits. Il a ainsi été l'artisan du rapprochement manqué avec Havas Voyages en 1989. Cette fois, il coopère avec Accor, qui en 1985 avait été écarté au profit des Wagons-lits du rachat des hôtels Frantel. Le nouvel ensemble réunit en effet une belle brochette de grands groupes : Accor, premier groupe hôtelier européen, vient conforter ce secteur des Wagons-lits, comme la Sodexho s'est alliée à Eurest pour la restauration collective. En principe il doit permettre d'avoir, selon M. Lion, « *une stratégie plus claire et plus cohérente* ».

Mais, pour éviter que les Wagons-lits ne deviennent une simple holding financière, sans doute profitable, mais coiffant des entreprises évoluant de manière indépendante, tout repose sur la coopération entre les nouveaux dirigeants autour du développement du tourisme. En principe, cet accord existe. Le conseil d'administration a ainsi réaffirmé le rôle d'« *opérateur direct* » des Wagons-lits, dans ses différents secteurs d'activité, abandonné explicitement la vente des activités hôtelières, et maintenu l'objectif de constitution d' « *un groupe leader mondial pour la restauration collective* » (qui n'est pas achevée en raison de désaccords sur l'évaluation des actifs). Cette décision donne satisfaction à M. Pierre Bellon, président de la Sodexho.

Mais celui-ci devra partager le pouvoir avec les responsables d'Accor, et notamment avec celui qui a été longtemps un concurrent direct, M. Robert Zoladz, qui devrait être prochainement nommé administrateur délégué comme lui.

GUY HERZLICH

Lors de l'assemblée générale du groupe

La direction de Peugeot estime « nul » le préjudice causé par l'un de ses cadres

M. Jacques Calvet, PDG de Peugeot SA, s'exprimant à Paris devant l'assemblée générale de ses actionnaires le mercredi 27 juin, a déclaré que l'escroquerie dont le groupe a été victime de la part d'un de ses directeurs (*le Monde* du 28 juin) était « *une tempête dans un verre d'eau* ». « *Le préjudice du groupe est nul* », a ajouté M. Yves Rapilly, directeur général.

Deux prêts de 30 millions de francs, effectués à son profit par le directeur d'une filiale de financement, M. Joël Seydoux, ont été remboursés depuis. Un troisième de 8 millions ne l'est pas, mais il est garanti par hypothèque. Enfin une opération immobilière délictueuse porte sur 400 millions de francs, mais il s'agit de la valeur de l'immeuble qui reste propriété du groupe. A cette occasion, M. Seydoux aurait touché une commission de 5 millions de francs.

Concernant la marche de l'entreprise, M. Calvet a indiqué qu'il prévoyait pour 1990 des ventes en Europe de 13,5 millions de voitures, soit une petite hausse de 0,6 %. L'année serait donc à nouveau bonne pour l'automobile et les nuages sont reportés à 1991. Dans cette conjoncture favorable, PSA espère toujours atteindre une part de marché de 14 % en Europe, même s'il n'a obtenu que 13 % sur les cinq premiers mois.

La place du patronat dans les organismes sociaux

Le renouvellement du bureau de l'UNEDIC est ajourné

Le conseil d'administration de l'UNEDIC n'a pu se réunir, le 27 juin, à la suite d'un différend entre le CNPF et l'UPA (Union professionnelle artisanale) sur la composition de la représentation patronale.

L'ajournement de la séance, qui devrait être reportée en septembre prochain, a empêché les administrateurs de procéder au renouvellement du bureau, pour les deux ans à venir, et à l'élection du nouveau président de l'organisme de gestion paritaire du régime d'assurance-chômage. Du fait des circonstances, M. André Bergeron voit donc son mandat prolongé alors qu'il était envisagé de le remplacer par M. Bernard Boisson, vice-président de la commission sociale du CNPF, selon le principe des présidences tournantes.

Actuellement, le collège employeur dispose de 25 sièges, comme le collège des représentants des salariés, qui sont répartis à raison de 20 pour le CNPF et 5 pour la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises).

Pour la première fois de son histoire, l'UPA a signé, le 1er janvier 1990, la nouvelle convention d'assurance-chômage et, de ce fait, a obtenu le droit de participer à sa gestion. Observant qu'aucune organisation signataire représentative détient moins de cinq postes d'administrateurs, l'organisation patronale des artisans demande la parité de traitement alors que le CNPF se propose de lui céder un seul poste.

Déterminée à obtenir satisfaction, l'UPA a fait présenter une sommation par huissier et a fait savoir que si la séance du conseil d'administration se tenait, un référé serait introduit. Quant au CNPF, il considère que la méthode employée prouve bien que l'UPA n'est pas encore mûre pour siéger dans cette instance.

Le CNPF quitte l'UCANSS

Les six représentants patronaux au conseil d'administration de l'UCANSS (Union des caisses nationales de Sécurité sociale), qui assure la gestion des 180 000 salariés employés par le régime général, ont démissionné, entraînant le départ du président de cet organisme, M. Jean Van Der Meulen (CNPF).

Ce coup d'éclat du patronat, qui se défait ainsi de la présidence du seul organisme national de Sécurité sociale qu'il détenait, est la conséquence d'un différend avec le ministère de la solidarité, mais aussi, assure le CNPF, avec les syndicats, majoritaires au sein du conseil d'administration de l'UCANSS. Ce dernier avait accordé pour 1990 une revalorisation de 1,75 % des salaires au 1er avril et le versement d'une importante prime, portant à 4,70 % la progression de la masse salariale.

Jugeant ces dispositions contraires aux normes du secteur public, le ministère considère que la revalorisation de 1,75 % ne doit intervenir qu'au 1er juillet.

Bien qu'il n'en fasse pas état, le patronat n'est sans doute pas mécontent de prendre quelque distance avec l'UCANSS, dont les syndicats ne lui ont jamais disputé la présidence. Et pour cause : le sureffectif des caisses est estimé entre 20 000 et 30 000 personnes et le régime des retraites des salariés de la « sécu » connaît de graves difficultés.

Néanmoins, insiste-t-on au CNPF, cette décision ne signifie pas que le patronat ait l'intention de pratiquer la politique de la chaise vide au sein de la Sécurité sociale. Dans une lettre adressée à l'autorité de tutelle, M. Jean-Louis Giral, président de la commission sociale du CNPF, réclame « *une clarification des règles de fonctionnement* » de l'UCANSS.

J.- M. N.

Prévoyant une hausse de la consommation d'électricité

EDF commandera la centrale Civaux 1 en 1991

Le conseil d'administration d'Electricité de France (EDF) va confirmer, vendredi 29 juin, la commande à la fin de 1991 d'une nouvelle centrale nucléaire, la tranche 1 de 1400 Mégawatts à Civaux (Vienne). Il y a un an, à la même époque, EDF avait décidé de retarder une nouvelle fois le lancement de Civaux 1, dont les travaux de génie civil ont été engagés il y a cinq ans. Un nouveau report aurait été techniquement impossible.

Officiellement, cette confirmation est la seule décision annoncée au cours de ce conseil d'administration, EDF assurant qu'elle n'a « *pas besoin de décider maintenant* » de la suite de son programme. Mais l'établissement se cale sur un scénario théorique « médian » (2,4 % par an de croissance de PIB) qui pourrait se traduire, outre Civaux 1 en 1991, par le lancement en 1993 de Civaux 2 puis, ensuite, d'une tranche par an jusqu'à l'an 2000.

Cependant, échaudée par ses prévisions erronées dans le passé, EDF évite tout effet d'annonce massif, ce qui lui permet de se réserver une porte de sortie pour le cas où la croissance de la consommation serait inférieure aux prévisions. Car l'établissement a aussi dans ses cartons une hypothèse théorique « haute » qui prévoit une croissance économique annuelle de 3,2 % et la construction de deux tranches par an à partir de 1991.

Mais ce qui est notable dans les décisions d'EDF, c'est la révision à la hausse de ses prévisions de la consommation intérieure d'électricité dans son hypothèse médiane : en 1995, celle-ci serait de 410 térawatts/heure contre 395 affichés l'an passé, avec, il est vrai, une hypothèse de croissance économique de 2,2 % l'an.

EDF explique ce dépassement par une plus grande pénétration de l'électricité dans l'industrie. Enfin, les exportations sont désormais structurellement intégrées dans ces prévisions. Et à un niveau particulièrement élevé, ce qui montre que l'établissement a poussé les feux en ce sens : entre 1997 et 2002, il a déjà signé pour 70 milliards de térawatts/heure. Par la suite, ce chiffre baisserait à 45 milliards de térawatts/heure en 2005... mais il n'en demeure pas moins acquis qu'entre sept et dix tranches ne tourneront sur le territoire français que pour l'exportation.

Certes, vendre à l'étranger rapporte plus à l'établissement que vendre sur son territoire où les prix sont bridés par le ministère de l'économie... Reste que l'on peut s'interroger sur une telle politique. Elle se justifiait ces dernières années par le suréquipement de la maison, mais aujourd'hui, ce terme est plus que jamais banni du vocabulaire d'EDF.

FRANÇOISE VAYSSE

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. COMDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.

Par jugement contradictoire en date du 16 octobre 1989, la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné : M. HAIN Guy, Jean-Pierre, né le 16 juin 1942 à GRAVELINES (59), antiquaire, et demeurant à VILLE-D'AVRAY (92), 24, rue Pradier :

● pour fraude fiscale, omission de passation d'écritures dans un livre comptable, à la peine de 15 MOIS *d'emprisonnement avec sursis. Mise à* l'épreuve pendant 3 ANS. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans le *Journal officiel, le Monde,* et *le Figaro.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.

Par jugement contradictoire – sur opposition jugt du 27/5/87 – en date du 10 octobre 1989, la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné :

– M. BELMONT Jean-Pierre, né le 8 janvier 1943 à ORAN (Algérie), *dirigeant de société, et demeurant à* Paris (8e), 21, avenue Hoche :

● pour fraude fiscale : omission d'écritures dans un livre comptable, à la peine de 4 MOIS d'emprisonnement avec sursis. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans le *Journal officiel, le Monde* et *le Figaro.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.

Par jugement contradictoire en date du 20 octobre 1989, la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné :

– M. WEGSTZTEIN Patrick, né le 6 avril 1945 à Paris (1er), comptable, et demeurant à Paris (15e), 170, rue Saint-Charles :

● pour fraude fiscale à la peine de 12 MOIS d'emprisonnement avec sursis et 40 000 F d'amende. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans le *Journal officiel, le Monde* et *le Figaro.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.

Par jugement contradictoire en date du 6 octobre 1989, la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné :

– M. SEBBAH Maxime, né le 29 mars 1949 à Paris (4e), employé de société immobilière, et demeurant à Paris (16e), 41, avenue d'Iéna :

● pour fraude fiscale omission d'écriture dans un livre comptable, à la peine de 15 MOIS d'emprisonnement avec sursis et 50 000 F d'amende. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans le *Journal officiel, le Figaro* et *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.

Par jugement contradictoire en date du 12 octobre 1989, la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné :

– M. ORI-REPETTI Fernand, né le 22 janvier 1928 à Paris (6e), retraité et demeurant à Jonquières (60), Bois-de-la Montelle :

● pour fraude fiscale à la peine de 12 *MOIS d'emprisonnement avec* sursis. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans le *Journal officiel, France-soir* et *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE *GRANDE INSTANCE DE PARIS.* CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.

Par jugement contradictoire – sur opposition jugt du 17/11/1988 – en date du 5 octobre 1989, la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné :

– M. SANCTUSSY Adrien, né le 19 mars 1952 à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), employé et demeurant à Drancy (93), 1, *rue de l'Aviation et* puis à Paris (19e), 67, boulevard Archereau :

● pour fraude fiscale, omission d'écriture dans un livre comptable, à la peine de 18 MOIS d'emprisonnement avec sursis et 8 000 F d'amende. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux *France-soir, le Monde le Journal officiel.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.

Par jugement contradictoire en date du 3 novembre 1989, la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné :

– M. MELLERIO François, né le 27 août 1943 à *Paris* (3e), joaillier et demeurant à Neuilly-sur-Seine (92), 10, rue Pierre-Cherest :

● pour fraude fiscale à la peine de 6 MOIS d'emprisonnement avec sursis et 50 000 F d'amende.

– M. VICTOR PUJEBET François, Bernard, Jean-Marie, né le 27 juin 1932 à WASQUEHAL (59) et demeurant à Sainte-Foi-lès-Lyon (69), 132, Chemin de Montray :

● pour fraude fiscale à la peine de 6 MOIS d'emprisonnement avec sursis et 10 000 F d'amende.

– M. ANDRIEU Raoul, Gustave, *né le 22 janvier 1921* à NARBONNE (Aude), retraité et demeurant à LYON (69), 100 D, Cours Lafayette :

● pour fraude fiscale à la peine de 6 MOIS d'emprisonnement avec sursis et 10 000 F d'amende. Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans *le Journal officiel, le Figaro* et *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE.

Par jugement contradictoire rendu le 25 octobre 1989, la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné :

– Mme CHLEWICKI Ep. BILGORAI Evelyne, née le 18 septembre 1947 à PARIS (3e), agent commercial et demeurant à Paris, 23, boulevard Suchet :

● pour contrefaçon, pour avoir à Paris, et sur le territoire national, courant 1987, 1988 et le 5 janvier 1989 :

– contrefait des modèles HERMES, CHANEL et les avoir débités au mépris des auteurs :

– *importé des sacs revêtus de la* marque VUITTON et les avoir détenus sans motif légitime

– contrefait des sacs revêtus des marques HERMES et CHANEL et les avoir cédés ou détenus

– à la peine de 12 MOIS d'emprisonnement avec sursis et 40 000 F d'amende. La publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux *le Monde, le Figaro* et *Jours de France.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.

Par jugement contradictoire en date du 14 novembre 1989, la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné :

– M. BUDIN Jacques, Pierre, né le 17 juin 1925 à PARIS (10e), chirurgien-dentiste et médecin généraliste et demeurant à PARIS, 6, rue de Maubeuge :

● pour fraude fiscale à la peine de 12 MOIS d'emprisonnement avec sursis et 30 000 F d'amende. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné *la publication de cet arrêt,* par extrait, dans les journaux *le Monde, le Figaro, le Journal officiel.* Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.

Par jugement contradictoire en date du 14 novembre 1989, la 1re chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné :

– *M. MACH Serge, né le* 16 novembre 1935 à PARIS (12e), agent immobilier et demeurant à Paris (9e), 30, rue Godot-de-Mauroy :

● pour fraude fiscale, omission de passation d'écriture à la peine de 6 MOIS d'emprisonnement sous le régime de la semi-liberté et à 200 000 F d'amende. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans les *journaux le Figaro, le Monde* et *le Journal officiel.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.

Par jugement contradictoire – sur opposition jugt du 6/5/1988 – en date du 3 novembre 1989, la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné :

– M. NICOL *Jean, Marcel, né le* 15 février 1951 à MONTARGIS (45), délégué régional et demeurant à Paris (15e), 18, rue du Hameau :

● à la peine de 12 MOIS d'emprisonnement avec sursis et 10 000 F d'amende. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux *France-soir, le Monde* et le *Journal officiel.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE.

Par jugement contradictoire – article 411 du C.P.P. – rendu le 11 septembre 1989, la 31e chambre du tribunal *correctionnel de Paris* a condamné :

– M. DUCLOUX Jean-Jacques, François, né le 6 avril 1945 à FELLETIN (23), directeur de la société ALMT *et demeurant* à ANDILLY (95), 20, rue Arnoult :

● à la peine de 2 amendes de 5 000 F chacune. Pour infraction aux mesures générales de sécurité dans le bâtiment et les travaux publics :

– Pour avoir à PARIS, le 7 juin 1988, étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du code *du travail relatives à la sécurité,* enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du code du travail en laissant travailler deux salariés à une hauteur de 17 mètres sans protection collective ou individuelle, les exposant ainsi à un risque de chute dans le vide.

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par *extrait, dans le journal le Monde.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE.

Par jugement contradictoire – article 411 C.P.P. – rendu le 3 octobre 1989, la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné :

– M. KAUFFMANN Gérard, né le 11 février 1937 à MULHOUSE (68), gérant de la société DAMIFER et demeurant à HERIN (59), 142 *bis* rue Gustave-Delory :

● à la peine de 2 AMENDES de 2 500 F chacune. Pour infraction aux mesures générales de sécurité – bâtiment et travaux publics.

– Pour avoir à PARIS, le 1er juin 1988, étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du code du travail relatives à la sécurité, enfreint par une *faute personnelle les* dispositions des chapitres I, II, III du titre III du code du travail, en laissant travailler deux salariés sur un plan de travail à plus de 3 mètres du sol sans garde-corps ni autre dispositif de protection collective ou individuelle.

Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE.

Par jugement contradictoire en date du 12 septembre 1989,la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné :

– M. DE SOUSA José, né le 15 octobre 1948 à COLMEIOS (PORTUGAL), artisan et demeurant à SAINT-MAUR (94), 11, rue du Lieutenant-Bretonnet :

● Pour le délit à la peine de 10 000 F d'amende et pour la contravention à la peine de 2 000 F d'amende.

– Pour blessures involontaires – *infraction aux mesures générales de* sécurité – bâtiment et travaux publics – en récidive.

– Pour s'être à PARIS, le 21 juin 1988 rendu responsable de blessures involontaires ayant entraîné une incapacité inférieure à trois mois (accident du travail) sur la personne de FOFANA Gagni ; – étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du Code du Travail relatives à la *sécurité, enfreint par une faute person*nelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du Code du Travail, en laissant travailler deux salariés à proximité d'une trémie non protégée.

Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. *CONDAMNATION PÉNALE.*

Par jugement contradictoire – sur opposition jugt du 11/1/1989 – en date du 13 septembre 1989, la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné :

– M. KAPLANIS Napoléon, né le 10 MAI 1950 à EPENIA EVRITANIAS (GRECE), gérant d'une société de restauration et demeurant à PARIS (18e), 45 Villa des Tulipes :

● *à la peine de 80 000 F* d'amende pour le délit et à 10 amendes de 10 000 F chacune pour les contraventions.

Pour détention de denrées corrompues et nuisibles à la santé – Congélation de denrées animales non conforme aux prescriptions – infraction à l'hygiène des animaux et denrées animales.

– Pour avoir à PARIS, le 23 JUIN 1988, été trouvé détenteur dans le restaurant qu'il exploite, de denrées servant à l'alimentation de l'homme qu'il savait corrompues, avec cette circonstance que ces substances alimentaires *corrompues étaient nuisibles à la santé* de l'homme.

– Contrevenu aux dispositions des articles 7, 13, 20 et 21 de l'arrêté du 26 Juin 1974 relatif aux conditions de congélation des denrées animales ou d'origine animale (contravention connexe).

– Contrevenu aux dispositions des articles 6, 9, 11, 13, 15 et 18 de l'arrêté du 26-9-1980 relatif aux conditions *d'hygiène applicables dans les établis*sements de restauration (contravention connexe). Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU *GREFFE DE LA COUR D'APPEL* DE PARIS.

Par arrêt de la 11e chambre de la Cour d'appel de Paris du 9 juin 1989,

– M. CHENG Hu, né le 19 janvier 1968 *à ZHEJIANG (Chine) et* demeurant à Paris (11e), 5, rue Roubo :

● a été condamné à la peine de 3 MOIS d'emprisonnement avec SURSIS et confiscation des machines à coudre saisies (scellés no 1 à 5). Pour emploi de 5 étrangères non munies de titres les autorisant à exercer une acti*vité salariée en France.*

La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition. P/LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU *GREFFE DE LA COUR D'APPEL* DE PARIS.

Par arrêt de la 13e chambre de la Cour d'appel de Paris du 1er décembre 1989,

– M. CHATELAIN *Pierre, né le* 22 avril 1951 à YVETOT (76), demeurant avenue de Verdun à VILLEFRANCHE (06) :

● a été condamné à : 250 000 F d'amende. Pour : Publicité fausse ou de nature à induire en erreur, infraction aux règles sur la publicité pharmaceutique ou médicale.

La Cour a, en outre, ordonné aux frais du condamné : la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux *le Monde, le Figaro* et *Nice-matin.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition. P/LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement contradictoire rendu le *12 décembre 1989,* la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné :

– M. NABET Maurice, né le 12 juin 1933 à ANNABA (ALGÉRIE), commerçant et demeurant à Paris (11e), 123, avenue Philippe-Auguste :

● à la peine de 20 000 F d'amende. Pour tromperie sur la quantité de la marchandise vendue – Publicité *fausse ou de nature à induire en erreur.*

Pour avoir à PARIS, le 19 janvier 1989 : trompé ou tenté de tromper le contractant sur la quantité des choses livrées en annonçant au client une pesée de 450 grammes de chocolat, alors que la déduction automatique de la tare du ballotin, soit 40 grammes, n'avait pas été effectuée.

– effectué une publicité comportant des allégations, indications ou pré*sentations fausses ou de nature* à induire en erreur sur le prix et les conditions de vente de chocolats en annonçant par voie d'affiche « 12 francs les 100 grammes en vrac », alors que la pesée pratiquée est supérieure, et en annonçant que le ballotin est « offert gracieusement » alors qu'en raison du non-tarage de la balance, celui-ci est facturé au prix du chocolat.

Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait dans le journal *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. *CONDAMNATION PÉNALE.*

Par jugement contradictoire rendu le 20 décembre 1989, la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris, a condamné :

– M. KINAS Henry, né le 24 juillet 1922 à LODZ (POLOGNE), PDG de la Société anonyme H.K. Industries et demeurant à PARIS (11e), 94, boulevard Richard-Lenoir :

● à la peine de 20 000 F d'amende. Pour publicité fausse ou de nature à induire en erreur – Henry KINAS en indiquant faussement dans des publicités : « Leader International de la clé et de la machine à clés, H.K. a pensé, *étudié, créé et fabriqué la Combinex* en 70, la Météore en 71, la super Météore en 80... ET DEPUIS CE NE sont pas les copies et les imitations qui manquent n'est-ce pas ? »

Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur *sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.*

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE.

Par jugement contradictoire – article 411 C.P.P. – rendu le 21 novembre 1989, la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris, a condamné :

– M. GATTO Luc, né le 2 septembre 1936 à ALGER (Algérie), gérant de la société GESAC et demeurant à NOGENT-SUR-MARNE (94), 12, rue des Défenseurs-de-Verdun :

● à la peine de 5 AMENDES de 2 000 F *chacune. Pour infraction aux* mesures générales de sécurité dans le bâtiment et les travaux publics.

– pour avoir à PARIS, le 21 juillet 1988, étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du code du travail relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du code du travail en faisant travailler 5 salariés sur des échafau*dages dépourvus de garde-corps et de* plinthes. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE *GRANDE INSTANCE DE PARIS.* CONDAMNATION PÉNALE.

Par jugement contradictoire – article 411 du C.P.P. – rendu le 20 novembre 1989, la 31e chambre du *tribunal correctionnel de Paris* a condamné :

– M. TARTEREAUX James, Yves, André, né le 3 novembre 1939 à MORTAGNE-SUR-GIRONDE (17), directeur technique et demeurant à ISSY-LES-MOULINEAUX (92), 11, rue des Peupliers :

● à la peine de 3 AMENDES de 5 000 F *chacune. Pour infraction* aux mesures générales de sécurité (Bâtiment et travaux publics) – pour avoir à PARIS, du 12 au 14 septembre 1988, étant responsable par délégation *du chef d'entreprise* d'un chantier soumis aux dispositions du livre II, titre III du code du travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité, applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles en laissant travailler trois salariés sur une plate-forme à plus de 5 mètres du sol, sans qu'ils soient munis d'un dispositif de protection *individuel ou collectif, les* exposant ainsi à un risque de chute dans le vide. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU *GREFFE DU TRIBUNAL DE* GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE.

Par jugement contradictoire rendu le 2 octobre 1989, la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné :

– M. FERRARESE Bruno, Sylvino, Louis, né le 29 juin 1955 à DECHY (NORD), gérant de société et demeurant à MAISONS-ALFORT *(94), 49, rue Michelet :*

● a été condamné à la peine de 2 AMENDES de 5 000 F chacune. Pour infraction aux mesures générales de sécurité – dans le bâtiment et les travaux publics.

– pour avoir à PARIS, le 21 juin 1988, étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du code du travail relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du code du travail en ayant laissé travailler :

– 2 salariés sur un échafaudage dont le bord des planchers non protégé était éloigné de plus de 20 centimètres de la façade de l'immeuble ;

– 2 salariés, sans aménager de moyen d'accès sûrs, à la plate-forme de travail, notamment en n'ayant pas mis à leur disposition un service d'échelles arrimées à l'intérieur de la structure de l'échafaudage, exposant ainsi ces salariés à un risque de chute dans le vide. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné :

La publication de cet arrêt, par extrait, *dans le journal le Monde.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE.

Par jugement contradictoire rendu le 18 octobre 1989, la 31e chambre du *tribunal correctionnel de Paris,* a condamné :

– M. SPEZIALE Antonio, né le 19 octobre 1942 à LIPARI CANNETO (Italie), gérant de la SARL « LE PALATIN » exploitant du restaurant pizzeria « SICILIA » et demeurant à PARIS 20e, 5 Villa des Pyrénées :

● à la peine de 10 000 F pour le délit et à 2 500 F d'amende pour la contravention. Pour publicité fausse ou de nature à induire en erreur – détention de viande hachée à l'avance. – pour avoir à PARIS, le 28 février 1989 :

1) effectué une publicité comportant des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur sur la composition et les qualités substantielles de la chose en indiquant sur les cartes proposées à *la clientèle* les mentions « Mozzarella » ou « jambon » alors qu'en réalité il s'agissait respectivement de fromage fabriqué en France ou d'épaule de porc.

2) contrevenu aux prescriptions de l'arrêté du 15 mai 1974 en détenant de la viande hachée à l'avance sans que celle-ci ait été préparée sur-le-champ à la demande et à la vue de l'acheteur. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE.

Par jugement contradictoire en date du 8 novembre 1989, la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris, a condamné :

– M. RITE Grégoire, né le 21 mai 1935 à CASABLANCA (MAROC), directeur des travaux de la SUPAE et demeurant au siège social de la société SUPAE, à BIÈVRES (91570), Chemin départemental 117.

● à la peine de 53 AMENDES de 500 F chacune.

Pour infraction aux mesures générales de sécurité dans le bâtiment et les travaux publics.

– pour avoir à PARIS, le 9 mars 1988, *étant responsable par délégation* du chef d'entreprise d'un chantier soumis aux dispositions du livre II, titre III du code du travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles en laissant travailler :

– un salarié sur une tour d'étaiement non protégée ;

– 76 *salariés exposés* à un risque de chute dans le vide, du douzième étage, sans protection suffisante.

– 76 salariés à proximité de trémies non protégées ;

– 76 salariés à proximité de baies non protégées ;

– 76 salariés sur un chantier dont les voies d'accès pouvaient les mettre en danger.

Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait dans le journal *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE.

Par jugement contradictoire en date du 7 novembre 1989, la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné :

– M. THOMAS Jacques, né le 10 mai 1949 à LA ROCHELLE (17), gérant de société et demeurant à SAINT-OUEN (93), 15, rue Alphonse-Helbronner :

● à la peine de 18 MOIS d'emprisonnement avec sursis et 20 000 F d'amende.

Pour homicide involontaire – exécution d'un travail clandestin – infraction aux mesures de sécurité – *fraudes* en vue de l'obtention d'allocations indues.

– pour s'être ou avoir à PARIS :

– le 10 novembre 1988 : rendu responsable d'homicide involontaire (accident du travail-victime : ALVAREZ-DIAZ Manuel).

– courant 1988, à Paris et sur le territoire national, exercé à titre lucratif une activité de métreur en bâtiment et *d'entrepreneur de travaux en s'étant* soustrait intentionnellement à l'obligation de requérir son immatriculation au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés, ainsi qu'aux obligations de déclarations fiscales et sociales, et sans effectuer les formalités prévues en cas d'emploi de salariés.

– le 10 novembre 1988, étant responsable d'un établissement soumis aux *dispositions du code du travail* relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du code du travail en laissant travailler deux ouvriers exposés à un risque de chute d'environ 7 mètres, sans prendre toutes les mesures propres à assurer leur sécurité, (utilisation d'une recette mal aménagée et instable, défaut de protection collective, défaut de garde-*corps et de plinthes sur un escalier non* muni de sa rampe).

– du 2 octobre 1987 au 30 novembre 1988, rendu coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir des allocations d'aide aux travailleurs privés d'emploi, qui ne sont pas dues ;

Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait dans le journal *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE.

Par jugement contradictoire – sur opposition jugt du 14 mars 1989 – en date du 18 décembre 1989, la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris, a condamné :

– M. CARRARA Thierry, Alain, né le 1er DÉCEMBRE 1956 à PARIS (20e) et demeurant à PARIS (19e), 4, *rue Clavel.*

● à la peine de 18 MOIS d'emprisonnement dont 12 MOIS avec sursis. Mise à l'épreuve pendant 3 ANS, avec exécution provisoire – (et obligation de se conformer aux dispositions de l'article R 58-1°, 3°, 6° et 7° du C.P.P.) et à 10 000 F d'amende.

Pour publicité fausse ou de nature à induire en erreur – infraction à la législation sur le démarchage à domicile.

– Pour s'être depuis le 11 FÉVRIER 1985, livré dans des conditions éminemment dolosives ayant suscité de nombreuses plaintes, au démarchage à domicile des personnes qui, par les voies traditionnelles, ne parvenaient pas à céder les biens immobiliers ou les fonds de commerce qu'elles souhaitaient aliéner ;

– que surtout, le dirigeant de *l'INFORMATION IMMOBILIÈRE* s'est livré tant verbalement que par voie d'écrits à une publicité comportant nombre d'allégations mensongères quant aux conditions de vente des services, aux résultats pouvant en être attendus, aux procédés de la prestation et à la portée des engagements pris par l'annonceur :

– en annonçant un « crédit assuré » alors que l'information immobilière se bornait à proposer au demandeur de crédit l'adresse d'un organisme financier et qu'elle ne pouvait pas elle-même « assurer » l'obtention d'un prêt aux éventuels acquéreurs.

– *en annonçant que la revue éditée* par L'INFORMATION IMMOBILIÈRE était diffusée auprès de 200 agences sélectionnées, alors que lesdites agences étaient prises au hasard dans différents supports, que certaines d'entre elles n'assuraient qu'un service de gestion immobilière, que d'autres avaient cessé toute activité et qu'enfin, aucune d'elles n'avait donné son accord en vue d'être destinataire d'*une telle publication* ;

– en annonçant que L'INFORMATION IMMOBILIÈRE entretenait des rapports avec des professionnels alors qu'il n'en était rien ;

– en annonçant « vente de particulier à particulier », « vente directe sans intermédiaire », vente sans « commission » alors que précisément L'INFORMATION IMMOBILIÈRE se bornait à adresser sa revue à des agences immobilières.

Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal *le Monde* et *le Figaro.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

ÉCONOMIE

Entre Bruxelles et Strasbourg

Les combats de la Cour des comptes européenne

Créée en 1978, la Cour des comptes de la CEE est la plus récente des institutions européennes. La progression des dépenses communautaires (50 milliards d'écus en 1990, près de 350 milliards de francs) justifiait cette décision.

Quelque peu isolée sur le plateau du Kirchberg à Luxembourg, dans un bâtiment des plus banals, la Cour et ses deux cents contrôleurs tentent de sortir de l'anonymat en défiant la Commission de Bruxelles. Le renouvellement de ses douze membres à la fin de l'année dernière a été l'occasion pour la Cour des comptes européenne d'être dans l'actualité. Pour succéder à M. Pierre Lelong, le gouvernement français a nommé M. Daniel Strasser, ancien directeur général du budget à la Commission de Bruxelles, qui entre-temps avait effectué un bref séjour à la Cour des comptes française.

Mais la meilleure occasion qu'a l'organe de contrôle européen de se faire connaître, c'est son intervention sur le dossier de la politique agricole commune (PAC), qui représente encore aujourd'hui 55 % des crédits communautaires. Forte de l'appui de l'Assemblée de Strasbourg, qui compte un puissant groupe de pression anti-PAC, la Cour publie régulièrement des rapports critiques sur le fonctionnement du fonds agricole. Le Parlement s'appuie sur les recommandations de la Cour pour donner quitus à l'exécutif des Douze sur les exercices budgétaires écoulés.

L'entente avec Bruxelles est loin d'être aussi bonne. Le dernier rapport sur les subventions à l'exportation de produits agricoles (restitutions) a même donné lieu à un sérieux incident. Bruxelles avait demandé à la Cour d'ajourner la publication de ce document. Engagés dans les difficiles négociations du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) au cours desquelles les Etats-Unis réclament avec force la suppression des restitutions, les commissaires ne souhaitaient pas être pris à revers par leur propre camp.

Peine perdue : le 31 mai dernier à Bruxelles, M. John Carey, le membre britannique de la Cour, dénonçait devant la presse les dépenses (7 milliards d'écus en 1988) destinées à favoriser la vente sur les marchés extérieurs de produits laitiers, de céréales et de viande bovine. Les conclusions du rapport précisent : *« La gestion des subventions à l'exportation par la Commission n'a pas obéi aux exigences de l'obligation de rendre compte de l'utilisation des fonds publics »* et *« le contrôle des paiements par les autorités nationales n'assure qu'une protection insuffisante contre l'exploitation à des fins frauduleuses du système complexe des restitutions par les opérateurs »*.

Bruxelles a répliqué : *« La Commission ne saurait accepter le reproche d'avoir failli à sa tâche en ne tenant pas suffisamment compte de l'impératif d'économies et en ne satisfaisant pas aux exigences de la responsabilité publique »*.

A la Cour, on se défend de contester les objectifs des politiques communautaires. *« Ce que nous dénonçons*, indique un haut fonctionnaire du Luxembourg, *c'est la façon dont la restitution est fixée, d'autant qu'il n'y a pas de trace des facteurs qui ont conduit au niveau de l'aide »*.

A la Commission, on explique que l'octroi des subventions dépend des impératifs du commerce international, et qu'en conséquence les décisions doivent être rapidement prises, avec une discrétion absolue, par quelques hauts responsables de Bruxelles. On y fait valoir aussi que les recommandations de la Cour sont largement prises en considération. L'exécutif de la CEE a ainsi accepté d'utiliser les services de cabinets d'audit – rétribués 4 178 écus (près de 29 000 F) par conseiller et par semaine – pour mettre au clair les comptes du fonds européen.

Cette bonne volonté n'est qu'apparente. La Commission dit *« qu'elle travaille avec la Cour pour la neutraliser »*. Pour la Cour, *« la Commission ne connaît que la force »*. Cet antagonisme explique sans doute que les deux institutions ne collaborent pratiquement pas. La Cour, qui peut contrôler directement tous les bénéficiaires des crédits communautaires, y compris les pays du tiers-monde recevant l'aide des Douze, n'alerte pas systématiquement la Commission lorsqu'elle relève des anomalies, alors que l'exécutif européen est seul habilité à prendre des sanctions contre les fraudeurs. Elle réserve le plus souvent l'exclusivité de ses constatations aux autorités des Etats membres...

MARCEL SCOTTO

Un entretien avec M. Chandernagor

Suite de la première page

Les effectifs de la Cour rendus disponibles par les lois de décentralisation ont pu être utilement orientés vers le renforcement du contrôle de l'Etat.

– *Combien de magistrats compte la Cour ?*

– Environ deux cents magistrats sont présents à la Cour. Il faut en compter une centaine de plus à l'extérieur, détachés dans divers organismes. La Cour est, en effet, à la fois l'instance supérieure de contrôle externe des comptes publics et un « grand corps » chargé de « fournir » des directeurs de ministères, des collaborateurs de ministres et même des cadres supérieurs d'entreprises publiques, voire privées.

– *Le rapport public, dans sa présentation, n'aurait-il pas besoin d'un nettoyage ?*

– Dénoncer des opérations ponctuelles ou de grosses erreurs de gestion, comme l'année dernière, le projet de phare d'Ouessant, est utile certes. Mais il m'est apparu que ce n'était pas la meilleure façon d'appréhender le contrôle de l'Etat en profondeur car ce dernier entreprend des politiques à long terme, il gère des immeubles, du personnel, il lance des grands travaux sur plusieurs années, il a une politique de défense nationale, une programmation militaire, un programme autoroutier. C'est sur ces grandes missions que doivent s'exercer les compétences de la Cour. Il ne faut pas rechercher systématiquement le sensationnel. Notre avenir est dans l'évaluation de ces gestions publiques.

» Il est donc vrai que depuis trois ou quatre ans, le rapport public s'est transformé. Il comporte de moins en moins d'anecdotes, mais de plus en plus d'enquêtes importantes, du type de celles qui figurent dans le rapport de 1990. Prenons l'exemple de la politique de constructions universitaires. L'Etat a-t-il rempli son rôle compte tenu des promesses qui avaient été faites ? Dès lors qu'il dit qu'il va agir, a-t-il les instruments pour ce faire ? Nous avons mené à bien une étude importante sur ce sujet. J'aurais souhaité qu'elle sorte plus tôt, car elle aurait alimenté le débat en temps opportun et aurait apporté d'utiles éléments de réflexion non seulement au Parlement, mais aussi à l'opinion.

– *Quels sont les points forts du rapport de cette année ?*

– Je citerai les conséquences de la décentralisation sur la gestion des personnels de l'Etat, des régions et des départements. C'est un grand sujet. Il y manque cependant une analyse sur ce que sont devenus les personnels de l'Etat rendus disponibles par la suppression des « allers et venues » des dossiers entre la province et Paris. Nous y viendrons.

» D'autres exemples ? L'insuffisance des locaux universitaires, le recrutement et la formation des professeurs de l'enseignement secondaire, la conduite de la programmation au ministère de la défense. Prenons aussi l'Opéra-Bastille. Cette grande opération a été assez bien réalisée. Nous n'avons pas relevé les énormités de La Villette, mais toujours la même erreur, l'absence de continuité dans les desseins de l'Etat, la modification des projets au gré des gouvernements successifs, ce qui finit toujours par coûter plus cher que le projet initial.

– *Est-ce que les ministères, les collectivités locales, tiennent compte des remarques que la Cour des comptes leur fait ?*

– Cela arrive, heureusement. Ainsi, si le Parlement, à la demande du gouvernement, a décidé de confier aux collectivités locales la maîtrise d'ouvrage des constructions universitaires, afin d'en hâter la réalisation, les conclusions de l'enquête de la Cour n'y ont probablement pas été étrangères.

– *Un rapport annuel, c'est tout de même insuffisant...*

– Oui, vous avez raison. Cette année, il dépasse 1 000 pages. C'est beaucoup, et on y aborde plus de vingt-six sujets différents qui ne sont pas tous de même importance ou de même exemplarité. Services vétérinaires de l'Etat dans les départements, direction des abattoirs publics... C'est important oui, mais relativement. L'insertion sur les villes nouvelles ? Il n'y a pas de révélations particulières... Il y a aussi ce qui nous vient des chambres régionales. Mais les grandes études sont un peu diluées dans cet ensemble et l'accessoire finit par masquer l'essentiel. Cela ne fait pas réellement avancer le débat public.

Un rapport inadapté

– *Alors, que proposez-vous concrètement ?*

– Je souhaite qu'en plus de la publication du mois de juin qui comprendrait l'essentiel de nos observations, la Cour soit habilitée à rendre publique, en cours d'année, telle ou telle de ses études particulières sur un sujet important.

» Ainsi aurait-on pu procéder pour l'insertion sur le patrimoine immobilier des universités ou encore pour l'importante étude que nous avons réalisée sur le bilan des flux financiers nationalisations-privatisations. Cette étude aurait pu être publiée il y a six mois, au moment où l'Assemblée nationale publiait le rapport de sa commission d'enquête sur le même sujet. Le rapport public annuel n'est plus adapté au courant rapide d'informations et de décisions qui est celui d'une nation moderne.

» Ainsi, aux Etats-Unis, le General Accounting Office publie des études quand il l'estime nécessaire. Mon collègue britannique a obtenu du Parlement l'autorisation de publier de son propre chef telle ou telle étude qui lui paraît importante. Il ne faut certes pas en abuser ; c'est une grosse responsabilité pour l'organisme de contrôle, mais c'est aussi une conquête de la démocratie qu'une meilleure information du citoyen-contribuable.

» Cependant, pour que les droits de la défense soient scrupuleusement respectés, il faudra maintenir, et éventuellement même améliorer, la procédure qui est celle du rapport public. C'est-à-dire qu'on envoie à l'administration concernée ou à l'entreprise le projet de rapport qu'on a l'intention de publier sur elle en lui laissant deux mois pour répondre.

– *Y a-t-il des pressions sur la Cour ?*

– Non. Avant la publication, un dialogue existe avec les organismes concernés. La Cour en tient compte dans l'établissement du texte définitif de son rapport, et elle publie, à la suite de celui-ci, l'intégralité des réponses. Il arrive qu'une observation de deux pages soit suivie d'une réponse de dix pages.

– *Comment va se passer la répartition entre le juridictionnel et l'audit, dans l'organisation même du travail ?*

– Le juridictionnel, c'est le contrôle de la régularité des comptes produits par un comptable public. Même s'il n'y a pas de comptable public dans l'organisme contrôlé, la Cour se fonde toujours sur les comptes et les pièces produites à l'appui. C'est ce qui fait sa force. A partir de là, on peut mieux apprécier la qualité d'une gestion. Les deux démarches sont inséparables.

– *Résumons : les réformes que vous souhaitez, c'est la possibilité de publier quand vous le voulez des études sur tel sujet d'actualité qui alimente un débat général ?*

– Oui, et je souhaite également que la Cour continue d'être présente sur le plan international. Cela est très bénéfique. Le contrôle des comptes de l'ONU, que nous avons mené pendant plusieurs exercices, a été une expérience importante et intéressante à cet égard.

» Il est essentiel par ailleurs de rapprocher la Cour du Parlement. La Cour des comptes, selon la Constitution, doit assister le Parlement et le gouvernement dans le contrôle de l'exécution de la loi de finances. L'essentiel de nos relations actuelles avec le Parlement se situe à l'occasion de la loi de règlement du budget de l'année écoulée, mais ce n'est pas le seul moyen, pour la Cour, d'aider le Parlement.

» Les commissions des finances des Assemblées ont la possibilité de nous demander des enquêtes, mais elles le font rarement : trois demandes depuis 1983. Mais, souvent, le Parlement souhaite une réponse rapide, qui n'est pas toujours compatible avec un travail sur pièces et selon une procédure contradictoire.

» Ce à quoi nous nous attachons désormais, c'est à tenir le Parlement mieux informé de nos travaux. Tous les deux ans, ministère par ministère, chaque chambre de la Cour établit une synthèse des observations, des réponses qui ont pu leur être apportées et des relances qui ont été faites. Ces rapports de synthèse sont adressés aux ministres concernés, puis au premier ministre et communiqués au Parlement.

Secret défense

– *Est-ce qu'il y a des sujets tabous sur lesquels vous n'êtes jamais intervenu, soit parce que cela ne vous intéresse pas, soit parce que ce sont des sujets politiquement trop délicats, comme la DGSE, les services de la police ?*

– La DGSE échappe de droit à la Cour des comptes. Il y a une commission spéciale de contrôle, d'ailleurs présidée par un magistrat de la Cour. En revanche, on peut contrôler la DST. On est en train de contrôler l'ensemble des services de police. Il en va de même d'ailleurs de certains services des finances ou de la Caisse des dépôts, ou de la Banque de France. Rien n'est inintéressant, rien n'est tabou.

– *Avez-vous des exemples où le gouvernement ait invoqué devant vous la raison d'Etat ou le secret d'Etat ?*

– En matière de sécurité extérieure, nous sommes tenus par le secret-défense. Mais il n'y a pas de secret d'Etat. Cela n'existe pas. Il existe un secret-défense qui est bien circonscrit par des textes précis, mais qui n'interdit pas à la Cour de faire ses vérifications.

– *Les réformes que vous préconisez vous semblent pouvoir aboutir à quelle échéance ?*

– Elles n'aboutiront probablement pas avant la date de mon départ, c'est-à-dire à l'automne. Mais d'abord, il faut convaincre. Le premier ministre a bien voulu me dire qu'il avait été sensible aux arguments que j'ai développés lors de mon discours d'ouverture. Cela va d'ailleurs dans le sens de l'évaluation des politiques publiques qu'il préconise. »

Propos recueillis par
FRANÇOIS GROSRICHARD et DIDIER POURQUERY

► *Le Monde* **publiera dans sa prochaine édition les principaux dossiers du rapport de 1990.**

(Publicité)

SOLDES D'ÉTÉ

ENCORE une page pleine d'affaires, et des bonnes ! Il existe, en effet, une expression qui conseille de garder le meilleur pour la fin. Cela est souvent appliqué chez les commerçants qui commencent leurs soldes bien après certains confrères. C'est pourquoi il faut toujours avoir les yeux grands ouverts et les oreilles bien tendus, même en plein milieu de ces folies douces que sont les soldes. Tout peut arriver, et n'importe quand ! Oui, elles nous en réservent, des surprises, les boutiques parisiennes. Constatez-le vous-même dans cette page. Une page où il n'y a pas que des soldes mais aussi des promotions diverses qui ne manquent pas d'intérêt ! A vous maintenant de trouver votre « jardin secret » ! Il est sûrement ici...

• SOLDES ROYALES !

Des remises incroyables sur pratiquement toute la collection homme et femme dans les magasins, à caractère très club, de David Shiff. Déjà, en temps normal, les prix pratiqués défient toute concurrence, alors les soldes... vous vous imaginez ! Jugez plutôt, des costumes en Super 100 à partir de 1 995 F, et cela sur un grand choix ! Les polos griffés à 195 F au lieu de 450 F ! Vestes de style et signatures différentes à partir de 1 000 F. Pour madame qui aime bien l'habillé, voici des robes à partir de 800 F et des ensembles à partir de 1 200 F. La ligne Borbonese, de « Redwall », cuir, comportant sacs à main aussi bien que des bagages, soldée à 50 % ! Bref, des grandes griffes, Christian Dior, Carven, Fath... à de tout petits prix. 4, rue Marbeuf au 1er étage et 13, rue Royale dans la cour, à Paris.

• BRONZER MOINS CHER

Prenez donc des conseils savants pour votre bronzage d'été donnés par les conseillères de beauté chez Michel Swiss, un grand parfumeur parisien qui pratique des prix intéressants toute l'année ! En promotion, en ce moment, voici justement, pour l'achat de trois produits solaires, Lancaster, Helena Rubinstein, Orlane, Clarins pour ne citer que quelques exemples, on vous offre une eau fraîche d'été ! Mais en y flânant un peu, vous découvrirez également, à des prix toujours surprenants, des accessoires et des parfums de grands noms, de la couture, sans oublier la maroquinerie, les cravates, les foulards et, depuis peu, la porcelaine, superbe et signée Haviland ! 24, av. de l'Opéra et 16, rue de la Paix (2e étage asc.) à Paris.

• ET VOS PIEDS ?

Bowen, c'est le nom de toute une ligne de chaussures vraiment superbe qui arrive à marier parfaitement l'élégance british et la qualité ! Et notamment, grâce à un cuir fantastique, « novo-calf », qui ne bouge pas d'un poil, si l'on peut dire ! Enfin, voici des soldes Bowen sur des modèles anglais mais également américains, cousus Good-Year pour durer encore plus longtemps, à partir de 500 F seulement ! Voici encore les tennis classiques en toile de toutes les couleurs et pour toute la famille, soldés à 100 F. Pour les adeptes des chaussures de « bateau », bicolores, en voici pour homme et femme à 300 F. Bowen, 50, rue du Bac, 30, rue de Miromesnil mais aussi dans les grands magasins.

• LE CACHEMIRE A UN PRIX DE LAINE

Avant de venir à l'Espace cachemire, *il faut découper l'invitation* ci-contre. Sur place vous n'allez pas en croire vos yeux. En effet, les cachemires sont ici soldés à des prix incroyables. Il faut dire que, par temps normal, les prix sont déjà très avantageux, ô combien ! Pour madame d'abord, voici des pulls en cachemire et soie en cinq coloris à 790 F. En pur cachemire, modèles et coloris classiques, 25 couleurs au choix, pour 890 F ! Cardigans double fil à boutons dorés, 8 coloris, à 1 250 F. En cachemire de qualité « Cromby », le must, des chales de 1,50 m × 1,50 m à seulement 2 300 F et en 6 coloris. Etonnants également, pour monsieur, le pull cachemire double fil, ras de cou ou à col en V à 795 F en plein de couleurs hors du commun. Les cardigans à double fil à 1 500 F, 101, rue Réaumur, 75002 Paris.

• SALES CHEZ DAKS

Daks est une griffe de mode britannique classique avec une personnalité certaine. Cette année, il s'agit de vraies soldes, et, si vous aviez aimé sa collection très « Yacht », c'est le moment pour *vous d'agir. Monsieur, la veste en* laine légère à 2 750 F, la voici soldée à 1 375 F. Le blouson est à vous pour 975 F et il y a même une sélection de différentes vestes soldées à 50 %. Pour madame également, vous trouverez un choix de jupes, tailleurs et vestes avec des remises allant jusqu'à 50 %. Vertigineux. Bref, un rendez-vous d'élégance à ne pas manquer ces jours-ci ! Surtout si vous aimez l'élégance mariée à une qualité supérieure ! 269, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.

• MEUBLES D'EXCEPTION

Tous les lecteurs du *Monde* sont invités aux soldes privées de Rémy, le grand fabricant de meubles de style, où les salons sont démarqués jusqu'à 50 %, ils sont tous de styles différents et certains signés Jean *Roche, première marque française* de haut de gamme. Parallèlement à ses soldes, Rémy pratique aussi quelques promotions. Rien que pour faire plaisir à sa clientèle, voici, par exemple, un bonheur du jour en bois de rose avec 20 % de remise, même démarquage pour *une collection rare de meubles de* style renaissance, en noyer de France. Parmi ses soldes « luxueuses », voici encore des pièces art déco à 20 %, une dizaine de modèles de ses fameux lits de repos, plus, bien sûr, des éléments de décoration... 80-82, faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris.

• FÊTE OU SOLDES !

Chez Good Life, les soldes ressemblent plutôt à une fête, comme chez Harrod's à Londres, où c'est un peu la folie, car ici, les soldes sont vraies et les gens qui le savent font la queue depuis le petit matin ! Des remises allant de 20 % jusqu'à 60 %, et parfois plus encore sur certains articles. Voici donc des vêtements de loisir anglo-saxons avec, notamment, une très, très belle qualité de cuir, comme par exemple des déclinaisons de leur fameux blouson « l'Introuvable », à col et à boutons, au prix de 4 880 F, mais qui sera soldé à moins de 2 000 F. Pour le rayon des chemises, pyjamas et caleçons, vous avez un choix impressionnant de coloris et de tailles, toujours griffés « Good Life », *of course !* 33, rue de l'Assomption et 3, rue de Solférino à Paris.

• IMPERMÉABLES A 1 900 F

Dans le magnifique magasin Old England, les bonnes affaires ne manquent vraiment pas, pour *madame d'abord, des vestes mate*lassées, longues, en coton, et réversibles à 1 500 F au lieu de 2 260 F. Grand choix d'imperméables à partir de 1 900 F, des tailleurs pantalon à 1 500 F au lieu de 2 260 F, 12, boulevard des Capucines, 75009 Paris.

• POUR UN HOMME ÉLÉGANT

L'élégance masculine ne change jamais d'adresse, c'est pourquoi La Vogue se trouve toujours à deux pas de l'Opéra Garnier, au 38, boulevard des Italiens. M. Chataignier vous y proposera un grand choix de chemisettes en voile de coton, d'une finesse extrême, signées Pierre Cardin, à 419 F. Voici également la ligne Alain Delon, avec un costume en draperie légère à 3 250 F et ses cravates très fleuries à 319 F. Un ensemble de soie : caleçon, cravate et pochette dans un coffret pour papa à 727 F. Un costume fantaisie Louis Féraud, très agréable et très léger, à 2 690 F. Pour votre yacht sur la Côte d'Azur, vous aimerez sans doute les blousons à manches kimono, en plusieurs coloris, à 590 F, ou alors les polos en coton mercerisé de Christian Dior, à 519 F.

Ça vient de sortir

Cherchez le trésor !

Trésor, c'est le nom du nouveau parfum de Lancôme, un parfum très rose, le genre rose doré que l'on ne trouve plus que dans les contes et dans les poèmes. Et, maintenant, aussi, dans ce Trésor que l'on a « caché » dans un flacon pyramide à l'envers et aux angles arrondis. Une belle sculpture pour un très bon parfum !

Haut le chapeau !

Les garden-parties, les courses à Longchamp, les mariages et les cocktails ne font que commencer, et, avec eux, il faut porter haut le chapeau, c'est à la mode et c'est tellement joli. François Parisi vous en propose un grand choix et avec grand talent. Il réalisera aussi la capeline, le canotier, la voilette... de vos rêves. 4, rue Fléchier à Paris. Tél. : 42-80-54-26.

Collectionnez les autos.

Plus de problèmes de parking avec Tonka Polistil, et vous pourrez quand même vous faire une jolie collection d'automobiles ! En effet, il vient de sortir encore deux modèles réduits sur une échelle de 1/18, la Ferrari F 40 et la MGA Twin Cam, deux petites merveilles d'une finition parfaite et présentées sur un socle de bois. 290 F.

Hâlez-vous !

Pour vos vacances au soleil, voici le Dom Pérignon des crèmes pour le visage, la « Super crème solaire visage » de Sisley qui évite tout vieillissement cutané grâce à une formule magnifique à base d'extraits de plantes et d'huiles essentielles. 400 F le pot de 50 ml ! Chez Clarins, les produits ont trouvé un nouveau look, très star, avec du faux marbre jaune, de l'or et des bouchons aux effets nacrés. Ils sentent sublimement bon et leur efficacité sont bien connues. Que des avantages, quoi ! Pour les coups de soleil, voici, chez Clinique, l'écran total le plus total de tous, « Total cover sun block », avec indice de protection 30 !

Les miams de l'été.

Pour vos déjeuners sur l'herbe, les pieds dans les orties et les fourmis dans le dos, voici quelques nouveautés : chez Fleury Michon, des saveurs océanes en forme de bâtonnets ou de médaillons de poisson, au goût de crabe, de langouste ou de saint-jacques. Avec un peu d'imagination, vous ferez des salades de grands chefs à l'aide de ces bâtonnets, conçus selon une méthode japonaise vieille de cinq siècles ! Côté saumon fumé, voici, chez Labeyrie, des plateaux de fête déjà tout prêts, il suffit seulement d'enlever l'emballage en plastique et les feuilles qui séparent les tranches. Facile ! 140 F pour le norvégien et 155 F pour l'écossais. Parmi les yaourts, il y aussi des choses étonnantes avec Kremly au goût bulgare où l'on marie l'abricot et l'amande, le citron vert et l'orgeat, la pomme et la cannelle, la poire au genièvre et la mandarine à l'érable... des sensations fortes pour le palais. Quant aux glaces Miko, elles ont les saveurs sublimes des bananes des Caraïbes, de la menthe de Chine et de la pomme de Normandie, présentées dans des coffrets noirs, chics comme tout !

Vacances insolites.

Pour ne pas passer les vacances comme tout le monde vous pouvez, par exemple, vous adressez au « Fleuves du monde », une agence de voyage pas comme les autres puisqu'elle vous propose de voyager seulement par les fleuves : l'Irrawadi en Birmanie et les fleuves cachés d'Indonésie sont les deux nouveautés de cette année. Insolite et sportif ! Renseignements au Tél. : 42-73-06-39. Pour les dix à dix-huit ans, voici des missions spatiales d'une semaine qui vous feront aller sur la lune ou à faire une sortie dans l'espace comme si vous y étiez, dans le Space Camp Patrick Baudry. Tous les astronautes peuvent se renseigner au tél. : (16) 93-47-68-02. Plus chic, c'est Venise-Simplon-Orient Express qui le propose : avec les ouvertures à l'Est, ce train desservira Budapest tous les quinze jours. Ta-tac-ta-toum... Renseignements au tél. : 42-60-36-63.

GUNNAR P.

Le Monde

AFFAIRES

Schlumberger, une multinationale tout terrain

Bien remise de la crise de 1986, la compagnie semble plus solide que jamais. Et fermement accrochée à ses principes et à ses méthodes

PARME

de notre envoyée spéciale

ILS sont quinze, américains, français, italiens, pakistanais, malaisiens, argentins, libyens, et on en oublie. Tous très jeunes, tous déracinés, tous diplômés des meilleures écoles d'ingénieurs de leurs pays, tous sous pression, qui s'observent sans aménité.

Dans cette école blanche, simple, lumineuse et pratiquement sans cloisons, où les ordinateurs tiennent lieu de dossiers, où, dans la cour, quatre tours de forage et trois camions bleus servent de laboratoire, la compétition règne en maître. Pas de pardon pour les plus faibles. La formation complète d'un ingénieur coûte 100 000 dollars par tête. A moins de 13 sur 20 de moyenne, on ne reste pas chez Schlumberger.

Des jeunes diplômés entrés ici pour une formation de quatorze semaines, un peu plus de la moitié seulement seront retenus pour devenir les ingénieurs de terrain les mieux payés du monde. Car ici tout compte : les aptitudes techniques, bien sûr, les capacités de travail et la maîtrise de l'anglais, langue commune des « Schlums », mais aussi l'attitude, la résistance, l'enthousiasme, l'adresse manuelle, la maturité, la débrouillardise et même... l'aptitude à conduire une voiture !

Leur première semaine au Latin Training Center de Parme, nos quinze bleus l'ont consacrée à des leçons de conduite... avec diplôme à la clé ! Sans la *Defensive Driving License*, le permis façon Schlum, pas question de conduire une voiture de fonction. Du groupe, seulement cinq l'ont décrochée. Les autres reprendront des leçons... ou renonceront, réduisant ainsi sérieusement leurs chances d'intégrer la compagnie.

C'est qu'on ne badine pas avec la sécurité chez Schlumberger ! Dans les couloirs, une affiche montre une voiture défoncée. *« Trop vite. Le conducteur a été licencié »*, dit la légende... Lavage de cerveau ? Manie inutile ? Non. Rien ici n'est jamais fait au hasard. Les accidents de voiture sont la première cause de mortalité chez les jeunes ingénieurs de terrain, lâchés à vingt-trois, vingt-cinq, vingt-sept ans sur routes, chemins et pistes, au Nigéria, en Libye, en Chine et ailleurs, où la moindre faute ne pardonne pas.

Et un ingénieur de terrain, totalement responsable dès ses premiers postes de la qualité du service offert, donc de l'image et *in fine* des bénéfices de l'entreprise, est un actif trop précieux pour qu'on le laisse jouer sa vie. Ses ingénieurs, Schlumberger les sélectionne, les entretient, les protège avec le même soin jaloux qu'un jardinier ses fleurs, qu'un forestier ses arbres. Aussi attentif à cultiver les qualités des meilleurs qu'impitoyable à éliminer les mauvaises graines.

Intérêt bien compris et rigueur mêlée d'humanisme. C'est tout Schlumberger. Une multinationale presque trop belle pour être vraie. Un modèle de croissance et de réussite qui depuis cinquante ans n'a que trois *credo* : les hommes, la technique et... le profit. *« Une entreprise, c'est d'abord des hommes qui croient en la technologie et se battent farouchement pour faire des profits, garants de leur indépendance »*, résume Jean-Dominique Percevault, vice-président chargé du personnel.

Une succession délicate

Une règle de conduite et de gestion toute simple, mais appliquée sans faille depuis la création de la société en 1926 par les deux frères Marcel et Conrad Schlumberger. Un ingénieur et un savant, un peu idéalistes, un peu illuminés mais pas si fous que ça puisque leur invention, le logging *(lire ci-dessous)*, est devenue cinquante ans plus tard aussi indispensable aux pétroliers que l'analyse de sang l'est aux médecins.

Et que la petite société d'ingénieurs français baroudeurs des années 30 qui se livrait à des expériences mystérieuses dans les sous-sols de la rue Saint-Dominique est devenue un groupe international diversifié de 45 800 personnes de quatre-vingt-dix nationalités différentes travaillant dans plus de cent pays. Un siège à New-York, un siège à Paris, une holding immatriculée à Curaçao, des usines, des laboratoires, des écoles dans les cinq continents.

Championne de Wall Street, et enfant chérie des banquiers, mais pourtant pratiquement inconnue du grand public, elle collectionne les bonnes notes : numéro un mondial des services pétroliers (logging, essais de puits, sismique, forage, pompage, cimentation, etc.), numéro un dans les compteurs à électricité, à gaz, à eau, etc., mais aussi les transactions électroniques : parcmètres, pompes à essence, publiphones, cartes à puce, etc. Une *success story* qui a pourtant bien failli tourner au drame il y a quatre ans.

1985-1986 : les années noires du pétrole. La rechute des cours du brut lamine les compagnies, qui réagissent aussitôt en sabrant leurs budgets d'exploration. Le marché de base de Schlumberger est en quelques mois réduit de plus du tiers. Comble de malchance : Jean Riboud, patron charismatique choisi et formé par les pères fondateurs, qui dirige le groupe depuis 1965 et a piloté toute l'expansion, décède brutalement en octobre 1985. Sa succession est délicate.





R. CHARLIAT

Depuis les premières mesures en 1927 (ci-dessus, Henri Doll en 1933) Schlumberger a conservé une avance technologique indispensable aux pétroliers (ci-contre, un forage en Egypte).

Outre la crise des services pétroliers, les autres filiales de diversification battent de l'aile. La plus grosse, Fairchild (30 000 personnes), une société de composants électroniques rachetée sept ans plus tôt s'enlise, incapable de sortir du rouge. Le nouveau patron, un Français, choisi par Jean Riboud parmi ses adjoints directs, hésite à trancher dans le vif. Il ne tiendra que quelques mois.

Alarmé par la chute des résultats, qui afficheront en 1986 pour la première fois depuis la guerre un déficit comptable de 2 milliards de dollars, le conseil d'administration, toujours dominé par la famille des fondateurs, propriétaire d'un quart du capital, le remplace. Pour préserver la continuité, c'est Euan Baird, un homme du sérail, écossais entré à vingt-deux ans chez Schlumberger et devenu le second adjoint de Jean Riboud qui, à quarante-huit ans, prend la tête du groupe le 1er octobre 1986. Avec mission de le redresser au plus vite.

Mission presque impossible. Le groupe a subi coup sur coup quatre chocs dont chacun pris isolément suffirait à abattre la plupart. Le moral est au plus bas : *« On rasait les murs... »*, se souvient un directeur. Mais le pari est tenu. Quatre ans plus tard Schlumberger a retrouvé tout son allant.

Assaini, réorganisé de fond en comble, recentré, débarrassé de ses branches mortes, le groupe se prépare à affronter des années 90 taillées sur mesure, où tout semble lui sourire : la conjoncture de nouveau favorable aux services pétroliers, la concurrence elle aussi laminée par la crise, la technique en évolution rapide qui donne au groupe, grâce aux efforts de recherche maintenus coûte que coûte pendant les années noires, une confortable avance, et même la mode favorable à l'environnement, à la sécurité, etc., qui coïncide parfaitement avec les valeurs et les services de Schlumberger.

Miracle ? On serait presque tenté de le croire à écouter les analystes financiers qui, bien que le groupe n'ait pas encore, tant s'en faut, retrouvé les résultats records des années de gloire, ne tarissent pas d'optimisme, prévoyant qui une hausse des bénéfices par action de 20 % l'an, qui un retour aux performances des années 80 d'ici à trois ans, etc.

Pourtant, le redressement n'a rien de miraculeux. Si la « crise » n'est plus aujourd'hui qu'un mauvais souvenir, Schlumberger a payé cher sa guérison express. En cinq ans, les effectifs ont été amputés d'un tiers (et même plus si on compte la disparition de Fairchild), le gros des dégraissages touchant les services pétroliers. *« Sur le terrain, tout le monde a perdu un ami »*, commente un directeur.

Fairchild et des branches en difficulté ou sans avenir ont été revendus. Le secteur des compteurs et de la mesure, totalement réorganisé depuis 1983 et réhabilité au sein du groupe grâce à la constance de ses résultats pendant la crise a été renforcé et connaît aujourd'hui un taux de croissance de plus de 10 % l'an.

Mieux encore, la crise a permis à Schlumberger de remettre son bilan et sa gestion financière à jour. Deux milliards de dollars d'actifs surévalués ont été effacés des livres, ce qui réduit d'autant aujourd'hui les amortissements et les coûts. Et la trésorerie, traditionnellement excédentaire d'un bon milliard et demi, a été ramenée à un juste niveau par un rachat d'actions qui a soutenu les cours au bon moment et *« récompensé les actionnaires fidèles »*, comme l'explique la direction financière.

VÉRONIQUE MAURUS

Lire la suite page 22

Chiffres-clés *

	84	85	86	87	88	89
Chiffre d'affaires						
• Services pétroliers	3.616	3.966	2.652	2.306	2.721	2.696
• Mesures et systèmes	1.630	1.619	1.916	2.096	2.204	1.990
Total	5.246	5.585	4.568	4.402	4.925	4.686
Bénéfice net (perte)	1.182	351	(2.018)	353	476	441
Bénéfice par action	4,07	3,27	(5,76)	1,81	1,72	1,77
Bénéfice en % du chiffre d'affaires	21 %	16 %	-	11 %	9 %	9 %
Nombre d'employés	64.000	61.000	50.000	50.000	48.000	46.000

* A structures constantes et en millions de dollars sauf pour les bénéfices par action.

Le logging, un savoir-faire peu courant

Le 5 septembre 1927, le premier « log » (ou carottage) électrique a été réalisé dans un puits pétrolier de Pechelbronn (Bas-Rhin) par une équipe Schlumberger grâce au matériel construit par Henri Doll (gendre de Conrad Schlumberger). Le forage de puits pétroliers se pratiquait depuis 1859. Mais il fallut attendre soixante-huit ans pour que des mesures électriques faites dans un puits apportent des renseignements sur la stratigraphie de celui-ci et permettent de distinguer les différentes couches géologiques forées par le trépan.

Le « log » du 5 septembre 1927 n'a pas été fait par hasard. Il est né de seize années de travail mené en commun par les deux frères Schlumberger, Conrad (1878-1936), polytechnicien, ingénieur du corps des mines, le physicien, et Marcel (1884-1953), ingénieur de l'Ecole centrale des arts et manufactures, le mécanicien – on pourrait presque dire le bricoleur – de génie.

Le point de départ était la recherche de gîtes métallifères depuis la surface. A l'époque, en effet, les méthodes magnétique, gravimétrique et sismique n'étaient même pas dans leur toute petite enfance. Les frères Schlumberger ont donc cherché une méthode d'exploration du sous-sol depuis la surface. Ils ont pensé à utiliser la propriété qu'ont les roches de laisser passer les courants électriques plus ou moins bien selon des lois générales variant en fonction de la densité des roches traversées par ces courants.

Les frères Schlumberger ont fait leurs premières mesures, depuis la surface en 1912. Des électrodes plantées dans le sol « injectaient » un courant que d'autres électrodes « récupéraient » non loin de là avec quelques millivolts de différence. Cette différence bien minime donnait des informations sur la stratigraphie locale du sous-sol.

La deuxième idée de génie des frères Schlumberger a été de faire leurs mesures dans les puits. Les électrodes émettrices étaient descendues à un niveau choisi dans le puits rempli de boues (1) et les électrodes réceptrices situées à quelques mètres des premières. Ce qui donnait des informations sur la résistivité des roches de la paroi situées entre les deux niveaux d'électrodes.

Très vite, ces mesures ont été gênées par un « bruit » parasite. La clé du mystère fut trouvée. Les boues imprégnaient très vite les roches à travers lesquelles était fait le forage et en modifiaient les propriétés physico-chimiques. Cet effet de « polarisation spontanée » donnait ainsi des informations inattendues mais essentielles pour les pétroliers sur la porosité des roches (2) entourant un forage et sur la nature des fluides (eau salée ou non, hydrocarbure liquide ou gazeux) remplissant les pores.

Curieusement, le succès de cette nouvelle méthode de prospection est venu du travail fait en URSS par les frères Schlumberger au début des années 30. L'absence, en URSS, de concessions attribuées à de multiples compagnies jalouses de leurs résultats, a permis la réalisation et la comparaison d'innombrables mesures faites dans des provinces géologiques très variées. Ainsi a pu être élaborée une théorie générale reliant la résistivité et la porosité des roches.

Les progrès de la miniaturisation

La seconde guerre mondiale a bien évidemment conduit à développer les activités américaines du groupe Schlumberger. Les compagnies pétrolières, toujours très conservatrices dans leurs méthodes, ont ainsi fini par accepter les mesures électriques.

Le progrès suivant est venu d'autres problèmes dus aux boues. Celles-ci enduisent les parois des puits d'une pâte, le « cake ». Bien entendu, le cake et aussi l'imprégnation par les boues des roches situées aux alentours immédiats du puits perturbent beaucoup les mesures de résistivité de ces roches.

Ainsi est venue l'invention de la sonde à induction inspirée du détecteur de mines (la poêle à frire) mis au point pendant la guerre par Henri Doll. La sonde à induction donnait une coupe beaucoup plus fine des terrains encore vierges entourant les puits.

Ainsi est venue aussi l'invention du « microlog », un outil dont les ressorts permettaient aux électrodes d'être appliquées contre les parois du puits à une profondeur choisie. Les ressorts ont été vite remplacés par des branches motorisées. Ce qui a permis de créer des appareils porteurs de toutes sortes de capteurs, capables, par exemple, de mesurer le pendage des couches géologiques ou de prélever des échantillons des fluides contenus dans les roches.

Les mesures électriques, si précises qu'elles soient devenues, devaient, en effet, être complétées par l'étude d'échantillons de roches prélevés dans les puits aux niveaux choisis. D'où l'invention du carottier latéral.

Des balles creuses, propulsées par une charge de poudre, permettent d'extraire des échantillons des roches autour du puits.

Sont venues ensuite des balles analogues aux précédentes, mais munies de ventouses et d'une soupape qui pompent un peu des fluides remplissant les pores des roches.

Aux mesures électriques se sont ajoutées les mesures de gammamétrie (fondées sur la radioactivité naturelle des roches), d'acoustique (basées sur la propagation des ondes acoustiques dans le sous-sol) et de sismique dans les puits (la source et les récepteurs des ondes sismiques sont situés dans des puits voisins les uns des autres).

Toutes ces méthodes qui renseignent avec une extrême précision sur la structure géologique et le contenu des gisements d'hydrocarbures aident bien évidemment à la mise optimale en production de ces gisements (3).

Les progrès les plus récents des techniques Schlumberger, comme ceux de nombreux autres domaines, sont nés de l'électronique et de l'informatique.

La miniaturisation a permis d'abord de regrouper plusieurs appareils dans une seule sonde. On peut donc enregistrer de nombreux paramètres en une seule descente au bout du câble électroporteur.

La miniaturisation et la résistance aux chocs et aux hautes températures ont permis ensuite d'installer peu à peu plusieurs capteurs dans une sonde placée au bout du train de tiges juste au-dessus de l'outil de forage. Un système de transmission des informations, depuis le fond jusqu'à la surface, par impulsions de pression transmises par la boue permet maintenant de faire pratiquement toutes les mesures pendant le forage.

Ainsi a-t-on le MWD (Measurement While Drilling) qui non seulement fait presque toutes les mesures nécessaires au fur et à mesure de la progression du forage, donc dans des roches encore presque vierges, mais encore visualise instantanément les données et numérise celles-ci. Ce qui permet de faire en temps réel tous les traitements et toutes les combinaisons utiles. Désormais, on est en mesure de détecter l'approche d'incidents de forage et d'élaborer les modèles ouvrant la voie aux simulations et donc à l'optimisation des opérations de forage et d'exploitation des gisements d'hydrocarbures.

YVONNE REBEYROL

(1) Tout forage pétrolier implique l'usage de boues très spéciales faites essentiellement d'eau et d'argile. Injectées par l'intérieur du train de tiges, celles-ci ont des rôles multiples. Elles lubrifient l'outil de forage. Elles entraînent les débris des roches dans leur remontée par l'espace annulaire situé entre le train de tiges et la paroi du puits. Elles contrebalancent, par leur densité savamment calculée, la pression qui règne dans les formations géologiques traversées (plusieurs centaines de bars parfois) et sont donc un élément essentiel à la sécurité du forage.

(2) Un gisement d'hydrocarbures liquides ou gazeux n'est pas une grande caverne pleine de pétrole ou de gaz, comme on le croit encore trop souvent. Les hydrocarbures ne remplissent que les pores microscopiques de la roche-réservoir. L'eau salée qui remplit souvent les pores d'une roche du sous-sol est très bonne conductrice du courant électrique. L'eau douce beaucoup moins ; le pétrole encore moins et le gaz moins encore.

(3) Sont venus aussi les achats successifs de sociétés spécialisées, d'abord dans les instruments de mesure, puis dans diverses autres activités liées à l'exploitation pétrolière.

AFFAIRES

« Le secteur pétrolier entre dans un monde nouveau »

Un entretien avec M. Euan Baird, PDG de Schlumberger

« SCHLUMBERGER a traversé en 1986 la plus grave crise de son histoire. Pouvez-vous nous expliquer comment le groupe a réussi à se tirer si vite de ce mauvais pas.

– Le groupe, depuis cinquante ans, a connu plusieurs crises, dont une très grave dans les années 30. La guerre *puis la transformation d'une société* familiale en une compagnie publique ne se sont pas passées sans difficultés. Enfin, dans les années 60, le rachat d'une compagnie informatique, pour avoir accès à la technologie des ordinateurs, a entraîné des remises en cause.

» La «crise» de 1986 n'était donc pas la première. Elle a été en outre artificiellement gonflée sur le plan comptable, car nous en avons profité pour remettre la valeur de nos *actifs* dans les livres – notamment la société de forage SEDCO – en ligne avec leur valeur réelle sur le marché. Mais nous n'avons pas perdu d'argent sur une base opérationnelle.

» Cela dit, la crise a été grave puisqu'on a été obligé de se séparer d'un tiers de nos salariés dans les services pétroliers. C'était extrêmement pénible.

– Est-ce la seule explication d'un redressement aussi spectaculaire?

– Le marché nous a aidés. Schlumberger va mieux, car les compagnies pétrolières vont mieux. Mais nous nous sommes redressés plus vite que le marché, car nous avons profité de l'occasion pour résoudre des problèmes accumulés pendant les années de gloire.

» D'abord, nous avons établi un plan sur cinq ans qui nous a aidés à établir les priorités à court terme. Nous avons choisi de nous recentrer sur les métiers que nous savons faire. Nous avons abandonné les activités *dans lesquelles nous n'avions aucune* chance de devenir un leader mondial. Le chiffre d'affaires de ces activités était d'environ 1 milliard de dollars. A l'inverse, nous avons acheté des activités d'environ 500 millions de *dollars de chiffre d'affaires dans des* domaines où nous souhaitons rester présents.

» Nous avons également dû faire face à une crise de confiance. Avant 1986, il y avait trois groupes au sein de Sclumberger. D'un côté, les services pétroliers qui gagnaient de l'argent. De l'autre, les composants électroniques, avec Fairchild, qui le jetaient par la fenêtre. Et enfin les compteurs qui peinaient depuis quinze ans pour sortir un résultat. C'était pour beaucoup une source de confusion quant à la nature et même à la culture du groupe.



M. Euan Baird

» Nous avons organisé des forums réunissant vingt-cinq à trente managers-clés pendant deux jours pour discuter des valeurs fondamentales de Schlumberger. Chacun a eu la possibilité de s'exprimer. Cette opération a beaucoup fait pour rassembler les gens. Les deux cents personnes qui ont assisté aux forums ont eu de nouveau l'impression de faire partie d'une équipe, de savoir clairement ce qu'on attendait d'eux. C'était essentiel. *Si on arrive à motiver* les gens, ça part tout seul...

– Vos résultats en 1989 restent néanmoins inférieurs à ceux du début des années 80. Pensez-vous pouvoir retrouver ce niveau de résultats records et quand?

– Les années 81-82 étaient de belles années. L'an dernier, le marché est resté relativement médiocre. En avril 1989, le nombre de forages est tombé à son plus bas niveau depuis la seconde guerre mondiale. Le fait de sortir des résultats aussi honorables dans cette conjoncture montre que, dès que les forages reprennent, on *peut faire beaucoup mieux. Cette* année nos résultats seront meilleurs. Cela dit, les bénéfices par action, qui atteignaient 4,60 dollars dans les années de gloire, n'en atteindront probablement que la moitié en 1990. Cela signifie qu'il faut doubler les résultats. Il n'y a aucune raison de ne pas y arriver.

» Certes, nous n'aurons pas le même nombre d'appareils en service. Mais nos activités de services pétroliers se sont élargies à la sismique, au forage, au pompage des puits, etc. En outre, les activités industrielles ne perdent plus d'argent. Les compteurs connaissent une croissance notable, et si le secteur des tests automatiques est encore légèrement en déficit, cela n'a rien de comparable avec Fairchild. C'est pourquoi nous allons sûrement d'ici trois ou quatre ans doubler les résultats pour retrouver un niveau de bénéfice par action comparable à celui de 1982.

– Avez-vous terminé le recentrage et le toilettage du groupe?

– Pour la plus grande part, oui. Le toilettage est terminé à plus de 90 %. En ce qui concerne le recentrage, nous n'avons pas fini de nous renforcer. Cette année nous devrions *annoncer des choses intéressantes.* Nous cherchons à renforcer les compteurs en Allemagne et en Extrême-Orient. Dans d'autre domaines nous devons nous renforcer en Amérique du Nord, dans le pompage pétrolier *par exemple.* Nous voudrions utiliser le crédit d'impôt de plus de 1 milliard de dollars dont nous disposons du fait de Fairchild. Mais ce n'est pas une raison pour acheter n'importe quoi...

– En dehors des services pétroliers et de la mesure, prévoyez-vous un autre axe de développement pour le groupe?

– Notre plan concluait qu'au moins pendant cinq ans nous avions assez à faire dans nos domaines de base. C'est pour cette raison que nous avons choisi de racheter pour 2 milliards de dollars d'actions. C'était le meilleur investissement possible. Mais c'était en 1988. Cinq ans passent vite. Depuis le mois de janvier, nous préparons une réunion pour lancer un plan à dix ans : «Schlumberger 2000».

» Les travaux ne sont pas encore achevés, mais il me semble que le grand sujet des années 90 sera l'environnement sous tous ses aspects. L'eau par exemple. Il faut résoudre le problème de l'environnement de façon intelligente : d'une part en économisant l'usage de l'eau, et nous sommes déjà très présents dans les compteurs; d'autre part en utilisant les réserves d'eau situées en profondeur. Nous travaillons déja avec la Compagnie générale des eaux pour le comptage et les services; ce serait donc plutôt un prolongement de nos activités, pas un grand départ.

» De façon générale, nous nous intéressons à l'efficacité de nos clients, que ce soit dans le pétrole, les compteurs ou les transactions électroniques. Et l'efficacité et l'environnement sont très liés.

– Comment voyez-vous l'avenir des industries pétrolières et parapétrolières d'ici à l'an 2000?

» Pour nous, l'élément primordial, c'est la demande de pétrole, plus encore que les prix. Depuis 1986, la demande de pétrole augmente de 2 % par an, et cela va continuer. En réalité, on constate sur une longue période que la tendance lourde de la demande est une hausse continue interrompue par quelques baisses momentanées, dues pour l'essentiel à des événements politiques, comme en 1979.

» Il est d'ailleurs normal que la demande d'énergie augmente avec la population et le niveau de vie mondiaux. Désormais, la demande d'énergie et celle de pétrole vont se suivre. Car entre 15 et 20 dollars par baril, le pétrole est imbattable. Le nucléaire n'est pas rentable, sauf dans les pays où on le subventionne lourdement comme en France...

» *Les pays producteurs de brut du* Moyen-Orient mènent une politique de prix sensée afin de conquérir le marché. Ils sont prêts à réagir si les prix tombent en dessous de 15 dollars ou s'ils dépassent 20 dollars, comme *ils l'ont fait ces derniers mois.* Ils ont les moyens de gérer le marché pour maintenir les prix dans cette fourchette.

» Notre pari est que les compagnies pétrolières, qui sont nos meilleurs *clients, investiront pour reconstituer* leurs réserves, soit dans les pays non-OPEP, soit dans les pays de l'OPEP qui acceptent des contrats plus intéressants. L'évolution actuelle est extraordinaire : voyez le Venezuela qui va autoriser les compagnies à revenir! De même l'Irak, qui affirmait n'avoir besoin de personne, pas même de Schlumberger ! Sans parler de l'URSS, le pays le plus fermé du monde, qui vient d'accepter un partage de production avec Elf...

– Quelle sera votre stratégie dans ce contexte?

– Quelles sont les chances de trouver des réserves intéressantes? Actuel*lement, l'efficacité du système* n'est pas impressionnante : on ne compte qu'une découverte pour six puits d'évaluation forés, et on ne récupère qu'un tiers environ des réserves découvertes. On a le droit d'espérer améliorer ces performances.

» Jusqu'ici les efforts n'étaient pas tournés dans ce sens : après la guerre et la découverte des énormes réserves du Moyen-Orient les compagnies ont porté tous leurs efforts dans le raffi*nage. Puis, après les chocs pétroliers,* tout le monde s'est lancé dans l'exploration, mais dans un environnement de prix forts où les coûts ne comptaient pas. Tout le monde pouvait se permettre de faire n'importe quoi.

» Aujourd'hui on est revenu sur terre. Tout le monde souhaite que l'OPEP parvienne à maintenir les prix entre 15 et 20 dollars afin que les producteurs et les compagnies puis*sent travailler la main dans la main* avec une meilleure efficacité.

» Le thème majeur des années 90 sera donc l'amélioration de l'efficacité du secteur pétrolier grâce à des techniques nouvelles. Schlumberger s'y prépare depuis 1982. Nous avons maintenu, même pendant la «crise» un effort de recherche et de developpement considérable, équivalant à 7,5 % ou 8 % du chiffre d'affaires, soit 200 millions de dollars par an, plus que tous nos autres concurrents réunis! Et aujourd'hui les nouvelles technologies commencent à apparaître sur le terrain. On entre dans un monde nouveau. C'est passionnant!

» Notre nouveau système de logging, le MAXIS 500, arrive à donner une image beaucoup plus précise. Comme dans les photos par satellite. On peut obtenir une précision apparente bien meilleure en traitant par ordinateur plusieurs images imprécises d'une même zone.

» Et grâce à nos autres services pétroliers nous cherchons à donner au client une description complète du champ. Nous avons toute une gamme d'équipements de précision différents : la sismique, en trois voire quatre dimensions, a une précision de 20 mètres; à l'autre extrémité, le logging permet de voir au millimètre près. Le défi consiste à trouver des passerelles entre 20 mètres et quelques millimètres. Mais pour combiner tout cela, il faut des ordinateurs d'une puissance supérieure, c'est un projet qui va durer dix ans. L'objectif est de créer un service de géophysique au sens le plus large du terme.

– Souhaitez-vous proposer un service global, clés en main?

– Non. Chaque compagnie de services continuera à opérer séparément mais avec des liens techniques. L'idée consiste à proposer des services différents mais complémentaires et conçus pour aller ensemble. Si nous y parvenons, nous prendrons une avance décisive sur nos concurrents.

– Que reste-t-il de la vieille société des frères Schlumberger?

– La simplicité, le goût de la technique et enfin la sagesse d'avoir su passer d'une compagnie familiale à une compagnie publique avec un minimum d'inconvénients. C'est très rare. C'étaient des gens simples qui se sont concentrés sur les choses importantes sans perdre de temps avec les détails. *Dans l'esprit, cela survit.* »

Propos recueillis par
VÉRONIQUE MAURUS

Une multinationale tout terrain

Suite de la page 21

Tombée sur le groupe comme *un coup de tonnerre* dans un ciel serein, la crise aura été un traumatisme mais aussi finalement une chance. Elle a laissé des traces : *« Nous sommes très différents de ce que nous étions,* analyse Michel Gouilloud, vice-président chargé de la stratégie en Europe et à l'Est, *nous étions arrogants, nous le sommes beaucoup moins, et tout le monde a découvert le non-pétrolier, un courant de compréhension est passé à travers toutes les branches. Finalement on partage une connaissance du groupe infiniment meilleure. »*

En resserrant les liens entre les différentes branches, traditionnellement rivales, la crise a aussi persuadé le groupe, parce qu'il l'a surmontée, que ses « recettes » sont les bonnes et que, quel que soit le secteur, il ne faut pas s'en éloigner. *« Nous avons eu des problèmes à chaque fois qu'on n'a pas appliqué les règles de base »*, assure Jean-Dominique Percevault.

« On a redressé la Compagnie des compteurs en 1970 avec quelques principes simples de gestion. D'abord il faut des comptes, et pas une fois par an, tous les mois ! On s'est plantés avec Fairchild car on n'a pas appliqué les mêmes règles », renchérit Roland Génin, numéro deux du groupe et patron des services pétroliers, une forte personnalité comme Schlumberger en recèle beaucoup, bourru, enthousiaste, fier de *« sa »* boîte et de ses succès, impitoyable vis-à-vis des concurrents – *« Qu'ils jappent ! »* – et aussi peu conforme que possible à l'image traditionnelle de l'Ingénieur avec un grand I.

Car le plus étonnant dans cette entreprise de « grosses têtes » c'est précisément qu'ils ne l'ont pas. Directs, pragmatiques, les pieds sur terre, près de leurs sous et de leurs clients, tous les « Schlums », de l'ingénieur de base au grand patron, n'ont qu'un secret : la simplicité. Une simplicité qui s'exprime dans tous les propos, dans toutes les attitudes.

Les grands mots, les idées compliquées sont suspects. *« Il n'y a pas de mystère : sans comptes, ce n'est pas possible ! Un redressement ça se fait en réduisant les dépenses et en augmentant les recettes »*, explique Roland Génin, qui parle de la gestion comme les grands chefs de la cuisine : quelques recettes de base, une application rigoureuse et la patte...

Les comptes sont sacrés. Tous les mois chaque responsable doit remettre à son supérieur un tableau de bord complet : personnel, coûts, chiffre d'affaires, bénéfice net. Nommé « green book » aux échelons inférieurs, il devient, de proche en proche, le « yellow book » déposé tous les 5 du mois suivant sur le bureau de la direction générale. Une institution, et un instrument de travail irremplaçable. *« Avec ça, vous corrigez le tir dans l'heure »*, explique René Mitieus, patron de Schlumberger Industries. Mais un document simplifié à l'extrême. *« La marge brute d'autofinancement? Je ne sais pas ce que c'est. Ici seul compte le bénéfice net après taxes »*, ajoute-t-il...

Sacré aussi le client. Plus important dans une entreprise de services que partout ailleurs et révéré ici à la mesure des tarifs – fort élevés – exigés de chaque contrat : un logging complexe peut rapporter jusqu'à 300 000 dollars. Il est effectué par un ingénieur de terrain, totalement responsable non seulement de l'exécution technique, mais aussi de la négociation et du paiement *in fine* de la facture. *« On ne peut pas se permettre de se mettre le client à dos, c'est lui qui paye la note ! »*, dit le directeur de Dowell Schlumberg, filiale chargée du pompage et de la stimulation des puits.

Sacré enfin, l'homme de terrain. Celui qui « fait » en réalité le résultat et autour de qui tourne toute l'organisation. Sélectionné en fonction des besoins futurs *dans tous les pays où le groupe* devra travailler, formé avec soin à l'école Schlum puis entraîné sur les champs pétroliers pendant trente-six mois au total, le *general field engineer* sera trois, quatre, cinq ans durant mis à toutes les sauces.

Un « club » secret et sélectif

Seul dans son camion bleu bardé d'électronique, totalement responsable des réussites comme des échecs auprès des clients comme de sa hiérarchie, il y gagnera ses premiers galons à la dure. *« N'importe où, n'importe quand, n'importe quel travail »*, c'est la règle à laquelle tous les responsables sont soumis pendant des années avant de grimper dans la hiérarchie et de devenir *manager.*

Car le terrain use. Après cinq ans, sept ans au maximum, les ingénieurs deviennent à leur tour des patrons... ou s'en vont. C'est la règle. Impitoyable mais juste. Gérée avec un soin extrême par les cinq cents employés *des services du personnel qui,* partout dans le monde, tiennent à jour en permanence un tableau des performances et des potentialités de chacun, réévalué tous les six mois.

Pour chaque responsable on a un, deux ou trois remplaçants potentiels, à court ou long terme (cinq ans), jaugés au plus près de leurs qualités et de leurs défauts, et payés en conséquence. *« Notre système d'appréciation paraît scolaire, mais c'est satisfaisant. On sait à tout moment comment on se positionne dans la Compagnie »,* explique un cadre.

Un système somme toute fort simple, lui aussi, qui crée un esprit de corps unique dans un groupe de cette taille. « Schlum » on le devient, on le mérite et on le reste. A vie. Car Schlumberger, avant d'être une compagnie, est un club. Secret, sélectif, il a un code, des règles intangibles, une morale qui exclut aussi vite les moutons noirs qu'elle sait récompenser les plus méritants.

Tout jeune ingénieur a dans sa poche son bâton de maréchal. Euan Baird, le président, n'en est-il pas la meilleure illustration? Mais qu'il s'écarte des principes, qu'il mente sur ses résultats, qu'il cède à la tentation de donner des bakchichs pour emporter un contrat, ou, pis, de spéculer grâce aux renseignements confidentiels qu'il détient – et sur le marché pétrolier les tentations sont grandes – et c'est le renvoi, l'exclusion immédiate.

Impitoyable, le système Schlumberger? Sans doute mais aussi gratifiant, convivial et, surtout, diablement efficace. Un exemple parmi cent autres : le petit carnet gris où sont tenues à jour en permanence les adresses personnelles et les numéros de téléphone des deux cent trente-trois principaux responsables et de leurs secrétaires. Joignables jour et nuit, en semaine comme en week-end en cas d'urgence. Y figurer est un honneur. La vraie carte du club.

Dans le bureau du directeur de Schlumberger Industries, à 20 h 30 un vendredi, le téléphone sonne. René Mitieus décroche. *« C'est mon patron! »*, dit-il, ravi. Il parle d'Euan Baird, « le » patron. On s'étonne : comment savait-il le trouver là? *« Mais je suis toujours là! »*

V. M.

Parler « Schlum »

Yellow book : la bible. Livre de comptes mensuel remis par chaque *responsable à son supérieur avant* le 4 du mois suivant, et estimant les résultats du mois.

Bleu : désigne les Schlum en général par référence à la couleur du camion-laboratoire.

Fresh out : un jeune ingénieur juste sorti de son école. Tous sont payés 3 000 dollars par mois, quels que soient leur diplôme ou leur nationalité.

General Field Engineer ou «GFE» : grognard de base. L'ingénieur de terrain complètement formé après trente-six mois et capable de réaliser complètement un «job».

Job : le contrat de base concernant les services rendus sur un puits.

Helper : technicien de terrain qui aide l'ingénieur.

Manager : un hiérarque. On devient manager après plusieurs années de terrain.

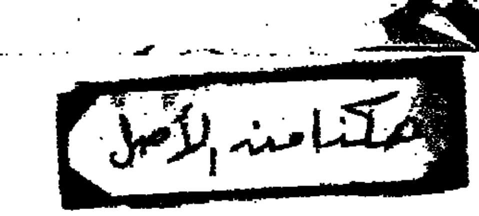
SLP3 : autre bible. Pompeusement nommé «*Plan de développement et d'appréciation de performances*». Le document annuel évaluant les performances et le potentiel de chaque salarié.

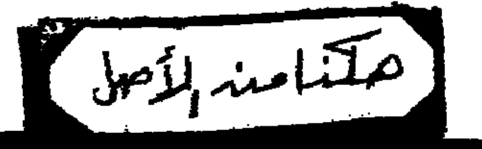
Net après impôts : mesure de base à l'intérieur du groupe (comptée en dollars).

Business : une branche d'activité.

Personel Directory : bottin mondain interne. Liste des numéros de téléphone et adresses personnels des 233 responsables à joindre à tout moment. Y figurer signifie qu'on est indispensable.

Wireline : logging en français...





Boeing joue la prudence

En dépit de bénéfices records, l'avionneur de Seattle, affaibli par des grèves et les incertitudes des marchés, revoit ses méthodes de gestion

SEATTLE

de notre envoyé spécial

BOEING serre les boulons et, au premier abord, on comprend mal quelle mouche pique le premier avionneur du monde. Les 342 avions civils qu'il a livrés en 1989, les ailes fabriquées pour le bombardier B2, les lasers, les systèmes de navigation, les 48 hélicoptères CH 47 lui ont pourtant valu un bénéfice record : 973 millions de dollars (5,5 milliards de francs), en hausse de 50 % par rapport à l'année précédente.

Si on considère l'avenir, la situation n'est pas moins rose et les carnets de commandes sont pleins à craquer puisque – nouveau record – la firme de Seattle a reçu commande l'an dernier pour 963 avions commerciaux, et les compagnies font la queue pour en obtenir.

Pourquoi Boeing parle-t-il alors de réduire le nombre de ses emplois de plusieurs milliers ? Pourquoi considère-t-il les projets d'avions supersoniques avec prudence, sinon avec méfiance ? En annonçant à grand renfort de trompes qu'environ 1 500 emplois seraient supprimés si le programme du bombardier B2 était ramené de 132 à 75 appareils, Boeing fait pression sur le gouvernement et les élus américains qui en décideront. Il n'empêche que les bouleversements en Europe de l'Est et la diminution de la menace soviétique poussent plutôt à la réduction du budget de la défense. Au mieux, Boeing maintiendra sa part du gâteau, et M. Frank Shrontz, son président, espère que les dépenses militaires américaines se stabiliseront autour de 100 milliards de dollars (570 milliards de francs), et que sa société en obtiendra environ 5 %.

Un éventail d'appareils élargi

Boeing est secoué par d'autres turbulences. A la fin de l'année 1989, il a affronté une grève de quarante-huit jours qui a désorganisé sa production déjà perturbée par la montée en cadence de son avion géant, le 747-400. Il a donné l'impression de ne pas arriver à faire face à l'avalanche de commandes. Pis, l'administration fédérale a relevé une centaine de montages ou de câblages défectueux sur ses avions civils. Dans les domaines spatial et militaire, une gestion inadaptée a provoqué 474 millions de dollars de pertes (2,7 milliards de francs).

Les dirigeants de Boeing ont compris la leçon. Une nouvelle organisation est en cours de mise en place dans les secteurs militaire et spatial. Succédant à une embauche accélérée qui a porté les effectifs de la firme de 90 000 en 1985 à 164 700 à la fin de 1989, un dégraissage de 5 000 employés est programmé pour l'année 1990. Les investissements ont doublé, et la formation a reçu un coup d'accélérateur afin d'améliorer la productivité de l'entreprise. Les cadences de production ont été augmentées.

Il sort chaque mois 28 avions des hangars de Renton et d'Everett (Washington) ; à la fin de cette année, le rythme sera porté à 34 avions. La gamme des produits civils a été homogénéisée de façon à couvrir les besoins des compagnies aériennes avec des appareils dont la capacité va de 108 à 624 places. L'éventail comprend désormais le petit 737 dont les trois modèles peuvent transporter 108, 128 ou 147 passagers, le biréacteur 757 de 190 places, le biréacteur gros porteur 767 de 260 places et, bien sûr, le grand quadriréacteur 747 qui n'est plus fabriqué que dans sa version 400 (rayon d'action 13 600 kilomètres) pour laquelle est en préparation un dérivé « domestique » capable de transporter 624 passagers sur des étapes de 700 kilomètres.

Le désir de lancer un nouveau modèle, le 777, ne poussera pas pour autant Boeing à devenir actionnaire de la compagnie United Airlines comme l'en prie le personnel de celle-ci en échange de l'achat d'une centaine d'avions de ce type. L'avionneur préfère sagement attendre que les compagnies comme American Airlines ou British Airways qui lui ont fait modifier son projet initial, se décident à l'acquérir pour ses qualités propres. Devant le succès de l'Airbus A 330, Boeing avait pris conscience qu'il existait un trou dans sa gamme entre le 747 et le 767. Il a donc conçu un biréacteur de grande capacité (300-370 passagers) pour faire face à l'augmentation du trafic et à la congestion des aéroports. Grâce à un rayon d'action de 8 000 à 12 000 kilomètres, il pourra avantageusement remplacer les Tristar et les DC 8 vieillissants, et concurrencer les nouveaux MD 11 et A 330 sur les lignes New-York-Tokyo ou Paris-la Réunion. Le lancement de cette nouvelle famille d'avions nécessitera 4 ou 5 milliards de dollars (25 milliards de francs) d'investissements.

Le supersonique sans enthousiasme

La prudence de Boeing le pousse à considérer les projets d'avions supersoniques avec circonspection. Si M. Schrontz, son président, affirme qu'il *« croit aux voyages supersoniques pour la prochaine décennie »*, il ajoute aussitôt qu'il faudra régler auparavant de délicats problèmes techniques, économiques et écologiques, ne serait-ce qu'à cause de l'onde de choc du mur du son traînée au sol par l'appareil. Oui, il existe un marché potentiel de 315 000 clients par jour pour un supersonique qui volerait à deux fois ou deux fois et demie la vitesse du son, c'est-à-dire à peu près la même vitesse que Concorde, sur des étapes de 9 000 à 11 000 kilomètres et avec une capacité de 300 sièges. La liaison Los Angeles-Tokyo serait effectuée en 4 heures contre 10 heures 20 aujourd'hui. Oui, cet appareil serait construit en coopération avec les avionneurs du monde entier, même si Boeing se sent tout à fait capable de le financer et de le produire sans aide extérieure, mais le marché ne demandant que quelques centaines d'appareils de ce type, il est exclu de fabriquer deux avions concurrents.

Non, Boeing ne veut pas réserver le supersonique à une clientèle d'affaires qui est indispensable pour équilibrer les comptes des vols en 747. Autrement dit, il ne se lancera dans l'aventure qu'en étant sûr de ne pas causer de tort à son quadriréacteur vedette et de faire des bénéfices au bout du compte. Construire un autre Concorde ne l'intéresse pas. On est loin du tintamarre médiatique déclenché ces dernières semaines par l'Aérospatiale française tentée surtout par des prouesses technologiques que *seule* la jet set serait capable de s'offrir !

En définitive, l'optimisme tempéré qu'affiche malgré tout M. Schrontz s'explique par deux constatations. Même un peu ralentie aux Etats-Unis, la croissance du transport aérien mondial se poursuivra au rythme de 5 % à 6 % par an et, vers l'an 2005, le trafic aura doublé. D'autre part, les avions vieillissent aussi et le renouvellement des flottes est de plus en plus à l'ordre du jour. En 1985, on dénombrait dans le monde 200 appareils de plus de vingt ans, ils sont aujourd'hui 2 000 et coûtent très cher à maintenir en état de voler en toute sécurité. Une vraie mine d'or de 534 milliards de dollars (3 000 milliards de francs) que Boeing exploitera méthodiquement pour s'en approprier les deux tiers.

ALAIN FAUJAS

L'Aérospatiale redécolle aux Etats-Unis

GRAND-PRAIRIE (Texas)

de notre envoyé spécial

Depuis qu'il a décidé, fin 1989, de mettre à la diète l'US Army et l'US Navy pour comprimer le déficit du budget fédéral, le secrétaire d'Etat à la défense est devenu la bête noire des fournisseurs du Pentagone. Dans un premier temps, M. Dick Cheney a su distiller les informations pour atténuer le choc auprès du complexe militaro-industriel américain mais les grands constructeurs, – notamment ceux de l'aéronautique – n'ont pas tardé à réagir. Les licenciements se comptent déjà par dizaines de milliers, et chacun s'efforce de se redéployer vers le secteur civil quand le domaine d'activité le permet. Un virage sur l'aile qui risque de menacer les positions acquises par certains concurrents étrangers, telle la société française Aérospatiale, qui, en une quinzaine d'années, a conquis le tiers du marché américain en matière d'hélicoptères civils.

Installée à Grand-Prairie, à proximité de Dallas, cette métropole de quatre millions d'habitants sortie de terre au milieu de la plaine texane et devenue le centre commercial du Sud-Ouest (Houston étant bâtie autour du pétrole et de l'immobilier, deux secteurs encore en difficulté), la filiale à 100 % du groupe de Marignane (Bouches-du-Rhône) a vendu en 1989 une quarantaine d'hélicoptères civils, contre une soixantaine pour son principal concurrent, l'américain Bell.

En termes de ventes, les deux constructeurs sont pratiquement à égalité, avec 67 millions de dollars (375 millions de francs) de nouveaux appareils livrés l'année dernière, ce qui leur assure environ 28 % du marché chacun. Devant l'allemand MBB (24 %) puis les deux firmes nationales Sikorsky (15 %) et McDonnell Helicopter Corp-MDHC (5 %), beaucoup plus engagées dans les programmes militaires. Pour 1990, Aérospatiale Helicopter Corp s'est vu fixer par son président, M. Guy Eissautier, un chiffre d'affaires de 140 millions de dollars, contre 150 millions l'année précédente, comprenant les livraisons d'appareils neufs et d'occasion, ainsi que la production de pièces de rechange pour l'essentiel. Quant à la rentabilité nette, après avoir été « dans le rouge » en 1987 puis en léger profit les deux années suivantes, la société américaine devrait atteindre *« une rentabilité nette de 7 % en 1993-1994, alors qu'elle n'est aujourd'hui que de 3 % à 4 % »*, a admis M. Eissautier, coiffant son autre casquette de directeur financier de la division hélicoptères de l'Aérospatiale, un secteur qui a réalisé en 1989 un chiffre d'affaires de 6,7 milliards de francs sur un total de 31,7 milliards de francs (soit 21 %) au niveau du groupe.

Pour atteindre ces objectifs, la firme doit lutter contre de redoutables concurrents, sur un marché toujours déprimé depuis que le deuxième choc pétrolier a fait lourdement chuter les commandes d'hélicoptères pour les activités off-shore (en mer). Selon les statistiques établies par l'Association américaine des industries de l'aéronautique, la production d'hélicoptères à usage civil, qui atteignait 18 000 appareils en 1979, puis 13 000 l'année suivante, se traîne autour de 2 000 hélicoptères dix ans plus tard. Au total, la flotte ne représente que 5 000 appareils à turbine et un peu plus du double pour les hélicoptères militaires, dont la majeure partie ont été réformés après la fin de la guerre du Vietnam.

Un secours tombé du ciel

Contrainte de défendre ses parts de marché, l'Aérospatiale mise sur le marché du *« corporate »*, c'est-à-dire ces entreprises qui, conscientes de ce que leur coûte l'heure de travail de leurs dirigeants, ont décidé de leur offrir un hélicoptère... Ainsi M. Donald Trump a-t-il acheté auprès de AHC un Super-Puma, un appareil de 8 millions de dollars (sans compter les options) que le promoteur new-yorkais, aujourd'hui étranglé par les dettes, va probablement mettre en gage.

Mais les 400 salariés de Grand-Prairie devront aussi compter avec la volonté de Bell, de Sikorsky et de McDonnell Douglas de regagner des parts de marché dans le civil pour compenser les chutes de commandes du Pentagone, qui assurait jusqu'à présent 80 % à 95 % de leur chiffre d'affaires dans la division hélicoptères. *« Bell prépare un nouveau modèle, le 230, tandis que McDonnell procède à l'amélioration de ses modèles existants à des fins civiles, et Sikorsky fait de même »*, confirme M. Erick Bernard, vice-président exécutif de la filiale américaine de l'Aérospatiale.

Un secours inespéré pour l'industrie civile, menacée par l'intrusion du militaire, pourrait... tomber du ciel. Face à l'engorgement du trafic aérien, les autorités réfléchissent à une éventuelle utilisation d'hélicoptères sur de moyennes distances. *« Compte tenu de l'explosion des transports, de la saturation des aéroports, en l'an 2000, environ huit vols sur dix auront un retard plus ou moins grand »*, assure M. John Zugchwert, vice-président de l'Association américaine d'hélicoptères, un organisme installé dans l'Etat de Virginie. Une réunion sur ce thème s'est tenue le 26 juin auprès du département des transports, à Washington, pour essayer de calmer le mécontentement des usagers et d'assurer de meilleures conditions de sécurité dans les airs aux Etats-Unis. Un double problème que connaissent à présent tous les pays.

SERGE MARTI

AFFAIRES

CONVICTIONS

« Le management ne peut que devenir un véritable art »

nous déclare Michel Saloff-Coste, chercheur en stratégie de management

« *LE vingt et unième siècle sera spirituel ou ne sera pas* », disait Malraux. Tel est sans conteste le point de vue de Michel Saloff-Coste, chercheur en management (1) qui analyse le passage de notre économie de l'ère industrie-commerce à l'âge de la création et de la communication. Avec toutes les conséquences qui en découlent en matière de management, d'organisation et de conception des produits.

« Selon vous, la société serait en train de changer d'activité dominante ?

– Après 3 millions d'années dominées par la chasse-cueillette, 30 000 par l'agriculture-élevage et 300 par l'industrie-commerce, l'humanité se prépare à une nouvelle civilisation caractérisée par la création et la communication. Aux Etats-Unis, plus de 50 % de la population exercent déjà des métiers ayant trait à ces dernières activités. Cette mutation fondamentale est liée à l'évolution technologique. A mesure que les machines maîtrisent toutes les fonctions répétitives, l'homme se concentre sur ce qui le distingue le plus radicalement ; c'est-à-dire sa capacité de créer et de communiquer. Parallèlement, l'informatique permet de constituer des réseaux d'information interactifs au-delà des frontières géographiques, nous faisant basculer dans un univers de communication planétaire.

» L'industrie et le commerce ne vont pas pour autant disparaître, mais ils vont se trouver profondément métamorphosés et devenir un espace créatif, de la même manière que l'agriculture s'est industrialisée dans la phase précédente.

– Sommes-nous déjà de plain-pied dans cette ère de communication-création ?

– Nos systèmes d'encadrement et nos lois maintiennent encore nos économies dans un cadre structurellement commercial et industriel. Mais ils sont minés par les entreprises déjà rentrées dans l'ère communication-création. Le malaise de nos démocraties stigmatise ce phénomène de fin de règne. Aussi, nous allons vraisemblablement passer par une période de désorganisation – liée à notre difficulté à comprendre le changement en cours – avant d'atteindre un nouvel équilibre. Cela étant, il existe en Europe, aux Etats-Unis et au Japon une vision plus ou moins claire de cette mutation. Ainsi, le Japon, pays le plus riche du monde, l'a parfaitement anticipée, annonçant dans son dernier plan quinquennal que le défi de ses prochaines années n'est plus technologique mais humain. Ce qui est bien l'un des éléments de sa réussite économique. Par contre, une grande partie des sociétés françaises fonctionnent encore selon une mentalité industrie-commerce. Elles risquent donc de manquer le décollage de l'ère communication-création.

– Les entreprises peuvent-elles s'adapter facilement à cette nouvelle époque ?

– Dans le passé, les techniques n'évoluaient pas aussi rapidement. Aujourd'hui, une solution est vite caduque, ce qui implique une remise en question quasi permanente des structures de production. D'autre part, tous les domaines de la connaissance deviennent complexes et interdépendants : biologie et informatique, physique et philosophie... Aussi, les entreprises les plus aptes à intégrer cette nouvelle ère sont celles qui génèrent en elles le plus d'hétérogénéité et de « complexité intelligente ».

– En attendant, comment cette évolution, ou plutôt cette désintégration, est-elle vécue par les entreprises ?

– Il faut distinguer deux cas de figure. Dans le paradigme industriel et commercial, les entreprises ont atteint le même niveau technologique et fabriquent donc des produits quasiment identiques. Pour les imposer, à l'échelle mondiale, elles se livrent une guerre économique impitoyable. Par contre, les firmes créatives, qui se sont déjà dépositionnées du marché, tirent remarquablement leur épingle du jeu comme Yves Rocher, le Club Méditerranée ou la FNAC.

– Quelles sont donc les caractéristiques des produits vendus par ces entreprises « new-look » ?

– Nous nous écartons totalement de la production de masse de l'ère industrie-commerce. En effet, les produits sont non seulement excellents, ce qui est un minimum, mais surtout exceptionnels. Qu'il s'agisse d'un ordinateur, d'une voiture ou d'un paquet de cigarettes, la partie « fabrication » ne représente déjà plus aujourd'hui que 10 % du prix de vente, les 90 % restants sont de la création et de la communication. Les entreprises les plus en avance à l'heure actuelle ne vendent plus des produits au sens classique du terme mais des concepts. Plus, elles communiquent leur propre vision de la réalité. Prenez 10 rasoirs, ils se valent quasiment tous sur le plan technique, c'est bien leur design qui fait la différence. Le constructeur Sony, véritable pionnier, a su dépasser la dimension technologique dans ses produits conçus comme des sculptures modernes. Quand Walt Disney parle de son entreprise, c'est sa façon d'envisager le monde qu'il défend. Les produits ne sont que les supports de cette vision.

» Autre caractéristique : alors que les produits de l'âge industrie-commerce duraient une ou plusieurs générations, les produits de demain auront un cycle de vie très bref.

– Comment être performant dans l'ère communication-création ?

– L'âge de la création-communication est l'espace où l'homme va pouvoir s'exprimer dans sa plénitude. Les entreprises les plus performantes sont celles qui sauront laisser cours au potentiel de création et de communication de leurs ressources humaines. Les études montrent qu'il existe, notamment en France, un fantastique réservoir de créativité inexploité. Encore faut-il que l'on accepte le risque inhérent à tout acte créatif et que l'on valorise cette prise de risque.

» Par ailleurs, les entreprises devront être capables de se remettre régulièrement en question, en d'autres termes de changer plusieurs fois de culture.

– La conception du management s'en trouve-t-elle modifiée ?

– *Dans les entreprises de demain*, les salariés seront des partenaires réunis autour d'un projet commun qui engagera leur affect et leur enthousiasme. Dans ce contexte, le management ne peut que dépasser sa dimension formelle et scientifique pour devenir un véritable art. Un art à même de générer un courant créatif, de motiver les employés autour de l'idée créatrice et d'orchestrer l'effort collectif.

» Le management doit donc conjuguer trois dimensions : le formel, garant de la stabilité de l'organisation, l'affect artistique dit niveau turbulent et l'ouverture spirituelle baptisé niveau vide. Rares sont encore les sociétés conscientes de ces niveaux turbulent et vide, car, dans l'ère industrie-commerce, seul le niveau formel était valorisé.

– Comment une entreprise peut-elle appréhender ces trois niveaux ?

– Comme un être humain, une société a un corps, une âme et un esprit. L'informatique, parfaitement rationnelle, est l'« enveloppe » ; elle correspond à la définition du niveau formel. A travers sa communication, une firme révèle son âme et son lien avec le niveau turbulent. Enfin, la formation prépare les salariés à appréhender le niveau vide et son potentiel de créativité. Informatique, communication et formation sont donc les trois clés d'accès. Mais ces disciplines sont souvent maniées sans grande cohérence entre elles.

– Existe-t-il une méthodologie pour mettre en œuvre les changements que vous jugez nécessaires ?

– Un processus de transformation en trois étapes peut être envisagé. L'entreprise doit d'abord analyser son niveau d'évolution par rapport à l'ère communication-création et son degré d'intégration des trois niveaux formel, turbulent et vide. Dans une deuxième phase, elle construit une stratégie d'adaptation. Enfin, elle mobilise l'ensemble de ses salariés autour des nouveaux enjeux en déployant toute sa créativité à travers son informatique, sa communication et sa formation.

– Finalement, l'organisation hiérarchique classique n'a plus de sens ?

– L'émergence d'un nouveau style de management ne peut que se traduire par une remise en question de l'organisation hiérarchique qui fait référence à une vision du monde mécaniste issue du dix-huitième siècle. Elle trouve sa pleine efficacité dans la production répétitive, mais elle est beaucoup moins performante lorsqu'il s'agit de travailler créativement ensemble.

» L'important est bien que chaque salarié exprime sa sensibilité en chœur avec tous les autres à l'instar d'un orchestre de jazz où tous les instruments concourent à l'harmonie. C'est que j'appelle de façon plus conceptuelle un processus systémique interactif.

» Comment se matérialise-t-il ? On voit surgir un peu partout des micro-cellules autoresponsables qui se structurent de manière collégiale afin de réunir des compétences complémentaires qui puissent rentrer en synergie entre elles de façon informelle, sans idées de domination. Elles s'apparentent à des tribus rassemblées autour d'une sensibilité commune !

– Quels rôles joueront l'Etat et les organisations professionnelles au sein de ces « tribus » ?

– Dans la mesure où ils sont forgés par l'âge industriel et commercial, ils vont devoir, tout comme les entreprises, se remettre en question. Anticipant intelligemment, certains s'organisent comme des laboratoires où s'invente le futur, tandis que d'autres restent cristallisés sur des concepts anciens.

» Quoi qu'il en soit, dans la mesure où nous allons vers un marché planétaire dérégulé, chaque organisation étatique ou non devient elle-même partie d'un système dont la complexité lui échappe largement. Aussi, elle doit défendre un point de vue sachant que celui-ci ne peut être que relatif. »

Propos recueillis par
CATHERINE LEVI

(1) Michel Saloff-Coste est l'auteur d'un ouvrage, *Management systémique de la réalité*, paru aux Editions Aditech (47-07-14-41), collection « CPE », 161 p., 321 F, février 1990. Il enseigne au Centre de recherche et d'études des chefs d'entreprise (CRC), à l'IFFA et à Conseil Plus Egor.

L'éclairage systémique

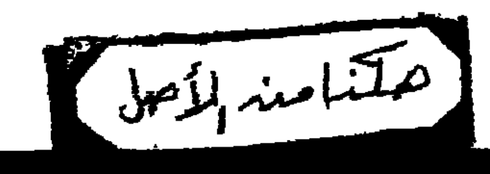
Tout comme Michel Saloff-Coste, Claude-Pierre Vincent, auteur d'un ouvrage intitulé *Des systèmes et des hommes* (1), constate que l'entreprise est devenue un système interactif extrêmement complexe, évoluant dans un environnement de plus en plus mouvant. Il souligne toutes les difficultés inhérentes à sa gestion. En effet, en étant confrontée à des logiques contradictoires, l'entreprise ne peut être qu'un espace instable et artificiel. Sur le plan externe, elle entre en contact avec des réalités qui ne fonctionnent pas selon les mêmes principes qu'elle. Sur le plan interne, il s'agit de réconcilier les intérêts des salariés qui recherchent l'épanouissement personnel et les buts économiques.

En expliquant que *« les praticiens du management n'ont plus de modèles standards auxquels se référer »*, il rejoint également Michel Saloff-Coste, qui met en avant le caractère unique de l'entreprise de demain. Pour Claude-Pierre Vincent, les schémas classiques de gestion qui consistent à optimiser les décisions, les hommes ou les deux ne fonctionnent plus. *« Le management devient un art et une pratique qui consiste à gérer de l'irrationnel à l'intérieur et de l'imprévisible à l'extérieur. »* Michel Saloff-Coste ne dit pas autre chose lorsqu'il parle de *« niveau turbulent »* et *« niveau vide »*.

Claude-Pierre Vincent approche le management de façon psychosociologique. Il recommande aux dirigeants de fonctionner à l'intuition, certes en la validant, de ne pas propager leurs propres systèmes de pensée dans leur approche des ressources humaines et, *a fortiori*, d'accepter les hommes tels qu'ils sont. Réintroduire les valeurs humanistes, tel est l'ultime message de Claude-Pierre Vincent, qui retrouve encore dans cet élan généreux Michel Saloff-Coste qui parle, lui, d'*« enjeu spirituel »*.

C.L.

(1) Les Editions d'Organisation, 198 F, 218 p., avril 1990.



ENELFI-BRETAGNE — BIDERMANN S.A.

Les conseils d'administration d'ENELFI-BRETAGNE et de BIDERMANN S.A. se sont réunis le lundi 25 juin 1990, pour soumettre à leurs assemblées respectives qui se tiendront en septembre 1990 l'apport par BIDERMANN S.A. à ENELFI-BRETAGNE de la quasi-totalité de ses activités industrielles et commerciales.

A la suite de cette opération, rétroactive au 1er janvier 1990, BIDERMANN S.A. détiendrait 70 % d'ENELFI-BRETAGNE, et la FINANCIÈRE SAULNES-CHATILLON 26 %.

Les masses des obligataires des deux emprunts assortis de bons de souscription, dont l'un convertible, émis par BIDERMANN S.A. en 1986 et 1989, seront réunies auparavant pour approuver l'opération.

Les apports de BIDERMANN S.A. ont été évalués, sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 1989, à un peu plus de 1 milliard de francs. L'essentiel des actifs est représenté par la filiale américaine BIDERMANN INDUSTRIES Inc., qui a été valorisée à partir de l'estimation établie à l'occasion de l'augmentation de capital réalisée en mars 1990 en vue de l'acquisition de CLUETT PEABODY.

ENELFI-BRETAGNE a été évaluée en fonction de la valeur de ses actifs estimés au 25 juin 1990, sans décote de holding, à environ 450 millions de francs.

Sous réserve de l'approbation de cette opération par les assemblées respectives de BIDERMANN S.A. et d'ENELFI-BRETAGNE, la FINANCIÈRE SAULNES-CHATILLON aura la faculté de céder à BIDERMANN S.A. en plusieurs fois d'ici à fin 1992, sa participation au prix de 550 F par action, correspondant à la valeur ci-dessus et tenant compte des échéances de paiement.

Les autres actionnaires auront la faculté de céder leurs titres au même prix de 550 F par action dans le cadre d'une procédure de garantie de cours prévue à l'issue des assemblées de septembre 1990.

Pour avis

BIDERMANN S.A. ENELFI-BRETAGNE

ENELFI-BRETAGNE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire d'ENELFI-BRETAGNE réunie le 26 juin 1990 a approuvé les comptes de l'exercice 1989 et les comptes consolidés du groupe.

Au 31 décembre 1989, le bénéfice net d'ENELFI, société mère, s'élève à 32,55 millions de francs, dont 13,26 millions de francs de résultat net d'activité courante, contre 23,24 millions de francs en 1988. Le bénéfice net consolidé – part du groupe s'établit à 49,81 millions de francs, dont 15,97 millions de francs de résultat net d'activité courante, contre 24,73 millions de francs.

L'assemblée a fixé le dividende à 13 F net par action (19,50 F avoir fiscal compris) contre 12,50 F pour l'exercice précédent. Compte tenu de l'acompte versé fin 1989, le solde de 6,50 F net par action (9,75 F avoir fiscal compris) sera mis en paiement le 9 juillet 1990.

Le président a informé les actionnaires du projet de rapprochement avec la société Bidermann SA, sous la forme de l'apport par Bidermann SA à ENELFI-BRETAGNE de la quasi-totalité de ses activités industrielles et commerciales, conformément au traité d'apport signé le 25 juin 1990 après accord des conseils d'administration des deux sociétés. Cette opération fait l'objet d'un communiqué de presse commun publié ce jour.



COMPAGNIE
DES SALINS DU MIDI
ET DES SALINES DE L'EST

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 18 JUIN 1990

Réunie le 18 juin 1990, l'assemblée générale extraordinaire a modifié les statuts afin de permettre la distribution éventuelle du dividende en actions et de mettre en conformité avec la loi les dispositions concernant la garantie de gestion des administrateurs. Elle a également renouvelé, en majorant légèrement les plafonds prévus, les autorisations données au conseil d'émettre des obligations convertibles ou à bons de souscription.

A l'issue de cette assemblée, l'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1989. Le bénéfice net s'est élevé à 103 203 682 F après une plus-value nette à long terme de 7 700 826 F (contre 99 385 971 F après une plus-value nette à long terme s'élevant à 14 033 246 F au titre de l'exercice précédent).

L'assemblée a reconduit l'autorisation donnée au conseil d'opérer éventuellement en Bourse sur les actions de la compagnie. Elle a également fixé le dividende à 30 F par action, payable en numéraire ou en actions, et assorti d'un avoir fiscal de 15 F conduisant à un revenu global de 45 F contre 40,50 F l'an dernier. Le prix d'émission des actions à créer contre le versement du dividende est fixé à 589 F.

ALLOCUTION DE M. PHILIPPE MALET, PRÉSIDENT

La construction européenne mettra dans quelque temps la profession salinière dans un contexte différent de celui que nous avons traditionnellement connu. Votre compagnie se doit de figurer parmi les meilleurs pour tirer parti de façon fructueuse des changements qui interviendront, des opportunités qui se présenteront, moins du fait de l'importance de ses ventes – les marchés ont une croissance limitée et les capacités de production sont surabondantes – que par sa souplesse et son efficacité. Notre objectif est de répondre d'une manière exemplaire aux attentes des consommateurs. L'organisation interne de la compagnie doit favoriser les efforts de tous pour parvenir à ce but exigeant mais passionnant.

En 1989, votre compagnie a fortement augmenté ses investissements et ses efforts de formation afin d'adapter ses structures à l'évolution des marchés et de la technologie.

On retrouve pour 1990 les caractéristiques principales de l'exercice écoulé :

Les premiers mois de l'année font apparaître un léger tassement du résultat en raison, notamment, de l'extrême faiblesse des ventes de sel de déneigement. Par contre, les ventes à l'exportation progressent fortement.

La division viticole poursuit sa croissance, à un rythme cependant moins élevé, et contribue de façon significative au résultat. Les objectifs de ventes pour cet exercice sont de l'ordre de 46 millions de cols contre 39 millions de cols en 1989.

Compte tenu de la saisonnalité de certains marchés, il serait cependant présomptueux d'en tirer une estimation sur l'année entière.

S'agissant de diversification, votre compagnie s'est associée à FRANCE-DÉCHETS, du groupe de la LYONNAISE DES EAUX, au sein d'une filiale commune, LORRAINE-ENVIRONNEMENT, pour réaliser un centre de stockage de déchets industriels ultimes dans les cavités non exploitées de la mine de sel gemme de Saint-Nicolas à Varangéville.

Ce projet, dont l'enjeu pour votre compagnie est important, a pour but de conforter la pérennité de la mine en lui assurant une deuxième activité, en croissance, et non aléatoire comme la première qui consiste essentiellement à fournir le marché du déneigement.

Pour conclure, je tiens à vous faire part de ma confiance dans les destinées de votre compagnie, qui est parfaitement en mesure d'attendre le retour de saisons plus propices à une de ses activités importantes, celle de la livraison de sel de déneigement, tout en accélérant la diversification, traditionnelle, dont elle dispose avec ses activités viti-vinicoles, et en recherchant d'autres voies de développement de son action.



BANQUE WORMS

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET-NAM

La BANQUE WORMS a signé le 15 juin 1990 avec la Compagnie alimentaire d'Ho-Chi-Minh-Ville et la Banque du Commerce extérieur du Vietnam un accord de préfinancement d'exportation de 200 000 tonnes de riz.

Cette opération, réalisée par la Compagnie alimentaire pour le compte du gouvernement vietnamien, a fait l'objet d'un communiqué à l'Assemblée nationale de la République socialiste du Vietnam.

VINIPRIX

L'Assemblée Générale, réunie le 22 juin 1990 sous la présidence de M. Jacques Petit, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31.12.1989.

L'activité de la société s'exerce dans deux secteurs : la distribution à travers ses filiales, notamment Euromarché, et le foncier immobilier.

Dans le cadre de la rentabilisation du patrimoine immobilier, qui comprend 104 propriétés ou copropriétés, quelques biens ont été cédés. Les revenus locatifs de la société se sont par conséquent élevés à 21,2 millions contre 22,8 millions de francs en 1988.

Le bénéfice net s'est élevé à 72,7 millions de francs contre 63,8 millions l'an dernier, compte tenu de 68,4 millions de produits financiers.

Ces résultats permettent la distribution d'un dividende de 60 francs par action, identique à celui de l'exercice précédent, assorti d'un avoir fiscal de 30 francs, soit un revenu global de 90 francs par action. Il sera mis en paiement à partir du 29 juin 1990.

Les mandats d'administrateur de MM. Bertrand Maus, Guy Berthault, André Wormser et David Dautresme, venus à échéance, ont été renouvelés.

Banque Rhône-Alpes
Groupe Crédit du Nord

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BANQUE RHONE-ALPES, filiale du CREDIT DU NORD, s'est tenue le vendredi 4 mai à Grenoble, au Siège de la Société, sous la présidence de Bertrand de KESLING, son Président Directeur Général.
Examen a été fait des comptes 1989.
La Banque, issue de la fusion de la BANQUE NICOLET LAFANECHERE ET DE L'ISERE et des agences du CREDIT DU NORD dans la Région Bourgogne-Rhône-Alpes, a poursuivi son développement dans de bonnes conditions.
Le produit net bancaire a augmenté de 58,8 millions, atteignant 418 millions, contre 359 millions en 1988, soit une progression de 16,4 %. Les frais généraux, qui représentent 69 % du PNB, ont atteint 291 millions, en augmentation de 19,9 millions sur 1988, soit une progression limitée à 7,3 %. Le résultat brut d'exploitation a atteint, de ce fait 127 millions, en progression de 44 % sur l'exercice précédent. Après provisions et dépenses exceptionnelles, la Banque a réalisé un bénéfice net de 24 millions, en progression de 41 % par rapport a 1988. A noter que la progression des dépôts en moyenne annuelle a été de 11,9 % et celle des emplois de 33,5 %. Plusieurs agences ont été ouvertes au cours de l'exercice : Aix-Les-Bains, en Savoie, Décines et Oullins, dans la banlieue Lyonnaise.
L'examen des premiers chiffres connus pour l'exercice 1990 en cours semble indiquer que cette évolution favorable se poursuit actuellement. Pour le premier trimestre, le résultat brut d'exploitation atteint 38 millions, en progression de 16 % sur l'an dernier. Deux nouvelles agences ont été ouvertes, dont celle d'Annecy. Plusieurs doivent l'être d'ici la fin de l'année.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 11,70 % OCTOBRE 1979

Les intérêts courus du 25 juillet 1989 au 24 juillet 1990 seront payables à partir du 25 juillet 1990 à F 210,60 par titre de F 2 000 après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de F 23,40 (montant brut : F 234,00).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de F 11,68 auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit F 4,68, faisant ressortir un net de F 194,24. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.

Les renseignements concernant les obligations sorties au tirage du 18 mai 1990 ont paru au J.O. du 6 juin 1990.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sont effectués chez tout intermédiaire habilité.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE
Obligations 14,70 % juillet 1983

Les intérêts courus du 25 juillet 1989 au 24 juillet 1990 seront payables à partir du 25 juillet 1990 à F 661,50 par titre de 5 000 F après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de F 73,50 (montant brut : F 735,00).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de F 36,71 auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit F 14,70, faisant ressortir un net de F 610,09. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.

Ces titres ont été dématérialisés (article 94-2 de la loi du 30 décembre 1981 et décret N° 83-359 du 2 mai 1983), le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 8 % juin et octobre 1986

Les intérêts courus du 15 juillet 1989 au 14 juillet 1990 seront payables à partir du 15 juillet 1990 à F 360 par titre de 5 000 F après une retenue à la la source donnant droit à un avoir fiscal de F 40 (Montant brut : F 400).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de F 19,98, auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit F 8, faisant ressortir un net de F 332,02. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations à taux variable juin 1986

Les intérêts courus du 15 juillet 1989 au 14 juillet 1990 seront payables à partir du 15 juillet 1990 à F 379,01 par titre de 5 000 F après une retenue à la la source donnant droit à un avoir fiscal de F 42,12 (Montant brut : F 421,13).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de F 21,03 auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit F 8,42, faisant ressortir un net de F 349,56. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations à taux variable juin 1988 (tranche C/A)

Les intérêts courus du 11 juillet 1989 au 10 juillet 1990 seront payables à partir du 11 juillet 1990 à F 2 054,63 par titre de 20 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de F 308,19 auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit F 41,08, faisant ressortir un net de F 1 705,36. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations à taux variable juin 1988 (tranche C/B)

Les intérêts courus du 11 juillet 1989 au 10 juillet 1990 seront payables à partir du 11 juillet 1990 à F 1 032,32 par titre de 10 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de F 154,84 auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit F 20,64, faisant ressortir un net de F 856,84. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations à taux variable juin 1988 (tranche C/C)

Les intérêts courus du 11 juillet 1989 au 10 juillet 1990 seront payables à partir du 11 juillet 1990 à F 1 032,32 par titre de 10 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de F 154,84 auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit F 20,64, faisant ressortir un net de F 856,84. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.

SAPAR FILIALES
Obligations 9 % juin 1989

Les intérêts courus du 3 juillet 1989 au 2 juillet 1990 seront payables à partir du 3 juillet 1990 à F 450 par titre de 5 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de F 67,50 auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit F 9, faisant ressortir un net de F 373,50. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.

SAPAR
Obligations à taux variable juillet 1985

Les intérêts courus du 16 juillet 1989 au 15 juillet 1990 seront payables à partir du 16 juillet 1990 à F 466,93 par titre de 5 000 F après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de F 51,89 (Montant brut : F 518,82.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de F 25,91 auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit F 10,36, faisant ressortir un net de F 430,66. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE
Obligations 8,60 % juillet 1989

Les intérêts courus du 26 juillet 1989 au 25 juillet 1990 seront payables à partir du 26 juillet 1990 à F 430 par titre de 5 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de F 64,50 auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit F 8,60, faisant ressortir un net de F 356,90. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.

Tous ces titres ne sont pas créés (article 94-2 de la loi du 30 décembre 1981), le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

MARCHÉS FINANCIERS

Selon le rapport de la COB

De nouvelles personnalités sont mises en cause dans l'affaire de la Société générale

Le contenu du rapport que la Commission des opérations de Bourse (COB) a consacré au raid de M. Georges Pebereau sur la Société générale et que *Le Figaro* publie dans son édition du 28 juin met en cause l'existence de sociétés « parkings » et surtout le rôle pivot joué par la banque Mirabaud.

M. Pierre Mirabaud, patron de la banque Mirabaud située en Suisse, a non seulement négocié des titres pour le compte de M. Pebereau, accueilli les comptes de filiales de la SIGP, société mère qui a mené le raid sur la Générale, mais aussi il a joué le rôle de rabatteur d'investisseurs pour le compte de M. Pebereau. C'est donc lui qui mettra en contact le patron de Marceau Investissements avec Quantum Fund, un fonds d'investissement installé aux Antilles néerlandaises et le *« sulfureux »* Tito Tettamanti, patron du groupe Saurer.

Selon le rapport de la COB, la banque Mirabaud aurait également joué un rôle de parking, stockant des titres en attendant que les autorisations de dépassement de seuil soient délivrées à M. Pebereau.

Enfin, il est probable que M. Mirabaud ait joué un rôle d'initiateur de MM. Jean Pierre Peyraud, Jean et Jean-Claude Foureau, aujourd'hui inculpés de délits d'initiés par le juge, Mme Monique Radenne. Les quatre hommes se connaissaient bien pour avoir travaillé ensemble à la banque Rivaud.

Selon *le Figaro*, le rapport de la COB insisterait particulièrement sur le rôle des cinq fiducies-parkings gérées par un certain Jean Zuberer, ami *« de longue date »* du frère de M. Gustave Leven, PDG de Perrier. Ces cinq sociétés ont cédé plus d'un demi-million de titres de la Société générale à Marceau au plus fort du raid.

La COB relève également des coïncidences troublantes entre les fiducies gérées par M. Zuberer et celles gérées par le cabinet d'avocats Junod et Lévy. Plusieurs d'entre elles utilisent le même dépositaire de titres et leurs actifs sont composés de la même manière, de titres Chaussures André et Source Perrier. A qui appartiennent ces fiducies ? Ce sera au juge, qui dispose du pouvoir de mobiliser la justice suisse, de le découvrir.

□ **SMIC : coup de pouce supplémentaire à la Réunion.** – Le conseil des ministres a décidé, mercredi 27 juin, d'augmenter, au 1er juillet, le SMIC de 5 % à la Réunion alors que cette progression n'est que de 2,5 % en métropole, aux Antilles et en Guyane. Cette décision devrait permettre, selon M. Louis Le Pensec, ministre des DOM-TOM, de rétablir *progressivement la parité entre le* SMIC métropolitain et celui des départements d'outre-mer, inférieur de 17 % aux Antilles et en Guyane et de 23 % à la Réunion. Tandis que dans l'océan Indien, le nouveau salaire minimum s'élève désormais à 971,82 francs pour une semaine de 39 heures, celui des Antilles et de Guyane est fixé à 1017,17 francs. En métropole, le SMIC s'élèvera, à compter du 1er juillet, à 5286,32 francs bruts mensuels, 4335,31 francs en net, soit un gain de 105 francs.

— AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS —

CFAO

COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires s'est tenue le vendredi 22 juin 1990 à Paris sous la présidence de Monsieur François PINAULT.
Elle a approuvé les comptes arrêtés le 31 décembre 1989 faisant ressortir un bénéfice de 161.709.305 francs.

La distribution d'un dividende de 11,38 francs par action (17,07 francs avoir fiscal compris), soit une augmentation en masse de 5 %, interviendra exclusivement en numéraire dès le 3 juillet 1990.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 1989 s'élève à 31,2 milliards de francs, en progression de 33 %, et le bénéfice consolidé s'établit à 415 millions de francs (part du Groupe 302 millions de francs) contre 441 millions de francs (part du Groupe 378 millions de francs) en 1988.

L'Assemblée a, d'autre part, confirmé le mandat d'Administrateur de Messieurs François PINAULT et Jean-Louis de ROUX et renouvelé le mandat d'Administrateur de Messieurs Roger PALUEL-MARMONT et Tristan VIEIJEUX.

Dans son allocution le Président a fait le point sur l'important programme de réorganisation et de recentrage du Groupe, illustré par la cession du secteur distribution alimentaire en avril 1990.

Une Assemblée Générale Extraordinaire, tenue à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, a décidé en particulier de la mise à jour des statuts en matière de déclaration de franchissement de seuils.

CICA

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE COMMERCE ET D'APPROVISIONNEMENT

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Marseille le 21 juin 1990 sous la présidence de Monsieur Pierre DEGORCE a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1989.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe atteint 2.686,3 millions de francs, en progression de 19 % sur celui de 1988. Le bénéfice net consolidé ressort à 70,7 millions de francs dont 63,4 millions de part du groupe, contre respectivement 58,1 et 38,2 millions pour l'exercice précédent.
Le bénéfice net de la CICA Holding s'élève à 22,8 millions de francs contre 22,9 millions en 1988.

L'Assemblée Générale a décidé de distribuer un dividende de 20 francs par action assorti d'un avoir fiscal de 10 francs, le paiement du dividende pouvant être effectué soit en numéraire soit en actions.

Dans son message à l'Assemblée Générale, le Président a souligné les bons résultats obtenus par la CICA en 1989 malgré les difficultés rencontrées par certaines filiales africaines et a commenté les événements importants intervenus depuis le début de l'exercice 1990 :
- la cession de la totalité de l'activité "Stockage", qui a permis de dégager d'importantes plus-values,
- l'acquisition en mars 1990 de SODAM DIFFUSION, concessionnaire exclusif FIAT à MONTPELLIER qui réalise 1450 véhicules neufs par an.

Le Président a conclu en indiquant que les résultats connus à ce jour permettent avec les réserves d'usage, d'anticiper pour 1990 une progression du chiffre d'affaires et compte tenu des résultats exceptionnels une croissance des résultats consolidés, ainsi que des profits de la société holding.

GROUPE CFAO

NEW-YORK, 28 juin ↑

Sensible reprise

Après un démarrage sur la pointe des pieds, une sensible reprise s'est produite mercredi à Wall Street. L'indice des industrielles, qui à un moment avait *même rétrogradé pour revenir à* 2 821,53, s'est finalement établi en clôture à la cote 2 862,13 avec un gain de 19,81. Cette fois encore, le bilan global de la séance a été à l'image de ce résultat. Sur 1 960 valeurs traitées, 856 ont progressé, 585 ont baissé et 519 n'ont pas varié.

L'annonce par le groupe ATT que son bénéfice pour le deuxième trimestre se situerait en dessous de celui dégagé l'an dernier à la même période a bien failli *faire basculer le marché. ATT* compte en effet toujours parmi les grands de l'industrie américaine et ses résultats donnent une bonne indication sur la température dans *l'économie. Mais*, en définitive, la moins bonne performance du géant de la téléphonie étant attendue, le phénomène du fait accompli a joué. Autour du Big Board, toutes les conversations continuaient de porter sur l'augmentation des impôts à laquelle le président Bush paraît vouloir se résoudre.

L'activité est restée modérée et 146,62 millions de titres ont été échangés contre 141,40 millions la veille.

VALEURS	Cours du 26 juin	Cours du 27 juin
Alcoa	63 7/8	63 7/8
ATT	41 3/8	39 1/8
Boeing	57 5/8	58 5/8
Chase Manhattan Bank	24 3/8	23 7/8
Du Pont de Nemours	37 7/8	38
Eastman Kodak	39 7/8	40 1/8
Exxon	47	48
Ford	43 3/8	43 3/4
General Electric	69	69 1/4
General Motors	46 7/8	47 1/8
Goodyear	31 3/4	31 1/8
IBM	116 7/8	118
ITT	57 1/4	57
Mobil Oil	60 7/8	61 1/2
Pfizer	62 3/8	63 1/2
Schlumberger	57 3/8	57 3/4
Texaco	56 1/4	58 3/8
UAL Corp. ex-Allegis	147 3/4	148 3/4
Union Carbide	19 1/2	19 3/8
USX	32 1/4	32 3/4
Westinghouse	36 3/8	36 1/8
Xerox Corp.	47	47

LONDRES, 27 juin ↓

Baisse de 1,1 %

Les valeurs ont terminé la séance en baisse mercredi au Stock Exchange, les pertes d'ouverture s'étant accentuées après l'ouverture morose de Wall Street, alors que le volume des transactions restait faible. L'indice Footsie des 100 principales valeurs a clôturé en baisse de 26,3 points (– 1,1 %) à 2 373,5 points. 377,9 millions de titres ont été échangés contre 459,3 millions mardi. Une baisse du marché à terme, à l'approche de l'expiration du contrat de juin, jeudi, a contribué aux pertes. Les magasins ont été affectés par les prévisions d'une baisse des ventes de la chaîne Burton cette *année. Kingfisher, Marks and* Spencer et GUS'A' figuraient au nombre des valeurs en baisse.

PARIS, 28 juin ↑

Légère reprise

Après une journée de grisaille, le *temps s'est remis* au beau jeudi à la Bourse de Paris. Le démarrage avait pourtant été pénible. Après l'effritement au moment de l'ouverture matinale (0,04 %), la tendance devait s'alourdir un peu par la suite, et vers 11 heures l'indice CAC 40 accusait un retard de 0,2 % environ. Par la suite, il remontait la pente. En début d'après-midi, l'avance reprenait (+ 0,36 %) pour s'accélérer ensuite (+ 0,46 %) et se ralentir plus tard (+ 0,33 %).

Le raffermissement de Wall Street *(voir ci-contre) n'est, certes pas,* étranger à ce renversement rapide de la tendance. Mais sur le parquet, les investisseurs, tout en commentant favorablement l'annonce aux Etats-Unis d'une remontée de l'indice composite des indicateurs avancés de l'économie pour le mois de mai (+ 0,8 %) après le recul d'avril, ont surtout été favorable*ment impressionnés par la prévision* de croissance pour la France en 1990 faite par l'OCDE (+ 3,1 %). M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, a eu beau *dire que l'organisme était plus opti*miste que lui, rien n'y a fait. Beaucoup considèrent déjà comme une certitude la performance pronostiquée pour l'économie française, *jugeant* qu'elle se situera dans le droit fil du résultat de l'expansion attendue outre-Rhin.

Cela étant, quelques spécialistes se montraient toutefois plus pru*dents, estimant qu'il fallait aussi* compter avec les Etats-Unis, dont il est impossible aujourd'hui de dire encore s'ils s'acheminent vers une *« douce récession »* ou une *« expansion molle ».*

L'action Michelin est repassée au-dessus de la barre des 100 F.

TOKYO, 28 juin ↓

Repli

Après deux journées de hausse, la tendance s'est orientée à la baisse jeudi à Tokyo. En recul dès l'ouverture, sur la pression des ventes bénéficiaires, l'indice Nikkei a continué de fléchir une bonne partie de la séance et, à la clôture, il s'établissait à 32 106,19, soit à 206,56 points (– 0,64 %) en dessous de son niveau précédent.

Selon les professionnels, ce léger accès de faiblesse a été essentiellement dû à l'alourdissement du marché obligataire. Par prudence, des investisseurs ont *alors jugé bon d'alléger leurs* positions. Mais ils l'ont fait de façon assez parcimonieuse, ainsi qu'en témoigne la maigreur des courants d'affaires, avec 450 mil*lions de titres échangés contre* 600 millions mercredi.

VALEURS	Cours du 27 juin	Cours du 28 juin
Akai	1 030	1 040
Bridgestone	1 530	1 530
Canon	1 880	1 880
Fuji Bank	2 700	2 670
Honda Motors	1 780	1 780
Matsushita Electric	2 150	2 140
Mitsubishi Heavy	1 020	1 020
Sony Corp.	8 570	8 970
Toyota Motors	2 370	2 340

FAITS ET RÉSULTATS

□ **Rhône-Poulenc s'implante en Tunisie.** – Poursuivant sa stratégie de développement et de coopération en Afrique et au Maghreb, Rhône-Poulenc Santé s'implante industriellement en Tunisie en prenant une participation significative dans le capital d'Adwya, entreprise locale de production pharmaceutique. La majorité restera néanmoins détenue par des capitaux tunisiens. L'usine d'Adwya, récemment construite, pour un coût de 7 millions de dinars (50 millions de francs), est équipée pour fabriquer des médicaments de forme sèche et liquide.

□ **Montedison prêt à racheter la part de l'ENI dans Enimont.** – M. Raul Gardini, président du groupe Ferruzzi-Montedison, s'est déclaré prêt à racheter la part du groupe public ENI dans Enimont, le géant italien de la chimie, né de l'union de Montedison et d'Enichem. Cette proposition a toutefois reçu un accueil extrêmement froid de l'ENI, qui, dans un communiqué, y voit *« une énième manœuvre de propagande ». « L'ENI considère essentiel et non négociable son rôle dans la chimie italienne »*, est-il ajouté.

□ **Du Pont est décidé à couvrir la majeure partie des besoins mondiaux en produits de substitution des CFC.** – Le groupe Du Pont étudie la possibilité d'implanter des usines à Corpus Christi (Texas), Louisville (Kentucky), Dordrecht (Pays-Bas) et Chiba (Japon). La mise en service de ces unités pour un investissement non révélé se ferait entre 1992 et 1995. La capacité de production annuelle d'hydrofluorocarbones (substituts des CFC) dans ces unités serait de 60 000 tonnes et pourrait, selon Du Pont, répondre à la majeure partie des besoins mondiaux de l'industrie de la réfrigération jusqu'à la fin du siècle. Le groupe envisage de dépenser plus de 1 milliard de dollars au cours de la prochaine décennie pour commercialiser sa gamme de produits de substitution aux CFC. La CEE, rappelons-le, envisage d'interdire les CFC à partir de 1997.

□ **Bidermann reprend Enelfi-Bretagne.** – Le groupe de confection Bidermann projette de prendre le contrôle majoritaire de la société financière Enelfi-Bretagne, filiale de Saulnes-Châtillon (groupe Paribas), par apport à Enelfi-Bretagne de la quasi-totalité de ses activités industrielles et commerciales. A la suite de l'opération de rapprochement avec Enelfi-Bretagne, rétroactive au 1er janvier 1990, Bidermann SA devrait détenir 70 % de la nouvelle structure tandis que la financière Saulnes-Châtillon en conserverait 26 % et le public 4 %. Saulnes aura en outre la faculté de céder à Bidermann sa participation dans Enelfi au prix de 550 francs par action, en plusieurs fois d'ici à 1992. L'opération permettra ainsi à Bidermann une entrée en Bourse à travers Enelfi qui est coté au marché au comptant. Les deux groupes soumettront ce rapprochement à leurs assemblées respectives, qui se tiendront en septembre.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arnault Associés	440	435
Asystel	106	....
B.A.C	231	231
B. Demachy Ass.	582	582
Bque Tarneaud	180	180
B.I.C.M.	840	860
Boiron (Ly)	384	376
Boisset (Lyon)	248	....
Câbles de Lyon	3480	3509
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	1146	1130
Calberson	525	520
Cardif	701	709
C.E.E.	354	353
C.E.G.E.P.	278	278 50
C.F.P.I.	265	263
Ciments d'Origny	771	756
C.N.I.M.	1300	1310
Codetour	295	292
Comareg	358 50	352
Conforama	1164	1160
Creeks	390	386
Dafsa	210 50	....
Dauphin	709	708
Desquenne et Giral	270	271
Devanlay	1331	1301
Deville	490	490
Dollfus	185	184 90
Editions Belfond	270	....
Elysee Invest.	15	15
Europ. Propulsion	396 50	400
Finacor	195	....
Garonor	835	....
GFF (group.fon.f.)	470	455 90
Grand Livre	470	480
Gravograph	251 40	254
Guintoli	1110	1100
I.C.C.	284	285
IDIA	383	374
Idianova	164 90	170
I.M.S.	1300	1300
IN2	300	....
I.P.B.M.	139 10	138
Loca investis.	316 90	310
Locamic	140	140
Metra Comm.	199 50	198 80
Métal Minière	225	228
Molex	235	235
Navale-Delmas	1230	1250
Olivetti Logabax	590	599
Om. Gest. Fin.	569	578
Presbourg	93	95
Présence Assur.	563	563
Publ.Filipacchi	728	720
Razel	666	666
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	321	321
St-H. Matignon	263 90	257
S.C.G.P.M.	650	649
Segin (Ly)	346	342
Select Invest (Ly)	103 80	105 80
Seribo	534	520
S.M.T. Goupil	243	237
Sopra	212	217
Supra	197	197
TF1	325 70	322 20
Thermador H. (Ly)	349	290 80
Unilog	194	188 20
Union Fin. de Fr.	472	470
Viel et Cie	186	185
Y. St-Laurent Groupe	1122	1122

Marché des options négociables le 27 juin 1990

Nombre de contrats : 19 467

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Juin dernier	OPTIONS D'ACHAT Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Juin dernier	OPTIONS DE VENTE Sept. dernier
Bouygues	640	–	38	–	–
CGE	640	2,10	21,95	5	26
Elf-Aquitaine	680	4,50	22	6	24
Eurotunnel SA-PLC	50	0,70	4,10	1,90	3,80
Euro Disneyland SC	100	2,20	–	–	–
Havas	675	1,50	24	–	–
Lafarge-Coppée	450	14	30,10	2	18
Michelin	110	–	3	10,50	13,50
Midi	1 400	–	21	–	–
Paribas	640	3	36	3,50	16,50
Pernod-Ricard	1 250	5	60	–	–
Peugeot SA	800	–	53,50	–	27
Rhône-Poulenc CI	440	28	–	–	–
Saint-Gobain	560	15,10	–	1	13,50
Source Perrier	1 700	–	32	130	–
Société générale	600	–	16	29	–
Suez Financière	440	1	18	5	20
Thomson-CSF	120	1,50	5,80	1,50	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 27 juin 1990
Nombre de contrats : 78 662

COURS	ÉCHÉANCES Septembre 90	ÉCHÉANCES Décembre 90	ÉCHÉANCES Mars 91
Dernier	102,08	102,14	102,58
Précédent	102,34	102,34	102,34

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 90	OPTIONS D'ACHAT Déc. 90	OPTIONS DE VENTE Sept. 90	OPTIONS DE VENTE Déc. 90
103	0,50	1,00	1,33	1,69

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,5920 =

Le dollar s'échangeait autour de ses valeurs de la veille jeudi 28 juin en fin de matinée sur le marché des changes parisien : 5,59 F français, 1,6630 DM. En revanche, il a un peu baissé face au yen sur une rumeur non confirmée de hausse du taux d'escompte japonais. Le mark *était stable à 3,3615 F.*

FRANCFORT	27 juin	28 juin
Dollar (en DM)	1,6615	1,6630
TOKYO	**27 juin**	**28 juin**
Dollar (en yens)	154,35	154,42

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (28 juin) .... 10 1/16 - 3/16 %
New-York (27 juin) .... 8 3/8 - 5/8 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 29-12-89)*

	26 juin	27 juin
Valeurs françaises	99,40	98,80
Valeurs étrangères	94,00	93,60
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	544,52	547,77
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 053,40	2 036,96

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	26 juin	27 juin
Industrielles	2 842,33	2 862,13

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	26 juin	27 juin
Industrielles	1 926,60	1 902,60
Mines d'or	174,20	174,50
Fonds d'Etat	80,37	80,02

TOKYO

	27 juin	28 juin
Nikkei Dow Jones	32 312,75	32 106,19
Indice général	2 362,40	2 350,40

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. +	UN MOIS ou dép. –	DEUX MOIS Rep. +	DEUX MOIS ou dép. –	SIX MOIS Rep. +	SIX MOIS ou dép. –
$ E.-U.	5,5875	5,5895	+ 70	+ 80	+ 148	+ 168	+ 440	+ 500
$ can.	4,7695	4,7753	– 167	– 135	– 319	– 266	– 805	– 718
Yen (100)	3,6184	3,6213	+ 69	+ 85	+ 143	+ 168	+ 415	+ 478
DM	3,3603	3,3625	+ 42	+ 58	+ 93	+ 115	+ 244	+ 301
Florin	2,9832	2,9858	+ 41	+ 51	+ 81	+ 101	+ 201	+ 243
FB (100)	16,3569	16,3723	– 178	– 138	– 69	+ 252	+ 328	+ 838
FS	3,9656	3,9698	+ 22	+ 37	+ 54	+ 77	+ 227	+ 293
L (1 000)	4,5771	4,5825	– 46	–	– 113	– 41	– 292	– 189
£	9,7223	9,7313	– 438	– 381	– 852	– 767	– 2288	– 2034

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 1/2	8 3/4	8 3/16	8 5/16	8 1/4	8 3/8	8 5/16	8 7/16
Yen	7 11/16	7 15/16	7 7/16	7 9/16	7 7/16	7 9/16	7 1/2	7 5/8
DM	8 1/2	8 3/4	7 15/16	8 1/16	8 1/16	8 3/16	8 3/8	8 1/2
Florin	7 5/8	7 7/8	7 15/16	8 1/16	8 1/16	8 3/16	8 7/16	8 9/16
F.B. (100)	9 3/8	9 5/8	9 3/8	9 5/8	9 3/8	9 5/8	9 3/8	9 5/8
F.S.	9 3/8	9 5/8	8 7/8	9	8 13/16	8 15/16	8 11/16	8 13/16
L (1000)	13 1/2	14 1/2	10 1/2	11	10 5/8	11 1/8	11	11 1/2
£	15	15 1/4	14 7/8	15	14 7/8	15	14 7/8	15
F franç.	10	10 1/4	9 7/8	10	9 7/8	10	10 1/8	10 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 28 JUIN

Cours relevés à 14 h 32

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
3650	C.N.E 3%	3662	3662	3665	+ 0 08
1081	B.N.P. T.P.	1096	1091	1095	- 0 09
....	C.C.F. T.P.	1210	....		
1113	Cr.Lyon. T.P.	1115	1117	1117	+ 0 18
1980	Renault T.P.	1991	1991	2005	+ 0 70
2007	Rhône Poul. T.P.	2030	2030	2030	..
1350	Saint Gobain T.P.	1250	1201	1245	- 0 40
1255	Thomson T.P.	1271	1271	1271	.
1010	ACCOR	1038	1038	1038	
765	Air Liquide	785	788	789	+ 0 51
1940	Ala.Superm.	1935	1910	1935	...
515	ALSPI	534	533	530	- 0 75
2330	Arjom. Prioux	2326	2312	2311	- 0 64
1070	AGF Sté Centrale	1081	1080	1075	- 0 56
1080	Aux. Entrepr.	1115	1102	1098	- 1 52
245	Axa Midi Ass.	256 60	259	257 80	+ 0 51
290	Bafip	291 20	295	290 10	- 0 38
280	Bail-Equipem.	277	286	275	- 0 72
1000	Bail Investiss.	1001	985	985	- 1 60
585	Bancaire	608	615	619	+ 1 81
795	Bazar H.-V.	788	788	788	...
875	Béghin-Say	890	890	881	- 1 01
1390	Berger (M)	1384	1362	1362	- 0 15
645	Bic	646	646	651	+ 0 77
950	B.I.P.	930	945	945	+ 1 61
570	BIS	586	585	581	- 0 85
420	BNP (CI)	433	422	424	- 2 08
1040	Bolloré Tech.	1062	1062	1061	- 0 09
3300	Bongrain	3285	3250	3250	- 1 07
1050	Bon-Marché	1060	1067	1077	+ 1 60
640	Bouygues	663	663	661	- 0 30
136	BP France	136	137 80	140	+ 2 94
865	BSN	859	861	865	+ 0 70
900	Canal Plus	942	948	944	+ 0 21
495	Cap Gem.S.	498	495	500	+ 0 40
3500	Carrefour	3605	3595	3594	- 0 31
128	Casino	137	135	135 10	- 1 39
107	Casino ADP	107 10	109	107	- 0 09
1130	Castorama D.L.	1138	1136	1136	- 0 18
225	C.C.F.	233	231	232 10	- 0 39
133	CCMC Ly.	138	137 50	137 50	- 0 36
460	C.D.M.E.	441	445	449	+ 1 81
580	C.E.G.I.D.	569	569	555	- 2 46
255	Centrest (Ny)	254 80	253	253	- 0 71
665	C.E.P. Comm.	665	668	665	...
365	Cerus	380	375	378	- 0 53
580	Cetelem	562	550	556	- 1 07
585	CFAO	575	562	570	- 0 87
500	CF Int.	491 10	497	490	- 0 22
625	CGE	636	637	643	+ 1 10
440	CGI Info.	431	440	432	+ 0 23
1330	CGIP	1397	1371	1390	- 0 50
560	CSP	588	583	577	- 1 87
1030	Chargeurs S.A.	997	1005	1005	+ 0 80
780	CICA (M)	752	750	750	- 0 27
1740	Ciments franç.	1770	1740	1770	...
610	Club Méditer.	620	622	626	+ 0 97
186	CMB Packa.	198 80	195 50	197 80	- 0 60
145	Codetel	140	137	137 50	- 1 79
350	Cofimeg	346	349	346	..
825	Colas	844	830	834	- 1 18
380	Cpt. Entrep.	371	375	361	- 2 70
1160	Compt Mod.	1149	1141	1135	- 1 22
325	Concept S.A.	321	323	320 50	- 0 16
430	CPR (Paris Ré.)	421	425	422 80	+ 0 38
1280	Créd. Foncier	1300	1282	1301	+ 0 08
810	Cr Lyon (CI)	835	822	826	- 1 08
1450	Crédit Nat.	1480	1482	1478	- 0 14
385	CSEE	365	376	369	+ 1 10
3090	Damart	3050	3080	3080	+ 0 98
505	Dassault Av.	497 10	530	525	+ 5 61
330	Dassault Electr.	300	310	307	+ 0 33
1920	De Dietrich	1865	1860	1839	- 1 39
210	Dév.P.d.C.(Li)	207	206	208	- 0 48
310	Dév.R.Sud-Est.	306 90	310	306 90	
550	DMC	548	548	545	- 0 55
3960	Docks France	3800	3800	3790	- 0 26
585	Dumez	623	627	630	+ 1 12
2640	Eaux (Gle)	2649	2672	2620	- 1 08
550	Ecco	575	581	580	+ 0 87
1040	Electro-Finan.	1010	995	1000	- 0 99
665	Elf Aquitaine	679	680	679	...
500	- (Certific.)	511	510	510	- 0 20
1180	Epeda B.-F.	1158	1140	1135	- 1 99
2650	Essilor	2698	2703	2739	+ 1 52
1300	Essil.Inr.(DP)	1285	1290	1281	- 0 31
780	Esso	780	763	784	+ 0 51
2020	Eurafrance	2060	2050	2061	+ 0 05
2220	Eurocom	2270	2293	2245	- 1 10
103	Eurodisneyland	102 60	102 70	102 60	
4000	Euromarché	4150	4120	4100	- 1 20
1320	Europe 1	1325	1325	1335	+ 0 75
47	Eurotunnel	48 25	48	48 20	- 0 10
1760	Exor	1820	1830	1820	
1680	Facom	1680	1680	1655	- 1 49
185	Finextel	181 50	180 50	180 10	- 0 77
365	Fives Lille	349	340	336 20	- 3 67
2350	Fromager. Bel	2360	2370	2352	- 0 34
1960	Gal.Lafayette	1955	1940	1950	- 0 26
2040	G.A.N.	2000	2000	2000	.
470	Gascogne (B)	470	470	471	+ 0 21
1630	Gaz et Eaux	1695	1685	1705	+ 0 59
1130	Géophysique	1140	1140	1140	
595	Gerland Ly.	624	620	616	- 1 28
850	Groupe Cré.	840	870	850	+ 1 19
1650	GTM-Entrep.	1667	1667	1670	+ 0 18
1020	Guyenne-Gas.	1090	1089	1080	- 0 92
335	Hachette	347 90	346	343 60	- 1 24
635	Havas	660	652	652	- 1 21
670	Hénin (La)	670	667	670	..
1210	Hutchinson	1225	1220	1215	- 0 82
360	Imétal	356 50	355	356	- 0 14
124	Immob. Phénix	120 10	121 90	123	+ 2 41
131	Ingénico	133	133	134	+ 0 75
4130	Inst. Mérieux	3980	4090	3950	- 0 75
520	Interbail	509	510	512	+ 0 59
1340	Intertechnique	1360	1404	1361	+ 0 07
1070	J. Lefebvre	1022	1025	1018	- 0 39
1070	Labinal	1080	1070	1085	+ 0 46
2620	Lab. Bellon	2755	2755	2820	+ 2 36
470	Lafarge	463 90	462	461 50	- 0 52
1340	Lebon	1421	1430	1449	+ 1 97
4460	Legrand	4490	4450	4495	+ 0 11
2380	Legrand (CP)	2430	2380	2400	
700	Legris Industries	725	722	733	+ 1 10
740	Locabail Imm.	770	760	780	+ 1 30
480	Locafrance	452	434 90	485	- 1 42
845	Locindus	835	840	835	- 0 48
490	Luchaire	457	485	494	+ 3 64
4390	L.V.M.H.	4515	4540	4522	+ 0 16
690	Lyonn. Eaux	709	711	718	+ 1 27
360	Majorette Ly	363 70	360 20	360	- 1 02
410	Mar. Wendel	419	415	415	- 0 95
370	Matra	380	376 10	373	- 1 84
6110	Merlin-Gerin	6140	6060	6170	+ 0 49
188	Métaleurop	170	174	172	+ 1 18
220	Métrologie In.	222	218 50	220	- 0 90
115	Michelin	99 30	100 10	101 40	+ 2 11
1260	Midi (Cie)	1272	1275	1285	+ 0 55
154	Midl. Ss Sa*	152	151	148	- 2 63
330	Min. Salsig (Ns)	360	363	350	- 2 78
173	MMB	179 70	179 50	182	+ 1 62
113	Moulinex	103	105	104 40	+ 1 36
1500	Navig. Mixte	1570	1555	1520	- 3 18
190	Nord-Est	190 70	190	193	+ 1 21
545	Nordon (Ny)	568	555	555	- 2 29
760	Nouv Galeries	764	766	761	- 0 39
775	Occid. (Gle)	772	771	775	- 0 39
1900	Omn. F Paris	1890	1830	1840	- 2 65
355	Olipar	379	371	372	- 1 85
5390	Oréal	5450	5440	5450	
635	Paribas	639	638	640	+ 0 16
1500	Pechelbronn	1512	1512	1518	+ 0 40
147	Pechiney Int.	146 50	145 10	150	+ 2 39
335	Pechiney (CIP)	349 80	342 50	350 90	+ 0 31
615	Penhoët	616	620	620	+ 0 65
1210	Pernod Ricard	1258	1255	1251	- 0 56
810	Peugeot	831	825	834	+ 0 36
	Pinault	436	439	434	- 0 40
435	Plastic-Omn.	435	436	436	+ 0 23
610	Poliet	614	612	608	- 0 98
1190	Prétabail-Sic.	1206	1213	1208	+ 0 17
750	Primagaz	750	760	759	- 0 13
655	Printemps	647	642	653	+ 0 93
3950	Promodès	2025	2080	2085	
680	Radiotechn.	725	710	725	
199	Raff. D Total	201 10	198 50	198 50	- 1 29
3380	Redoute (La)	3330	3409	3410	+ 0 59
	Rémy et Associés	365	369	369 80	+ 1 32
470	R. Poulenc CI	471	470	473	+ 0 42
370	Rober Frères	374	374	373	- 0 27
75	Rochette (La)	67 60	66 10	69	+ 2 07
2190	Roussel Uclaf	2229	2263	2280	- 0 39
4800	R. Impériale*	4651	4650	4670	+ 0 19
200	Sade (Ny)	207 90	209	205 90	- 0 96
1540	Sagem	1550	1530	1551	+ 0 06
550	Saint Gobain	573	571	579	+ 1 05
1440	Saint Louis	1522	1517	1545	+ 1 51
1460	Salomon Ly	1590	1570	1615	+ 1 57
485	Salvepar (Ny)	510	500	498	- 2 75
980	Sanofi	962	953	970	+ 0 83
1700	SAT	1655	1695	1658	+ 0 18
315	Saul. Châ.	312 20			
1750	Saupiquet (Ns)	1690	1691	1691	+ 0 06
1030	Schneider	1033	1027	1025	- 0 77
22	SCOA	26	26 20	26 50	+ 1 92
1330	SEB	1310	1310	1316	+ 0 46
500	Sefimeg	491	491	492 10	+ 0 22
665	Sextant A.	679	679	680	+ 0 15
1550	SFIM	1595	1552	1565	- 1 88
250	SGE	233	230	236	+ 1 29
620	Simco	570	580	569	- 0 18
1000	Sk. Rossignol	1040	1032	1045	+ 0 48
1050	Sligos	1080	1080	1090	+ 0 93
555	Société Géné.	569	570	566	- 0 53
135	Sodecco (B)	127	125	125	- 1 57
162	Sodero (Ns)	162	162	162	
705	Sodexho	681	685	680	- 0 15
107	Sogenal (Ny)	100 50	100	101	+ 0 50
440	Sogerap	453	450	455	+ 0 44
2120	Sommer-Allib.	1950	1960	1948	- 0 10
1560	Source Perrier	1569	1577	1569	
740	Sovac	742	745	721	- 2 83
700	SPEP	700	700	700	
800	Spie-Batignol.	750	751	779	+ 3 87
1300	Strafor	1325	1325	1310	- 1 13
435	Suez	436	435 90	443	+ 1 61
540	Synthélabo	562	557	571	+ 1 60
121	Thomson	119 60	119 70	121	+ 1 17
675	Total	695	690	692	- 0 43
118	- (certif.)	122	120 70	120 50	- 1 23
400	Truffaut Fin.	401	402	404	+ 0 75
620	UAP	610	612	609	- 0 16
420	UFB Locab.	414	420	422	+ 1 93
1180	UIC	1180	1190	1196	+ 1 36
675	UIF	678	680	671	- 1 03
935	UIS	933	932	932	- 0 11
880	Unibail	878	871	885	+ 0 80
235	UCB	251 50	249	258 50	+ 2 78
560	Valéo	566	565	575	+ 1 59
295	Vallourec	300	295 20	300	.
405	Via Banque	419	420	418	- 0 24
1360	Zodiac	1372	1394	1440	+ 4 96
1220	Elf Gabon	1295	1298	1285	- 0 77
138	Amax	134	134 10	134 10	+ 0 07
169	Amer. Express	168	171	170 90	+ 1 73
245	ATT	216	221	221 50	+ 2 55
152	Anglo Amer C.	152 20	154	154 50	+ 1 51
415	Amgold	412 50	412 50	413	+ 0 12
260	Banco Santander	274 90	276	275 50	+ 0 22
980	BASF	980	981	962	- 1 84
980	Bayer	956	943	943	- 1 36
72	Buffelsfont.	77	78 70	80	+ 3 90
134	Chase Manh.	137	135	135	- 1 46
130	De Beers	123 30	125	125	+ 1 38
2630	Deutsche Bank	2695	2720	2712	+ 0 63
1420	Dresdner Bank	1425	1431	1431	+ 0 42
55	Driefontein	57 80	59	58	+ 0 35
220	Du Pont-Nem.	213	212 10	212 10	- 0 42
225	Eastman Kodak	226 60	226 20	226 20	- 0 18
13 50	East Rand	14 60	14 75	14 75	+ 1 03
69	Echo Bay	68 30	69 90	69 95	+ 2 42
245	Electrolux	245	242	242	- 1 22
1250	Ericsson	1265	1270	1270	+ 0 40
270	Exxon Corp	262 50	268	269	+ 2 10
250	Ford Motor	244 50	245	246	+ 0 61
43	Freegold	44 80	45 20	45 20	+ 0 89
15	Gencor	14 60	14 60	14 60	
400	Gén. Elect.	328	329 90	330	+ 1 04
280	Gén. Motors	260	263	263	+ 1 15
530	Gén. Belgique	536	538	538	+ 0 37
64	Gd Métropol	63 80	62 80	62 70	- 1 72
77	Guinness	76 50	76 50	76 50	
24	Hanson PLC	24 20	24	24	- 0 83
32	Harmony Gold	33 50	34 30	34 50	+ 2 95
270	Hewlett Packard	260	260	260	
55	Hitachi	56 40	56 20	56 30	- 0 25
900	Hoechst	898	905	905	+ 0 78
95	Homestak	95 80	97	97	+ 1 25
114	Imp. Chemical	112 50	112	112	- 0 44
665	IBM	658	662	662	+ 0 61
335	ITT	323 50	321	321	- 0 77
144	Ito Yokado	143 50	141 50	141 50	- 1 39
76	Matsushita	77 30	77 20	77 20	- 0 13
19 50	Maxwell	18 10	18 10	18	- 0 55
200	Mc Donald's	192	193 80	193 80	+ 0 94
465	Merck	464	473	465	+ 0 43
480	Minnesota M	471 50	477	477	+ 1 17
355	Mobil corp	342	344	344	+ 0 59
205	Morgan J.P.	201	202	202	+ 0 50
34600	Nestlé	35120	34600	34600	- 1 48
1040	Nixdorf	1020			
173	Norsk Hydro	172 80	171 50	171 50	- 0 75
107	OFSIL	108 20	107 10	107 10	- 1 02
1940	Pétrofina	1931	1927	1927	- 0 21
245	Philip Morris	265	264 20	264	- 0 38
99	Philips	101	99 70	100 65	- 0 35
85	Placer Dome	81 60	82 60	82 60	+ 1 23
320	Quilmes	316	315	315 10	- 0 28
24	Randfontein	25 70	25 20	25 30	- 1 56
425	Royal Dutch	424 10	423 10	422	- 0 50
54	RTZ	54 80	55 10	55 10	+ 0 55
9	Saat. & Saatch.	8 45	8 80	8 80	+ 4 14
45	St Helena	45 80	46 80	46 30	+ 1 09
335	Schlumberger	322 10	324 20	324 20	+ 0 65
44	Shell transp.	44 50	43 50	43 90	- 1 35
2460	Siemens	2537	2567	2548	+ 0 43
315	Sony	319 50	324	329	+ 2 97
92	Sumitomo Bank	90	91 50	91 50	+ 1 67
245	TDK	263	265	269	+ 2 28
48	Telefonica	46 85	47 20	47 20	+ 0 75
39	Toshiba	39 65	39 65	40	+ 0 88
465	Unilever	473	480 90	480 90	+ 1 67
335	Uni Techn.	323	323 50	323 50	+ 0 15
370	Vaal Reefs	377	390	390	+ 3 45
305	Volvo	305	302	302	- 0 98
153	West Deep	157 50	161	161	+ 2 22
275	Xerox Corp.	268	267	267	- 0 37
107	Yamanouchi	107	107	107	
1 79	Zambia Cop.	2	1 96	1 96	- 2 00

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8% 77	119 90	0 86
Emp.Etat 9,8% 78	100 10	9 42
10,80% 79/94	101 60	8 78
Emp.Etat 13,25% 80	100	13 17
Emp.Etat 16% 82	100 01	15 95
Emp.Etat 14,6% 83	102 70	5 08
Emp.Etat 13,4% 83	109 85	6 93
Emp.Etat 12,2% 84	104 63	8 79
Emp.Etat 11% 85	106 65	3 82
10,26% mars 86	101 65	3 03
OAT 10% 5/2000	102 32	0 87
OAT 9,9% 12/1997	101 75	5 34
OAT 9,8% 1/1996	100 40	4
PTT 11,2% 85	103 56	5 93
CFF 10,30% 86	97 99	4 03
CNB Bques 5000F	99 80	4 30
CNB Paribas 5000F	100	4 30
CNB Suez 5000F	100 20	4 30
CNE 11,5% 85	102 28	0 70
CNI 1/82 5000F	99 72	4 30
CNT 9 % 86	92 65	1 82
CRH 10,90% déc.85	103 10	4 83
CHARB FCE 3% 100	152 80	....
CNCA	1142	...
Coux	....	....
CGE 6 janv. 89/99	624	....
Drouot Ass.8%86cv	....	.

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	1690	...
Applications Hydr.	1638	1610
Arbel	1150	1144
Asturg	324	328
Avenir Publicité	393 50	393
Bains C.Monaco	1150	1132
B.Hypoth.Europ.	368	....
B.N.P. Intercont.	268	270
Béghin-Say (C I)	625	..
Bénédictine	4300	4200
Blanzy Ouest	3100	2502
BTP	98	98
Cambodge	999	1024
Carbone Lorraine	1092	1119
Case Poclain	29 35	28 65
C.E.G.F (Frigor.)	402	396
Centenaire Blanzy	600	600
Cerabati	120	120
Champex Ny.	142 30	143
CIC (CIP)	264	263
C.I.M.	822	822
C.I.T.R.A.M. (B)	3230	....
Clause	868	...
Cofradel	1230	...

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cogifi	440	433
Comiphos	720	725
Cie Industrielle	7440	7220
Cpt Lyon Alemand	584	607
Concorde	1020	1006
Constr. Méc. Prov.	40	42
Crédit Gén.Ind.	398	400
Cr Universel (Cie)	715	720
Créditel	128	127
Darblay	700	701
Degremont	1560	1600
Delalande	2510	2530
Delmas Vieljeux	4500	4500
Didot Bottin	1590	1590
Drouot Assu.	403	401
Eaux Bassin Vichy	3015	3000
Eaux Vittel	7700	7500
Ecia	1317	1281
Electro-Banque	342	342
Elf Antargaz	1380	....
E.L.M. Leblanc	755	744
Eneli Bretagne	395	...
Ent.Mag. Paris	4066	4066
Eter (ex. Eternit)	2126	2101
Europ Soudres Ind.	16	19 10d
Finalens	270	.
F.I.P.P.	225	226
F.N.A.C.	2181	2180
Foncière (Cie)	860	860
Fonc.Lyonnaise	1099	1090
Foncina	650	660
Fougerolle	850	850
France I.A.R.D.	1192	1202
France SA (La)	2576	2590
From. Paul-Renard	2548	..
Gaumont	1110	1129
Genelim.	356	359
Gévelot	655	660
G.F.C.	460	460
G.F.I.I.	315 50	318 30
Grds Moulins Paris	1540	1519
G.T.I (Transport)	608	595
Immobail	371	375
Immobanque	813	810
Im.Marseillaise	7960	7960
Imm. Plaine-Monceau	589	579
Immofice	579	577
Invest.(Ste Cle.)	3280	3250
Jaeger	121 90	121 90
Lambert Frères	460	455
Lille Bonnières	1700	....
Loca-Expansion	295	298
Locafinancière	415	425 50
Locamel	365 50	....
Louis Vuitton	990	961
Louvre	5610	5510
Lucia	1995	1981
Machines Bull	72 50	72 50
Mag.Uniprix	204	203
Magnant	623	700
Métal Déployé	611	612
Mors	206	200
Navigation (Nle)	275	275
Nozal	212 20	210
Opsorg	419 50	419
Oréal (CI)	2450	2460
Origny-Desvroise	1429	1449
Palais Nouveauté	1155	1160
Paluel Marmont	666	682
Parfinance	209	213
Paribas (CIP)	650	648
Paris France	225	218 30
Paris Orléans	285	284
Parthena Invest.	553	588
Passerelle RD	1500	1500
Pathé Cinéma	776	800
Piper Heidsieck	2150	2200
PLM	491	...
Porcher	720	720
Promodès (CI)	891	947
Publicis	1031	1031
Rochefortaise	1540	1540
Rosario	680	680
Rougier	510	510
S.A.C.E.R.	559	554
S.A.F.A.A.	540	535
S.A.F.I.C Alcan	559	....
SAFT	1955	2030
Saga	230	231
Salins du Midi	680	683
Satam	124 80	121 50
Savoisienne M	172	175
S.C.A.C.	840	840
Senelle Maubeuge	520	520
S.Etud.Part. (M)	183	183
Silic	869	870
Sinvim	549	533
S.I.P.H.	470	.
Sofal	828	830
Soffo	662	660
Soficai	1110	1100
Soficomi	650	650
SOFIP (M)	816	488 o
Sofragi	1736	1735
Sophie-Bail	501	501
Sopagn	176 50	176
Soudure Autogène	963	950
Sovabail	532	530
Stemi	721	...
Suez (CIP)	390	390
Tattinger	5680	5600
Télémécanique Elect.	4990	4990
Testut-Aequitas	800	795
Tour Eiffel	312	300
Ufiner	1190	1230
U.T.A.	2380	...
Vicat	3483	3453
Vinprix	2230	2250
Virax	178 20	...
Waterman	1351	1391
Maroc Sté Brasseries	255	270 50d

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	960	...
Akzo Nv Sico	361	.
Alcan Aluminium	120	121
Algemene B.Ned.	114	113 10
American Brands	355 50	349 50
Arbed	860	..
Asturienne Mines	218 50	216
Banco Popular Espa.	505	525
Banque Ottomane	1890	1892
B.Reglements Int.	35500	35500
Can.Pacifique	96 50	95 10
Chrysler Corp	95 50	88
C.I.R.	25	25 10
Commerzbank	926	940
De Beers (port.)	137	.
Dow Chemical	326	315
GBL (Brux Lamb.)	635	637
Gevaert	1260	
Glaxo Holdings Ltd	78 50	78 20
Goodyear Tire	187 80	
Grace and Co (WR)	162	162 50
GTE Corp	335	...
Honeywell Inc	545	520
Johannesburg	1445	..
Kubota	36	36
Latonia	313	310
Midland Bank	29	.
Noranda Mines	94	94
Olivetti priv.	21	21
pakhoed hold.	597	601
Pfizer Inc	354	351 50
Procter Gamble	440	450
Ricoh	41	.
Robeco	293 70	294
Rodamco NV	238 50	239 20
Rolinco	293 70	294
Sapem	9	9
Sema Group	54 20	57 80
SKF Aktiebolaget	150	159 80
Tenneco Inc.	348 40	365
Thorn Electrical	73 80	73 80
Toray Ind.	28 20	28 10
Vieille Montagne	3000	.
Wagons Lits	1560	1560
West Rand Cons.	10 20	11 30
Whitman Corp.	154	151

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	315	....
Buitoni	850	
Calciphos	159	160 90
C G H Cogenhor	73	80
C Occid Forestière	180	
Chambourcy (M)	978	..
Cochery Bourdin	360	
Coparex	575	601
Europ Accum.	70 10	...
Gachot S.A.	109 50	113
Guy Degrenne	480	
Hambo Rigles Zan	210	...
Hoogovens	297	
Lecteurs du Monde	450	424
Merlin Imm.	240	..
Nicolas	925	....
Particip Perrier	351	.
Roremo N.V.	177	177 10
St-Gobain-Emballage	3159	3412 d
Sema Metra	320 10	325
S.E.P.R.	1610	.
Sicli	420	.
S.P.R. act. B.	393 50	.
Ufinex	380	....
Wonder	968	755 o

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 28/6	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 585	5 600	5 470	5 870
Ecu	6 931	6 929	....	....
Allemagne (100 dm)	335 680	335 960	326 500	347
Belgique (100 F)	16 346	16 347	15 750	16 800
Pays-Bas (100 fl)	298 080	298 380	289 500	309 500
Italie (1000 lires)	4 580	4 570	4 350	4 850
Danemark (100 krd)	88 200	88 190	84	92
Gde-Bretagne (1 L)	9 741	9 723	9 300	10 100
Grèce (100 drachmes)	3 433	3 430	4 050	4 050
Suisse (100 f)	397 170	396 130	386	408
Suède (100 krs)	92 640	92 640	89	96 500
Norvège (100 k)	87 150	87 300	84	92
Autriche (100 sch)	47 718	47 775	46 500	48 600
Espagne (100 pes)	5 459	5 464	5 200	5 750
Portugal (100 esc)	3 815	3 821	3 650	4 350
Canada (1 $ can)	4 767	4 782	4 650	5 050
Japon (100 yens)	3 620	3 642	3 660	3 660

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28/6
Or fin (kilo en barre)	63200	63600
Or fin (en lingot)	63300	63900
Napoléon (20f)	392	397
Pièce Fr (10 f)	400	399
Pièce Suisse (20 f)	408	408
Pièce Latine (20 f)	364	368
Souverain	473	475
Pièce 20 dollars	2240	2150
Pièce 10 dollars	1220	1225
Pièce 5 dollars	775	850
Pièce 50 pesos	2450	2385
Pièce 10 florins	378	375

SICAV (sélection) 27/6

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	1166 10	1137 66
Actilion	239 16	232 76
Agepargne	858 85	821 87
Ageplacement	6869 62	6869 62
Agepremière	106 06	105 74
AGF Actions ex CIP	1187 29	1158 33•
A.G.F. 5000	698 64	681 60•
AGF ECU	1010 38	1000 38•
AGF Foncier	123 06	120 06•
AGF Invest Sicav	128 17	125 04•
AGF Interfonds	411 14	401 11•
AGF Oblig	1060 43	1055 15•
AGF Sécurité Sicav	10654 03	10654 03•
A.G.F.I.M.O	708 42	691 14•
AMERI-GAN	6389 24	6099 51
Amplitude	678 87	659 10•
Arbitrages Court.T	6020 55	6008 52
Associc	1104 45	1104 45
Atout Futur	385 84	373 15
Aurecic	1260 69	1223 97
Avenir Alizés	1604 65	1573 19
Avenir CIC	110 70	107 48
Axa Capital	141 95	135 84
Axa Europe	129 63	124 05
Axa Investments	131 67	126
Axa NPI	114 12	109 21
Axa Valeurs PER	137 43	131 51
Capimonétaire	5340 23	5334 90
Capioblig	5422 79	5342 65
Captacic	1091 90	1075 76
Capital-Monde	420 94	410 67
Capital Plus	1714 99	1714 99
Casden Pierre	36 94	36 04
Coexis	1100 41	1084 15
Comptavalor	5886 37	5877 55•
Convertimmo	441 03	424 07
Credinter	517 50	502 43
Crédit Mutuel Capital	1084 26	1063
Dièse	1219 65	1179 55
Drouot France	901 69	882 86
Drouot Investiss.	1095 43	1048 26
Drouot Sécurité	242 33	231 89
Drouot Sélection	153 02	146 43
Ecuric	1062 42	1036 87•
Ecupar	123 14	117 84
Ecureuil Capitalisation	2152 25	2130 94•
Ecureuil Invest.	420 83	408 57•
Ecureuil Monepremière	55959 79	55959 79•
Ecureuil Monétaire	32990 22	32990 22
Ecureuil Trimestr	1971 95	1962 43•
Elicash	328563 65	328563 65
Energia	303 04	289 30
Eparcic	3010 43	3010 43
Eparcourt-Sicav	4214 20	4203 69
Epargne Associat.	24392 91	24356 38
Epargne Capital	8907 95	8819 75
Epargne Court Terme	569 09	569 09
Epargne Croissance	1667 12	1622 50
Epargne Industrie	102 38	99 64
Epargne J	58663 23	58663 23
Epargne Long Terme	197 93	192 63
Epargne Monde	1332 02	1296 37
Epargne Obligat.	187 53	182 51
Epargne Première	12275 32	12183 94
Epargne Quatre	1078 91	1050 03
Epargne-Unie	1384 60	1334 55
Epargne Valeurs	451 40	439 32
Epsilon	1166 26	1154 71
Estinvest	726 82	705 65•
Eurocic Leaders	1142 68	1109 40
Eurodyn	1261 38	1219 90
Euro Gan	7716 73	7366 81
Euromatif	26 49	26 10
Fonsicav	11992 91	11992 91
FRANCE-GAN	10228 51	9764 69
France Garantie	257 04	256 53
France Investiss.	439 69	428 97•
France Oblig	445 85	441 44•
Francic	517 38	502 31
Francic Pierre	123 68	120 08
Francic-Régions	1349 90	1310 58
Fruct-Association	29 98	29 98
Fruct-Capi	35 10	34 58
Fruct Court	119128 28	119128 28
Fructidor	235 23	231 75
Fruct-Eco	580 42	552 14
Fruct-Epargne	30 34	29 60
Fructifrance	977 73	953 88
Fructimmo	33 79	32 97
Fruct-Première	11215 79	11050 04
Fructivar	4586 68	4576 24
Futuroblig	1199 81	1160 36
Gestilion	61562 98	61409 46
Gest.Associations	163 47	158 87
Gest. F Sécur	10492 93	10492 93
Horizon	1237 65	1201 60
Interepar	105484 13	102411 78
Interoblig	11889 96	11432 64
Intersélection Fce	577 60	560 78
Japacic	184 29	178 92
Jeunepargne	250 37	246 67
Laffitte Amérique	214 84	205 10
Laffitte Europe	307 24	293 31
Laffitte Expan.	277 93	265 33
Laffitte France	359 01	342 73
Laffitte Immobil.	267 37	255 25
Laffitte Japon	445 52	425 32
Laffitte Oblig	136 04	129 87
Laffitte Rendement	179 03	170 91
Laffitte Tokyo	378 13	360 98
Latitude	5696 26	5687 73
Leumi C.T	10627 81	10627 81
Leumi L.T.	5847 95	5677 62
Lion Association	11149 15	11149 15
Lion Institution	24493 62	24432 54
Lionplus	807 44	799 45
Lion Trésor	2067 08	2048 81
Lion 20 000	22220 54	22220 54
Livret Bourse Inv.	569 77	553 17
Livret Portefeuil.	718 64	697 71
Méditerranée	206 97	198 06
Mensuel CIC	10094 26	9993 32
Mondial Investissem.	437 43	417 59
Monecic	5811 26	5811 26
Moneden	56578 93	56578 93
Mone.J.	61163 66	61163 66
Monévalor	68808 86	68808 86
Mutualité dépôts	11346 58	11323 93
Mutuelle Unie Sél.	151 58	145 05
Natio Court Terme	237402 00	237402
Natio-Epargne	14815 46	14668 77
Natio-Ep. Ret.	130 90	127 40
Natio Eparg.Trésor	6633 32	6620 08
Natio-Imm.	1315 26	1280 06
Natio-Inter	1172 22	1140 85
Natio-Monétaire	21425 48	21425 48
Natio Obligations	505 47	491 94
Natio-Patrimoine	1496 03	1455 99
Natio-Placements	64306 75	64306 75
Natio-Revenu	1010 66	1000 65
Natio Sécurité	11910 68	11910 68
Natio-Valeurs	882 24	858 63
Nippon-Gan	6296 28	6010 77
Nord Sud Dévelop	1276 07	1273 52
Normatif	12762 03	12511 79
Obli-Associations	125 92	124 67
Oblicic-Mondial	2307 01	2272 92
Oblicic-Régions	1088 17	1072 09
Oblig. ttes caté.	151 65	149 41
Oblilion	1110 20	1089 21
Oblisécurité	10780 57	10780 57•
Optimat	30878 01	29976 71
Oraction	1170 20	1131 72
Orvalor	5939 91	5725 21
Paribas Epargne	17424 25	17389 47
Paribas Opportunités	129 28	124 01
Paribas Patrimoine	567 93	544 78
Paribas Revenus	91 13	90 23
Patrimoine Retraite	188 89	183 23
Parvalor	698 15	677 82
Phenix Placement	278 32	270 21•
Pierre Investissements	773 39	754 53
Placement A	1256 71	1232 07
Placements C T	75831 21	75679 85
Placement J.	6057 10	6045 01
Placement Premier	56040 38	55928 52
Plénitude	121 35	118 10
Poste Gestion	54832 48	54832 48•
Première Oblig.	10541 29	10530 86
Prév. Ecureuil	110 02	107 02•
Prosassociation	24705 94	24705 94
Quartz	131 96	128 71
Réalvalor	1066 21	1035 16
Rentacic	161 78	159 39
Revenus Trimestr.	5284 72	5232 40•
Revenu-Vert	1139 59	1122 75
St Honoré Bio-Alim.	943 48	900 70
St Honoré Global	273 21	260 82
St Honoré Mat Plac.	243 73	232 68
St Honoré Pacifique	632 84	604 14
St Honoré PME	563 92	538 35
St Honoré Real	12598 75	12549 55
St Honoré Services	525 14	504 94
St Honoré Techno	806 36	769 79
Sécuricic	1476 62	1476 62
Sécuri-Taux	1175 03	1175 03
Sicasden	703 96	693 56
Sicav Associations	1562 09	1559 75•
S.F.I. fr. et etr	709 98	689 30•
Sicav 5 000	450 95	428 88
S.I. Est	1542 18	1475 77
Slivafrance	738 97	719 19
Slivam	433 64	422 03
Slivarente	222 06	219 86•
Slivinter	438 66	426 92
S.N.I.	1259 11	1222 44
Sogéinoc	53836 68	53268 62
Sogevar	1120 67	1069 85
Sogeter	1345 01	1284 02
Soleil Investissements	552 35	527 30
Solstice	2020 42	2015 39•
Stratégie Actions	1218 45	1171 59
Stratégie Rendements	1212 51	1174 34
Technocic	1177 18	1142 89
Techno-Gan	6293 45	6008 07
Thesora	548 03	542 80•
Transplus	134 01	128 24
Trésor Avenir	106 09	105 04•
Trésor Plus	1077 53	1066 86•
Trésor Réal	12058 57	12058 57
Trésoricic	108139 78	108139 78
Trilion	5071 12	5020 91
U.A.P. Investiss.	485 92	468 36
U.A.P. Act. F	619 27	596 89
U.A.P. Act. Sél.	675 44	651 03
U.A.P. Aedifi.	652 09	628 52
U.A.P. Alizé	481 66	464 25•
U.A.P. Alto	114 11	109 99•
UAP Moyen Terme	115 88	111 69
Uni-Associations	115 21	115 21
Uni-Foncier	1518 32	1463 44
Unifrance	631 43	608 61
Uni-Garantie	1297 42	1271 96
Uni Régions	1649 30	1589 69
Unirente	2410 48	2331 22
Univar	201 84	201 84
Univers Actions	1343 89	1299 70
Univers-Obligation	1643 12	1589 09
Valorem	571 30	557 37
Valorg	1757 07	1755 31
Valréal	44847 73	44825 32
Vauban	24293 87	24269 58

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

Le Monde

La Cour européenne de justice demande à la RFA de suspendre la taxe routière

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

La Cour européenne de justice a demandé jeudi 28 juin à l'Allemagne de l'Ouest de suspendre l'application, prévue au 1er juillet prochain, de la taxe routière sur les camions circulant sur son territoire. Les juges de Luxembourg attendent maintenant les observations des autorités fédérales qui doivent être transmises d'ici au 2 juillet avant de se prononcer sur le fond de l'affaire, l'arrêt de la Cour ne pouvant tomber que dans plusieurs mois. La Commission de Bruxelles, avec l'appui de la plupart des pays partenaires de la RFA, a demandé le 23 juin dernier à Luxembourg de prendre une décision « en référé » suspendant la mise en œuvre de la loi allemande. Celle-ci prévoit une taxe de 2 000 à 9 000 DM, selon les catégories de véhicules, sur tous les camions utilisant les routes et autoroutes de la République fédérale. Il est prévu cependant que les transporteurs allemands pourront déduire de ce montant la fiscalité qu'ils acquittent actuellement (taxe à l'essieu).

M. S.

A la cour d'assises du Rhône

Deux à cinq ans de détention pour les huissiers lyonnais

La cour d'assises du Rhône a largement suivi les réquisitions de l'avocat général (*le Monde* des 27 et 28 Juin) en rendant, mercredi 27 juin, son verdict concernant les trois huissiers qui avaient débarrassé et détruit le conteau d'une cache de la branche lyonnaise d'Action directe, le 30 août 1986. Alain Carret a ainsi été condamné à cinq annnées de réclusion criminelle tandis que ses associés, Hervé et Jean-François Petitjean, se voyaient respectivement infliger quatre ans d'emprisonnement, dont un avec sursis, et deux ans de prison ferme.

Quant à Georges Baudet, le serrurier complice, il a été condamné à six mois de prison avec sursis.

Pour moderniser son aviation

La Suisse réexamine la candidature du Mirage -2000

BERNE

de notre correspondant

Conséquence de la baisse des tensions en Europe, le Mirage français, qui avait été écarté il y a deux ans au profit du F-18 américain, a refait surface dans la course pour le renouvellement de la flotte aérienne de combat de l'armée suisse. Alors que son choix paraissait arrêté, le gouvernement helvétique vient de redonner ses chances à l'avion produit par Dassault en annonçant, mercredi 27 juin, qu'il avait décidé de reporter l'acquisition de trente-quatre chasseurs F-18 de McDonnell Douglas et de procéder à une évaluation complémentaire du Mirage 2000-5.

Ce revirement s'explique autant par des critiques croissantes concernant des dépenses militaires jugées trop élevées que par les bouleversements en cours en Europe. Après l'avertissement du référendum de novembre dernier où plus d'un électeur sur trois s'était prononcé pour la suppression de l'armée, le montant de 3,4 milliards de francs suisses prévu pour l'achat de trente-quatre F-18 pouvait paraître excessif et avait provoqué une vive controverse.

Compte tenu des développements en Europe centrale et en Europe de l'Est, le gouvernement a fini par accéder au souhait des principaux partis de présenter, cette année encore, un rapport sur la politique de sécurité au Parlement avant de lui soumettre le message d'acquisition d'un nouvel avion de combat.

En se donnant un délai de réflexion supplémentaire, les autorités helvétiques pourront ainsi examiner la possibilité de trouver une solution moins onéreuse en raison de la baisse des prix sur le marché international de l'armement. Le chef du département militaire, M. Kaspar Villiger, a reconnu que le F-18 *« est un avion idéal ou presque, mais il a le désavantage d'être coûteux »*, car son producteur est tenu de vendre ses avions à l'étranger au même prix qu'à l'armée de l'air américaine.

En comparaison, l'éventuelle commande de trente-six à quarante avions français permettrait de réaliser une économie de *« quelques centaines de millions de francs suisses »*. Autre élément nouveau : le Mirage 2000-5 est une version améliorée du Mirage 2000 qui n'avait pas été retenu en 1987 parce qu'il ne répondait pas aux exigences de Berne. Or les capacités du nouveau modèle sont aujourd'hui comparables à celles du F-18, qu'il s'agisse du radar, du calculateur ou du cockpit. En raison de ces améliorations techni ques, indique-t-on à Berne, l'évaluation de 1987 est aujourd'hui *« dépassée »*.

Ce réexamen de la situation fait suite à de nouveaux entretiens avec les autorités françaises et les représentants de Dassault. Il a également été facilité par une récente rencontre entre M. Villiger et le ministre français de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement. Appelés à remplacer des Mirage-III et des Hunter britanniques, les nouveaux appareils américains ou français pourraient être opérationnels à partir de 1994.

JEAN-CLAUDE BUHRER

ÉTATS-UNIS

M. Mandela sur la tombe de Martin Luther King

Poursuivant son voyage aux Etats-Unis, M. Nelson Mandela s'est arrêté, mercredi 27 juin, à Atlanta (Georgie) pour s'incliner sur la tombe de Martin Luther King, champion de la lutte – non violente – des Noirs américains pour les droits civiques, assassiné en 1968. Le vice-président de l'ANC (*Congrès national africain*) a rendu hommage au lauréat (en 1964) du prix Nobel de la paix, soulignant que celui-ci avait été pour lui une source d'inspiration au cours de ses vingt-sept années de détention.

Dans cet ancien bastion de la *suprématie blanche*, le dirigeant nationaliste noir a fait remarquer que *« la non-violence est une très bonne politique quand les circonstances le permettent »*, ajoutant : *« Il y a aussi des moments où les circonstances ne le permettent pas. »*

M. Mandela s'est, d'autre part, félicité de la décision de la CEE de maintenir les sanctions contre l'Afrique du Sud : *« Je pense que c'est une déclaration très équilibrée et très bonne. Nous sommes vraiment enchantés de ce résultat. »* – *(AFP, Reuter.)*

RDA

M. de Maizière n'exclut pas de démissionner

Le premier ministre est-allemand, M. Lothar de Maizière, n'exclut pas de démissionner si le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl exerce des pressions pour imposer sa date et ses conditions pour les futures élections panallemandes.

Tandis que le gouvernement de Bonn envisage ouvertement de tenir les premières élections générales panallemandes le 9 décembre, le gouvernement de Berlin-Est a jusqu'ici refusé de prendre position.

« Je résisterai à la pression et au besoin je me retirerai », affirme M. de Maizière dans une interview, jeudi 28 juin, à l'hebdomadaire *Die Zeit*. *« Nous voulons l'unification aussi vite que possible,* ajoute-t-il, *mais nous la voulons aussi bonne que possible. »*

Au lendemain de la conférence « 2 + 4 » sur les aspects extérieurs de l'unité allemande, une première fissure était apparue entre Bonn et Berlin-Est sur l'attitude à adopter face aux propositions soviétiques sur le futur statut militaire de l'Allemagne. – *(AFP.)*

Lire nos autres informations sur l'unification allemande page 4

NICARAGUA

L'état-major de la Contra a déposé les armes

L'état-major de la Contra a déposé les armes, mercredi 27 juin, mettant officiellement fin au conflit qui a sévi pendant neuf ans, fait plus de cinquante mille victimes, sur une population de plus de trois millions d'habitants, et causé des dégâts matériels estimés à quelque 15 milliards de dollars.

Le dernier acte du processus de démobilisation de la Contra a eu lieu à San-Pedro-de-Lovago, à 250 kilomètres au sud-est de Managua, en présence notamment de la présidente Violeta Chamorro, du cardinal Miguel Obando, archevêque de Managua, et du chef des « casques bleus » de l'ONU pour l'Amérique centrale (ONUCA), le général espagnol Agustin Quesada.

Les cérémonies ont été perturoées par un grave accident : trente-quatre personnes ont été blessées dans la collision entre deux hélicoptères de l'armée nicaraguayenne. Les deux appareils qui, selon des témoins, se sont heurtés au décollage puis se sont écrasés au sol, transportaient des employés du ministère de l'information et de nombreux journalistes nicaraguayens et étrangers. Les journalistes blessés – parmi lesquels figurent une correspondante et deux photographes de l'AFP – sont tous hors de danger, même si certains souffrent de blessures sérieuses. – *(AFP.)*

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

« Vos papiés ! »

DANS ma série Courteline pas mort, vive le roi Ubu, voici, choisis au hasard d'un abondant courrier, les démêlés de Mme Hélène Proriol avec notre chère administration. Elle habite Levallois-Perret dans les Hauts-de-Seine, un département pilote où on délivre des cartes d'identité infalsifiables. Faut qu'elle renouvelle la sienne. Elle se pointe donc à la mairie avec l'acte de proprjété de son appart, une quittance d'électricité et un acte de naissance. Lieu : Paris. Nom de jeune fille : Méniack. Alors, l'employée :

– Nationalité ?

– Ben, française !

– Française comment ?

– Par naturalisation.

– Vous avez des papiers le prouvant ?

– Non, ma maison a été entièrement vidée par les Allemands en 1942.

– Je regrette, mais c'est pas une excuse.

– Ecoutez, faut pas pousser, je suis mariée à un Français. En secondes noces. Le premier l'était aussi, français.

Ça, ça l'a ébranlée, l'employée. Elle se dit prête à reconsidérer la question. Enfin, pas elle. Va falloir la soumettre au tribunal d'instance. Lequel adresse à Mme Proriol le courrier suivant :

Madame,

Il sera bon de bien vouloir prendre un rendez-vous afin de revoir votre dossier et de vous munir lors de cette entrevue de l'acte de naissance de votre premier mari mentionnant les date et lieu de naissance de ses parents dessus ainsi que pour votre deuxième mari. Si ces mentions ne figures pas sur l'acte veuillez apporter l'acte de naissance de votre premier beau-père et du second bien sûr.

Non, c'est vrai, on est jamais assez prudent quand il s'agit de protéger la terre sacrée de la patrie contre l'invasion étrangère. On frémit en pensant à la façon dont ils malmèneraient l'orthographe, la ponctuation, la syntaxe, bref le génie de notre langue, ces barbares ! Hein, Malherbe, qu'est-ce que t'en dis ?

SRI-LANKA

355 000 réfugiés fuient les combats entre l'armée et les rebelles tamouls

NEW-DELHI

de notre correspondant en Asie du sud

Les combats qui se déroulent depuis une huitaine de jours autour du fort de Jaffna, la péninsule du nord de l'île, n'évoluent pas de façon significative en faveur de l'un ou l'autre camp. Quelque 240 soldats enfermés dans le vieux fort hollandais sous les tirs des militants tamouls du LTTE (Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul) sont ravitaillés par parachutage. L'aviation gouvernementale se prépare, en outre, à bombarder les positions des Tigres et à évacuer la garnison. Elle a demandé à la population, par voie de tracts, de quitter la zone.

La population est encore plus éprouvée par les combats dans l'Est, où, selon les chiffres officiels, 355 000 personnes ont été obligées de fuir leurs foyers. L'armée, qui a apparemment un peu vite clamé victoire, ne contrôle en réalité que les principales localités. Disséminés dans la jungle alentour, les Tigres disposent encore d'une grande puissance de feu, malgré des pertes importantes.

Répondant à un appel du gouvernement, entre 15 000 et 20 000 jeunes, âgés de dix-huit ans à vingt-deux ans (la plupart issus de milieux pauvres) se sont présentés au quartier général de l'armée, à Colombo. La quasi-totalité de ces recrues sont cinghalaises (outre des musulmans). Les mouvements tamouls opposés au LTTE soutiennent le principe de l'offensive gouvernementale, mais sont de plus en plus réticents devant les abus dont est victime la population tamoule. Le LTTE affirme avoir découvert les corps de quarante-quatre civils, qui auraient été massacrés par l'armée, dans les environs de Batticaloa.

L.Z.

□ **ESPAGNE : attentat au Pays basque.** – Un capitaine de l'armée espagnole à la retraite a été tué, jeudi 28 juin, dans un attentat à Saint-Sébastien. Ignacio Urrutia, âgé de soixante-quinze ans, qui se trouvait à l'intérieur de son automobile, a reçu une balle en pleine tête. Cet attentat n'avait pas encore été revendiqué en milieu de journée, mais les milieux policiers soupçonnaient l'organisation indépendantiste basque ETA. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **La mort de Jean Baillou.** – Jean Baillou, ministre plénipotentiaire, qui était depuis 1975 vice-président de la commission des archives diplomatiques, est mort, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans (*le Monde* du 28 juin). Jean Baillou a été directeur des archives diplomatiques et de la documentation aux affaires étrangères de 1956 à 1964. Il a été ensuite directeur, puis directeur honoraire de l'Institut international d'administration publique (1967-1974) et membre du Haut Comité de la langue française (1977-1983).

□ **Allianz prend le contrôle du monopole est-allemand de l'assurance.** – Alianz, numéro un européen de l'assurance, a pris le contrôle à 51 % du monopole est-allemand de l'assurance, la Deutsche Versicherungs-AG (DVAG). Le holding d'Etat est-allemand Treuhandanstalt conservera les 49 % restants. Les cinq assureurs ouest-allemands regroupés autour de Colonia (filiale du groupe français Victoire) qui avaient formulé une contre-proposition de reprise des assurances de RDA ont donc échoué. Lors d'une conférence de presse tenue mercredi 27 juin, à Munich, le président d'Allianz, M. Wolfgang Schieren, a indiqué qu'il lui faudrait cinq ans et 2 milliards de deutschemarks avant que l'ensemble est-allemand ne devienne rentable.

ZAMBIE : alors que les émeutes s'étendent

Le président Kaunda dénonce les « désordres criminels »

Le président zambien Kenneth Kaunda a qualifié, mercredi 27 juin, de *« désordres criminels »* les émeutes qui secouent son pays depuis lundi. *« Le Parti et le gouvernement seront sévères avec tous ceux, y compris les enfants, qui seront impliqués dans des destructions de biens »*, a ajouté M. Kaunda, au cours d'une allocution radio télévisée, au lendemain de l'instauration du couvre-feu dans la capitale.

La Zambie, qui avait abandonné en 1987 un programme d'austérité recommandé par le FMI, a dû se résigner, en juin 1989, à le reprendre : libéralisation des prix, fin des subsides gouvernementaux sur les produits de consommation à l'exception de la farine de maïs et strict contrôle monétaire. M. Kaunda a déclaré que toutes ces mesures *« marchaient très bien »* et a laissé entendre que le couvre-feu imposé mardi à Lusaka pourrait, au besoin, être étendu à d'autres régions du pays.

Les émeutes qui ont secoué la capitale zambienne se sont étendues à la ville de Kabwé (principale ville de la province centrale, au nord de Lusaka) où la police, selon son chef, a ouvert le feu sur un groupe de jeunes qui s'apprêtait à saccager une minoterie, tuant sur le coup trois d'entre eux.

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 28 juin 1990 a été tiré à 515 252 exemplaires.

Le Monde

SECTION D

LIVRES • IDEES

Les hommes illuminés de Vergilio Ferreira

Un romancier portugais marqué par Dostoïevski et par l'existentialisme

APPARITION
de Vergilio Ferreira.
Traduit du portugais par Geneviève Leibrich, préface de Robert Bréchon, Ed. Métailié, 232 p., 130 F.

MATIN PERDU
de Vergilio Ferreira.
Traduit du portugais par Parcidio Gonçalves, La Différence, 204 p., 89 F.

L'œuvre de Vergilio Ferreira n'a pas atteint, du moins hors de son pays, la célébrité de celle de José Saramago. Plus secrète, s'attachant davantage à cheminer dans les méandres de la vie intérieure qu'à jongler avec les grands mythes de l'histoire portugaise, cette œuvre appartient pourtant, puissamment et de plein droit, à la littérature contemporaine du soupçon et de l'inquiétude existentielle. Moderne, elle porte aussi en elle une interrogation sur la forme et la destinée du roman.

De six ans l'aîné de Saramago, Vergilio Ferreira est né en 1916 dans la serra d'Estrela, région montagneuse au nord du Portugal. Après le séminaire et des études de philologie classique à l'université de Coïmbra, il mène une double carrière de professeur et d'homme de lettres. Marqué à ses débuts par le néoréalisme ambiant, dans lequel se sont reconnus les opposants au régime du docteur Salazar, il rompt avec ce courant en 1949 avec son roman *Mudença* (*Changement*). C'est à l'écart de l'idéologie et d'un engagement explicite – ce qui ne l'empêche pas d'être à plusieurs reprises en butte à la censure politique – que Ferreira développera une œuvre personnelle, profondément liée à son expérience subjective.

« J'aime la vérité qui n'est jamais publique, celle qui reste en réserve, celle qui brille humblement dans l'obscurité, celle qui est à la limite de ne pas l'être, celle qui n'est point plate comme une avenue pour automobiles, celle qui n'a jamais été proférée et qui meurt si on la profère, celle qui n'est point discernable, celle qui est avant Dieu », écrit-il dans l'un des volumes récents de son *Journal, Conta corrente* (*Compte courant*) (1).


SILVIA SEDVA

Vergilio Ferreira : « J'aime la vérité qui n'est jamais publique, celle qui reste en réserve. »

Ses sources, Ferreira les trouvera plus dans le roman russe et américain, et surtout dans l'existentialisme français d'après-guerre que dans la littérature de son pays. Auteur d'essais sur Sartre et Malraux et d'études sur Camus, il fait de la forme romanesque un terrain d'expérimentation intellectuelle et philosophique, un espace de mise en situation de la pensée.

« Un acte de présence »

Après *Alegria breve* (traduit par Roberto Quemserat, Gallimard, 1965) et *Pour toujours* (traduit par Anne Viennot et Marie-José Leriche, Editions La Différence, 1988 (2), les deux romans aujourd'hui traduits – *Apparition* et *Matin perdu* – témoignent de cet art dans lequel le courant subjectif et réflexif est habité, emporté par l'intensité poétique.

Publié en 1959, *Apparition* (*Apariçao*) est le sixième roman de Ferreira ; celui par lequel il accède à la notoriété. Un jeune professeur, Alberto Soares, originaire des monts de la Beira, est nommé, après la mort de son père, à Evora, capitale de l'Alentejo, région de vastes plaines au sud de Lisbonne, *« Evora mortuaire, carrefour de races, ossuaire des siècles et des rêves des hommes »*. Dans la famille du docteur Moura, notable de la ville, le narrateur rencontre différents personnages, dont les trois filles du médecin. Face à ces figures qui incarnent des possibilités d'être, des discours constitués et inéchangeables (à l'exception de celui de Cristina, pure et musicale parole de l'enfance), face à *« toute la mécanique endurcie »* de la *« vie sociale »*, Alberto tentera de délivrer son message.

Ce message, dont la substance ne peut se révéler, *« apparaître »*, qu'en se communiquant, en accédant à l'autre, n'est pas à proprement parler une philosophie. Expression d'un élan de l'être, il ne peut se formuler que dans l'acte même d'exister, de comprendre et de *se* comprendre dans le monde : *« Un acte de présence ne se définit pas, il ne tient pas dans les mots. »* Mais le narrateur, acteur autant que révélateur, lui-même enfermé dans son discours singulier, ne parviendra pas à dépasser les *« apparences successives propres à chaque circonstance »*. Il s'y perdra et sera rejeté, à la fin d'une année écrasée de lumière et de chaleur, hors de cette société que seul le signe de la mort peut espérer définir.

Ce qui pourrait marquer les limites de l'art de Vergilio Ferreira et le réduire au paysage étriqué du roman à thèses devient le gage d'une liberté très grande, d'une conscience aiguë, d'une morale. L'aspect démonstratif, la volonté illustrative et spéculative sont comme métamorphosés, fondus dans l'épaisseur romanesque. Ils y prennent place, non comme des valeurs ajoutées, mais comme des éléments nécessaires à la structure et à la progression du récit.

Robert Bréchon, qui avait naguère préfacé *Alegria breve*, a raison, en présentant *Apparition*, de parler de Dostoïevski. C'est en effet l'homme illuminé, foudroyé, par sa conscience du monde que Vergilio Ferreira met en scène et en situation, qu'il élève à une puissance dramatique. La version française de Geneviève Leibrich parvient à restituer la dimension tragique de ce beau roman.

Cette vision dramatisée et pessimiste – mais jamais défaitiste – de l'homme se retrouve dans l'autre récit de Ferreira, *Matin perdu* (*Manha submersa*), que publient les Editions La Différence. Sorti en 1954, cinq ans donc avant *Apparition*, *Matin perdu* est un récit d'une facture plus classique, un roman d'éducation, âpre comme les montagnes de la Beira qui en sont le cadre. Mais comme dans *Apparition*, la veine lyrique se fond dans un expressionnisme de l'intériorité et de l'émotion.

Un jeune garçon, Antonio, est envoyé au séminaire où il fait l'apprentissage du mépris et de la cruauté, où il découvre la totale et systématique aliénation de sa liberté. Mais c'est moins la dénonciation de l'oppression qui est le sujet du roman de Ferreira (ce qui donnerait une impression justifiée de déjà-lu) que la réflexion sur la signification de celle-ci. Là encore, la mort est le motif, l'objet ultime de la révélation. Là encore, c'est le travail de la conscience et de la mémoire qui donne au livre sa tonalité particulière : *« Etrange pouvoir que celui du souvenir. Tout ce qui m'a blessé me blesse encore, tout ce qui m'a souri continue de me sourire : mais, plutôt qu'un appel à l'abandon, à un oubli* réel, *la brume de la distance recouvre tout, m'invite à l'émotion, ni heureuse ni triste mais simplement* émouvante... »

Patrick Kéchichian

(1) Cité dans *le Monde diplomatique*, décembre 1985.

(2) « Le Monde des livres » du 11 novembre 1988.

LE FEUILLETON
de Michel Braudeau

Andy soit-il

De 1976 à sa mort, en 1987, Andy Warhol a tenu un journal extrêmement précis, dans lequel il notait tout ce qu'il avait fait, vu ou entendu : une liste de noms, souvent célèbres, beaucoup de détails et d'anecdotes scabreuses.

Page 30

PORTRAIT

Le chauffeur de taxi était un écrivain



Brassens aimait réciter des passages de *Touchez pas au grisbi* en soulignant les beautés et les cadences des phrases de Simonin. Fleuve noir réédite les trois volumes du *Hotu*.

Page 32

SOCIÉTÉ

La voix des sourds

Le neurologue anglais Oliver Sacks explore un territoire inconnu – celui des sourds – structuré par une langue de *signes et de gestes, une* langue pour les yeux, et raconte, en même temps, la longue histoire d'une répression.

Page 33

Violences nordiques

Jan Guillou et Mats Wägeus démasquent la brutalité cachée sous le « modèle suédois »

LA FABRIQUE DE VIOLENCE
de Jan Guillou.
Traduit du suédois par Philippe Bouquet.
Manya, 420 p., 129 F.

SCÈNE DE CHASSE EN BLANC
de Mats Wägeus.
Traduit du suédois par Jean-Baptiste Brunet-Jailly.
Presses de la Renaissance, 158 p., 89 F.

« Le coup l'atteignit sur le haut de la pommette droite. » Entre cette première phrase et la dernière page : *« ... dans moins de dix secondes, son sang va gicler sur le parquet et sur la tapisserie »*, héros et lecteurs vont plonger, avec de rares et calculés retours à la surface – à la raison – dans un profond bain d'une violence habituellement réservée aux romans policiers. Solidement informatif, le titre, *la Fabrique de violence*, annonce les deux couleurs du roman : à la fois description de la production de violence et de l'usine où elle est produite. Usine inattendue que cette boîte à bac huppée perdue au milieu d'hectares de verdure où se retrouvent au milieu des années 50 les meilleurs fils de la noblesse et de la bourgeoisie suédoise.

Là, au nom du principe *« d'éducation mutuelle »*, les grands élèves, *organisés en un conseil élu*, détiennent un droit et un devoir de bizutage et d'humiliation permanente des plus petits qui se conclut à l'occasion par l'hospitalisation discrète des victimes. Nul recours : les professeurs se terrent dans le pur enseignement, et la direction fait plus qu'approuver le maintien d'aussi saines traditions, dont certaines datent de la *« période brune »*. Ainsi, estime le narrateur, *« l'établissement ressemblait à une ville soumise à la loi martiale où la* Kommandantur *des forces d'occupation exerçait tous les pouvoirs »* et où les mots pouvaient commencer à glisser impunément : le petit devient un rat, un juif ou un socialo.

Dès son arrivée chez les « petits », Erik, un surdoué de la violence, refuse de se soumettre et introduit, avec une conscience de plus en plus aiguë des rapports de forces, une stratégie de la tension qui va bouleverser l'établissement, sans jamais parvenir cependant à en remettre en question les fondements. Quasi seul contre tous dans le champ clos de la barbarie, Erik sera le champion d'une vérité et d'une égalité dont ses condisciples ne veulent surtout pas entendre parler.

Sans doute trop beau, trop fort, trop intelligent, héros positif d'un western haletant où il serait le seul juste, Erik, après avoir échappé de justesse à la mort, nous conduit dans son refus de normalisation, à faire avec lui le coup de poing contre la violence, car *« comment se défendre contre elle, sans y avoir recours soi-même ? »* Jusqu'au moment où l'idée d'un recours au droit pourra sembler prévaloir. Cette « fabrique de violence » aura été la fabrique d'un adulte qui, sorti du cercle des bourreaux disparus, poursuivra ailleurs sa tâche de justicier.

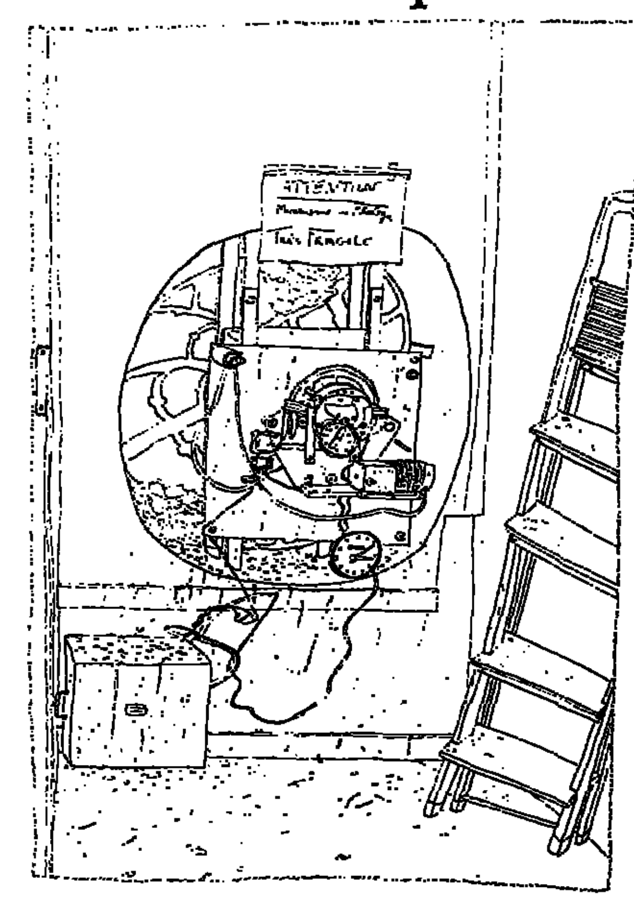
Car cet établissement (nommé Solbacka) a existé, tout comme notre héros. *« Erik c'est moi »* dit en effet Jan Guillou, non par goût des citations, mais parce qu'il s'estime plus de trente ans après toujours *« en résistance »* après avoir, sur la lancée de son Erik, abandonné la pratique du droit pour celle du journalisme. *« Est-il utile de faire du droit lorsqu'on peut détruire un système comme celui-là avec un seul article ? »* interroge t-il. Ses révélations sur Solbacka il y a quelques années en avaient amené la fermeture. *« Chez moi, la violence physique s'est transformée en journalisme. J'ai détruit la vie de beaucoup de gens par mes articles, avec la même brutalité. »*

« Ce sont les mêmes techniques journalistiques soucieuses d'exactitude que j'ai utilisées pour écrire la Fabrique de violence. *La question pour moi essentielle est de comprendre pourquoi Erik n'a pas réussi à organiser une rébellion. C'est une question très suédoise. Notre société est plus brutale qu'on ne le pense à l'extérieur. Elle est née dans une dictature militaire, et nous n'avons pas eu de révolution. C'est une société disciplinée, autoritaire, avec des effets très pervers dans la croyance massive en l'ordre, où l'individualisme est détesté. On s'y heurte durement lorsqu'on est journaliste, car le journalisme doit être dirigé contre le pouvoir. »*

Jean-Louis Perrier

Lire la suite page 36

Etat des lieux état d'esprit



Le mécanisme de l'horloge de la rue des Italiens.

ADIEU AUX ITALIENS
Dessins de Nicolas Guilbert.
Texte de Bertrand Poirot-Delpech,
le Monde-la Découverte,
96 p, 220 F.

Pendant quarante ans, *le Monde* a été « le quotidien de la rue des Italiens ». C'était bien davantage qu'une localisation géographique : autour de l'ancien immeuble du *Temps*, de sa face de pierre grise, de son horloge, de ses escaliers étroits et de son labyrinthe de bureaux, d'armoires et de dossiers, s'est créée une manière de mythologie. L'habit ne fait pas le moine ni le moine l'habit, mais entre ces murs austères, cette architecture un peu pompeuse et le journal il s'est produit une lente osmose.

Avant de quitter la rue des Italiens pour Falguière et sa modernité, il était donc utile de faire un état des lieux pour essayer aussi de mieux comprendre un état d'esprit. Pendant plusieurs mois, Guilbert s'est donc promené dans le journal, des caves aux greniers, des rotatives aux recoins les plus reculés ; dans des endroits qui étaient demeurés des terres inconnues pour les plus anciens de la maison. Et il a dessiné, d'un trait vif et précis, attentif au moindre détail – à une affiche sur un mur, à l'insolite d'un objet arrivé un jour par hasard sur un bureau et demeuré là pendant des années, simplement parce qu'on a oublié de l'enlever et qu'il fait désormais partie du décor. Mais des dizaines de hasards accumulés, cela ne fait plus de hasard du tout : cela finit par s'appeler une culture. Guilbert a dessiné la culture de la rue des Italiens.

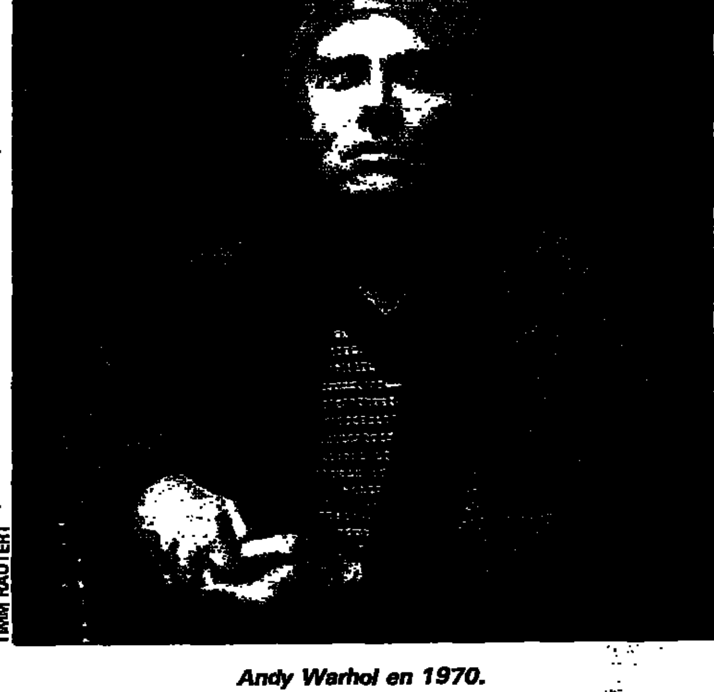
Des monceaux de paperasses, des colonnes de livres et de dossiers, des nœuds de fils téléphoniques enchevêtrés comme dans un nid de vipères, des posters, des cartes, des coupures de journaux, témoins de plaisanteries oubliées, et puis, ici ou là, une note personnelle, la manifestation d'un caractère, d'une sensibilité.

Nostalgie, tout cela ? Pas seulement. Et le texte allègre et impertinent de Poirot-Delpech le souligne en évoquant ce que furent ces années des Italiens : un journal, c'est tout à la fois – *le langage courant l'atteste* – un produit imprimé, un lieu, une équipe et un esprit. Les voilà réunis par l'image.

P. L.

LE FEUILLETON
de Michel Braudeau

JOURNAL
d'Andy Warhol.
Edition établie par Pat Hackett.
Traduit de l'anglais
par Jérôme Jacobs
et Jean-Sébastien Stekli.
Grasset, 792 p., 195 F.



TIMM RAUTERT

Andy Warhol en 1970.

Andy soit-il

ON a dit un peu trop vite que le *Journal* d'Andy Warhol était un tas d'inepties ennuyeuses. C'est un tas sans doute, près de huit cents pages – et l'original comportait quelque vingt mille pages de manuscrit, – il y a énormément d'inepties, c'est vrai, mais, étrangement, on le lit avec un intérêt un peu irrité, puis un amusement complice, et l'on se fait prendre dans le ressassement gris argent et vert dollar de ses listes de noms, de détails minuscules et d'anecdotes scabreuses. Bien sûr, c'est à 95 % un tissu de ragots. Mais les gens qui n'aiment *vraiment* pas les ragots ont-ils un cœur ?

Ce *Journal* a d'abord le mérite d'être absolument cohérent avec la démarche d'Andy Warhol dans les autres domaines, de la peinture au cinéma, sur lesquels nous ne reviendrons pas, non plus que sur sa biographie assez largement traitée par la presse ces temps-ci. Rappelons qu'après la tentative de meurtre de Valérie Solanas sur la personne de Warhol (plusieurs coups de feu, le coma, une réanimation miraculeuse) ce dernier se considéra désormais comme un revenant. Une jeune étudiante, Pat Hackett, qui était entrée à la Factory (l'usine-atelier-studio de Warhol) comme dactylo, s'était mise à tenir un petit journal de bord de ce qu'elle observait dans ce pôle de la vie mondaine et artistique new-yorkaise.

A partir de l'automne 1976, Warhol a pris ce journal à son compte et instauré une routine de travail : chaque matin, entre 9 heures et 9 h 30, il téléphonait à Pat Hackett et lui dictait le résumé de ce qu'il avait fait la veille, les gens qu'il avait vus, ce qu'il avait mangé, entendu, les miettes d'un invraisemblable festin de bruits, de poussière, de vanités.

AU fil du temps, il commentait ses soirées, ajoutait un peu de chair à ces simples listes de noms (Pat Hackett, devenue éditrice du journal, a dû couper dans ce Bottin de noms pas tous célèbres et supprimer les jours sans rien de notable) toujours ponctuées de petites sommes en dollars entre parenthèses : Warhol, qui avait connu les tortures du fisc, tenait une comptabilité maniaque de chaque cent dépensé ; on a ainsi une idée du coût d'une course en taxi, du montant d'un pourboire, etc., dans les années 70. Ce n'était du reste pas inutile : de 1972 à sa mort, il a été contrôlé par les impôts chaque année.

Après le téléphone du matin, ou la cassette au retour d'un voyage, Pat Hackett tapait le journal au propre, religieusement. Elle le fit avec dévotion, du 24 novembre 1976 au 17 février 1987 (Warhol mourut le 20, à la suite d'une opération de la vésicule biliaire) et nous propose aujourd'hui ces larges extraits, insistant pour que nous les lisions en continuité – elle a raison – et sans index, pour éviter au lecteur la tentation de picorer dans le volume ce que dit Warhol de tel ou tel, sans lire au-delà. *« Ecouter la voix authentique de ce génie moderne qui a vu dans une simple boîte de soupe une image qui allait révolutionner le concept d'art dans le monde entier »*, nous dit Mme Hackett. Soit, écoutons.

LA voix d'Andy est plutôt terne au départ, comme une radio serinant le même bulletin d'informations, en bande, sempiternellement. Il fait à peu près tous les jours la même chose, chercher des clients qui lui passent commande d'un portrait, téléphoner quelques heures durant, aller dans des parties où l'on rencontre tout le monde, les riches et les fameux, les stars du rock'n'roll, de la peinture, de l'argent et tout leur petit univers de parasites abîmés dans diverses drogues ou amours illicites, passer d'une soirée à une autre, d'un événement à un autre, tous exceptionnels, tous les mêmes. Il fréquente beaucoup l'ambassade d'Iran à New-York et la famille Hoveyda, note simplement : *« C'était bon, mais le caviar n'est passé qu'une fois. »*

Il est trop célèbre, il a tout fait pour cela, mais ça le gêne parfois, comme en février 1977 à Miami, alors qu'il veut aller pisser comme n'importe qui dans une boîte de nuit et qu'à peine en position de se satisfaire quelqu'un l'aperçoit, le reconnaît, l'interrompt : *« Oh ! mon Dieu, je n'arrive pas à croire que je suis là à côté de vous, laissez-moi vous serrer la main »*, puis va d'abord se laver les mains. Plein de gens entrent et disent : *« C'est vraiment vous ? »*, si bien qu'il doit rengainer et s'en aller.

Il connaît tout ce qui compte dans le domaine vaste et mouvant de l'esbroufe. Ses rapports avec Mick Jagger sont à peine amicaux, les deux hommes sont trop différents, mais constants. Andy est au mieux avec Bianca, la seule épouse officielle de Jagger, mais assiste à l'arrivée de Jerry Hall dans la vie de Mick ; aux tribulations diverses du couple en divorce ; aux maintes cuites de Mick et aux liaisons multiples de Bianca avec ceux qui voudraient la consoler.

L'un des plus louches et irrésistibles attraits du *Journal* est évidemment de fournir à la pelle des détails plus ou moins scandaleux, de balancer amis et ennemis sur le même ton d'indifférence, en entomologiste blasé, insecte lui aussi, du genre cafard. *« John Travolta ne cessait d'aller aux toilettes, d'en ressortir avec les yeux rouge vif (...), vraiment mignon, l'air sensible, très grand, quand même un peu trop tapette. »* Du comédien Peter Firth, il précise que l'argument le plus éloquent de son succès est de si belle taille qu'il l'empêche de marcher : *« Il l'a aussi grosse que Joe Dallessandro. »*

Il aime bien ce brave Elton John. *« J'ai demandé à Elton si je pouvais l'embrasser, mais il ne m'a pas répondu, alors j'ai laissé tomber. Il n'avait peut-être pas entendu. Il portait un chapeau à cause de ses implants. »* La consommation de cocaïne de chacun, Jagger entre autres, n'est mentionnée qu'en passant – c'est tellement normal, – à l'occasion d'une blague : *« Ronnie a ouvert la porte des toilettes dans la salle de conférences – la serrure ne marche pas bien. Il est tombé sur Margaret Trudeau assise sur le trône, le pantalon baissé, avec une cuillère de coke sous le nez. Il a dit : « Oh ! pardon... » et a reculé. Elle était venue avec Tom Sullivan. »*

IL y en a pour tout le monde. Marisa Berenson, Milos Forman, Jackie Onassis, Liz Taylor et *tutti quanti*. Le portrait qu'Andy fait d'un autre expert en son domaine, Truman Capote, est drôle et plein de sympathie. Truman habillé n'importe comment, avec un manteau d'Issey Miyake, des chaussures à bout ouvert, ridicule et cancaneur, parle de son psy *(« Je lui ai demandé pourquoi un type comme lui a besoin d'aller chez un psy. Il m'a répondu que c'était un vieil ami, qu'il ne voulait pas le blesser en n'y allant pas. »)* Et voilà Andy et l'amant de Truman en train d'enregistrer Truman sur le divan du psychiatre. *« Le psychiatre disait exactement ce que dit un psychiatre dans les films : « Maintenant, revenons au rêve que vous avez fait. » A la fin de la séance, Truman s'est levé en sautant sur ses pieds : « N'était-ce pas bien joué ? »* Truman qui veut faire l'amour avec son psy pour placer leur relation sur un *« autre plan »* *(« J'ai failli lui demander s'il ne trouvait pas ça démodé... »)*, Truman qui ressemble de plus en plus à son bouledogue, dont tout le visage tombe, Truman qui se fait faire un lifting, Truman esquinté mais touchant, imprévisible.

C'est d'autant plus intéressant, après coup que l'on voit comment Warhol a réussi ce que Capote n'a pu mener à bout. Capote annonçait une œuvre dévastatrice où il tuerait tous ses amis du gratin avec ses révélations et l'a répété si fort que rien n'est venu que des brouilles et un mauvais livre. Warhol est resté dans le zoo qu'il étudiait, sans rien dire du journal qu'il tenait et dont le contenu paisible, détaillé, monotone et scandaleux allait sauter à la figure des vivants.

A la sortie du livre, les victimes de Warhol ont tenté de se grouper en syndicat pour interdire sa publication. En vain, trop tard. Il n'est pas exclu que d'éditions en traductions successives, de discrètes coupes soient intervenues, que des noms aient disparu des personnalités d'envergure, dans la haute couture, mais il en reste encore assez dans le volume.

LA force de Warhol est de dire le « scandale » sans le moindre jugement moral. C'est comme ça. Il observe cette peuplade, dont il est, et raconte sans prétendre à l'histoire, au talent, à l'art. Il n'est pas un écrivain et s'en contrefiche. Il n'a de rapport qu'avec Dieu, et encore *(« Je suis allé à l'église. Tandis que je demandais à Dieu de l'argent, une bonne femme est venue m'en demander. Elle a commencé à 5 dollars, puis est montée à 10 dollars. »)* Pour le reste il n'est pas de ce monde. Il dédicace n'importe quoi, machinalement *(« Dans l'avion, la fille dans le fauteuil devant moi voulait un autographe, alors je lui ai signé le sac à vomir »)*, mais est-ce bien lui ou un escroc qui se fait passer pour lui ? Il en doute.

Dans une très jolie scène, alors qu'il est en interview avec une journaliste du *Stern*, un gosse s'installe à sa table, s'incruste. La journaliste explique alors qu'elle n'est qu'une intérimaire au *Stern* et qu'elle ne sait pas pourquoi on lui a refilé le sosie d'Andy Warhol au lieu de l'original. Le gosse part illico. *« Il pensait que j'étais un faux Andy Warhol. C'est pas génial ? »*

La fin du *Journal* est plus sombre. L'amitié avec le peintre français Jean-Michel Basquiat est lourde à vivre, Basquiat se drogue beaucoup et durement. Les amis tombent les uns après les autres, soufflés par le sida. Warhol maigrit, se trouve de plus en plus moche. Le tableau est triste, dira-t-on. Ce n'est pas forcément la faute du peintre. Saint-Simon à New-York dans les années 70 n'aurait pas raconté des duchesses, mais des folles perdues et des beautés dévorées par la poudre. Le journal d'Andy Warhol est à l'image de ce qu'il a vu et se présente refroidi, meurtri, brûlé, comme le cadavre d'une fusée de fête, ce qui reste d'un feu d'artifice.

Le feuilleton de Michel Braudeau reprendra dans « le Monde des livres » du vendredi 24 août.

R O M A N S

L'extinction des sentiments

La vie d'un couple, sous le regard lucide, l'humour noir et la dérision sèche de Christian Giudicelli

DOUPLE EXPRESS
de Christian Giudicelli.
Gallimard, 178 p., 76 F.

Comment Christian Giudicelli parvient-il à raconter l'histoire d'une famille sur quatre générations en laissant à peine le temps à son lecteur de boire un double express ? Par la rapidité incisive de la narration, un sens remarquable de l'ellipse et un art cinglant d'extraire l'essentiel des plaisirs et des tristesses de toute existence. Giudicelli met en scène, sur un ton de comédie mordante, deux destins, d'abord parallèles, dans une ville de province : celui de Chris, fils unique d'une famille bourgeoise, qui rêve de devenir *« Lautréamont ou rien »* et de Vero, l'éternelle première en récitation.

Ils se rencontrent en mai 68, à Paris, dans le tumulte d'une manifestation : c'est, d'abord, l'embrasement amoureux puis, après le mariage, l'apparition des premiers malentendus, le malaise né des décalages professionnels – Vero est nommée directrice de l'orchestre local alors que Chris s'échine à découvrir l'air du roman qu'il n'écrira jamais, – la sauvagerie désemparée des étreintes pour compenser l'affaiblissement du désir, l'aveu de la première trahison, le visage qui vieillit en une seconde, les scènes dans le noir de la chambre parce que *« c'est moins brutal, les mots, quand on ne se voit pas »*.

Ensuite, *« le cœur rafistolé »*, on établit un *modus vivendi*, on s'étonne que les blessures d'amour-propre cicatrisent aussi vite, on s'abandonne, par pitié ou peur de la solitude, à de brusques retours de tendresse avant de se résigner, soulagé de ne plus souffrir, à l'extinction des sentiments.

« On croit que la vie ne sera qu'une suite de promesses exaucées alors que ce n'est qu'une suite de renoncements » : Christian Giudicelli exprime cette loi de désenchantement par l'ironie de plus en plus grinçante des dialogues de Chris et de Vero et par la lucidité acerbe de leurs monologues intérieurs qui prennent plutôt l'allure de réquisitoires contre le partenaire.

Les enfants se révèlent incapables d'incarner les rêves de réussite sociale de leurs parents : Hugo abandonne le piano et toute idée de carrière artistique ; sa sœur, Anasis, manque tous ses examens. Le rythme de cocasserie amère avec lequel l'auteur évoque les anniversaires et les fausses fêtes de famille ne se fige soudain qu'à la mort des proches : dans une scène d'émotion lapidaire, Chris recueille, *« les larmes coincées sous les paupières »*, les derniers effets de son père qui vient de mourir à l'hôpital.

Mais même lorsqu'il évoque les visites pressées et maladroites que l'on rend à ceux qui restent seuls dans les maisons pleines de bouquets fanés, envahies *« par l'odeur du moisi et de la vieillesse »*, Christian Giudicelli ne cède pas à la mélancolie, il la dompte par des accès de drôlerie noire ou de dérision sèche, la piètre aventure de Chris, devenu grand-père, avec la jeune Fanny, qui lui fait se demander s'il *« se perd ou se gagne »*.

Giudicelli laisse retomber le rideau sur les voix qui s'éteignent et la silhouette cassée de Vero qui, après la disparition de Chris, ne pouvant plus marcher jusqu'au cimetière, se contente de déposer une rose sur une chaise du jardin de Paris que son mari préférait. C'est juste un geste de détresse égaré dans le désert de l'été, une pause de bonté triste dans le manège des scènes précipitées qui n'ont cessé de procurer au lecteur un plaisir acide, une sensation de vertige loufoque.

Jean-Noël Pancrazi

Deux chants andalous

Un possédé du flamenco et une nouvelle figure de Carmen.

EL LOCO
de Marc-Alfred Pellerin.
Julliard, 160 p., 80 F.

LE ROMAN DE CARMEN
de Jean Cau.
Editions de Fallois, 225 p., 100 F.

Seguiriyas ou *seguidillas*, fandangos... l'Andalousie est pays de musique. Deux romans nous le rappellent. La lecture de Jean Cau remet en nous des airs connus. C'est du destin d'un possédé de flamenco que Marc-Alfred Pellerin fait son histoire. Un jeudi saint, dans une église londonienne, Felix, dit « El Loco », danse devant l'autel. Enfant, dans un bourg d'Andalousie, il avait compris, en entendant quelques accords, que *« la guitare allait le tuer »*. La guitare et ce à quoi elle invite, la danse, raison d'être de ce personnage à la fois solitaire et ballotté par des compagnons de rencontre.

Sa mère sans époux, un aveugle capable de le faire danser toute une nuit, un impresario qui devine son talent, les artistes d'une troupe itinérante... les personnages ne manquent pas autour d'« El Loco » – autant de portraits forts pour des situations baroques qui disent la maîtrise du romancier. Mais, pour importants qu'ils soient dans la vie du fou de danse, ils ne sont que présences d'un instant, ombres mettant en lumière celui qui est de *« la race de ceux qui ne dansent pas seulement pour le spectateur... »*.

La chaleur des passions

Plus que légende : Carmen. L'imagination de Mérimée et la musique de Bizet ont donné à la cigarière de Séville une place de choix dans les mythes où la mort ne saurait être séparée de l'amour. Toutefois, si l'on compte quelques Don Juan et quelques Faust, il ne semble pas que Carmen ait inspiré beaucoup d'auteurs. Mais lorsque, comme Jean Cau, on a écrit *Sévillanes* (Julliard), que près des remparts devenus célèbres on entend en soi un chant profond et qu'on ferme les yeux... même s'ils s'ouvrent sur le *« BurgerKing, that's my dream »* du tee-shirt d'une passante, ce sont les rires des *cigarreras* traversant le *Guadalquivir* pour gagner la *fabrica* qu'on entend. C'est Don José qu'on voit passer sur son cheval, et de *quite* en *quite* (acte exécuté par soudain caprice et par grâce) tenant lieu de chapitres, on ne réécrit pas *Carmen* mais on poétise son roman.

C'est en effet par une succession de poèmes en prose qui chantent le passé (ce qui est dû à Mérimée) et le présent (le regard amoureux de Jean Cau sur l'Espagne) que nous avançons dans le mythe, qui prend forme et force nouvelles. Rien n'y manque, mais tout y est enrichi par le style plus proche de la chaleur des passions andalouses que de l'érudition un peu froide de l'archéologue qui, en 1845, rencontra Carmen et José.

Jean Cau s'est gardé d'actualiser l'héroïne. Il a fait mieux. Qu'il présente El Pelao et Milagro, père et mère de Carmen, fasse un tableau des orangers de Séville, donne la parole à un *« matador cassé »*, décrive une auberge, il confère au sujet et aux personnages cette présence intemporelle sans quoi les histoires ne sont que des histoires.

Certes, il ne cache pas son regret que les rois de l'arène d'aujourd'hui portent *« blue-jeans et fines chaussures italiennes »*, et qu'il n'y ait plus de José pour *« une panthère apprivoisée qui s'appelle Carmen et feule de l'orgueil d'être désirée »*. Mais, dans son récit, l'Espagne du dix-neuvième siècle est là, avec ses gitans, ses toreros déifiés, ses légendes, et la cigarière qu'il nous recrée chante toujours *l'Enfant de Bohême* dans un livre construit avec maestria.

Pierre-Robert Leclercq

□ Signalons également l'essai de François Carrassan et Gérard Chaussade, *Eléments d'esthétique flamenca*, qui propose notamment une étude philologique du mot « flamenco » (éd. L'Or des îles, 39, avenue des Iles-d'Or, 83400 Hyères, 94 p., 80 F).

Les derniers jours d'Alban Berg

LETTRES CLANDESTINES
de Pierre Mertens.
Seuil, 84 p., 55 F.

Pierre Mertens n'a pas inventé la forme littéraire de la biographie romancée – l'origine de cette forme se confond avec celle de la fiction elle-même – mais il lui donne une dimension nouvelle : c'est comme s'il pondait ses propres œufs dans le nid de la vie des autres.

Dans *Lettres clandestines*, l'auteur des *Eblouissements* raconte les derniers jours de la vie d'Alban Berg, en 1935, dans un hôpital viennois où le musicien, à cinquante ans, s'éteint – comme se consume une bougie. Plus exactement, Mertens s'installe dans la vie du créateur de *Lulu* pour essayer de comprendre quelle force – ou quelle faiblesse – a pu écarteler et déchirer Berg pour lui faire préférer la mort à la vie, pour étouffer la vie en lui. Travail littéraire qui se fonde totalement sur l'ambiguïté, puisque c'est Berg qui parle, à la première personne, mais que c'est Mertens qui, à partir de ce qu'il sait et de ce qu'il ne sait pas de la vie du musicien viennois, de ses relations avec son maître Schoenberg, de ses amours – connues – avec Hélène et de sa passion – clandestine – pour Martha, invente ou découvre les mots qu'il place dans la bouche de son « héros ».

Le romancier se fait donc l'interprète d'une partition qui, comme toute vie, est inachevée. Et son interprétation elle-même, aussi subtile soit-elle, aussi nourrie de l'œuvre, aussi sensible au climat particulier de la Vienne des années 30, ne prétend nullement clore la lecture, mais tout au contraire multiplier les interrogations et les silences, creuser un peu plus encore les gouffres, amplifier les crises. Texte en mouvement perpétuel, le long duquel courent, sans jamais totalement se rejoindre, les figures d'une théorie critique du récit romanesque que chaque livre de Mertens dessine avec plus de précision, en se gardant bien toutefois de leur donner une organisation définitive.

Ce n'est pas manque d'audace de la part de l'auteur des *Chutes centrales* (Verdier) qui aime les aphorismes et les formules bien frappées dans lesquelles l'auteur s'engage – les *Lettres clandestines* en abondent, – mais plutôt le désir de ne pas laisser enfermer ses angoisses et ses ambitions dans quelques théorèmes. Chez Mertens, la fiction est toujours menacée par l'abstraction, mais elle vit de s'en échapper sans cesse.

P. L.

Le matador récalcitrant

LES LIONS D'ARLES
d'Yvan Audouard.
Le Pré aux clercs,
185 p., 98 F.

Aucun aficionado ne saurait contester que la passion tauromachique est prétexte à envolées lyriques et interminables péroraisons, bref qu'elle produit de la parole. Une corrida, tragédie qui se déroule dans un silence relatif et n'excède pas deux heures, peut susciter du discours trente ans après que les mules de l'*arrastre* ont emporté le dernier taureau mis à mort.

Luis Miguel Caravaca, lorsqu'il échoue au Plaza, petit bar situé face aux arènes d'Arles et fréquenté par une poignée d'hurluberlus, sait comme tout un chacun que *« les taureaux, comme les femmes, sont un magnifique sujet de conversation ; mais ils n'ont aucune importance en eux-mêmes. Ce qui compte, c'est d'en parler. Ils ne sont beaux, ils ne sont désirables qu'absents »*.

Mais, pour son malheur, Luis Miguelo a le physique « torero », et ses amis, les habitués du Plaza, rêvent d'en faire un dieu de l'arène. Prenant élan sur ce double postulat – absence du taureau et rêve de gloire, – Yvan Audouard écrit ici avec sa faconde habituelle un *« roman taurin »* qui a plus à voir avec *Tartarin de Tarascon* qu'avec *Mort dans l'après-midi*, de Hemingway, ou *les Bestiaires*, de Montherlant. Négligeant le *mundillo* ibérique, dont il connaît sans doute tous les arcanes, il a choisi pour cadre à ses *Lions d'Arles* un pays cher à son cœur, entre Fontvielle et la Camargue, et traite cette farce enjouée sur le mode de la dérision.

La Plaza, quartier général de quelques soiffards en mal de *faena* est déjà, de par sa situation, un lieu stratégique important : situé au pied des arènes, *« il était considéré par les connaisseurs comme le meilleur endroit de la ville pour apprécier le rendement du mistral sous les jupes des demoiselles »*. Et que dire de Bricole, le cafetier, qui sert à boire à ses clients impécunieux par pure humanité ? *« Malgré vingt ans de limonade, il lui restait beaucoup d'enfance et de féerie dans le cœur »*, explique l'auteur. Quant aux personnages que Bricole abreuve gratis, ce sont tous des marginaux ingénus ou loufoques, des phénomènes aux réactions imprévisibles et au parler délectable, pimenté d'expressions provençales.

Même s'il s'achève aux dépens du matador récalcitrant, le zézayant Luis Miguel Caravaca, le roman d'Yvan Audouard ne cède jamais au tragique. C'est là un beau morceau de galéjade que les détracteurs de la tauromachie avaleront sans grimaces, et le sourire aux lèvres. Il se peut en revanche que les aficionados, lesquels, comme on le sait, aiment à se répandre en commentaires aigres-doux, reprochent sa malice au maestro et ne lui jettent pas que des fleurs.

Anne Bragance

PORTRAITS

Le chauffeur de taxi était un écrivain

« Simonin story » : comment débuta le romancier du Hotu

LE HOTU
LE HOTU S'AFFRANCHIT
HOTU SOIT
QUI MAL Y PENSE
d'Albert Simonin.
Fleuve noir.
« Bibliothèque San Antonio ».
426 p., 89 F.

Quelques bons fantômes doivent tirer de sacrées bordées à la barbe de Jupiter, en ce moment ! Ils en oublient assurément leur lassitude et les matins uniformes qu'ils ont vus se lever. J'en connais au moins trois. Deux, car ils appréciaient le troisième. La raison de cette allégresse de clair de lune ? On réédite *le Hotu* d'Albert Simonin. Oui, les trois volumes, naguère parus en « Série noire », réunis en un seul. Les affranchis de l'espérance n'étouffent pas toujours leur enthousiasme.

Ils étaient bien tristes. Georges Brassens et René Fallet, en ce jour de février 1980. Ils se trouvaient en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, rue Gerbert, dans le quinzième arrondissement de Paris, au milieu d'amis qui flagornaient leur dignité en se retenant de pleurer. Tous accompagnaient Albert Simonin pour son dernier voyage. Un moment plus tard, au cimetière de Bagneux, Brassens et Fallet jetaient une fleur sur le cercueil. Depuis, le temps a passé. La Camarde n'a pas chômé, non d'une pipe ! « *Son zèle imbécile* » ne rate jamais ses cibles.

Un soir de 1977, Brassens avait surpris son monde en récitant des pages de *Touchez pas au grisbi.* Il en soulignait les beautés, s'extasiait sur la cadence de la phrase. Fallet grognait d'aise. Blondin renonçait un instant à ses angoisses. Alfred Sauvy, autre aficionado, sentait que ses vingt ans n'étaient pas si éloignés que cela. Quant à Simonin, il avait son œil des beaux jours, lorsque l'étonnement laisse aussi filtrer du bonheur. Il arrive que l'on s'empare des rêves qui passent. Les houles profondes exaltent alors les visages. Simonin était entré en littérature avant la guerre, associé à un Bazin prénommé *Jean. Titre* du premier ouvrage ? *Voilà Taxi.* Albert l'impassible savait de quoi il parlait. C'est qu'il en avait trimbalé, à bord de son « bahut », des coureurs de nuit, des vagabonds incurables, des pervers aux enfers piteux, des égarés, des candides ou des gens simplement pressés ! « *Ce que je sais, j'en ai payé le prix* », aurait-il pu dire après Kipling.

De ces virées dans les rues de Paris, Simonin garda, sa vie durant, le goût des nuits et des bistrots, des accordéons et des néons, de Montmartre, des solitudes radoteuses, des roueries invétérées, des pauvres mensonges et des apothéoses secrètes. Sa curiosité régnait en maître d'œuvre, suscitant les confidences, observant les ravages de l'alcool, les morsures du renoncement, les ratages, la fièvre des fabulations, les repentirs, les petites joies : la nuit est rarement avare de confidences.

Un enfant de la Chapelle

C'est avec *Touchez pas au grisbi*, après la guerre, que le succès lui vint. Et quel succès ! Jacques Becker (celui de *Casque d'or*, de *Goupi Mains rouges*, puis du *Trou* de José Giovanni) porta le livre à l'écran. Ce fut l'immense embellie d'Albert Simonin. Le prix des Deux-Magots le récompensa ; Michel Audiard fit appel à lui pour de nombreux films : ses romans grimpaient haut sur les listes des best-sellers. « Série noire », « Collection blanche », l'Albert, (sans envahir – loin de là ! – les rayons des libraires en incontinent polygraphe), tenait son rang pour le plus grand plaisir de ses lecteurs. Remuer sept fois son stylo dans l'encrier avant d'écrire n'est pas une vertu donnée à tout le monde.

Son dernier livre, *Confessions d'un enfant de la Chapelle* (1), tenait du chef-d'œuvre. Il y racontait son enfance dans un quartier de Paris où, pour les pauvres, les journées de travail n'en finissaient pas, où les mots vacances et sécurité sociale étaient inconnus, où les apprentis tremblaient face au moindre crétin investi d'un pouvoir.

Une suite était prévue à ce premier tome des Confessions. Elle n'eut pas lieu. Les tyrannies du corps emportèrent leur auteur, qui jusqu'à la fin, sur son lit d'hôpital, malgré la souffrance, fit le geste de fumer.

Le lendemain, l'illettré de service, au journal télévisé, annonça : « *Albert Simonin, l'écrivain de polars, est mort.* » Quelle épitaphe ! Ainsi sonne-t-on le glas en un monde où la sottise fait autorité.

Chronique d'un demi-sel

Dans leur *Méthode à Mimile : l'argot sans peine* (2), Luc Etienne et Alphonse Boudard proposent du « hotu » la définition suivante : « *Individu déplaisant, médiocre ou inquiétant, dont il y a lieu de se méfier. Ce mot reste masculin quand il s'applique à une femme.* »

Faut-il se méfier de Johnny, le « héros » de cette chronique d'un demi-sel conçue par Albert Simonin ? Il préfère les bagnoles rutilantes aux transports en commun (ce qui est manière de dire), compte beaucoup sur sa démarche féline, son charme anglais, sa sagacité à repérer les beaux bijoux. A n'en pas douter, le truandage lui convient mieux que de suer sur un établi. Mais il a du style, le bougre ! Et de l'éducation ! Le mitan en sera déconcerté. Quelle faune ! Et quelle fête pour ethnologue que de suivre Simonin dans un Paris à jamais disparu, quand « *l'absinthe triomphait sans faire prévoir le pastis* » et que « *les accordéons n'espéraient rien de leur avenir mondain* », comme disait Mac Orlan !

« *Ce livre est de ceux qui m'ont télescopé. Je le relis à peu près tous les trois ou quatre ans, comme je relis périodiquement* Mort à crédit, Madame Bovary, Crimes et châtiments. » Comme vous le voyez, question compliment, dans sa préface à la réédition des *Hotu*, San Antonio - Frédéric Dard n'y va pas par quatre chemins. Et si vous ne pigez pas tout de la langue d'Albert, de sa poésie, *le Petit Simonin illustré par l'exemple : nouveau dictionnaire de l'argot* (3) pourvoira à votre « *comprenette* ».

« *Du gâteau !... de la nougatine !* », je vous dis. C'est ce que pensent à coup sûr nos bons fantômes, réveillés de leur torpeur, dans les vapeurs célestes !

Louis Nucera

(1) Gallimard.
(2) Editions de La Jeune Parque.
(3) Gallimard, « Série noire ».


DANIEL FRASNAY/VU
Albert Simonin.

Du côté de chez Vers...

Au temps de Georges Brassens et des « copains d'abord »...

C'ÉTAIT QUAND HIER ?
d'André Vers.
Ed. Régine Deforges.
456 p., 140 F.

Finalement, ce que je préfère, c'est les livres d'images. Quand on a appris à lire dans *les Pieds nickelés*, Forton, le vrai... Qu'on a usé son adolescence dans les collections (brochées) de *Paris-Hollywood*, la revue des amateurs d'alors, bien timide avec ses photos bleues ou sépia soigneusement grattées là où vous savez... les pilosités comme ils disaient... Il vous en reste toujours quelque chose. C'est ça, la culture !

Pour ça, sans doute, que je me suis tellement plu au gros bouquin d'André Vers. Bien qu'il ne comporte ni dessins ni photos (mis à part la belle couverture de Robert Doisneau qui a l'air de sortir de la page), c'est un formidable livre d'images !

Il ressemble aussi, le livre, à ces petits bouquins qu'on achetait... naguère... qu'on feuilletait du pouce gauche et qui faisaient, avec leurs pages, comme un petit cinéma... Vous vous rappelez sûrement...

Voilà le mot ! Ka-lé-i-dos-copique il est, le livre à André Vers. Et c'est sa vie qui défile comme ça, en images animées.

Oh, allez pas rêver des choses ! Il a rien fait d'extraordinaire, André. Dédé plutôt, on l'appelle. Il a pas découvert le pôle Nord, les pingouins fossiles, la poudre à éternuer, l'eau tiède... Il a vécu, simplement, mais avec une lucidité gourmande qui fait chaud au cœur quand on y pense.

Le parfum d'autrefois

Et puis, il a bien connu des personnes. Leur nom vous dira sans doute quelque chose... René Fallet, le romancier... Georges Brassens, le poète... et puis André Hardellet, poète aussi, l'auteur du *Bal chez Temporel*, une chanson extrêmement nostalgique mise en musique et chantée par Guy Béart...

Refaites l'expérience. Mettez sur le « picope » la chanson en question. Et puis respirez... Vous sentirez le parfum d'autrefois, l'odeur des seringas, des acacias... quand vous alliez dans les endroits discrets, les parcs, les frondaisons, en compagnie de l'âme sœur... enfin, l'âme, si on veut... chercher des violettes qui n'existaient pas. Voir la feuille... conter fleurette, comme on dit.

Eh bien ! ce parfum-là, il s'échappe aussi des pages de Dédé. Le pain frais... le bon pain d'autrefois. Les odeurs du « marchand de couleurs » selon la formule d'alors... Celle du coiffeur, pétrole Hahn et lotion muguet... Des parfums qu'existent plus du tout. Ou si peu.

Les gars que j'ai nommés, ils se contentaient pas d'avoir énormément de talent. Ils faisaient partie d'une secte bien plaisante, celle-là : celle de l'amitié au sens sérieux du mot... Celle qu'a chantée Brassens, un air connu :

Des bateaux, j'en ai vu beaucoup...
Mais le seul qu'ait tenu le coup,
Qui n'ait jamais viré de bord...
Les copains d'abord !

En racontant ses copains, leurs grandes qualités et leurs petites faiblesses, c'est encore sur ce bateau-là qu'il navigue, Dédé... Et puis d'autres moins connus, comme le père Chérel, le timonier de *la Lanterne magique*... Vous allez les voir passer... vivre... mourir aussi dans ce bouquin... un fort volume...

Bien sûr, Dédé Vers parle aussi de lui, c'est bien le moins, d'Angélina, sa chère maman, la meilleure de toutes, que ses conquêtes voyaient parfois d'un œil torve... Faut les comprendre ! Les femmes sont parfois exigeantes... exclusives. D'où des conflits, des tempêtes que le Dédé assumait... comme tout le monde, à la godille, à la va-comme-je-te-pousse, à la mords-moi-le-nœud, à la va-vite... au petit bonheur ! Les larmes aux yeux.

Et puis alors, il y a aussi les conquêtes en question, dans l'ouvrage. Des étrangères, des féroces, des appétissantes en diable, des gourmandes de tendresses, décrites ici dans leurs plus lointains secrets... Des comme on n'en fait plus.

Car c'est ça qui est drôle, dans la vie... C'est qu'elle est toujours unique... et qu'elle est comme l'histoire selon Céline... qu'elle repasse jamais les plats, la vie.

Pour terminer sur une note joyeuse... optimiste, je vais vous évoquer une anecdote, la meilleure peut-être de celles que raconte André Vers.

Les déboires d'Hardellet

Je vous ai dit plus haut, André Hardellet, c'était un poète, un ami, profond, réservé... pessimiste au fond, parce que trop modeste. Il avait écrit un livre, un roman où il parlait de choses intimes, secrètes, de grandes amours pas très recommandables... *Lourdes... lentes*, ça s'appelait.

Il avait eu un petit succès, Hardellet, dans une édition courante chez Jean-Jacques Pauvert. Et puis, quatre ans après, Régine Deforges a ressorti *Lourdes... lentes* dans une belle édition, chère... Et c'est cette édition-là qui s'est retrouvée à la 17e... la chambre des outrages intellectuels, des mœurs à surveiller... des écrits coupables !

Il a été condamné, Hardellet. Il en est pas revenu. Il s'en est pas consolé. C'est fragile, un poète, souvent... Ne le répétez pas !

Elle est pas drôle, mon histoire ? Vous la trouverez, avec beaucoup d'autres, tous les personnages de la vie, dans le gros bouquin d'André Vers... *C'était quand hier ?* Dans toutes les bonnes librairies. Et même les autres... Vous avez le choix ! Pour un livre d'images vécues.

Alphonse Boudard





SOCIÉTÉ

La voix des sourds

Un voyage dans un pays inconnu, structuré par une langue de signes et de gestes, une langue pour les yeux

DES YEUX POUR ENTENDRE
d'Oliver Sacks.
Traduit de l'anglais
par Christian Cler.
Seuil, 236 p., 129 F.

Comment écrire cela sans ridicule ou sans le sentiment d'exprimer une incongruité scandaleuse ? *Des yeux pour entendre*, le dernier livre d'Oliver Sacks, donne à ses lecteurs l'envie d'être sourd. Le célèbre neurologue anglais ressemble à un agent de voyages dont le pouvoir de conviction serait irrésistible. Pendant cent pages – la partie centrale de son livre, – il nous promène dans un pays extraordinaire dont le paysage est structuré par une langue inconnue de tous les bien-entendants que nous sommes.

Une langue de signes et de gestes, une langue pour les yeux, que le sens commun considère comme une sorte de « traduction » plus ou moins grossière du langage oral – alors qu'il s'agit de tout autre chose : d'un langage « autre » ouvrant les portes d'un monde « autre », irréductiblement différent de celui que nous connaissons. Ce territoire inconnu, Sacks, multipliant les témoignages, les observations, les analyses, nous en fait entrevoir l'exceptionnelle richesse, conceptuelle et sensible.

Il y a là un rapport au monde qui, loin d'être amputé, infirme, développe une nouvelle manière d'être, de comprendre, de sentir, une façon d'être homme, dont nous – les bien-entendants – n'avons jamais exploité les richesses et les potentialités. C'est de cette infirmité-là, de cette part de nous-mêmes et de nos structures cérébrales que nous laissons en état d'atrophie, faute de ressentir le besoin pratique de les utiliser, que Sacks veut nous convaincre de guérir. Il faut, pour cela, passer la frontière et apprendre à *voir* ce que les sourds racontent à ceux qui ont appris à les *écouter*. Apprendre les signes, cette *« langue fondamentale du cerveau »*, qui est aussi, *« biologiquement et irrépressiblement, la voix des sourds »*.

Mais cette langue, cette culture, ce territoire, cette part fondamentale de l'esprit humain, sont menacés. En même temps qu'il nous entraîne avec enthousiasme sur de magnifiques terres d'aventures, Sacks raconte la longue histoire d'une répression et d'une destruction, celle d'une lumière qu'on éteint, au nom de l'humanité.

L'âge d'or

Jusqu'au dix-huitième siècle, la surdité de naissance a été assimilée à l'arriération mentale et, à quelques très rares exceptions, les sourds ont été abandonnés à leur souffrance et à leur solitude, hors du monde social des vivants. C'est vers 1750, en France – la *Lettre sur les sourds et les muets* de Diderot date de 1751, – et avec les théories sensualistes de Condillac, que le point de vue se renverse : commes les aveugles, comme les aphasiques, comme les sauvages, les sourds ont quelque chose à nous apprendre sur l'essence de l'homme, sur la société, sur le langage, sur ce qui appartient en nous à la nature et sur ce qui nous est transmis par la culture.


JOHN FOLEY/OLYMPE

Oliver Sacks.

Et si c'est un prêtre, l'abbé de l'Epée, qui fonde, en 1755, la première école où l'on enseigne le langage gestuel des sourds, c'est certes parce que le savant curé ne supportait pas que des hommes puissent vivre et mourir dans l'ignorance de la parole divine, mais aussi parce qu'il appartenait, de toutes ses fibres, à cette sensibilité des Lumières, rêvant d'un langage humain universel, à la fois totalement concret et totalement transparent. Pour les sourds, ce fut l'âge d'or. Des écoles, des collèges s'ouvrirent. Les disciples de l'abbé de l'Epée traversèrent l'Atlantique pour aller enseigner aux Etats-Unis un langage gestuel, qui se fondit avec les Signes locaux déjà existants pour former une manière de créole – aujourd'hui plus proche encore du langage « français » que de celui des Britanniques, par exemple. Puis, dans ce domaine comme dans tant d'autres, l'idéologie réductrice, férocement unificatrice et normalisante du dix-neuvième siècle prit le pas sur l'enthousiasme émancipateur. A la libération des aptitudes personnelles par le rapide et naturel apprentissage des Signes, succéda le désir forcené de faire parler les sourds et de leur faire acquérir la parole, préalablement à toute autre démarche. Il fallait qu'ils soient « comme tout le monde », qu'ils intègrent de force la communauté dominante des bien-entendants, qu'ils adoptent son langage, ses manières de voir et de communiquer. Même si la formidable énergie qu'il leur faut déployer pour acquérir la parole, même si le temps d'apprentissage considérable que cette adaptation réclame laissent la plupart des sourds en arrière du chemin, retardés, sous-informés, privés de toute façon de cette rumeur sociale qui nous entoure depuis notre naissance et qui joue un rôle essentiel dans la formation et dans la structuration de notre esprit.

Cette idéologie oraliste demeure aujourd'hui encore dominante. Les bien-entendants n'ont pas renoncé à imposer leurs normes à la minorité – un enfant sur mille – des sourds. Que les résultats de ces pratiques soient désastreux, qu'ils maintiennent un grand nombre de sourds dans un état d'illettrisme fonctionnel et de désarroi émotif profond ne semble guère avoir perturbé la bonne conscience humaniste des tenants de la parole à tout prix. Tout au plus a-t-on esquissé çà et là des compromis, qui ignorent – implicitement ou délibérément – cette donnée pourtant incontestable : les langues gestuelles sont des langues à part entière, qui diffèrent par leurs caractéristiques de toutes les langues écrites ou parlées et qu'il est impossible de transposer mécaniquement en phonèmes anglais, français ou bantous. *Des yeux pour entendre* est, en ce sens, un livre militant, un plaidoyer passionné, émouvant, parfois déchirant, pour qu'on respecte enfin le territoire des sourds, leur langue naturelle et leur droit au bonheur. Il se termine d'ailleurs par le récit d'une révolte et d'une victoire.

Le 9 mars 1988, les étudiants de l'université Gallaudet, aux Etats-Unis, le seul établissement d'enseignement supérieur au monde à être réservé aux mal-entendants, se mettent en grève pour obtenir que, pour la première fois de son histoire centenaire, Gallaudet ait un président sourd, pour n'être plus considérés comme des handicapés qu'il convient d'« adapter », mais comme une communauté linguistique et culturelle dirigée par l'un des siens. Remarquablement maîtrisé, le mouvement obtient satisfaction en une semaine. Le territoire de Surdité vient de se voir reconnaître une existence autonome. La « nature humaine » n'est pas un ensemble d'attributs immuables qu'encadreraient des accidents, des déviances et des anomalies. L'égalitarisme ne va pas sans la reconnaissance de la multiplicité des expériences naturelles.

Parce qu'il témoigne aussi contre les philosophies réductrices et normalisantes qui opèrent un retour en force sur notre scène intellectuelle, le voyage au pays des sourds auquel nous convie Oliver Sacks est aussi une cure qui nous débarrasse des miasmes de la pensée systématique, qui nous lave de toutes les pollutions qu'une pensée d'ordre et de fermeture déverse sur notre intelligence du monde.

Pierre Lepape

Les nouvelles « affinités électives »

Pour Michel Maffesoli, l'hédonisme du quotidien soutient toute vie en société

AU CREUX DES APPARENCES
Pour une éthique de l'esthétique
de Michel Maffesoli.
Plon, 300 p., 150 F.

Comment réenchanter le monde ? Michel Maffesoli ne craint pas de ramer à contre-courant des « longues figures ». Réinvestir le présent, chercher les perles *« au creux des apparences »*, s'affranchir de cette coupure que la modernité veut maintenir entre la raison et l'imaginaire, réintégrer des paramètres méconnus : le frivole, l'émotion, et plus généralement *« l'hédonisme du quotidien »*, pilier de toute vie en société, retrouver la veine du vitalisme.

Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas l'individu seul qui peut être la source de ce nouvel élan, mais ces groupes multiples auxquels il appartient. *« L'attraction des sensibilités »*, qui se manifeste en de multiples lieux, est plus forte qu'on ne pense. Michel Maffesoli a beaucoup lu des philosophes qui ne sont pas de la dernière mode : les analyses de J.M. Guyau et G. Simmel lui inspirent une manière très originale de théoriser ce qu'on appelle volontiers la post-modernité.

Il lance audacieusement son *« éthique de l'esthétique »*, qui traduit le fait qu'éprouver ensemble quelque chose est facteur de socialisation. Ces agrégations affectives apparaissaient dans son précédent ouvrage (1), mais il leur donne ici une emprise plus large, parce que renaît une autre conception du temps. *« une disponibilité sociale qui entend composer le loisir, la création et le plaisir d'être ensemble »*.

De même, le sensualisme reprend de l'importance, il imprègne l'ensemble de la vie quotidienne, dans les villes notamment, où se multiplient les sollicitations visuelles, auditives, olfactives. Ce *« partage du sensible »* conduit au consensus le plus concret, le plus étymologique *(cum-sensualis)*. Il n'y a plus de classes dans un public de concert rock. Notre auteur va plus loin : *« La sensibilité collective est en quelque sorte la nappe phréatique de toute vie sociale : l'action politique s'y sustente et en est essentiellement tributaire »*. Il rejoint Michel Foucault qui écrivait (2) : *« Le souci de soi... apparaît comme une intensification des relations sociales »*.

Michel Maffesoli retrouve là l'éthique, telle du moins qu'il la définit : *« ce qui permet l'union des membres d'une même communauté »*, mais aussi *« l'esthétique sociale »*, qui semble pour lui s'organiser autour de quatre pivots essentiels : la prévalence du sensible (valorisation de l'apparence), l'importance de l'environnement ou de l'espace, la recherche du style et l'exaltation du sentiment tribal.

Notre auteur, enjambant Guy Debord et sa « société du spectacle », parle de *« la baroquisation du monde »*. Un thème décidément à la mode. Guy Scarpetta était sur la même longueur d'ondes (3), voyant dans le baroque la réapparition de tout ce qui a été refoulé par le modernisme et notamment l'esthétique du futile.

Michel Maffesoli a une excellente formule : *« A l'explication, la mise à plat des plis, c'est-à-dire leur élimination, succède la complication : ces mêmes plis sont pris dans un ensemble, ils font système. Ce qui n'est pas sans engendrer angoisse, incompréhension et même crispation dogmatique »*. Le temps s'enroule sur lui-même. Tous les objets de la communication électronique sont *« promoteurs d'un instant éternel »*. Le temps devient espace. Où l'on retrouve Einstein et aussi le *« génie du lieu » (Genius loci) « qui fait que le temps prend forme »* et notamment dans la mégapole.

Si l'espace est une cristallisation du temps, pourquoi, demande Michel Maffesoli *« ne pas envisager l'objet comme de l'espace en raccourci ? »*. Il voit dans le retour à l'objet sous ses multiples modulations le besoin d'un pont plus solide avec la nature et avec autrui.

Du même coup, les « affinités électives », que l'on croyait depuis Gœthe cantonnées dans le domaine de l'intimité, s'élargissent dans une manière de vivre les rapports sociaux. On passe de la logique de *l'identité* à celle de *l'identification*, au besoin d'appartenance à une communauté, de contagion affective, de désir de vivre « ici et maintenant », comme personne mais aussi comme partie d'un être collectif.

Michel Maffesoli pousse ses pions fort loin, on le voit, dans ces zones floues qui rappellent le *« je ne sais quoi et le presque rien »* de Jankélévitch. Il a le grand mérite de développer une analyse plus rigoureuse qu'il y paraît au premier abord sur cette résurgence dans notre société de la matière sensible, de l'affectivité, des antennes de l'émotion. Nous sommes parfois déçus qu'il se borne à un constat. Ici et là, on attendait un jugement. Après tout, ne nous parle-t-on pas d'esthétique et d'éthique ?

Il est vrai que l'auteur a étiré ces concepts pour les besoins de sa cause, ce qui conduit parfois à des résultats très surprenants. Ainsi, comment réprimer un mouvement de recul lorsqu'on lit (p. 203) une phrase comme celle-ci sur « la fonction de l'extase » : *« Qu'elle passe par la drogue, l'ivresse, le sexe collectif ou autre plaisir des sens, elle est essentiellement éthique. Elle sert de lien d'une part aux hommes entre eux et d'autre part entre les hommes et la nature »*.

On touche là aux limites de la déstabilisation des mots. Michel Maffesoli n'est pas, hélas, le seul en cause. Les menées impérialistes sur le langage de toutes les familles des sciences de l'homme nous paraissent devoir être dénoncées chaque fois que leurs représentants sont pris la main dans le sac. Combat d'arrière-garde de la *doxa*, de l'opinion publique ? Mais pour qui écrivent nos auteurs ?

Pierre Drouin

(1) *Le Temps des tribus*, Méridiens-Klincksieck, 1988.
(2) *Le Souci de soi*, Gallimard, 1984.
(3) *L'Artifice*, Grasset, 1989.

EN VITRINE

Les devinettes de Le Clézio

SIRANDANES
de J.-M. G. et J. Le Clézio.
avec des aquarelles
de J.-M. G. Le Clézio.
Seghers, 96 p., 85 F.

Les *Sirandanes*, ce sont des devinettes que se posent, selon une forme de rituel, les habitants de l'île Maurice. « *Tous les peuples ont leurs devinettes*, écrit Jean-Marie Le Clézio. *Mais il y a un peuple qui a su pousser cet art jusqu'à la perfection, jusqu'à la poésie même : c'est le peuple mauricien.* » Natif de l'île Maurice, le romancier a été initié dès son enfance à ce jeu qui commence toujours de la même manière :

« *Sirandane ?*

– *Sampek.* »

Commence alors la devinette. Exemple : « *Kat pat lao kat pat asper kat pat. Kat pat napa vini, ka pat alé, kat pat resté ?*

– *Sat lao sez esper léra. Léra napa vini, sat alé, sez resté.* »

(Quatre pattes sur quatre pattes attendent quatre pattes. Quatre pattes ne viennent pas, quatre pattes s'en vont, quatre pattes restent ?

– *Un chat sur une chaise attend une souris. La souris ne vient pas, le chat s'en va, la chaise reste.)*

Avec son épouse, Jémia, Jean-Marie Le Clézio a recueilli bon nombre de ces sirandanes – qui ne vivent évidemment que sous une forme orale, transmise en créole mauricien. *Elles ne manifestent pas* seulement un esprit joueur et imaginatif, un sens précieux des capacités ludiques du langage, mais un savoir, une sagesse, une manière de flirter avec les mystères de la vie et de la mort.

On ne s'étonnera donc pas si le romancier de *Désert* et de *Voyages à Rodrigues*, attentif aux relations immédiates de l'homme avec la nature qui l'entoure, passionné par les signes que s'échangent « l'homme naturel » et le cosmos, ait fait suivre ce recueil de *Sirandanes* d'un *Petit lexique de la langue créole et des oiseaux.*

Le créole et les oiseaux : deux manières pour Le Clézio de dire la liberté menacée, la vie vraie guettée par la destruction et le travail de l'écrivain, qui est de sauver tous ces langages de la catastrophe moderniste et de sa logique utilitaire et dévastatrice. Les oiseaux ne servent à rien, comme le créole, comme la poésie, comme la littérature, comme les *Sirandanes*. Ils sont simplement des choses qui existent et sans lesquelles la vie se meurt.

P. L.

HISTOIRE

L'Europe en filigrane

Varsovie, Bruxelles, Paris, trois grandes étapes dans la vie de Krzysztof Pomian. Ce n'est pas le plus mauvais itinéraire pour « sentir » l'Europe. Il vient de consacrer 250 pages à un survol fort réussi de son histoire, le propos étant de rechercher ce qui a poussé à l'unification ou, au contraire, à l'écartèlement.

Les débuts nous disent quelque chose : à côté de la division économique et culturelle Nord-Sud qui oppose les « barbares » aux « civilisés », s'amorce au sein même de l'Empire romain une séparation « idéologique » entre l'Ouest et l'Est. L'Europe émerge lorqu'on assiste à la triple conversion des peuples demeurés à l'extérieur de l'ancien *limes* au christianisme romain, à la langue latine et à l'écriture.

Pomian rappelle fort bien que *« la première unification européenne »*, à partir du douzième siècle, est une réalité coextensive à la chrétienté, mais n'a rien à voir avec une unité politique. Quant aux trois cultures (monastique, scholastique, bourgeoise) qui se succèdent du douzième au seizième siècle, pouvant donner un contenu à la notion d'Europe, elles ne touchent qu'une très petite minorité de la population.

Ce n'est également qu'une élite qui est concernée par la « République des lettres » et l'Europe des Lumières, deuxième processus d'unification analysé par l'auteur, où se mêlent la culture savante et celle des cours et des salons, règne de l'image et du paraître. *« La Révolution française est d'emblée un fait européen »*, mais les guerres de l'Empire exaltent partout l'idée de nation qui, depuis, *« s'affirme en tant que forme suprême de la société humaine »*.

La troisième tentative d'unification européenne, née après la seconde guerre mondiale, aboutira-t-elle ? Pomian se garde de répondre tant le virus du particularisme est fort qui conduit *« au choix de l'autarcie ou à l'aspiration au rôle hégémonique »*.

Il faut en prendre son parti : en regardant l'Histoire, on ne voit l'Europe qu'en filigrane. Encore faut-il avoir les yeux exercés... et ne pas trop les porter du côté des peuples.

P. Dr.

► *L'Europe et ses nations, de Krzysztof Pomian. Gallimard, coll. « Le débat », 252 p, 100 F.*

ACTUALITÉS

Quand l'Extrême-Orient dialogue avec l'Occident...

Soixante-dix écrivains du monde entier à San-Francisco

SAN-FRANCISCO

de notre envoyée spéciale

Quelque soixante-dix écrivains – romanciers, poètes, essayistes, auteurs dramatiques – des cinq continents, réunis à San-Francisco à l'invitation de la Wheatland Foundation, tentaient, pendant une semaine au milieu du mois de juin, de confronter leurs interrogations sur les littératures, avec des traductions simultanées en ... sept langues.

Occasion rare de découvrir des littératures mal connues, peu ou pas traduites, d'analyser le déséquilibre entre les cultures reconnues et celles moins connues du Sud-Est asiatique par exemple. De comparer, dans la plus asiatique des villes américaines, des expériences d'auteurs de mondes qui ne se rencontrent jamais.

Parmi les participants, choisis avec un réel et sage souci de panachage culturel, on remarquait une importante représentation asiatique : des Chinois restés *nolens volens* en Occident après Tiananmen (notamment Liu Binyan, Zhang Xinxin, Bei Dao, qui avaient été il y a deux ans les invités des « Belles Etrangères » à Paris), Bo Yang, venu de Taïwan, tandis que les Chinois invités, y compris l'ancien ministre de la culture Wang Meng, n'avaient pas été autorisés à sortir ; des poètes et prosateurs du Sud-Est asiatique, comprenant des Khmers vivant en Australie, des Philippins vivant à Manille ou aux Etats-Unis, des Malais, des Japonais avec les plus connus des écrivains contemporains (Kenji Nakagami, Kenzaburo Oe, Yuko Tsushima).

Le panachage culturel était d'ailleurs la règle : pour la France, le Marocain Tahar Ben Jelloun, Julia Kristeva née Bulgare, Pierre Mertens francophone d'Anvers, le Turc de Paris Nedim Gursel, et aussi Pascal Quignard et Anne Garreta (qui enseigne à Princeton) ; pour la Grande-Bretagne, le journaliste Ian Buruma né en Hollande, l'Irlandais Denis Donoghue, l'auteur dramatique Christopher Hampton né aux Açores, Christopher Hope né à Johannesburg, *Hanif Kureishi* l'Anglo-Pakistanais de Londres qui vient de publier *The Buddha of Suburbia* ; pour les Etats-Unis, le poète W. S. Merwin qui vit à Hawaii, la romancière Bharati Mukkherjee née en Inde, la Chinoise de Californie Amy Tan, dont le roman *The Joy Luck Club* tient la tête des ventes depuis des mois.

Sans compter les Allemands de l'Est et de l'Ouest, Hans Christian Buch, Hans Magnus, Enzensberger, Uwe Kolbe, Hans Joachim Schadlich, l'Autrichien Christoph Ramsmayr, des Soviétiques de plusieurs Républiques. *Mais aussi, venus en* observateurs, des directeurs de l'édition mondiale : Peter Mayer de Penguin Books, Inge Feltrinelli, Heinrich Ledig-Rowohlt et, bien sûr, l'hôte de ces conférences, George Weidenfeld. Etait-il possible de parler de littérature sans parler de politique ? Sans parler d'un sentiment de culpabilité des pays développés à l'égard du tiers-monde, sans parler de la force et de la faiblesse des minorités ? Sans déplorer, comme le firent notamment les Japonais, une perte de son âme ? Tous se retrouvant pourtant d'accord pour défendre ce qui, pour un écrivain, est sa vraie « maison », sa langue.

Cette conférence, la quatrième depuis la création en *1984*, par Ann Getty et George Weidenfeld, de la Wheatland Foundation, devrait être la dernière sous cette forme. La prochaine pourrait s'ouvrir à d'autres domaines que la littérature.

L'expérience prouve qu'en ce qui concerne la culture mondiale les historiens, les artistes, *les scientifiques même*, peuvent avoir leur mot à dire.

N. Z.

□ **RECTIFICATIF.** – Contrairement à ce qu'une erreur d'impression nous a fait indiquer dans la page consacrée au bilan de l'année littéraire (« le Monde des livres » du 22 juin), le livre d'Evgueni Zamiatine, *l'Inondation*, publié aux éditions Solin, a été vendu à quinze mille exemplaires environ. D'autre part, les auteurs du livre *Saturne et la mélancolie*, publié aux éditions Gallimard et mentionné dans la même page, sont Raymond Klibansky, Erwin Panofsky et Fritz Saxl.

L E T T R E S   P O R T U G A I S E S

Les cantates de Saramago

Six nouvelles de l'auteur du Dieu manchot *et une fantaisie de Fernando Campos*

QUASI-OBJETS
de José Saramago.
Traduit du portugais
par Claude Fages.
Salvy. 185 p., 100 F.

L'HOMME
A LA MACHINE A ÉCRIRE
de Fernando Campos.
Traduit du portugais par
Jean-Marie Saint-Lu.
Climats. 66 p., 65 F.



Saramago avant Saramago. Les nouvelles de *Quasi-objets* permettent de prendre connaissance avec ce que le critique espagnol Basilio Losada appelle la *« préhistoire »* de Saramago (1) : les ouvrages écrits avant les grands romans polyphoniques que sont *le Dieu manchot, l'Année de la mort de Ricardo Reis* ou *le Radeau de pierre* (2), avant qu'il ne mette au point un style où les voix s'entremêlent, où le discours direct s'intègre au discours indirect, avant qu'il ne tente de *« fondre la façon de parler avec la façon d'écrire* (3). »

Si les romans ressemblent à des opéras, les six nouvelles de *Quasi-objets* sont plutôt des cantates à une ou deux voix. Dans ces récits, l'intention et les procédés sont plus modestes que dans un roman, qui est le lieu de création par excellence pour Saramago, le meilleur moyen de recréer la vie dans sa complexité et son mystère.

La plupart des nouvelles relèvent du réalisme fantastique, cher à l'auteur : *« On ne peut pas être réaliste (...), mais parfois on peut rendre la réalité plus réelle et introduire dans le fantastique la présence du réel. Ainsi, toute la littérature de Franz Kafka, c'est du réalisme pur* (3). »

Dans *les Choses*, par exemple, Saramago décrit une société kafkaïenne où les hommes sont classés par catégories (de A à Z) et chacun porte sa lettre imprimée sur la main. Dans cet univers bureaucratique où la délation est une vertu, la panique s'installe le jour où les objets disparaissent. On s'aperçoit alors que ces objets ne sont pas toujours inanimés et qu'ils ont davantage d'âme que ces hommes numérotés.

On retrouve le thème de l'homme aux prises avec les objets dans une nouvelle d'un écrivain de la même génération que Saramago, Fernando Campos (4). Un homme achète une machine à écrire, seule chose qu'il possède, autour de laquelle il va construire sa vie. Et que peut-il faire de sa vie et de sa machine, sinon écrire ? *L'Homme à la machine à écrire* est une satire des faux écrivains dont les livres encombrent bien des librairies, de ces écrivains qui se disent un jour : « Pourquoi n'écrirais-je pas ? » et se mettent à écrire n'importe quoi.

Si la nouvelle est très drôle quand elle décrit l'homme et sa machine, elle est moins réussie quand elle évoque la laborieuse histoire policière imaginée par le faux écrivain. Campos manque ici de la distance si nécessaire à l'ironie et à la satire, et qui fait la réussite de l'art jubilatoire de Saramago.

Alain Salles

(1) *Liber de mars* (*le Monde* du 10 mars)

(2) *Le Dieu manchot* (Albin-Michel, « Le Monde des livres » du 27 février 1987), *l'Année de la mort de Ricardo Reis* (Seuil, « Le Monde des livres du 11 novembre 1988), *le Radeau de pierre* (Seuil, « Le Monde des livres » du 30 mars). Le roman qui marque un changement radical dans l'œuvre de Saramago, *Levantado do chao* (1980), n'a pas encore été traduit en français.

(3) Dans un entretien au « Monde des livres » du 11 novembre 1988.

(4) Auteur de *la Maison de poussière* (1989, Sylvie Messinger).

Le paysage éternel d'Eugenio De Andrade

Deux recueils d'un poète qui ressent « le besoin de papier comme on ressent le besoin d'un corps »

L'AUTRE NOM DE LA TERRE
d'Eugenio De Andrade.
Traduit du portugais par
Michel Chandeigne
et Nicole Siganos.
La Différence, 114 pages, 69 F.

VERSANTS DU REGARD
et autres poèmes en prose
d'Eugenio De Andrade.
Traduits du portugais par
Patrick Quiller.
La Différence, 257 pages, 89 F.

« L'homme n'est pas toujours un lieu triste./ Il y a des nuits où le sourire/des anges/le rend habitable et léger. » Ce postulat, extrait de *l'Autre Nom de la terre*, n'est pas l'expression d'une rêverie évanescente. Eugenio De Andrade appartient à cette lignée de poètes solaires enracinés dans la jouissance des éléments. La lumière, l'eau, le vent, la neige ; les pierres, la chaux et le sable, s'y retrouvent comme les composants d'un paysage éternel.

Un paysage qui pourrait ressembler à celui dans lequel a baigné l'enfance du poète, dans le sud du Portugal, autour du village de Povoa-de-Atalaia où il est né, le 19 janvier 1923. Il y avait là des bergers, *« figures devenues presque mythiques »*. D'un recueil à l'autre, cette poésie est une célébration du désir, du corps dans la gloire de sa jeunesse ; en réaction déclarée contre les pouvoirs qui ont voulu, pendant plus de cinquante ans, dans ce pays, exalter les seules vertus de la patrie et de l'âme. L'enfant et la mère sont encore deux autres figures dominantes. Eugenio De Andrade dit avoir toute sa vie éprouvé une véritable passion pour sa mère qui le berçait de chansons populaires.

« Je n'aime pas les villes. Ma poésie est rurale, écrite dans une esthétique de la rigueur et de la pauvreté », dit-il. Depuis le début des années 50, Eugenio De Andrade est pourtant installé à Porto, ville secrète – *« celle qui, au Portugal, a sans doute le plus de caractère »* – mais il y vit hors des habitudes citadines, *« parce qu'on y travaille en paix, et qu'il y passe un si beau fleuve, le Douro »*.

L'éclat de sa poésie a très vite été reconnu, à partir de la publication, en 1948, de *As mãos e o frutos (les Mains et les Fruits)*, titre qui évoque un tableau de Gauguin). En France, c'est Armand Guibert qui a traduit dans la revue *Fontaine*, en 1944, quelques poèmes tirés d'*Adolescents*, un des deux premiers recueils que l'auteur a reniés, les jugeant trop maladroits. Au début des années 80, Michel Chandeigne a découvert à son tour cette poésie d'une réalité épurée et lumineuse, dont il a commencé par présenter un florilège (1). Aujourd'hui traduite en quelque vingt-cinq langues et comptant une vingtaine de recueils, l'œuvre d'Eugenio De Andrade a su imposer une voix singulière qui se reconnaît dans trois grands courants : les chansons médiévales, la Grèce archaïque et la poésie orientale classique.

C'est un rythme, une scansion, qui préside à l'élaboration de chaque poème puis un patient travail, vers une forme dépouillée où les images et les mots trouvent *« leur plus juste place »*. *« J'aime écrire de façon concrète, la plus simple possible*, dit Eugenio De Andrade, qui fut également le traducteur de Lorca. *Parfois, je suis resté des années sans écrire, fatigué de ma propre voix. »* Mais, s'il a beaucoup déchiré, le poète dit ressentir *« le besoin du papier comme on ressent le besoin d'un corps »*.

Eugenio De Andrade s'est nourri des grands romans d'apprentissage, de Thomas Mann ou des classiques russes, Proust et D.H. Lawrence, mais aussi Umberto Saba, Ungaretti, font partie de son univers. Parmi les contemporains qu'il a croisés, seuls Marguerite Yourcenar et J. L. Borges, tous deux curieux des cultures du monde, ont suscité sa fascination. Mais il ne goûte plus la fiction.

Aujourd'hui, ses lectures se partagent entre les essais de théorie musicale, les traités de botanique et d'ornithologie, tous ouvrages qui s'attachent à décrire la simple réalité. *« Je n'ai que faire des yeux, de la parole. / A présent il me reste la page / vierge encore de l'insupportable / cantilène des grillons. »* (2).

Valérie Cadet

(1) *Vingt-Sept Poèmes* : éditions Michel Chandeigne, 1983. Quatre autres recueils ont été traduits en français aux Editions de la Différence.

(2) Extrait du recueil *Blanc sur blanc*, traduit par Michel Chandeigne, la Différence (1988).

Quatre poètes à Royaumont

C'est un travail exemplaire que mènent, autour de Rémy Hourcade, les ateliers de traduction de Royaumont. Concrétisé par la publication de cahiers qui visent à composer peu à peu une *« anthologie de la poésie mondiale »*, ce travail collectif, auquel le poète choisi participe, constitue une approche féconde et originale des problèmes de la traduction poétique. Le parti pris, ailleurs contestable, de ne présenter dans chacun de ces minces volumes que la version française des poèmes apparaît, ici, cohérente avec le projet de départ.

Quatre poètes portugais font l'objet des dernières publications des « Cahiers de Royaumont » : Fernando Echevarria, né en 1929 en Espagne, est un poète métaphysique qui tente de saisir et d'exprimer *« l'extrême tension d'être » (Figures)* ; Fernando Guimaraes, né à Porto en 1928, puise son inspiration dans les mythes et les symboles et coule son lyrisme dans une certaine rhétorique *(Comment labourer la terre)* ; Pedro Tamen, né à Lisbonne en 1934, traducteur de l'*Imitation de Jésus Christ*, mais aussi de Bataille et de Gracq, plonge lui aussi dans la mythologie et dans l'Antiquité pour en revenir avec des poèmes denses et secrets, allégoriques et oniriques *(Delphes, opus 12 et autres poèmes)* ; Nuno Judice enfin, le cadet, né en 1949 en Algarve, est un poète dont l'inspiration religieuse et métaphysique se rapproche des romantiques allemands et de Hölderlin *(Enumération d'ombres)* (1).

Signalons également l'anthologie de *Nouveaux poètes portugais*, présentée par Eduardo Prado Coelho et Patrick Quillier dans le dernier numéro d'*Action poétique*, avec notamment des poèmes d'Herberto Helder, dont l'œuvre essentielle mériterait une plus grande attention de la part des éditeurs et des traducteurs (2).

P. Ke.

(1) « Cahiers de Royaumont », chaque volume de 40 à 50 p., 50 F. Editions Royaumont, 95270 Luzarches ; distribution Distique.

(2) *Action poétique*, n° 119, rue J.-Mermoz, Rés. La Fontaine-au-Bois, n° 2, 77210 Avon, 80 F.

Bordeaux à l'heure portugaise

Le Portugal était à l'honneur à Bordeaux, où s'est déroulée, le mois dernier, la deuxième biennale culturelle intitulée « Le temps des découvertes », organisée par Sylviane Sambor et son équipe du Monde autour du livre.

Universitaires, journalistes, poètes et romanciers, musiciens, cinéastes, architectes se sont réunis autour de deux thèmes : « Les grandes découvertes maritimes » dont Eduardo Lourenço était l'invité d'honneur, et « Porto et sa région Nord » qui rendait un hommage particulier au poète Eugenio De Andrade. Colloques, expositions, concerts, lectures et débats avec les écrivains, projections de films étaient au programme de cette riche semaine.

Avec des moments de grande qualité, l'ensemble de ces manifestations a revêtu un caractère chaleureux. Ainsi des rencontres organisées entre les enfants d'écoles ou collèges et les poètes Sophia de Mello Breyner et Al Berto ; des lectures de poèmes par Eugenio De Andrade, Nuno Judice et leur traducteur Michel Chandeigne ; de la présence émouvante de Manuel de Oliveira, enfin, venu commenter deux de ses premiers films.

Val. C.



D'AUTRES MONDES
par Nicole Zand

Les charmes vénéneux de Machado de Assis

QUINCAS BORBA
de J.-M. Machado de Assis.
Traduit du portugais (Brésil)
par Jean-Paul Bruyas.
Ed. Métailié,
308 p., 125 F.

LA fortune du maître d'école lui vint, comme toute chose en ce monde, par des voies détournées : un chien. Le chien du philosophe Quincas Borba, que son maître aimait tant au point de lui donner son propre nom et qu'il laisse en mourant à son ami. *« Si je meurs le premier, comme je le présume, je survivrai dans le nom de mon bon chien »*, expliquait Quincas Borba le philosophe. *Adieu ; bien des choses à mon pauvre Quincas Borba. N'oublie pas de lui donner son lait : son lait et son bain... »* Légataire universel d'une immense fortune, ... à charge pour l'héritier de garder auprès de lui le chien du défunt. Par un curieux phénomène de métempsychose, n'est-ce pas le philosophe qui continue, sous forme de chien, à accompagner son héritier ?

L'étrange livre ! Œuvre de maturité du plus grand des « classiques » brésiliens qui paraît sous le titre de *Quincas Borba* (1) et qui fait suite aux *Mémoires posthumes de Bras Cubas* (2) – écrits dix ans auparavant, – sans qu'il y ait vraiment de lien entre les deux. Sinon une folie douce, un petit grain de démence que nous avons déjà appris à fréquenter dans l'œuvre de Machado de Assis, cet illustre inconnu qu'Anne-Marie Métailié continue d'exhumer pour nous faire connaître qu'il existe un autre Brésil que celui des cangaceiros et du cacao. Un Brésil carioca sans samba ni Carnaval. Sans exotisme. Un Brésil de la ville, qui est le terreau même de Joaquim Machado de Assis (1839-1908), né et mort à Rio-de-Janeiro, dont les œuvres complètes comportent trente et un volumes.

LA vie de Machado de Assis vaut sans aucun doute d'être rappelée. Surtout dans la mesure où lui-même a refoulé ses souvenirs au point qu'on en trouve peu de traces dans son œuvre. Mûlatre, descendant d'esclaves, sachant qu'il vaudrait mieux ne pas être négroïde, même dans un pays aussi mêlé que le Brésil, Machado éprouvera sans doute toujours un complexe face au racisme ambiant qui le poussera toute sa vie à « se blanchir ». A changer de peau. Et à prendre une revanche.

Il ne se fera pas le chantre des opprimés mais s'attachera, au contraire, à devenir le prototype du grand écrivain à l'européenne : célèbre, bourgeois, honoré, portant col dur et lorgnon, fondateur de surcroît, en 1897, d'une Académie littéraire brésilienne conçue sur le modèle de l'Académie française dont il est élu, par acclamation, président... *« Mal à son aise dans le monde des hommes, il chercha, dès l'adolescence, refuge dans celui de la fiction*, expliquait, dans une préface à la première édition française des *Mémoires posthumes de Bras Cubas*, André Maurois : *« Machado de Assis, à vingt ans, était un être fin et cultivé, de manières excellentes, mais qu'il fût un métis, ses cheveux, ses lèvres, ses narines le criaient à la face du monde. Ses premiers vers sont d'amour désenchanté, ses premiers essais d'un philosophe délibérément pessimiste. L'absurdité du monde, l'écrasement de l'homme par des forces immenses et indifférentes, l'absence de tout finalisme dans l'univers lui paraissaient évidents. Il était renanien en même temps que Renan, et francien avant Anatole France. »*

On a voulu expliquer par ses infirmités – la myopie, le bégaiement, l'épilepsie – certains traits caractéristiques de son style. Est-ce parce qu'il était bègue qu'il évitait, en parlant comme en écrivant, les longues phrases ? Est-ce parce qu'il était myope qu'on ne trouve pas chez lui de descriptions ? L'important, c'est ce qui se passe à l'intérieur des personnages, sous les apparences, afin de débusquer la folie, de mettre en lumière les nœuds d'une intrigue à l'aide de séquences de longueurs variables qui sont comme des flashes, des lucarnes qui s'ouvrent et se referment selon les besoins de la narration, du souvenir, non de la chronologie. Une ironie constante maintient ces constructions ; tel *l'Aliéniste* (A.-M. Métailié, 1984), l'histoire paradoxale d'un psychiatre qui, après avoir enfermé la moitié de sa ville dans un asile, se rend compte que les fous sont la majorité du monde et, intervertissant les données, laisse les fous dehors et se met lui-même derrière les barreaux. Tel *Bras Cubas*, récit posthume à la première personne d'une vie marquée par l'ennui et la désillusion.





Machado de Assis à vingt-cinq... et à cinquante-deux ans.

LE personnage principal de *Quincas Borba*, outre le chien éponyme, c'est Rubiao (prononcez Roubion), le maître d'école de l'Etat de Minas devenu capitaliste par héritage et savourant avec quelque étonnement sa fortune, dans sa superbe maison au luxe plutôt tapageur d'un quartier résidentiel de la capitale de ce temps-là, Rio-de-Janeiro. *« Etrange, comme les voies de la Providence sont impénétrables*, pense-t-il. *Si ma sœur Piedade avait épousé Quincas Borba, cela me laisserait tout au plus les espérances d'un collatéral. Elle ne l'a pas épousé ; tous deux sont morts, et voici que tout me revient ; de sorte que ce qui paraissait un malheur... »* Des amis ont surgi, qui lui prodiguent des conseils en tout, régissent sa vie, sa fortune, sa maison : Palha, qui a insisté sur *« la nécessité d'avoir des domestiques blancs »* ; sa femme, la belle Sofia qui ensorcelle Rubiao et le rend fou de jalousie *(« Je n'ai pas oublié notre voyage en chemin de fer, quand le train nous emportait tous deux, et votre mari entre nous. Ce voyage a fait mon malheur. De ce jour, j'ai été votre esclave. Vous avez l'âme méchante, une nature de vipère. »)* L'un le prend comme associé d'une affaire commerciale ; l'autre, un homme politique qui voudrait être ministre, lui fait renflouer sans compter un journal d'opinion en perdition... Une foule d'amis plus ou moins sincères l'entoure, dont il est bien incapable de connaître les vrais sentiments. Ce qui d'ailleurs ne l'intéresse pas vraiment.

D'OU viennent ces failles qui, sans qu'on y prenne garde, fissurent la félicité de Rubiao et que l'auteur dispose peu à peu avec une précision d'alchimiste, d'aliéniste ? Ces soupçons de trahison qui, comme dans *Dom Casmurro*, son chef-d'œuvre, s'accumulent pour miner la raison du narrateur. *« Mariez-vous et vous me direz ensuite si je n'ai pas eu raison »*, lui avait dit un ami. Mais Rubiao ne sait pas se comporter avec les femmes, ne sait qu'imaginer des amours jamais écloses. La narration est éclatée en des bribes d'indices qui suivent, sans qu'on n'y prenne garde, les dérangements d'un esprit. Petits cailloux jetés par Machado, comme pour rappeler le lecteur à la vigilance, *puisque c'est à lui qu'on raconte* ces épisodes et que c'est peut-être lui qui confond tout. A un moment, Machado, malade de son amour pour Sofia, annonce ainsi : *« Chapitre 106 ? Plus exactement chapitre que le lecteur tout désorienté, aborde en se demandant comment le chagrin de Sofia est compatible avec les propos tenus par le cocher* (...). *Toute cette idylle où beauté rime avec péché, ce n'était donc que calomnie ? Calomnie, oui, mais elle est le fait du lecteur ou de Rubiao, non du pauvre cocher. »* L'auteur poursuit : *« C'est ce dont tu te serais aperçu, cher lecteur, si tu m'avais lu un peu plus posément. »* Au chapitre 112, il se demande s'il n'aurait pas dû placer en tête de chaque chapitre un résumé de son contenu. Pour en arriver au chapitre 114, qui se compose de deux lignes : *« Je me demande si un simple titre pourrait rendre compte du chapitre suivant. »*

Lecture en miettes d'une histoire à laquelle on ne participe jamais, mais autour de laquelle on fait des tours, qui ne cesse d'intriguer, de renseigner aussi sur les mœurs cariocas de la bonne société et des milieux politiques. Avec l'admirable description de cette superbe Sofia, la femme « fidèle » ! Pas de psychologie, mais des faits qui, de glissement en glissement, du normal vers l'anormal, pourraient mener le lecteur, aussi, jusqu'à la folie.

(1) Paru à Rio en 1891, le roman avait paru en français en 1955 sous le titre *le Philosophe et le Chien*.
(2) Emile-Paul, 1948. Rééd. Anne-Marie Métailié, 1989.

Violences nordiques

Suite de la page 29

Tout excessif que paraisse le parallèle entre la société suédoise et la fabrique de violence, Jan Guillou continue dans ses enquêtes journalistiques de tenter d'en administrer des preuves, tout en souriant victorieusement : *« le paradoxe de Solbacka est que j'en suis peut-être le seul représentant qui ait réussi.* « L'éducation mutuelle » *était tellement brutale qu'elle détruisait toute confiance en soi et qu'aucun de ces jeunes gens pourtant destinés aux plus hautes responsabilités n'y est parvenu. »*

L'ombre de Bataille

Les trois protagonistes de *Scène de chasse en blanc* ne sont visiblement pas sortis de ce moule. On leur donnerait volontiers les visages de l'honnête homme, capables de mener en toute convivialité un débat philosophique en préparant un cuissot de chevreuil. Au prétexte de leur passion commune, la chasse, ils sont venus faire retraite dans un lointain refuge nordique, à peine reliés aux leurs par un téléphone *qui bientôt s'éteindra*. En vérité, leur campagne de chasse est autant une campagne de mots, l'une exaltant l'autre, la poussant de position en retranchement jusqu'à tenter de tenir l'intenable.

Amants exigeants, inlassables, ils éprouvent le besoin de trouver ou de donner chaque jour un visage nouveau à leur maîtresse, de traquer les manifestations d'une vérité – fût-elle délirante – de la chasse, à la recherche de la sensation vraie, ultime. Et, après quelques jours de massacre, c'est tout autant l'absence de mots nouveaux que celle du gibier qui les conduiront, avec la sérénité qui sied à la logique du pur discours, à s'entrechasser. Cependant, à la différence de leur lointain ancêtre *Zaroff, pour qui* l'homme était *« le gibier le plus dangereux »* (1), et pour qui il s'agissait, comme dans une vulgaire compétition, de gagner la partie, l'arène où se placent les trois hommes est d'abord mentale, rivalité fraternelle où l'on salue la meilleure argumentation, fût-elle tirée à balles, quête de cet au-delà où les contraires se confondent, de cet instant où *« chasseur et gibier sont une seule et même chose »*.

Cette recherche continuelle de la fusion n'est pas sans confusion, et, savamment contrôlée et distillée par Mats Wägeus, la troublante rhétorique des trois hommes relayée par leur extrême agitation dérape parfois en une logorrhée tous azimuts où le vocabulaire religieux intervient à hautes doses (il est question de *communion, d'acceptation, ou*, au moment de faire feu, d'abstinence, de grâce et d'éternité) excitant étonnamment une sensualité où l'accouplement vient parachever la mort. Dieu n'est jamais loin, qui *« doit sentir à la façon d'un chasseur qui braque le gibier et lui laisse un répit »*, car, *« au moment qui précède le coup de feu, le chasseur détient totale omnipotence »*.

Cet instant d'illumination, de *flash* (la photographie sera invoquée) peut se donner des traits mystiques, un tel emballement de l'esprit ne vise rien moins qu'un ordre nouveau, une renaissance : *« Nous cherchions à en finir avec les habitudes de pensée qui avaient de l'influence sur nos actes »* reconnaît le narrateur, acteur vigilant d'un lent dérèglement qui s'attache cependant à conserver toutes les apparences de la raison. Mais son esprit de finesse, lorsqu'il en arrive à estimer que *« tuer, c'est donner la vie »* et à signer un pacte sanglant avec les premières formes d'humanité *via* les silex préhistoriques, ne peut pas ne pas évoquer les échos d'un sinistre *« Viva la muerte ! »*.

Nul adversaire cependant ici, nul ennemi, le *trio* jouant de bout en bout des mêmes instruments, pour lui seul. C'est la passion, sinon la compassion qu'ils veulent préserver au terme de leur chemin de mort, une esthétique de la violence où *« baiser la plaie de sa victime est un hommage à un lieu dévasté par l'irruption de la beauté »*. Chair morte contre pensée vive, l'ombre de Georges Bataille plane sur ces funambules qui tentent d'*« avancer sur la corde mal tendue de l'esthétique à l'éthique »* au milieu d'une nature omniprésente dont la phrase courte, précise et exigeante de Mats Wägeus détaille les moindres cristaux avant de lâcher sur elle et sur eux le linceul hivernal des causes perdues.

Jean-Louis Perrier

(1) *The Most Dangerous Game* (*les Chasses du comte Zaroff*), un film de Schoedsack et Pichel (1932).

□ **Trois cents écrivains nordiques.** – On retrouvera Mats Wägeus en compagnie de trois cents auteurs nordiques dans le dossier que vient de publier le groupement de libraires « L'œil de la lettre », et disponible dans les soixante-quatorze librairies associées. Témoin de la vague nouvelle de traductions, touchant Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède, ce catalogue présente une bibliographie complète des ouvrages disponibles en français et des extraits choisis des principaux auteurs.

